Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	9 décembre 2025
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20251209DB07
Thématique :	Décisions et informations		
Titre :	Informations		

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

MACS
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Maremne Adour Côte Sud

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 3 décembre 2025)

Président
Nombre de conseillers : 8
Nombre de membres nommés : 8
Présents : 9
Absent représenté : 2
Absents excusés : 6

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, convoqué le 3 décembre 2025 s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :
Mesdames Crouts de Paille Nina, Jaury Chamalbide Christine et Paucet Sylvie ;
Messieurs Arbeille Henri, Darets Benoît, Dauphin Patrick, Laffitte Pierre, Lesouef Jean-Marc et Prosper José.

Absents représentés :
Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Darets Benît, Monsieur Aschard Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre.

Absents excusés :
Mesdames Dedouit Marie-Jeanne, Labeyrie Isabelle et Libier Maïté ;
Messieurs Froustey Pierre, Daulouède Jean-Claude et Dumas Jean-Louis.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

A - Point d'actualité ABS

Le second comité de pilotage s'est tenu, comme prévu, le 23 octobre 2025 pour restituer les données collectées.

Ce temps d'échanges avec les maires et élus du territoire a été l'occasion d'échanger sur les enjeux sociaux à relever, notamment à l'occasion du prochain mandat.

Cf. Documents ci-joints :

- *Compte rendu du comité de pilotage*
- *Portrait de territoire*

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

B - Demande de subvention – Conférence des financeurs 2026– Action ZOOM MACS

Budget prévisionnel : 7500€

Subvention demandée : 5000€

Cf. Document ci-joint :

- *Demande de subvention 2026*

C - Candidature « Palme de l'initiative intergénérationnelle » - Dispositif PARTAGEONS UN TOIT !

Portée et créée en 2012 par le master Communication et Générations de Bordeaux, la Palme de l'Initiative Intergénérationnelle récompense chaque année des acteurs, projets ou structures œuvrant pour la création ou le renforcement des liens intergénérationnels.

Une étudiante en master communication, en stage au service communication de MACS, a proposé au CIAS de présenter sa candidature, pour le projet « PARTAGEONS UN TOIT ! »

Cette année, la Palme de l'Initiative Intergénérationnelle revient pour sa 13ème édition et sera présentée le jeudi 4 décembre 2025 dans les locaux de la Mairie de Bordeaux.

Le dispositif « Partageons un toit ! », porté par le CIAS, a été sélectionné et a remporté le prix du coup de cœur Etudiant.

Le CIAS bénéficiera d'un outil de communication réalisé par les étudiants de première année du Master Communication et Générations pour valoriser cette action.

Cf. Document ci-joint :

- *Dossier de candidature*

PÔLE MAINTIEN A DOMICILE

A – Appel à projet AQTEA : Amélioration de la Qualité et des conditions de travail et Transition Ecologique dans l'Aide et le soin à domicile

Le Gérontopôle Nouvelle Aquitaine a publié un appel à projet sur la transition écologique et la qualité de vie et conditions de travail au sein des Services autonomie à domicile.

Le CIAS a souhaité répondre à cet appel à projet, conscient que l'enjeu du réchauffement climatique, associé à un impact carbone non négligeable des activités du SAD, constitue un sujet essentiel à prendre en compte pour les années à venir.

La candidature du CIAS a été retenue et bénéficiera ainsi d'un accompagnement sur l'année 2026 afin de sensibiliser la structure sur les enjeux de transition écologique et de construire un plan d'action global.

Ce projet permettra au CIAS de s'inscrire dans une orientation de sobriété et de responsabilité sociétale et environnementale, conformément au Projet de territoire.

Le CIAS pourra également s'appuyer sur l'expertise du service environnement de MACS dans la construction du plan d'action.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 9 décembre 2025

Pour le président,
Par délégation
Le vice-président,

Pierre Laffitte

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ MACS ★

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Analyse des
besoins sociaux

PORTRAIT DE TERRITOIRE

CIAS Maremne Adour Côte Sud

DOCUMENT DE TRAVAIL

Première version

Octobre 2025

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Sommaire

- PRECAUTIONS DE LECTURE page 2
- LE PEUPLEMENT ET LE LOGEMENT page 5
- LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES page 25
- LES REVENUS ET LA PAUVRETE page 32
- LES CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES page 42
- LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE page 51
- LES JEUNES page 61
- LES SENIORS ET LE GRAND AGE page 69
- LE HANDICAP page 77
- LES ETUDES QUALITATIVES page 82
- LA SYNTHESE DES ENJEUX ISSUE DU PORTRAIT DE TERRITOIRE page 148
- LEXIQUE et SOUCES DE DONNEES page 150

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Précautions de lecture :

Les statistiques présentées concernent principalement l'échelle intercommunale. Elles sont, en principe, détaillées au niveau communal et comparées avec celles de l'échelle départementale.

Glossaire :

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'allocation adulte handicapé est versée sous condition de ressources aux personnes reconnues handicapées à 80 %, ou entre 50 et 79 % ayant une restriction substantielle d'accès à l'emploi. Le taux de handicap est déterminé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Allocation parent isolé (API)

L'allocation parent isolé est versée sous condition de ressources à toute personne seule qui assure la charge d'un ou plusieurs enfants de moins de trois ans. Elle est aussi versée aux femmes seules attendant un enfant.

Baby-boom

Le baby-boom est une période de remontée de la fécondité enregistrée dans la plupart des pays développés, entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1970. La reprise de la natalité commence en France avant la fin de la guerre et la baisse s'amorce au mieux des années 1970. Elle retrouve alors le niveau des années 1930.

Catégories socioprofessionnelles (« CSP »)

Les catégories socioprofessionnelles (« CSP ») ou plus exactement les professions et catégories socioprofessionnelles (« PCS ») sont un classement de la population en grands ensembles cohérents : six catégories d'actifs, auxquelles il convient d'ajouter les retraités, et une catégorie « divers », regroupant les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiants, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs sont divisées en fonction de plusieurs critères : le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont : agriculteurs, artisans-commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Catégories de demandeurs d'emploi

Pôle emploi enregistre les demandeurs d'emploi dans différentes catégories. Les principales sont : - catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois concerné. C'est la catégorie de base, la plus commentée. - catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (moins de 78 h le mois précédent). - catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent. Note : le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

Chômeur

Il existe deux définitions du chômage. - La première est celle du ministère de l'emploi qui comptabilise les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories (voir définition). Il s'agit donc d'une définition administrative. - La seconde est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Selon cette définition, un chômeur est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même une heure) qui est disponible dans les 15 jours et qui recherche activement un emploi.

Décile

Les données sur les revenus sont souvent présentées par tranches de 10%, que les statisticiens nomment « déciles ». Plus exactement, le décile ne désigne pas la tranche mais la valeur qui sépare une tranche de 10% d'une autre. Le premier des déciles sépare donc les 10% qui gagnent le moins des 90% du décile dessus. Le neuvième décile est le revenu le plus élevé des 90% les moins riches, ou le revenu le moins élevé des 10 % les plus riches… Le cinquième décile est le revenu le plus élevé des 50% les moins riches : c'est aussi celui qui sépare en deux la population, appelé revenu « médian ».

Ecart interdécile

L'écart interdécile est la différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois.

Famille

Une famille est un ménage composé d'un couple avec ou sans enfants ou d'une personne seule avec enfants.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Famille monoparentale

Une famille monoparentale est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfants célibataires. Le parent isolé est dans ce cas la mère. Par « enfant » on entend le plus souvent les personnes de moins de 25 ans, mais l'âge est parfois fixé à 18 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

Famille nombreuse

Famille comprenant au moins trois enfants.

GIR

Le sigle GIR signifie « groupe iso-ressources ». Le GIR classe les personnes en fonction de leur autonomie dans différents domaines (toilette, communication, déplacement, etc.). Le classement va de 1 (personnes totalement dépendantes) à 6 (personnes autonomes dans les actes de la vie courante).

Jeunes

La population jeune n'est pas clairement définie. La plupart des travaux considèrent comme jeunes les 18-24 ans : on emploie aussi l'expression de « jeunes adultes ». Par extension, on considère aussi parfois tous les moins de 25 ans : les jeunes regroupent les enfants (approximativement les 0-11 ans), les adolescents (11-17 ans) et les jeunes adultes (18-24 ans). L'âge de la jeunesse est parfois étendu à 29 ans.

Ménage

Un ménage est constitué de l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté.

Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible pour un ménage en tenant compte de sa composition par le biais d'un système de parts, les unités de consommation (voir définition).

Niveaux de qualification (nomenclature)

La nomenclature des niveaux de qualification regroupe les principaux diplômes en cinq catégories. Niveau 1 : supérieur à la maîtrise Niveau 2 : équivalent à licence ou maîtrise Niveau 3 : DUT ou BTS et autres Bac+2 Niveau 4 : brevet professionnel, brevet de technicien, ou bac général, professionnel ou technique Niveau 5 : CAP ou BEP Niveau 5-bis et VI : sans qualification reconnue.

Population municipale

La population municipale comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, où les personnes en habitat mobile, etc.

Population comptée à part

La population comptée à part d'une commune comprend les personnes qui habitent hors de la commune, mais qui y ont gardé une résidence. Les étudiants qui poursuivent leurs études dans une autre ville, les militaires ou personnes âgées qui ont conservé un logement mais qui ne vivent plus dans la commune notamment.

Population totale

La population totale d'une commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La somme des populations totales des communes n'est pas équivalente à la population française, car elle comprend des doubles comptes. Un étudiant "compté à part", par exemple, peut être enregistré dans deux communes à la fois au sens de la population totale, une fois dans la commune de ses parents, une fois là où il étudie. Seule la population municipale est dite "sans double compte" : la somme des populations municipales est égale à la population totale.

Pyramide des âges

La pyramide des âges est une représentation graphique de la répartition par âge et par sexe de la population une année donnée. Elle est composée de deux histogrammes, l'un pour les hommes (à gauche), l'autre pour les femmes (à droite). Les effectifs de chaque âge sont représentés par une barre, des plus jeunes aux plus vieux, de haut en bas. La forme de la pyramide est influencée par la fécondité, la mortalité et les migrations. On peut y lire les grands événements démographiques, comme les guerres ou le baby-boom.

Population active

La population active comprend les personnes en emploi (ou « actifs occupés ») et les chômeurs (voir définition). On notera que les étudiants exerçant également une activité sont comptabilisés parmi les actifs.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Revenu médian

Le revenu médian d'une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles...) partage cette population en deux : la moitié gagne moins, la moitié gagne plus. Le revenu médian est aussi le cinquième décile (voir définition).

Revenu déclaré

Le revenu déclaré correspond au revenu qui figure sur la feuille d'imposition. Il comprend des revenus d'activité (salaires, revenu des indépendants) mais aussi les revenus du patrimoine (des actions, des obligations, des biens immobiliers, etc.).

Revenu disponible

Le revenu disponible est égal au revenu déclaré, moins les impôts directs, auquel on ajoute les prestations sociales.

Revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active est un minimum social versé sous condition de ressources à toute personne en âge d'être active répondant à plusieurs critères. Il faut soit être âgé de plus de 25 ans, soit de moins de 25 et avoir travaillé au moins pendant deux ans au cours des trois dernières années, ou être en charge d'un ou plusieurs enfants. Il faut soit être de nationalité française, soit disposer d'un titre de séjour autorisant le travail depuis au moins cinq ans. Le RSA (dit « RSA-activité ») peut être versé aux personnes ayant un emploi de très bas niveau de rémunération.

Seuil de pauvreté

En France, la pauvreté est définie de façon relative au revenu médian (voir définition). Le seuil de pauvreté le plus souvent utilisé correspond à 60 % du niveau de vie (voir définition) médian. Le seuil de 50 % du niveau de vie médian ou de 40 % sont aussi utilisés.

SIRENE (répertoire)

Le Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) enregistre toutes les entreprises françaises ou étrangères exerçant en France, quelles que soient leur forme juridique ou leur secteur d'activité.

Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre les entrées et les sorties d'un territoire, à titre permanent, pour une année donnée. En France, contrairement à d'autres pays, on ne dispose pas de fichier de population dans chaque commune. Une personne qui déménage n'est pas tenue de le faire savoir officiellement. Les entrées et les sorties sont donc mesurées lors du recensement de la population de la commune.

Taux d'activité

Le taux d'activité rapporte le nombre de personnes actives d'un âge donné à la population totale de cet âge.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes en emploi (actifs occupés) d'un âge donné à la population totale de cet âge.

Unité de consommation

L'unité de consommation permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente, en prenant en compte leur composition. Pour cela, on considère que chaque individu représente une part baptisée "unité de consommation". Les parts ne sont pas toute de même taille. Selon le système utilisé par l'Insee, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

LE PEUPLEMENT ET LE LOGEMENT

De l'historique du peuplement à la structure de la population actuelle

La structure actuelle par âge, reflète les grandes phases du peuplement du territoire

Les populations légales et leur évolution

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Population municipale (Pop. de référence) (2022)	2241		973	2602	1038	1303	2946	3914	3669	8445	3455	1682
Population comptée à part (Pop. de référence) (2022)	51		21	49	26	22	50	100	69	208	82	31
Population totale (Pop. de référence) (2022)	2292		994	2651	1064	1325	2996	4014	3738	8653	3537	1713
Part de la population municipale parmi la population totale en % (2022)	97,8	2241	97,9	98,2	97,6	98,3	98,3	97,5	98,2	97,6	97,7	98,2

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Population municipale (Pop. de référence) (2022)	3733		9218	1003	7095	650	1810	1228	1749	8051	1806	1605	1099
Population comptée à part (Pop. de référence) (2022)	64		281	20	119	12	38	27	37	249	34	72	20
Population totale (Pop. de référence) (2022)	3797		9499	1023	7214	662	1848	1255	1786	8300	1840	1677	1119
Part de la population municipale parmi la population totale en % (2022)	98,3	3733	97,0	98,0	98,4	98,2	97,9	97,8	97,9	97,0	98,2	95,7	98,2

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Population municipale (Pop. de référence) (2022)	71315		428427
Population comptée à part (Pop. de référence) (2022)	1682		12188
Population totale (Pop. de référence) (2022)	72997		440615
Part de la population municipale parmi la population totale en % (2022)	97,7	71315	97,2

Source(s) : Insee, RP

Le territoire de Maremne Adour Côte Sud présente 71 315 personnes parmi la population municipale, 1 682 parmi la population comptée à part. Par conséquence, la population totale est 72 997 habitants en 2022.

Population municipale (Pop. de référence)	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	348	388	492	653	877	1097	1387	1657	1994	2241
Azur	323	347	362	357	377	447	518	615	818	973
Magescq	1110	1109	1111	1149	1218	1378	1619	1894	2106	2602
Messanges	362	362	431	507	521	647	885	975	965	1038
Moliets-et-Maa	321	315	328	347	420	609	815	1024	1162	1303
Saint-Geours-de-Maremne	1194	1237	1254	1234	1434	1666	1918	2291	2631	2946
Seignosse	641	769	1003	1404	1630	2427	2779	3313	3870	3914
Soorts-Hossegor	1755	2071	2248	2544	2829	3292	3586	3758	3701	3669
Soustons	4242	4522	5127	5102	5283	5743	6794	7318	7696	8445
Tosse	996	1027	1163	1280	1307	1679	2084	2391	2734	3455
Vieux-Boucau-les-Bains	772	903	1072	1151	1210	1379	1576	1551	1606	1682

Population municipale (Pop. de référence)	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	988	1089	1070	1175	1471	1752	1989	2372	3010	3733
Capbreton	3688	3937	4263	4456	5089	6659	7565	8087	8753	9218
Josse	352	347	356	454	581	729	689	841	843	1003
Labenne	1256	1422	1753	2120	2884	3345	4302	4954	6353	7095
Orx	338	347	320	342	370	422	454	547	608	650
Saint-Jean-de-Marsacq	803	732	688	782	793	894	1199	1340	1567	1810
Sainte-Marie-de-Gosse	854	821	765	729	815	878	1016	1059	1166	1228
Saint-Martin-de-Hinx	827	786	715	748	837	938	1101	1320	1407	1749
Saint-Vincent-de-Tyrosse	2945	3249	4063	4474	5075	5360	6785	7743	7630	8051
Saubion	407	445	384	507	684	936	1260	1385	1381	1806
Saubrigues	798	757	687	764	887	1076	1213	1387	1391	1605
Saubusse	643	634	616	624	618	742	767	819	1101	1099

Source : Insee, RP

Population municipale (Pop. de référence)	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	25963	27616	30271	32903	37210	44095	52301	58641	64493	71315
Landes	260497	277381	288323	297424	311461	327334	362827	387929	405010	428427

Source : Insee, RP

Hormis Soorts-Hossegor et Saubusse, toutes les autres communes sont concernées par une augmentation sensible de la population depuis 2016.
Cette évolution démontre l'attractivité marquée du territoire Maremne Adour Côte Sud.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La structure par âge de la population et évolutions

Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus)

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	1,3	1,1	1,3	1,1	1,2	1,0
Azur	0,9	0,8	0,7	0,8	1,0	0,7
Magescq	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1
Messanges	0,7	0,9	0,8	0,7	0,6	0,5
Moliets-et-Maa	0,6	0,6	0,8	0,9	0,8	0,4
Saint-Geours-de-Maremne	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	0,9
Seignosse	0,8	0,7	0,6	0,7	0,8	0,6
Soorts-Hossegor	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3
Soustons	0,9	0,7	0,7	0,6	0,6	0,4
Tosse	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
Vieux-Boucau-les-Bains	0,7	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3

Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus)

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0	1,0
Capbreton	0,6	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4
Josse	1,5	1,5	1,2	1,5	1,1	1,1
Labenne	0,9	0,8	1,0	1,0	1,0	0,9
Orx	1,1	1,1	1,2	1,1	1,0	0,7
Saint-Jean-de-Marsacq	1,1	1,1	1,4	1,1	1,2	1,1
Sainte-Marie-de-Gosse	1,2	1,2	1,4	1,3	1,2	0,9
Saint-Martin-de-Hinx	1,0	1,0	1,2	1,2	1,1	1,0
Saint-Vincent-de-Tyrosse	0,9	0,6	0,7	0,9	0,8	0,6
Saubion	1,6	1,4	1,2	1,0	0,8	1,0
Saubrigues	1,4	1,2	1,1	1,1	0,9	0,8
Saubusse	0,6	0,7	0,8	0,9	1,3	1,0

Source : Insee, RP

Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus)

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Landes	1,0	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6

Source : Insee, RP

Dans la logique du vieillissement français de la population, le territoire de MACS présente une part de moins de 20 ans moins importante que celle des plus de 60 ans. Le creusement de représentation entre ces deux tranches s'accroît faisant baisser l'indice jeunesse. Cependant, il y a des disparités fortes en fonction des lieux d'installation privilégiés par les familles.

La structure de la population par âge

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part dans la population totale (en %)												
- moins de 20 ans (2022)	23,5	528	22,4	25,6	17,9	17,1	23,9	18,6	13,3	17,2	21,8	14,0
- 20-39 ans (2022)	20,7	464	18,2	22,4	16,6	13,8	19,5	18,8	11,8	16,0	17,4	15,5
- 40-59 ans (2022)	31,1	697	29,4	28,7	29,3	29,9	29,3	29,2	22,3	28,0	31,7	22,7
- 60-74 ans (2022)	16,8	376	21,9	16,5	22,3	29,2	18,7	21,1	26,6	24,9	18,9	28,9
- 75 ans et plus (2022)	7,9	177	8,1	6,9	13,7	9,9	8,7	12,2	26,0	14,0	10,2	18,9
- moins de 25 ans (2022)	26,0	583	24,6	28,8	20,6	19,4	26,9	21,2	15,3	20,2	24,8	16,6
- 25-59 ans (2022)	49,3	1105	45,3	47,9	43,3	41,4	45,7	45,5	32,1	41,0	46,1	35,6
- 60 ans et plus (2022)	24,7	553	30,1	23,3	36,1	39,1	27,3	33,3	52,6	38,8	29,1	47,8
Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus) (2022)	1,0		0,7	1,1	0,5	0,4	0,9	0,6	0,3	0,4	0,8	0,3

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part dans la population totale (en %)													
- moins de 20 ans (2022)	21,9	819	15,2	26,1	23,0	22,5	26,0	23,7	24,7	19,0	25,6	22,4	24,9
- 20-39 ans (2022)	29,3	1094	18,5	17,7	20,6	16,5	21,0	20,8	24,2	20,4	17,8	16,3	20,2
- 40-59 ans (2022)	27,4	1022	24,3	31,5	30,4	30,9	30,1	30,6	27,3	27,2	30,4	32,2	28,7
- 60-74 ans (2022)	14,8	551	24,5	18,6	16,2	24,0	16,4	16,6	17,0	19,5	19,4	20,8	17,9
- 75 ans et plus (2022)	6,6	247	17,5	6,0	9,9	6,2	6,5	8,3	6,8	13,8	6,8	8,4	8,3
- moins de 25 ans (2022)	26,9	1004	18,4	29,0	26,5	24,0	28,4	27,4	26,9	23,5	27,6	25,4	29,1
- 25-59 ans (2022)	51,7	1931	39,6	46,4	47,4	45,8	48,8	47,7	49,3	43,2	46,2	45,4	44,8
- 60 ans et plus (2022)	21,4	798	42,0	24,6	26,1	30,2	22,9	24,9	23,8	33,3	26,2	29,2	26,2
Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus)	1,0		0,4	1,1	0,9	0,7	1,1	0,9	1,0	0,6	1,0	0,8	1,0

Source(s) : Insee, RP

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part dans la population totale (en %)			
- moins de 20 ans (2022)	20,0	14257	20,4
- 20-39 ans (2022)	19,1	13590	19,0
- 40-59 ans (2022)	28,0	19999	27,2
- 60-74 ans (2022)	20,7	14768	21,3
- 75 ans et plus (2022)	12,2	8702	12,2
- moins de 25 ans (2022)	23,2	16529	24,2
- 25-59 ans (2022)	43,9	31316	42,3
- 60 ans et plus (2022)	32,9	23470	33,5
Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus) (2022)	0,6		0,6

Source(s) : Insee, RP

La structure de la population par tranches d'âge permet de visualiser de façon détaillée la représentation des différentes générations, et notamment de participer à l'évaluation des besoins en matière de services dédiés. Ces données permettent également d'anticiper le glissement de ces tranches (sans toutefois tenir compte des migrations résidentielles).

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Part des 60 ans et plus parmi la population totale en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	21,4	23,2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Azur	26,3	26,6	28,7	27,6	27,1	30,1
Magescq	28,2	27,5	22,8	23,1	23,6	23,3
Messanges	31,3	27,1	26,0	29,6	34,7	36,1
Moliets-et-Maa	31,7	28,7	24,4	26,0	28,3	39,1
Saint-Geours-de-Maremne	23,6	23,0	22,6	21,9	23,2	27,3
Seignosse	28,1	28,6	29,7	27,6	28,5	33,3
Soorts-Hossegor	32,2	34,7	40,6	46,5	51,7	52,6
Soustons	26,7	29,5	29,0	30,9	34,3	38,8
Tosse	29,5	29,5	27,1	28,4	28,2	29,1
Vieux-Boucau-les-Bains	33,1	33,6	36,0	39,5	42,4	47,8

Part des 60 ans et plus parmi la population totale en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	24,8	23,4	23,0	23,2	23,3	21,4
Capbreton	31,8	32,7	36,0	36,5	38,6	42,0
Josse	20,3	18,9	21,8	18,9	23,1	24,6
Labenne	27,0	26,4	24,3	25,8	25,3	26,1
Orx	24,1	20,1	18,5	21,8	23,4	30,2
Saint-Jean-de-Marsacq	24,3	23,5	19,5	22,4	22,6	22,9
Sainte-Marie-de-Gosse	22,8	23,2	19,3	21,3	22,5	24,9
Saint-Martin-de-Hinx	24,9	24,8	20,9	19,9	21,4	23,8
Saint-Vincent-de-Tyrosse	25,6	31,0	29,9	27,2	29,5	33,3
Saubion	17,1	18,7	19,9	23,9	29,6	26,2
Saubrigues	20,2	19,8	21,9	23,7	27,6	29,2
Saubusse	30,7	28,2	26,9	26,4	20,6	26,2

Source : Insee, RP

Part des 60 ans et plus parmi la population totale en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	27,3	28,5	28,5	29,1	30,6	32,9
Landes	24,4	26,5	26,8	28,3	31,0	33,5

Part des 60 ans et plus parmi la population totale en %

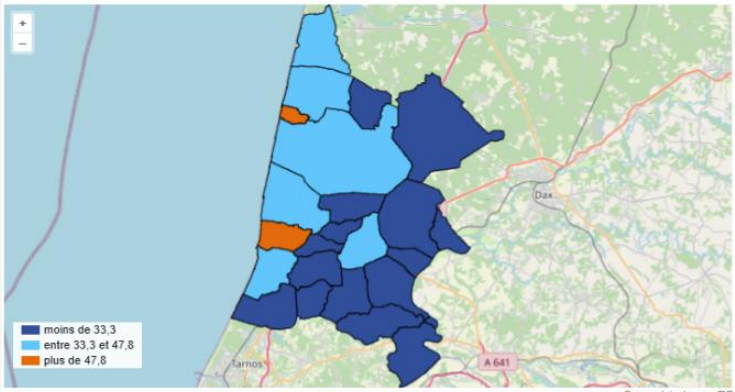

Source(s) : Insee, RP

Les plus de 60 ans sont de plus en plus représentés au sein du territoire intercommunal. La part des plus de 60 ans re présente le vieillissement des communes seules trois communes ont une décroissance, Magescq, Bénesse-Maremne et Saubion.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

L'évolution de la population s'explique par les soldes migratoires

Les mouvements de population

	Angresse	Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
Solde naturel intercensitaire (2022)	64	15	41	14	7	71	-28	-244	-249	50	-45
Solde migratoire intercensitaire (2022)	183	140	455	59	134	244	72	212	998	671	121

Source(s) : Insee, RP

	Bénesse-Maremne	Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
Solde naturel intercensitaire (2022)	153	-419	9	31	-1	51	23	66	-129	17	22	22
Solde migratoire intercensitaire (2022)	570	884	151	711	43	192	39	276	550	408	192	-24

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Solde naturel intercensitaire (2022)	-459	-7041
Solde migratoire intercensitaire (2022)	7281	30458

Source(s) : Insee, RP

Solde naturel intercensitaire

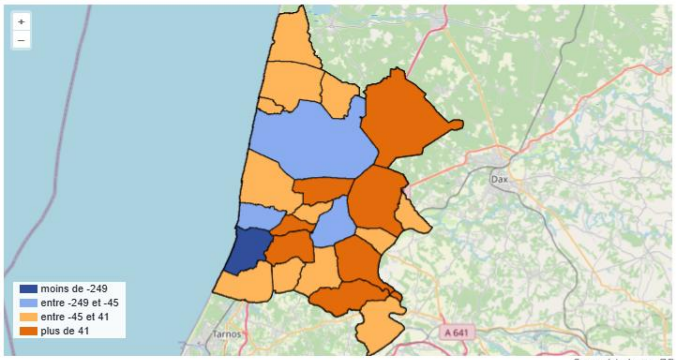

Source(s) : Insee, RP

Solde migratoire intercensitaire

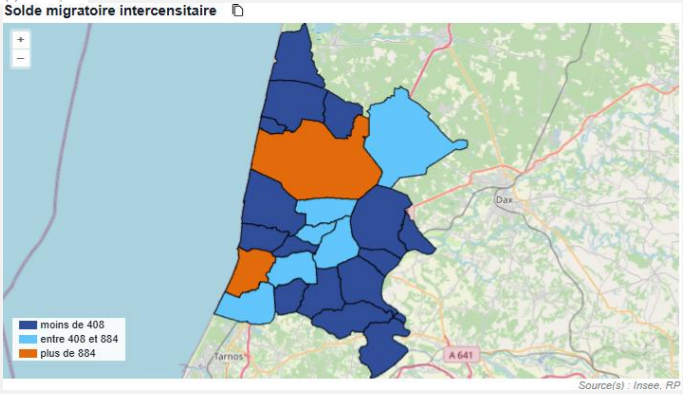

Source(s) : Insee, RP

Le solde naturel compare le nombre de naissances et le nombre décès. Un solde négatif signifie que les décès sont plus nombreux. Le solde migratoire représente le nombre d'installations comparé au nombre de départs. Un solde positif illustre l'attractivité du territoire. Au sein de MACS, le solde migratoire positif compense très largement un solde naturel négatif. Le solde naturel est positif dans les communes ayant une capacité d'accueil de futures familles.

Solde naturel intercensitaire

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	12	-2	15	8	40	13	39	85	64
Azur	-6	0	-11	-7	6	6	9	10	15
Magescq	-35	-15	-13	-55	-32	12	37	54	41
Messanges	-7	-17	-14	3	-9	5	13	3	14
Moliets-et-Maa	-2	-1	-14	-18	12	20	33	9	7
Saint-Geours-de-Maremne	-12	22	-46	-31	26	19	40	65	71
Seignosse	31	12	29	31	-18	-2	44	-9	-28
Soorts-Hossegor	0	-13	-81	-107	-96	-53	-49	-155	-244
Soustons	-17	96	-72	-73	-78	-61	-42	-113	-249
Tosse	11	8	21	10	-9	22	39	35	50
Vieux-Boucau-les-Bains	-16	-11	-31	-41	-56	-10	-20	-19	-45

Solde naturel intercensitaire

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	17	-6	-26	-6	-14	37	60	75	153
Capbreton	-5	-65	-144	-227	-241	-165	-163	-235	-419
Josse	3	19	6	9	8	14	22	9	9
Labenne	11	11	-33	-37	-21	65	78	52	31
Orx	-7	-5	8	-13	-16	7	17	24	-1
Saint-Jean-de-Marsacq	6	-14	-18	-13	8	25	57	45	51
Sainte-Marie-de-Gosse	-3	-12	-44	1	-5	23	-8	34	23
Saint-Martin-de-Hinx	14	-20	-22	-5	-13	18	16	51	66
Saint-Vincent-de-Tyrosse	121	107	-16	-46	-113	-66	109	115	-129
Saubion	15	10	-7	0	31	57	35	23	17
Saubrigues	-9	4	-3	-12	-15	27	22	-5	22
Saubusse	-1	0	-26	-8	7	8	8	31	22

Source : Insee, RP

Solde naturel intercensitaire

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	121	108	-542	-637	-598	21	396	184	-459
Landes	3762	2752	-2699	-2725	-4167	-1446	347	-1609	-7041

Source : Insee, RP

L'évolution par commune du solde naturel, comparée avec celle de MACS et des Landes.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Solde migratoire intercensitaire	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	28	106	146	216	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Azur	30	15	6	27	64	65	88	193	140
Magescq	34	17	51	124	192	229	238	158	455
Messanges	7	86	90	11	135	233	77	-13	59
Moliets-et-Maa	-4	14	33	91	177	186	176	129	134
Saint-Geours-de-Maremne	55	-5	26	231	206	233	333	275	244
Seignosse	97	222	372	195	815	354	490	566	72
Soorts-Hossegor	316	190	377	392	559	347	221	98	212
Soustons	297	509	47	254	538	1112	566	491	998
Tosse	20	128	96	17	381	383	268	308	671
Vieux-Boucau-les-Bains	147	180	110	100	225	207	-5	74	121

Solde migratoire intercensitaire	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	84	-13	131	302	295	200	323	563	570
Capbreton	254	391	337	860	1811	1071	685	901	884
Josse	-8	-10	92	118	140	-54	130	-7	151
Labenne	155	320	400	801	482	892	574	1347	711
Orx	16	-22	14	41	68	25	76	37	43
Saint-Jean-de-Marsacq	-77	-30	112	24	93	280	84	182	192
Sainte-Marie-de-Gosse	-30	-44	8	85	68	115	51	73	39
Saint-Martin-de-Hinx	-55	-51	55	94	114	145	203	36	276
Saint-Vincent-de-Tyrosse	183	707	427	647	398	1491	849	-228	550
Saubion	23	-71	130	177	221	267	90	-27	408
Saubrigues	-32	-74	80	135	204	110	152	9	192
Saubusse	-8	-18	34	2	117	17	44	251	-24

Source : Insee, RP

Solde migratoire intercensitaire	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	1532	2547	3174	4944	7483	8185	5944	5668	7281
Landes	13122	8190	11800	16762	20040	36939	24755	18690	30458

Source : Insee, RP

L'évolution par commune du solde migratoire, comparée avec celle de MACS et des Landes.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La diminution de la taille des ménages est liée [illegible] nes de décohabitation et de vieillissement

La composition des ménages

La composition des ménages

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Nombre de ménages (2022)	1004		436	1088	498	666	1257	1962	1847	4170	1567	925
Composition des ménages (en %)												
- adulte seul (2022)	30,3	304	29,9	26,9	33,0	37,3	25,3	40,8	38,4	38,2	29,6	45,5
- couples sans enfant (2022)	31,6	317	31,5	32,5	37,1	38,8	34,6	31,9	41,2	34,2	30,8	31,2
- couples avec enfant(s) (2022)	26,0	261	30,0	27,3	21,3	15,2	31,3	18,1	12,9	15,6	27,1	11,0
- familles monoparentales (2022)	10,8	108	6,3	9,8	3,6	6,1	6,5	7,3	3,8	7,3	8,1	4,9
- "autres" ménages (2022)	1,4	14	2,3	3,6	5,0	2,6	2,3	1,9	3,8	4,8	4,4	7,4

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Nombre de ménages (2022)	1751		5001	410	3172	275	754	477	757	4033	763	680	466
Composition des ménages (en %)													
- adulte seul (2022)	35,2	616	48,5	22,2	34,8	23,5	25,4	20,6	30,9	40,8	24,3	21,4	27,9
- couples sans enfant (2022)	28,2	494	28,0	38,3	28,9	39,7	27,8	32,1	30,2	29,4	33,7	42,9	25,2
- couples avec enfant(s) (2022)	24,8	435	11,9	28,4	26,8	30,7	33,1	33,1	30,6	17,5	31,6	29,4	27,7
- familles monoparentales (2022)	6,7	117	7,5	7,4	7,0	1,8	7,2	9,2	4,9	7,3	6,7	3,2	9,8
- "autres" ménages (2022)	5,1	89	4,1	3,6	2,6	4,4	6,6	5,1	3,3	4,9	3,8	3,1	9,4

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Nombre de ménages (2022)	33958		201797
Composition des ménages (en %)			
- adulte seul (2022)	36,4	12371	36,5
- couples sans enfant (2022)	31,8	10789	31,4
- couples avec enfant(s) (2022)	20,8	7053	20,4
- familles monoparentales (2022)	7,0	2371	6,9
- "autres" ménages (2022)	4,0	1373	4,8

Source(s) : Insee, RP

Les chiffres et les taux confirment les grandes tendances nationales. Il y a de moins en moins de ménages familiaux au profit des personnes seules et des couples sans enfant. Cela est lié au vieillissement de la population mais aussi aux évolutions sociétales : baisse de la natalité, retard de l'âge du premier enfant, diversification des formes familiales, changement des valeurs sociales (individualisme).

Composition des ménages (en %) - adulte seul

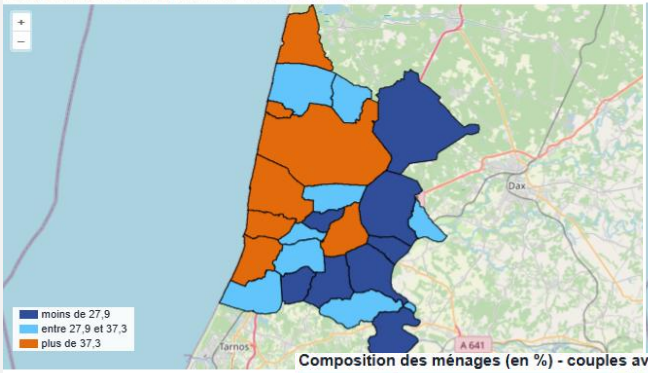

Composition des ménages (en %) - couples sans enfant

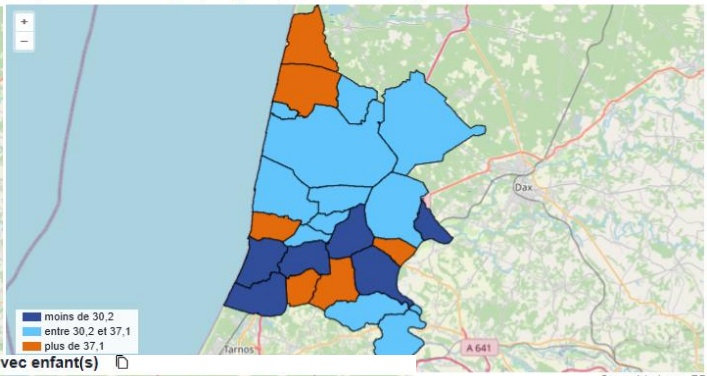

Source(s) : Insee, RP

Composition des ménages (en %) - couples avec enfant(s)

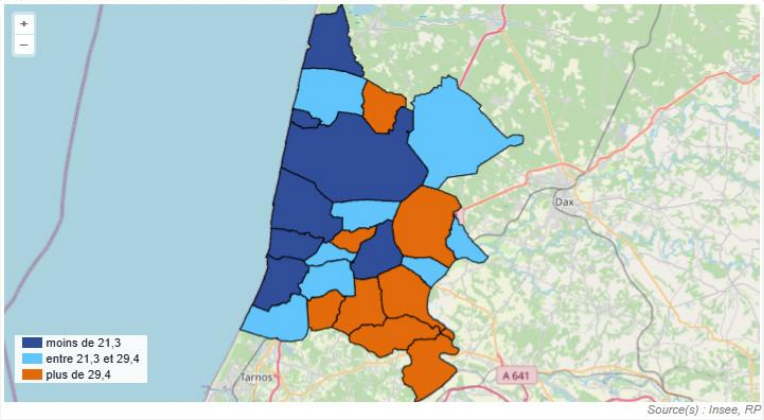

Source(s) : Insee, RP

Les cartographies ci-dessus, comparées à celle de la représentation des âges, permettent de faire le lien entre vieillissement et composition des ménages.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Nombre de ménages	1968	1975	1982	1990	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2016	2022
Angresse	104	151	223	311	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Azur	88	102	113	136	178	227	269	342	436
Magescq	343	364	406	465	551	667	779	869	1088
Messanges	103	125	171	204	263	384	433	448	498
Moliets-et-Maa	97	105	128	185	293	405	495	563	666
Saint-Geours-de-Maremne	320	347	396	502	618	753	902	1082	1257
Seignosse	236	339	522	652	1042	1271	1572	1767	1962
Soorts-Hossegor	697	841	1013	1225	1549	1740	1861	1841	1847
Soustons	1345	1572	1753	1998	2356	2887	3279	3537	4170
Tosse	291	361	454	527	684	890	1054	1232	1567
Vieux-Boucau-les-Bains	318	391	481	537	650	775	819	861	925

Nombre de ménages	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	316	371	417	537	690	789	927	1281	1751
Capbreton	1339	1447	1743	2259	3193	3865	3964	4576	5001
Josse	78	87	129	190	262	272	321	337	410
Labenne	426	569	718	1015	1269	1673	1938	2669	3172
Orx	83	77	100	126	159	181	214	240	275
Saint-Jean-de-Marsacq	194	196	238	266	333	457	531	631	754
Sainte-Marie-de-Gosse	212	214	224	256	284	353	386	435	477
Saint-Martin-de-Hinx	193	194	230	272	331	410	520	596	757
Saint-Vincent-de-Tyrosse	956	1299	1592	2016	2312	3049	3473	3548	4033
Saubion	113	109	155	226	341	468	536	596	763
Saubrigues	179	174	219	273	377	439	525	556	680
Saubusse	188	193	219	255	299	324	349	444	466

Source : Insee, RP

Nombre de ménages	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	22839	25841	29298	33958
Landes	78464	87755	100007	115567	132982	155554	170523	183092	201797

Source : Insee, RP

Du fait, à la fois du solde migratoire et des décohabitations, le nombre de ménages augmente inexorablement.

Pour rappel, un ménage concerne un logement avec au moins un adulte y vivant.

Par conséquent, au regard des tendances actuelles, le nombre de logements devra augmenter pour simplement conserver le niveau de population.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Composition des ménages (en %) couples sans enfant	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	41,2	32,8	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Azur	35,3	27,0	35,7	42,6	31,2	31,5
Magescq	31,8	29,0	32,9	33,4	32,9	32,5
Messanges	33,3	39,5	31,0	32,1	36,6	37,1
Moliets-et-Maa	36,6	28,7	34,6	30,9	32,0	38,8
Saint-Geours-de-Maremne	39,1	33,0	32,7	33,5	31,1	34,6
Seignosse	37,2	36,5	33,7	32,0	33,2	31,9
Soorts-Hossegor	41,3	39,0	37,6	38,2	41,1	41,2
Soustons	37,8	35,1	34,0	36,3	34,3	34,2
Tosse	38,0	35,1	32,8	35,5	33,5	30,8
Vieux-Boucau-les-Bains	37,1	32,6	34,6	30,8	29,6	31,2

Composition des ménages (en %) couples sans enfant	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	36,4	32,5	32,4	33,1	30,8	28,2
Capbreton	34,3	32,8	33,2	33,1	27,1	28,0
Josse	33,9	27,5	29,4	34,9	35,6	38,3
Labenne	35,1	34,4	34,8	30,7	28,2	28,9
Orx	44,4	32,7	33,1	33,6	39,6	39,7
Saint-Jean-de-Marsacq	39,4	28,8	27,8	27,6	28,5	27,8
Sainte-Marie-de-Gosse	34,4	31,0	23,3	30,1	28,3	32,1
Saint-Martin-de-Hinx	30,9	27,8	30,8	30,0	35,5	30,2
Saint-Vincent-de-Tyrosse	34,8	35,3	33,0	31,1	29,4	29,4
Saubion	42,5	35,2	40,4	42,2	32,7	33,7
Saubrigues	33,6	36,1	37,5	39,8	35,1	42,9
Saubusse	50,6	30,8	33,6	35,5	30,6	25,2

Source : Insee, RP

Composition des ménages (en %) couples sans enfant	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	36,7	34,0	33,4	33,5	31,4	31,8
Landes	33,8	31,5	32,2	32,4	31,8	31,4

Source : Insee, RP

La représentation des couples sans enfants témoigne de grandes disparités d'un territoire communal à l'autre. Cependant la représentation à MACS est relativement proche de celle de l'échelle départementale, et est restée relativement stable depuis 2016.

Composition des ménages (en %) adulte seul	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	14,1	14,9	23,3	25,5	27,2	30,3
Azur	18,4	27,0	23,2	25,9	25,0	29,9
Magescq	23,8	26,9	26,6	26,5	25,9	26,9
Messanges	22,5	24,3	29,1	30,2	27,7	33,0
Moliets-et-Maa	31,2	35,5	36,5	39,6	38,2	37,3
Saint-Geours-de-Maremne	16,4	17,5	21,3	22,5	23,9	25,3
Seignosse	22,4	29,2	32,4	35,4	33,3	40,8
Soorts-Hossegor	28,3	30,7	33,8	37,4	35,3	38,4
Soustons	23,3	25,6	27,2	30,6	32,6	38,2
Tosse	22,6	22,8	25,6	26,9	28,1	29,6
Vieux-Boucau-les-Bains	34,9	35,7	34,6	43,0	42,4	45,5

Composition des ménages (en %) adulte seul	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	19,5	22,6	23,4	21,3	26,5	35,2
Capbreton	32,0	37,1	41,8	38,6	45,6	48,5
Josse	12,7	18,3	22,1	18,7	22,3	22,2
Labenne	19,8	22,7	22,5	23,7	30,0	34,8
Orx	13,5	15,1	15,5	18,7	16,7	23,5
Saint-Jean-de-Marsacq	17,0	19,2	18,6	23,8	25,4	25,4
Sainte-Marie-de-Gosse	18,0	14,1	17,8	20,8	20,4	20,6
Saint-Martin-de-Hinx	20,6	18,1	18,9	23,1	27,5	30,9
Saint-Vincent-de-Tyrosse	24,8	28,9	30,4	32,8	35,8	40,8
Saubion	10,6	15,2	13,8	14,8	25,3	24,3
Saubrigues	11,3	11,7	14,1	15,6	21,0	21,4
Saubusse	25,3	25,4	26,2	27,5	22,4	27,9

Source : Insee, RP

Composition des ménages (en %) adulte seul	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	24,0	27,2	29,3	30,5	32,9	36,4
Landes	23,5	27,3	29,9	31,6	33,5	36,5

Source : Insee, RP

La représentation des ménages composés d'une seule personne, s'accroît de recensement en recensement. Dans ce cas, il y a également de fortes disparités d'une commune à l'autre. Cependant la représentation à MACS est relativement proche de celle de l'échelle départementale. Mais cette représentation a nettement augmenté depuis 2016.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La taille des ménages

La taille moyenne des ménages

	Angresse	Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
Taille moyenne des ménages (2022)	2,23	2,23	2,35	2,08	1,96	2,33	1,96	1,92	1,97	2,20	1,81

	Bénesse-Maremne	Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
Taille moyenne des ménages (2022)	2,13	1,77	2,45	2,17	2,36	2,40	2,57	2,31	1,96	2,37	2,36	2,36

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Taille moyenne des ménages (2022)	2,07	2,08

Source(s) : Insee, RP

La CC MACS enregistre une taille moyenne des ménages quasi identique à celle de département. Plus la population vieillit plus la taille des ménages décroit. La cartographie présente une césure nette entre la partie côtière et la partie interne du territoire.

Taille moyenne des ménages

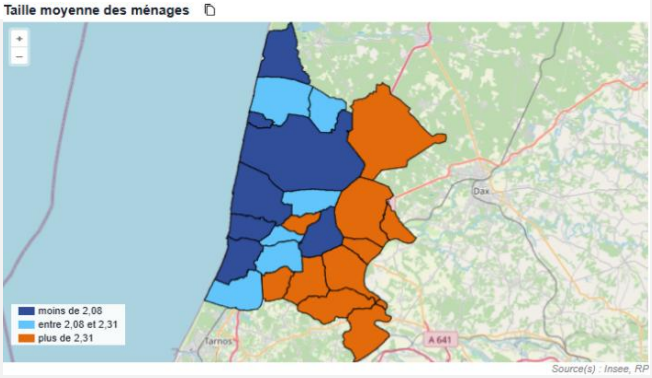

Source(s) : Insee, RP

Taille moyenne des ménages

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	3,73	3,26	2,92	2,81	2,72	2,47	2,39	2,35	2,23
Azur	3,94	3,50	3,16	2,77	2,52	2,29	2,29	2,39	2,23
Magescq	3,22	3,03	2,79	2,62	2,50	2,39	2,39	2,39	2,35
Messanges	3,51	3,45	2,96	2,55	2,46	2,31	2,25	2,16	2,08
Moliets-et-Maa	3,20	3,08	2,71	2,27	2,08	2,01	2,07	2,06	1,96
Saint-Geours-de-Maremne	3,83	3,56	3,04	2,81	2,67	2,54	2,53	2,42	2,33
Seignosse	3,26	2,95	2,69	2,50	2,27	2,14	2,07	2,16	1,96
Soorts-Hossegor	2,93	2,65	2,51	2,31	2,12	2,03	1,95	1,95	1,92
Soustons	3,35	3,26	2,88	2,59	2,35	2,27	2,16	2,12	1,97
Tosse	3,53	3,22	2,80	2,48	2,45	2,34	2,27	2,22	2,20
Vieux-Boucau-les-Bains	2,68	2,55	2,28	2,13	2,05	2,03	1,89	1,86	1,81

Taille moyenne des ménages

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	3,45	2,86	2,81	2,72	2,54	2,52	2,56	2,35	2,13
Capbreton	2,88	2,82	2,48	2,21	2,04	1,89	1,95	1,83	1,77
Josse	4,45	4,09	3,52	3,06	2,79	2,53	2,62	2,50	2,45
Labenne	3,08	2,71	2,70	2,64	2,50	2,44	2,42	2,28	2,17
Orx	4,18	4,16	3,42	2,93	2,63	2,51	2,55	2,53	2,36
Saint-Jean-de-Marsacq	3,71	3,40	3,19	2,97	2,68	2,62	2,52	2,47	2,40
Sainte-Marie-de-Gosse	3,85	3,56	3,25	3,18	3,09	2,88	2,75	2,68	2,57
Saint-Martin-de-Hinx	4,06	3,69	3,23	3,05	2,81	2,69	2,54	2,36	2,31
Saint-Vincent-de-Tyrosse	3,40	3,12	2,81	2,52	2,30	2,22	2,20	2,11	1,96
Saubion	3,94	3,52	3,27	3,03	2,71	2,69	2,58	2,32	2,37
Saubrigues	4,16	3,90	3,47	3,23	2,84	2,69	2,59	2,47	2,36
Saubusse	3,37	3,19	2,85	2,42	2,47	2,36	2,34	2,48	2,36

Source : Insee, RP

Taille moyenne des ménages

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	2,25	2,22	2,16	2,07
Landes	3,47	3,22	2,92	2,65	2,41	2,28	2,22	2,16	2,08

Source : Insee, RP

La taille moyenne des ménages décroît d'année en année, au fur et à mesure du vieillissement de la population. A une commune près, cette réalité s'impose sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les évolutions du parc de logements et de la populatio[illegible]nt liées

La composition du parc

Le nombre de logements

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Nombre de logements (2022)	1183		672	1282	1302	3674	1414	7400	5735	6935	1875	4214
Part des résidences principales parmi l'ensemble des logements en % (2022)	84,8	1004	65,0	84,8	38,2	18,1	88,9	26,5	32,2	60,1	83,6	22,0
Part des résidences secondaires ou occasionnelles parmi l'ensemble des logements en % (2022)	8,7	103	33,7	9,8	58,2	80,2	5,2	72,3	64,9	36,0	9,8	75,6
Part des logements vacants parmi l'ensemble des logements en % (2022)	6,5	77	1,3	5,4	3,6	1,7	5,8	1,2	2,9	3,9	6,6	2,4

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Nombre de logements (2022)	2048		11926	469	3876	347	846	554	859	4579	925	777	574
Part des résidences principales parmi l'ensemble des logements en % (2022)	85,5	1751	41,9	87,4	81,8	79,3	89,1	86,1	88,1	88,1	82,5	87,5	81,2
Part des résidences secondaires ou occasionnelles parmi l'ensemble des logements en % (2022)	6,9	142	56,5	6,4	13,9	12,4	4,9	7,1	4,6	3,6	13,0	5,4	7,0
Part des logements vacants parmi l'ensemble des logements en % (2022)	7,6	155	1,6	6,2	4,3	8,4	6,0	6,7	7,4	8,3	4,5	7,2	11,8

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Nombre de logements (2022)	63467		274843
Part des résidences principales parmi l'ensemble des logements en % (2022)	53,5	33958	73,4
Part des résidences secondaires ou occasionnelles parmi l'ensemble des logements en % (2022)	42,8	27153	20,4
Part des logements vacants parmi l'ensemble des logements en % (2022)	3,7	2355	6,2

Source(s) : Insee, RP

Le territoire MACS se caractérisant par sa dimension côtière, présente une part importante de résidences secondaires. En matière de vacance, de fortes disparités d'une commune à l'autre sont observables.

Part des résidences secondaires ou occasionnelles parmi l'ensemble des logements en %

	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	16,5	13,1	9,9	8,5	8,7
Azur	33,7	66,2	28,4	22,9	33,7
Magescq	11,0	9,5	9,1	9,1	9,8
Messanges	57,5	61,7	59,5	59,7	58,2
Moliets-et-Maa	59,0	86,6	83,6	81,0	80,2
Saint-Geours-de-Maremne	9,5	7,6	5,8	3,3	5,2
Seignosse	73,1	79,9	75,0	73,9	72,3
Soorts-Hossegor	61,0	63,4	60,8	62,5	64,9
Soustons	31,8	42,9	39,9	37,9	36,0
Tosse	16,5	11,9	10,8	11,3	9,8
Vieux-Boucau-les-Bains	78,9	78,7	78,4	77,4	75,6

Part des résidences secondaires ou occasionnelles parmi l'ensemble des logements en %

	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	12,5	12,9	10,4	8,3	6,9
Capbreton	59,4	58,4	55,9	55,4	56,5
Josse	8,7	9,7	8,9	8,2	6,4
Labenne	25,5	18,1	15,6	14,4	13,9
Orx	5,9	14,8	12,7	15,0	12,4
Saint-Jean-de-Marsacq	11,5	10,8	4,4	4,1	4,9
Sainte-Marie-de-Gosse	11,2	8,3	8,3	7,6	7,1
Saint-Martin-de-Hinx	12,9	9,9	7,6	7,9	4,6
Saint-Vincent-de-Tyrosse	4,2	3,9	3,6	3,1	3,6
Saubion	15,6	14,4	12,0	15,5	13,0
Saubrigues	10,1	9,9	6,7	7,1	5,4
Saubusse	15,8	16,2	14,0	10,8	7,0

Source : Insee, RP

Part des résidences secondaires ou occasionnelles parmi l'ensemble des logements en %

	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	48,2	50,7	46,4	44,5	42,8
Landes	22,3	23,4	21,0	20,6	20,4

Source : Insee, RP

La part de résidences secondaires a globalement baissé depuis 2016, alors qu'elle est restée stable au sein du département. Il y a très peu de communes enregistrant une hausse : Azur, Capbreton, Soorts-Hossegor.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

L'évolution de la composition du parc

Nombre de logements

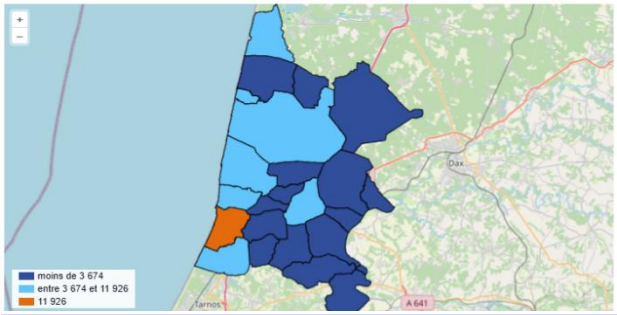

Nombre de logements	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	125	190	301	422	502	663	831	1008	1183
Azur	119	151	176	235	282	710	403	476	672
Magescq	390	459	472	558	657	807	954	1061	1282
Messanges	163	243	285	788	790	1026	1152	1208	1302
Moliets-et-Maa	198	339	501	1637	2214	3257	3226	3350	3674
Saint-Geours-de-Maremne	361	415	487	596	719	853	1021	1208	1414
Seignosse	706	1771	5051	5575	6170	6534	6592	7126	7400
Soorts-Hossegor	2358	3050	3401	4022	4708	5039	5226	5404	5735
Soustons	1531	1864	2179	3075	3673	5425	5859	6148	6935
Tosse	331	463	579	661	863	1076	1267	1486	1875
Vieux-Boucau-les-Bains	1059	1454	2244	2630	3328	3781	4169	4053	4214

Source : Insee, RP

Nombre de logements	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	357	476	564	675	825	951	1093	1474	2048
Capbreton	2879	3208	4513	7300	8322	9866	9940	11153	11926
Josse	98	116	170	241	287	310	370	390	469
Labenne	545	855	1179	1476	1755	2126	2426	3315	3876
Orx	94	91	122	150	185	216	259	301	347
Saint-Jean-de-Marsacq	215	225	292	333	401	528	609	730	846
Sainte-Marie-de-Gosse	266	267	290	327	339	405	449	513	554
Saint-Martin-de-Hinx	217	237	265	334	387	470	597	690	859
Saint-Vincent-de-Tyrosse	1003	1428	1780	2237	2506	3383	3875	4054	4579
Saubion	119	139	192	272	411	547	631	736	925
Saubrigues	205	217	263	331	434	495	592	622	777
Saubusse	229	247	273	311	373	416	438	554	574

Source : Insee, RP

Nombre de logements	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	13568	17905	25579	34186	40131	48885	51980	57061	63467
Landes	96758	114268	136217	164371	184387	217404	235175	252298	274843

Source : Insee, RP

Depuis 2016, le territoire Maremne Adour Côte Sud enregistre une hausse du nombre de logements de 11 %. Le département des Landes connaît durant la même période une hausse de 9 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Part des logements vacants parmi l'ensemble des logements en %	1999	20			
Angresse	3,4	2,2	6,7	7,5	6,5
Azur	3,2	1,9	4,8	5,1	1,3
Magescq	5,2	7,8	9,2	8,9	5,4
Messanges	9,2	0,9	2,9	3,3	3,6
Moliets-et-Maa	27,7	1,0	1,0	2,1	1,7
Saint-Geours-de-Maremne	4,6	4,1	5,8	7,1	5,8
Seignosse	10,0	0,7	1,1	1,3	1,2
Soorts-Hossegor	6,1	2,1	3,6	3,5	2,9
Soustons	4,0	3,9	4,1	4,6	3,9
Tosse	4,3	5,4	6,1	5,8	6,6
Vieux-Boucau-les-Bains	1,6	0,8	1,9	1,4	2,4

Part des logements vacants parmi l'ensemble des logements en %	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	3,9	4,1	4,8	4,8	7,6
Capbreton	2,2	2,4	4,2	3,5	1,6
Josse	0,0	2,6	4,3	5,4	6,2
Labenne	2,2	3,2	4,5	5,1	4,3
Orx	8,1	1,4	4,6	5,3	8,4
Saint-Jean-de-Marsacq	5,5	2,7	8,4	9,4	6,0
Sainte-Marie-de-Gosse	5,0	4,5	5,8	7,6	6,7
Saint-Martin-de-Hinx	1,6	3,1	5,2	5,7	7,4
Saint-Vincent-de-Tyrosse	3,6	6,0	6,8	9,4	8,3
Saubion	1,5	0,0	3,0	3,5	4,5
Saubrigues	3,0	1,5	4,7	3,6	7,2
Saubusse	4,0	5,9	6,2	9,1	11,8

Source : Insee, RP

Part des logements vacants parmi l'ensemble des logements en %	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	5,9	2,6	3,9	4,2	3,7
Landes	5,6	5,0	6,5	6,8	6,2

Part des logements vacants parmi l'ensemble des logements en %

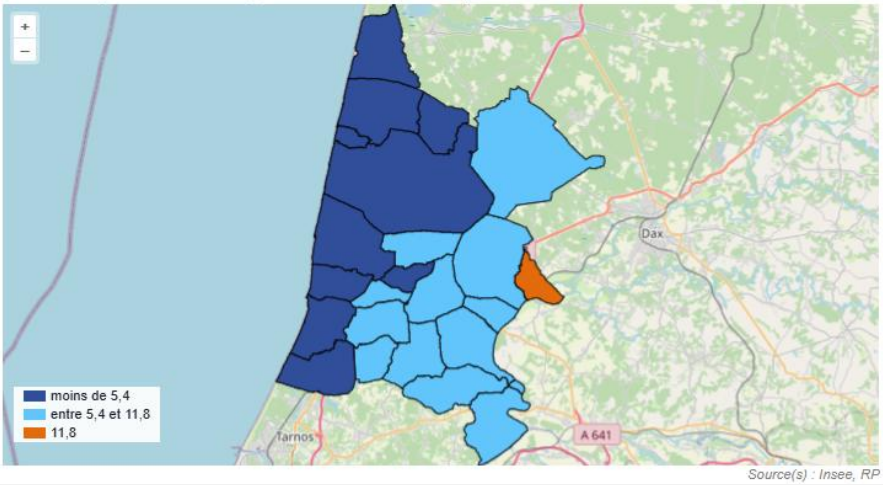

Source(s) : Insee, RP

La représentation cartographiée du taux de logements vacants par commune est significative de la tension immobilière marquée sur la partie côtière du territoire, qui a fait évoluer à la baisse le taux de logement vacant.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les caractéristiques des résidences principales

Le type de résidence principale

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Part des appartements parmi l'ensemble des résidences principales en % (2022)	21,4	215	5,6	15,4	10,1	18,9	9,0	26,5	25,8	24,7	15,7	35,2
Part des maisons parmi l'ensemble des résidences principales en % (2022)	78,6	788	94,4	84,6	89,9	81,1	91,0	73,5	74,2	75,3	84,3	64,8

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Part des appartements parmi l'ensemble des résidences principales en % (2022)	31,8	554	45,1	7,6	33,7	6,9	11,8	6,7	16,3	33,4	7,4	7,4	7,8
Part des maisons parmi l'ensemble des résidences principales en % (2022)	68,2	1189	54,9	92,4	66,3	93,1	88,2	93,3	83,7	66,6	92,6	92,6	92,2

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Part des appartements parmi l'ensemble des résidences principales en % (2022)	26,4	8927	22,6
Part des maisons parmi l'ensemble des résidences principales en % (2022)	73,6	24899	77,4

Source(s) : Insee, RP

Les maisons sont presque trois fois plus représentées en sein du parc de résidences principales, que les appartements. Les communes les plus rurales enregistrent les parts d'appartements les plus faibles.

La taille des résidences principales

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Taille des résidences principales (en %)												
- une pièce (2022)	0,0	0	0,0	1,1	0,9	3,6	0,2	3,9	2,0	0,8	0,2	2,4
- deux pièces (2022)	9,4	94	3,9	5,0	4,0	12,5	3,4	13,5	8,7	11,7	6,3	13,4
- trois pièces (2022)	19,9	200	15,3	16,2	12,9	16,5	11,7	17,2	16,5	20,3	15,4	26,1
- quatre pièces (2022)	28,4	285	35,0	32,9	31,7	26,6	32,9	28,5	20,8	27,0	30,6	26,9
- cinq pièces et plus (2022)	42,2	424	45,8	44,8	50,5	40,8	51,9	36,9	51,9	40,2	47,5	31,2
Nombre moyen de pièces par résidence principale (2022)	4,4		4,6	4,5	4,7	4,2	4,7	4,1	4,8	4,3	4,5	4,0

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Taille des résidences principales (en %)													
- une pièce (2022)	1,4	24	3,1	0,0	1,7	0,0	0,8	0,0	0,3	1,4	0,3	0,5	0,0
- deux pièces (2022)	17,6	307	19,0	3,4	14,0	1,5	4,3	2,0	8,7	12,3	2,7	4,0	1,8
- trois pièces (2022)	19,6	343	25,6	12,2	20,7	12,0	13,0	6,0	11,5	22,5	11,2	7,9	12,9
- quatre pièces (2022)	29,3	513	24,3	27,3	27,5	27,3	33,9	25,0	31,5	29,4	34,3	26,8	32,0
- cinq pièces et plus (2022)	32,2	564	28,0	57,1	36,1	59,3	48,0	66,9	48,0	34,4	51,5	60,8	53,3
Nombre moyen de pièces par résidence principale (2022)	4,0		3,8	4,8	4,1	4,9	4,7	5,3	4,7	4,0	4,7	5,0	4,8

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Taille des résidences principales (en %)			
- une pièce (2022)	1,5	519	2,0
- deux pièces (2022)	11,3	3825	8,7
- trois pièces (2022)	18,9	6421	16,5
- quatre pièces (2022)	28,0	9519	26,7
- cinq pièces et plus (2022)	40,3	13674	46,1
Nombre moyen de pièces par résidence principale (2022)	4,3		4,5

Source(s) : Insee, RP

Les maisons étant davantage représentées, il est logique que les résidences principales comprennent de façon majoritaires quatre pièces ou plus.

Taille des résidences principales (en %) - cinq pièces et plus

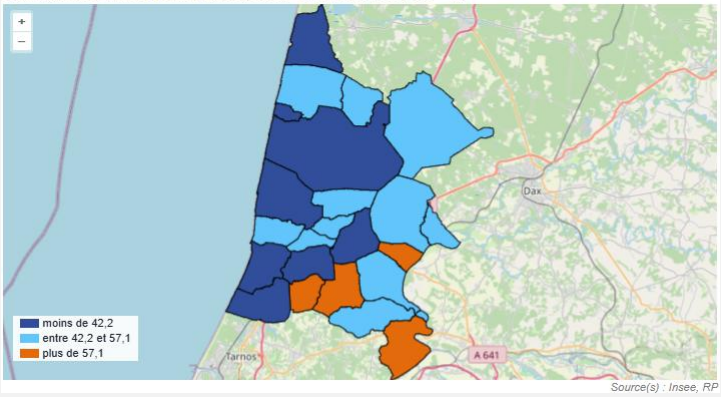

Source(s) : Insee, RP

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La surface des résidences principales

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Surface des résidences principales (en %)												
- moins de 40m² (2021)	1,6	15	2,0	4,1	2,0	11,7	0,5	10,7	4,8	4,3	1,2	12,0
- moins de 60m² (2021)	13,3	131	11,6	10,1	8,4	24,5	6,5	23,3	13,5	16,6	8,0	29,6
- de 60m² à moins de 100m² (2021)	40,3	396	39,1	38,3	40,4	30,2	39,1	33,1	33,2	39,9	43,0	39,8
- 100m² ou plus (2021)	46,4	455	49,2	51,6	51,2	45,3	54,4	43,6	53,3	43,5	49,0	30,6

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Surface des résidences principales (en %)													
- moins de 40m² (2021)	4,6	80	12,0	0,7	5,4	0,3	2,0	0,8	1,2	5,5	1,5	1,3	1,1
- moins de 60m² (2021)	23,1	402	32,8	4,6	20,5	3,5	8,7	3,3	10,4	19,5	6,3	5,6	4,8
- de 60m² à moins de 100m² (2021)	42,2	733	39,4	38,1	40,0	26,8	34,8	23,0	39,5	50,1	38,3	25,6	38,5
- 100m² ou plus (2021)	34,7	604	27,8	57,3	39,5	69,8	56,6	73,7	50,1	30,3	55,5	68,8	56,6

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Surface des résidences principales (en %)			
- moins de 40m² (2021)	5,6	1862	4,9
- moins de 60m² (2021)	18,2	6030	14,7
- de 60m² à moins de 100m² (2021)	39,5	13079	40,4
- 100m² ou plus (2021)	42,3	14025	44,9

Source(s) : Insee, RP fichiers détail

Par conséquent, la grande majorité des résidences principales présentent des surfaces de plus de 60 m².

Part des appartements parmi l'ensemble des résidences principales en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	0,3	0,0	12,4	17,0	19,0	21,4
Azur	0,0	1,7	7,2	4,2	5,1	5,6
Magescq	13,0	5,3	19,2	16,6	15,4	15,4
Messanges	3,0	2,7	11,0	10,4	8,0	10,1
Moliets-et-Maa	5,5	1,8	27,5	26,2	20,0	18,9
Saint-Geours-de-Maremne	0,8	3,3	8,4	8,4	9,0	9,0
Seignosse	13,1	15,3	23,9	29,6	26,4	26,5
Soorts-Hossegor	7,6	12,8	24,3	26,6	24,4	25,8
Soustons	4,0	7,3	20,3	24,1	22,8	24,7
Tosse	1,0	1,2	7,4	8,0	12,5	15,7
Vieux-Boucau-les-Bains	9,9	16,5	28,9	32,2	31,5	35,2

Part des appartements parmi l'ensemble des résidences principales en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	0,2	0,6	9,3	7,4	22,3	31,8
Capbreton	15,1	22,9	38,6	37,8	43,4	45,1
Josse	0,0	0,0	4,1	2,8	2,4	7,6
Labenne	0,9	4,1	14,5	17,0	29,9	33,7
Orx	0,0	1,3	10,0	9,3	8,3	6,9
Saint-Jean-de-Marsacq	0,0	0,0	9,5	13,0	11,5	11,8
Sainte-Marie-de-Gosse	1,2	4,7	6,4	6,8	8,2	6,7
Saint-Martin-de-Hinx	2,6	4,6	15,5	15,4	16,9	16,3
Saint-Vincent-de-Tyrosse	10,1	15,5	25,6	29,2	30,7	33,4
Saubion	0,0	0,0	3,3	2,9	5,1	7,4
Saubrigues	0,0	0,0	3,3	4,7	6,0	7,4
Saubusse	2,8	2,1	13,1	14,9	9,1	7,8

Source : Insee, RP

Part des appartements parmi l'ensemble des résidences principales en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	6,7	10,2	21,2	22,5	24,6	26,4
Landes	12,4	14,1	20,6	21,4	21,4	22,6

Part des appartements parmi l'ensemble des résidences principales en %

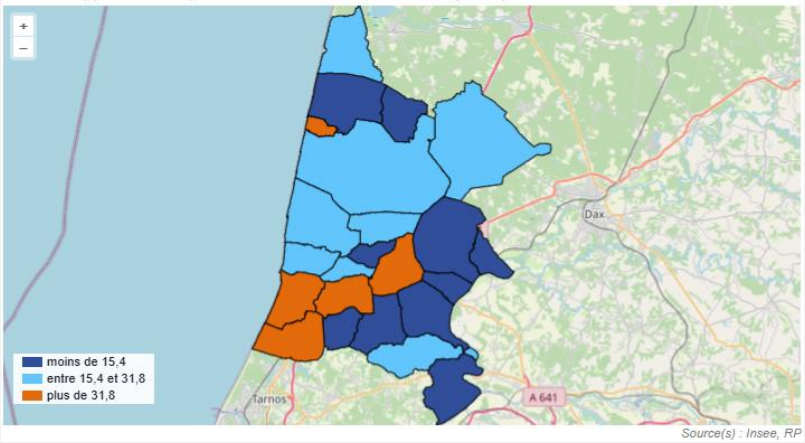

Source(s) : Insee, RP

La part des appartements parmi les résidences principales augmente au sein du territoire intercommunal. Cependant, le détail par commune démontre par endroit qu'elle a baissé depuis 2016.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Part des ménages locataires du parc privé (logements loués vides) en %	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	12,2	12,4	16,9	21,5	27,0	24,6
Azur	28,7	25,8	21,4	17,9	16,7	12,1
Magescq	34,5	32,8	29,9	26,3	25,8	23,6
Messanges	19,1	23,6	20,8	23,6	19,7	20,8
Moliets-et-Maa	24,2	26,6	32,1	31,9	27,2	20,4
Saint-Geours-de-Maremne	20,8	17,0	19,2	20,1	18,8	17,3
Seignosse	13,9	25,5	23,0	25,9	26,1	25,2
Soorts-Hossegor	17,4	20,0	19,9	20,5	19,8	19,9
Soustons	24,7	28,2	27,6	29,2	28,3	26,9
Tosse	23,5	23,4	20,1	20,7	22,2	20,8
Vieux-Boucau-les-Bains	25,2	27,8	30,1	29,4	29,2	25,1

Part des ménages locataires du parc privé (logements loués vides) en %	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	21,7	23,8	20,7	23,0	25,8	31,5
Capbreton	17,3	27,6	28,4	27,7	31,0	26,2
Josse	17,5	16,8	13,2	11,8	13,4	11,0
Labenne	13,3	16,3	15,5	17,8	24,8	26,1
Orx	13,5	21,4	19,9	18,7	17,5	15,6
Saint-Jean-de-Marsacq	22,7	24,3	17,5	16,8	16,0	14,2
Sainte-Marie-de-Gosse	15,2	12,7	12,2	9,6	9,3	9,3
Saint-Martin-de-Hinx	19,5	18,4	21,8	19,3	20,9	16,5
Saint-Vincent-de-Tyrosse	23,6	27,2	27,8	30,3	31,0	28,9
Saubion	14,2	16,4	16,5	16,8	17,3	16,8
Saubrigues	17,2	16,2	12,9	11,7	14,1	15,8
Saubusse	33,6	33,1	31,2	32,1	28,2	24,1

Source : Insee, RP & RPLS

Part des ménages locataires du parc privé (logements loués vides) en %	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	20,6	24,2	23,8	24,5	25,5	23,9
Landes	24,3	25,9	26,1	26,5	25,9	24,7

Source : Insee, RP & RPLS

La part des ménages locataires du parc privé a globalement baissé depuis 2016, au sein du territoire intercommunal comme à l'échelle départementale, sauf pour certaines communes : Bénesse-Marémne, Labenne, Messanges et Saubrigues.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Part des ménages propriétaires en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	72,3	72,2	74,6	73,8	70,6	60,7
Capbreton	61,3	57,4	59,2	60,5	55,9	59,8
Josse	76,7	79,0	83,1	85,4	84,6	81,0
Labenne	77,2	75,2	76,8	75,0	65,7	64,4
Orx	73,8	74,2	74,0	79,4	80,4	82,5
Saint-Jean-de-Marsacq	69,7	67,6	72,8	74,5	76,8	77,7
Sainte-Marie-de-Gosse	75,4	80,3	83,6	82,6	85,3	87,7
Saint-Martin-de-Hinx	74,6	75,5	74,9	74,3	75,0	78,7
Saint-Vincent-de-Tyrosse	58,7	59,8	61,4	59,3	58,2	60,1
Saubion	84,1	79,5	81,3	82,4	79,6	79,4
Saubrigues	78,1	81,4	85,7	85,0	83,0	82,1
Saubusse	56,1	60,5	63,9	64,2	64,0	67,7

Source : Insee, RP & RPLS

Part des ménages propriétaires en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	72,3	72,2	74,6	73,8	70,6	60,7
Capbreton	61,3	57,4	59,2	60,5	55,9	59,8
Josse	76,7	79,0	83,1	85,4	84,6	81,0
Labenne	77,2	75,2	76,8	75,0	65,7	64,4
Orx	73,8	74,2	74,0	79,4	80,4	82,5
Saint-Jean-de-Marsacq	69,7	67,6	72,8	74,5	76,8	77,7
Sainte-Marie-de-Gosse	75,4	80,3	83,6	82,6	85,3	87,7
Saint-Martin-de-Hinx	74,6	75,5	74,9	74,3	75,0	78,7
Saint-Vincent-de-Tyrosse	58,7	59,8	61,4	59,3	58,2	60,1
Saubion	84,1	79,5	81,3	82,4	79,6	79,4
Saubrigues	78,1	81,4	85,7	85,0	83,0	82,1
Saubusse	56,1	60,5	63,9	64,2	64,0	67,7

Source : Insee, RP & RPLS

Part des ménages propriétaires en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	67,1	66,0	68,1	68,3	66,7	67,5
Landes	61,5	62,2	64,5	65,1	65,6	66,5

Source : Insee, RP & RPLS

La part des ménages propriétaires a globalement baissé depuis 2016, au sein du territoire intercommunal dans les mêmes proportions qu'à l'échelle départementale.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Le parc de logements sociaux

Territoire	Nombre de logements au 01.01.23	Nombre demandes au 31.12.23	Nombre d'attributions En 2023
Angresse	59	63	3
Azur	31	14	1
Magescq	76	46	10
Messanges	2	3	0
Moliets et Maa	33	27	1
St Geours de Maremne	85	72	4
Seignosse	61	101	6
Soorts Hossegor	29	58	0
Soustons	205	314	63
Tosse	48	55	12
Vieux Boucau	45	67	24
Bénesse Maremne	131	76	9
Capbreton	617	691	74
Josse	28	4	2
Labenne	261	268	28
Orx	0	0	0
St Jean de Marsacq	51	22	3
Ste Marie de Gosse	12	7	3
St Martin de Hinx	18	9	1
St Vincent de Tyrosse	470	387	36
Saubion	17	14	0
Saubrigues	8	2	0
Saubusse	29	12	4
CC MACS	2316	2312	284

En 2023, étaient recensés 2 316 logements sociaux dont 1 % de logements type 1, 28 % de logements type 2, 43 % de type 3, 25 % de type 4, ainsi que 3 % de type 5.

Le parc social intercommunal représente donc 7 % du parc des résidences principales (Landes 8 %).

53 % du parc est géré par XL Habitat qui est un de partenaires d'échange de données dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (1 239 unités)
En matière de typologies, son parc se compose de 1 % de T1, de 21 % de T2, de 41 % de T3, de 32 % de T4 et de 4 % de T5.
Un taux de renouvellement faible est constaté, en lien avec un parcours résidentiel figé. En 2023, les réponses aux besoins sont uniquement de 12 %.

Enquête d'occupation sociale du parc XL Habitat sur le territoire de MACS

Nombre de logements	1239	
Nombre de réponses	1050	
Composition familiale		
Personne seule		502
Personne seule avec enfant	1 enfant	223
	2 enfants	85
	3 enfants	18
	+ de 3 enfants	4
Couple		131
Couple avec enfant	1 enfant	86
	2 enfants	57
	3 enfants	25
	+ de 3 enfants	12
Age titulaire du bail	18-25 ans	2
	26-35 ans	88
	36-50 ans	335
	51-60 ans	331
	61-70 ans	262
	+ de 70 ans	221
Revenus fiscal de réf	> à 20 %	260
	20 à 39,99%	236
	40 à 59,99%	260
	60 à 100%	309
	100,01 à 120%	50
	+120%	25
	Sans réponse	84
Béneficiaires de l'APL	564	
Entrées en 2024	68	

Cette enquête démontre l'importance de l'accès au logement social pour les personnes seules et les familles monoparentales.
Les personnes de moins de 35 ans sont très peu représentées parmi les locataires.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Parmi les demandeurs, une grande majorité de ménages est installée au moment de la demande dans un logement locatif privé. Les personnes seules sont très majoritaires. En matière d'activité, les actifs en emploi sont les plus nombreux. Concernant les âges, la tranche 30-49 ans est largement majoritaire.

Le type de logement le plus demandée est le T2.

Les motifs exprimés à la demande de logement sont variés : critères financiers, taille du logement, séparations, etc.

Les revenus fiscaux des demandeurs sont moins importants que les revenus fiscaux des occupants.

Locatif privé	46%
Locatif social	18%
Logé chez un parent/enfant	14%
Logé chez un particulier	8%
Propriétaire occupant	5%
Sans domicile fixe	2%
Logé temporairement	2%
Habitat mobile ou structure	2%
Situation du ménage	
Personne seule	49%
Couple sans enfant	7%
Famille	11%
Ménage de 2 personnes	31%
Activité	
Salarié du privé	34%
Chômage	15%
Retraite	11%
Indépendant	6%
Agent FP territorial	4%
Agent FP d'Etat	3%
Autre	23%
Age du demandeur	
moins de 20 ans	1%
20-24 ans	6%
25-29 ans	9%
30-39 ans	25%
40-49 ans	23%
50-59 ans	16%
60-69 ans	13%
70 ans et plus	8%
Motifs de demande ordre décroissant	
Prix trop élevé du loyer	
Logement repris ou revendu	
Taille non adaptée	
Divorce ou séparation	
Changement de lieu de travail	
Logement non adapté (autonomie)	
Logement non décent	
Rapprochement familial	
Logement loin du lieu de travail	
Logement loin de la famille	
Typolologie demandée	
T1	14%
T2	41%
T3	29%
T4	12%
T5 et +	3%
Revenu fiscal de référence (PLUS)	
40% et moins	40%
40-59%	19%
60-99%	27%
100% et plus	8%

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les migrations résidentielles influencent la structure [illegible] des ménages

Les nouveaux arrivants dans l'année et leurs caractéristiques

Les nouveaux arrivants dans l'année

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Habitants arrivés dans l'année dans la commune												
- Nombre (2022)	170		94	237	84	128	185	394	208	619	252	95
- Part (en %) (2022)	7,7	170	9,7	9,2	8,1	9,9	6,3	10,1	5,7	7,4	7,4	5,7
Habitants arrivés dans l'année dans leur logement (en changeant de commune ou non)												
- Nombre (2022)	226		105	318	97	180	236	547	254	1035	347	152
- Part (en %) (2022)	10,2	226	10,9	12,4	9,4	14,0	8,1	14,1	7,0	12,3	10,1	9,1
Habitants arrivés dans l'année dans leur logement sans changer de commune												
- Nombre (2022)	56		11	81	13	52	51	153	46	416	95	57
- Part (en %) (2022)	2,5	56	1,2	3,1	1,3	4,0	1,7	3,9	1,3	5,0	2,8	3,4

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Habitants arrivés dans l'année dans la commune													
- Nombre (2022)	530		775	133	552	35	116	71	235	745	231	184	82
- Part (en %) (2022)	14,4	530	8,5	13,4	7,9	5,4	6,5	5,8	13,7	9,3	12,9	11,6	7,6
Habitants arrivés dans l'année dans leur logement (en changeant de commune ou non)													
- Nombre (2022)	645		1215	150	782	46	149	90	269	1109	260	227	100
- Part (en %) (2022)	17,5	645	13,3	15,1	11,1	7,1	8,3	7,3	15,6	13,9	14,6	14,3	9,2
Habitants arrivés dans l'année dans leur logement sans changer de commune													
- Nombre (2022)	115		439	17	229	11	33	19	33	364	29	43	18
- Part (en %) (2022)	3,1	115	4,8	1,7	3,3	1,7	1,8	1,6	1,9	4,5	1,6	2,7	1,6

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Habitants arrivés dans l'année dans la commune			
- Nombre (2022)	6157		35829
- Part (en %) (2022)	8,7	6157	8,4
Habitants arrivés dans l'année dans leur logement (en changeant de commune ou non)			
- Nombre (2022)	8539		49848
- Part (en %) (2022)	12,1	8539	11,7
Habitants arrivés dans l'année dans leur logement sans changer de commune			
- Nombre (2022)	2382		14019
- Part (en %) (2022)	3,4	2382	3,3

Source(s) : Insee, RP

Nombre d'habitants arrivés dans l'année dans leur logement ayat changé de commune

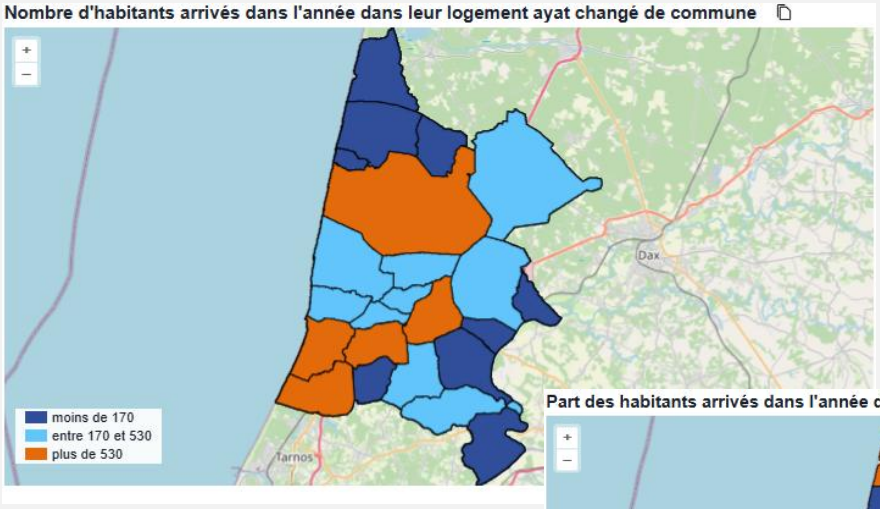

Les migrations résidentielles sont liées à la fois à l'attractivité du territoire et au changement de logement sans quitter la commune d'origine.

Dans le deuxième cas, la cartographie démontre que les communes côtières sont davantage concernées. Plusieurs hypothèses sont possibles pour expliquer ce fait : des ménages avec davantage de moyens qui peuvent devenir propriétaires. Mais également des personnes installées de façon plus précaire (logements saisonniers) et qui trouvent finalement un bail à l'année.

Part des habitants arrivés dans l'année dans leur logement sans changer de commune

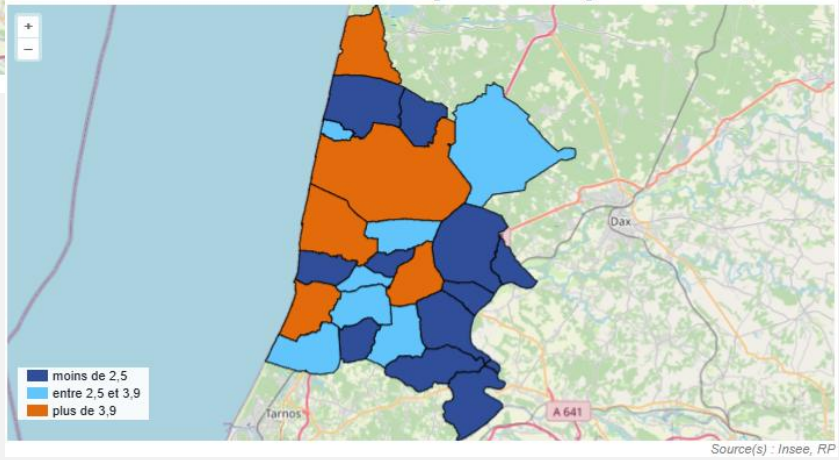

Source(s) : Insee, RP

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Aides versées par la CAF : les prestations logement

Définitions

Les allocations logement sont versées sous conditions de ressources et ont pour vocation de soutenir les personnes et familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. Les aides au logement sont constituées de l'Allocation de logement familiale (ALF) de l'Allocation de logement social (ALS) et de l'Aide personnalisée au logement (APL). Ces trois aides ne sont pas cumulables ; l'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.

L'Allocation de logement familiale (ALF) a été créée en 1948 pour solvabiliser les familles face à la hausse des loyers des logements neufs lors de la reconstruction. Cette aide est à présent attribuée aux familles avec enfants ou ayant à charge un ascendant ou un proche parent infirme et aux jeunes couples mariés sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL.

L'Allocation de logement social (ALS) a été créée en 1971 pour aider d'autres catégories de personnes que les familles à se loger. Cette prestation s'adressait initialement à des personnes âgées de plus de 65 ans (deux bénéficiaires sur dix sont retraités), à des personnes handicapées, à des jeunes travailleurs âgés de moins de 25 ans. À partir de 1991, l'ALS a été étendue progressivement à toute personne non éligible à l'ALF ou à l'APL, et notamment aux étudiants qui sont plus du quart des bénéficiaires.

L'Aide personnalisée au logement (APL) créée en 1977, s'adresse à toute personne locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État. Cette convention fixe, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail et les normes de confort. L'APL concerne également les accédants à la propriété (ou déjà propriétaires) et ayant contracté un prêt aidé par l'Etat [prêt conventionné (Pc), prêt à l'accession sociale (Pas) et anciens prêts d'accession à la propriété (Pap)].

Territoire 1 : CC MACS. Territoire 2 : Landes.

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	3 278	25,3%	23 991	31,3%
Nombre de personnes couvertes bénéficiaires d'une aide au logement	5 714	18,7%	44 157	24,9%
Nombre de bénéficiaires d'ALS	1 245	38,0%	9 329	38,9%
Nombre de bénéficiaires d'APL	1 332	40,6%	9 995	41,7%
Nombre de bénéficiaires d'ALF	701	21,4%	4 667	19,5%

Source : Caf - Fr6

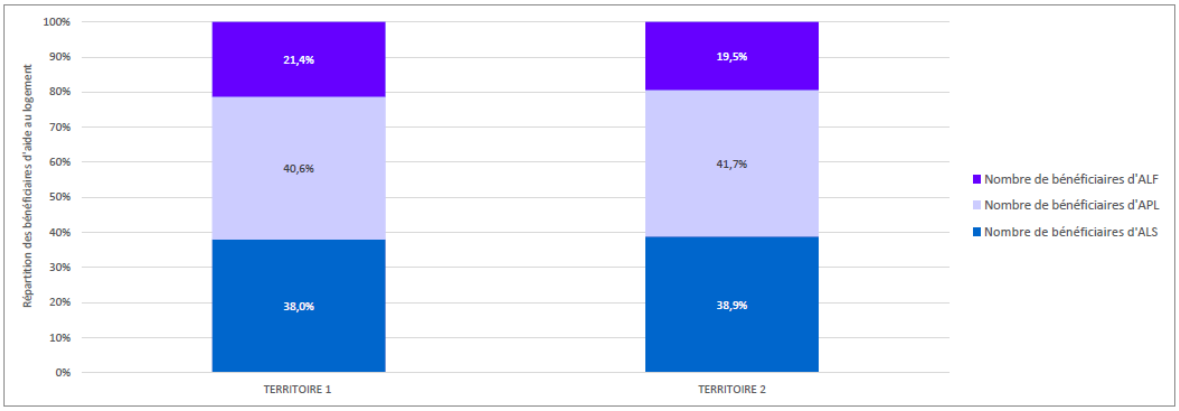

Source : Caf - Fr6

Interprétations de la Caf :

En décembre 2024, près de 3000 foyers allocataires bénéficiaient d'une aide au logement au sein de la CC MACS, soit plus d'un quart des foyers d'allocataires (25.3%). Cette proportion est moins élevée que celle observée au sein du département des Landes (31.3%). Parmi les bénéficiaires d'une aide au logement, les bénéficiaires de l'allocation de logement familial (ALF) sont plus fortement représentés dans la communauté de communes qu'au sein du département compte tenu du caractère familial plus marqué à MACS.

Par rapport à décembre 2021, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement a légèrement moins diminué qu'au sein du département : -2.6% par an contre -2.3% dans les Landes.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

LES MÉNAGES ET LES STRUCTURES FAMILIALES : l'influence des transformations de la société dans le territoire

La diminution du nombre de personnes par foyer est le signe d'une évolution sociétale

Les ménages sans enfants

Les différents types de ménages sans enfant

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Composition des ménages (en %)												
- ménage sans enfant (2022)	63,3	635	63,7	62,9	75,1	78,7	62,1	74,6	83,3	77,1	64,8	84,1
- adulte seul (2022)	30,3	304	29,9	26,9	33,0	37,3	25,3	40,8	38,4	38,2	29,6	45,5
- couples sans enfant (2022)	31,6	317	31,5	32,5	37,1	38,8	34,6	31,9	41,2	34,2	30,8	31,2

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Composition des ménages (en %)													
- ménage sans enfant (2022)	68,5	1199	80,6	64,2	66,2	67,5	59,8	57,7	64,4	75,2	61,7	67,4	62,5
- adulte seul (2022)	35,2	616	48,5	22,2	34,8	23,5	25,4	20,6	30,9	40,8	24,3	21,4	27,9
- couples sans enfant (2022)	28,2	494	28,0	38,3	28,9	39,7	27,8	32,1	30,2	29,4	33,7	42,9	25,2

Les différents types de ménages sans enfant

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Composition des ménages (en %)			
- ménage sans enfant (2022)	72,2	24533	72,7
- adulte seul (2022)	36,4	12371	36,5
- couples sans enfant (2022)	31,8	10789	31,4

Source(s) : Insee, RP

Composition des ménages (en %) - adulte seul

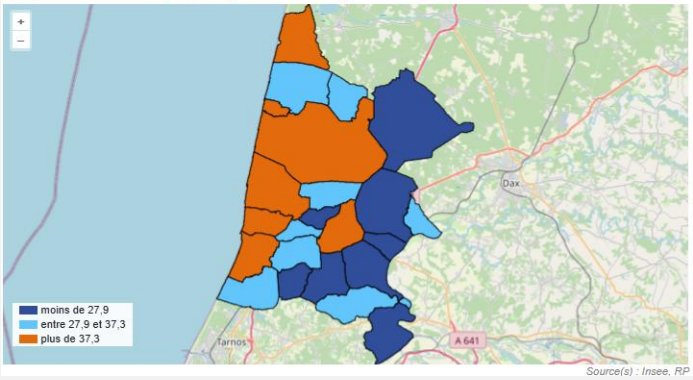

Source(s) : Insee, RP

Composition des ménages (en %) - couples sans enfant

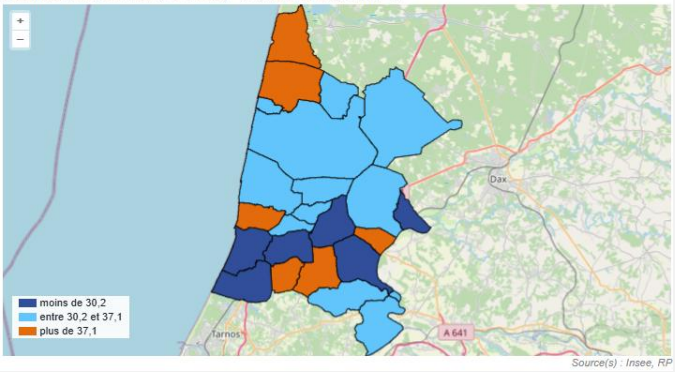

Source(s) : Insee, RP

Les évolutions sociétales et le vieillissement de la population peuvent expliquer la part de plus en plus importante des ménages sans enfant. Ce n'est pas une situation spécifique au territoire MACS. Elle est, en effet, observable sur l'ensemble des territoires nationaux à quelques éventuelles exceptions près. Les ménages concernés sont les personnes vivant seules et les couples sans enfant. Selon l'INSEE, on parle de famille lorsqu'il y a au domicile au moins un adulte avec au moins un enfant de moins de 25 ans.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Composition des ménages (en %) adulte seul	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	14,1	14,9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Azur	18,4	27,0	23,2	25,9	25,0	29,9
Magescq	23,8	26,9	26,6	26,5	25,9	26,9
Messanges	22,5	24,3	29,1	30,2	27,7	33,0
Moliets-et-Maa	31,2	35,5	36,5	39,6	38,2	37,3
Saint-Geours-de-Maremne	16,4	17,5	21,3	22,5	23,9	25,3
Seignosse	22,4	29,2	32,4	35,4	33,3	40,8
Soorts-Hossegor	28,3	30,7	33,8	37,4	35,3	38,4
Soustons	23,3	25,6	27,2	30,6	32,6	38,2
Tosse	22,6	22,8	25,6	26,9	28,1	29,6
Vieux-Boucau-les-Bains	34,9	35,7	34,6	43,0	42,4	45,5

Composition des ménages (en %) adulte seul	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	19,5	22,6	23,4	21,3	26,5	35,2
Capbreton	32,0	37,1	41,8	38,6	45,6	48,5
Josse	12,7	18,3	22,1	18,7	22,3	22,2
Labenne	19,8	22,7	22,5	23,7	30,0	34,8
Orx	13,5	15,1	15,5	18,7	16,7	23,5
Saint-Jean-de-Marsacq	17,0	19,2	18,6	23,8	25,4	25,4
Sainte-Marie-de-Gosse	18,0	14,1	17,8	20,8	20,4	20,6
Saint-Martin-de-Hinx	20,6	18,1	18,9	23,1	27,5	30,9
Saint-Vincent-de-Tyrosse	24,8	28,9	30,4	32,8	35,8	40,8
Saubion	10,6	15,2	13,8	14,8	25,3	24,3
Saubrigues	11,3	11,7	14,1	15,6	21,0	21,4
Saubusse	25,3	25,4	26,2	27,5	22,4	27,9

Source : Insee, RP

Composition des ménages (en %) adulte seul	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	24,0	27,2	29,3	30,5	32,9	36,4
Landes	23,5	27,3	29,9	31,6	33,5	36,5

Source : Insee, RP

A quelques exceptions près, la part des ménages sans enfant a augmenté dans l'ensemble des communes du territoire. Le taux correspondant à la communauté de communes est très proche de celui de l'échelle départementale. Les deux strates enregistrent 3 points supplémentaires depuis 2016.

Composition des ménages (en %) couples sans enfant	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	41,2	35,8	22,5	28,7	25,3	31,6
Azur	35,3	33,7	35,7	42,6	31,2	31,5
Magescq	31,8	30,5	32,9	33,4	32,9	32,5
Messanges	33,3	42,6	31,0	32,1	36,6	37,1
Moliets-et-Maa	36,6	31,4	34,6	30,9	32,0	38,8
Saint-Geours-de-Maremne	39,1	38,2	32,7	33,5	31,1	34,6
Seignosse	37,2	40,3	33,7	32,0	33,2	31,9
Soorts-Hossegor	41,3	41,8	37,6	38,2	41,1	41,2
Soustons	37,8	39,6	34,0	36,3	34,3	34,2
Tosse	38,0	41,5	32,8	35,5	33,5	30,8
Vieux-Boucau-les-Bains	37,1	33,8	34,6	30,8	29,6	31,2

Composition des ménages (en %) couples sans enfant	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	36,4	35,4	32,4	33,1	30,8	28,2
Capbreton	34,3	35,8	33,2	33,1	27,1	28,0
Josse	33,9	30,5	29,4	34,9	35,6	38,3
Labenne	35,1	38,5	34,8	30,7	28,2	28,9
Orx	44,4	37,7	33,1	33,6	39,6	39,7
Saint-Jean-de-Marsacq	39,4	36,0	27,8	27,6	28,5	27,8
Sainte-Marie-de-Gosse	34,4	36,6	23,3	30,1	28,3	32,1
Saint-Martin-de-Hinx	30,9	32,6	30,8	30,0	35,5	30,2
Saint-Vincent-de-Tyrosse	34,8	39,4	33,0	31,1	29,4	29,4
Saubion	42,5	42,2	40,4	42,2	32,7	33,7
Saubrigues	33,6	44,6	37,5	39,8	35,1	42,9
Saubusse	50,6	33,4	33,6	35,5	30,6	25,2

Source : Insee, RP

Composition des ménages (en %) couples sans enfant	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	36,7	37,9	33,4	33,5	31,4	31,8
Landes	33,8	35,9	32,2	32,4	31,8	31,4

Source : Insee, RP

A la lecture des données correspondant aux couples sans enfant, force est de constater que le territoire intercommunal enregistre une relative stabilité, tout comme au niveau départemental.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-	Saint-Vincent-de-	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur				
Part parmi l'ensemble des ménages d'une seule personne (en %)												
- ménages composés d'une personne de moins de 25 ans (2022)	7,0	43	2,8	0,0	4,7	0,0	2,5	0,0	0,0	7,1	2,8	0,0	4,0
- ménages composés d'une personne de 60-74 ans (2022)	22,8	140	34,0	38,9	23,3	15,4	32,5	52,4	19,0	23,9	30,6	20,0	36,0
- ménages composés d'une personne de 75 ans ou plus (2022)	18,4	113	23,6	11,1	20,8	46,2	15,0	14,3	19,0	28,6	27,8	36,0	40,0

Les ménages d'une seule personne selon l'âge

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part parmi l'ensemble des ménages d'une seule personne (en %)												
- ménages composés d'une personne de moins de 25 ans (2022)	5,3	16	0,0	4,3	2,6	4,1	1,8	6,2	0,0	1,7	1,0	1,2
- ménages composés d'une personne de 60-74 ans (2022)	26,3	80	26,1	23,2	23,7	32,7	33,9	23,4	27,5	35,1	20,4	27,7
- ménages composés d'une personne de 75 ans ou plus (2022)	14,0	43	30,4	23,2	21,1	16,3	23,2	22,1	49,7	22,6	21,4	31,3

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part parmi l'ensemble des ménages d'une seule personne (en %)			
- ménages composés d'une personne de moins de 25 ans (2022)	3,5	429	5,1
- ménages composés d'une personne de 60-74 ans (2022)	28,4	3514	29,8
- ménages composés d'une personne de 75 ans ou plus (2022)	25,0	3087	25,1

Source(s) : Insee, RP

Les chiffres démontrent que le fait de vivre seul concerne davantage les seniors que les moins de 25 ans. Cela confirme bien le lien entre le vieillissement et l'isolement résidentiel.

Les différents types de ménages sans enfant

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Nombre de personnes vivant seules												
- étudiants (2021)	1		0	0	3	0	0	3	0	3	2	4
- actifs (2021)	165		44	124	62	101	143	415	210	622	216	145
- retraités (2021)	115		73	128	69	116	153	304	381	822	209	233
- autres (femmes/hommes au foyer, autres inactifs) (2021)	10		4	16	8	13	11	49	31	90	14	24
Part parmi les personnes vivant seules en %												
- étudiants (2021)	0,4	1	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0	0,4	0,0	0,2	0,5	1,0
- actifs (2021)	56,5	165	36,3	46,3	43,8	44,0	46,5	53,9	33,8	40,4	49,0	35,7
- retraités (2021)	39,6	115	60,2	47,5	48,5	50,4	50,0	39,4	61,2	53,5	47,2	57,3
- autres (femmes/hommes au foyer, autres inactifs) (2021)	3,5	10	3,5	6,1	5,4	5,6	3,5	6,3	5,0	5,9	3,3	6,0

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Nombre de personnes vivant seules													
- étudiants (2021)	3		11	0	8	0	2	0	0	6	0	0	0
- actifs (2021)	369		962	34	546	22	82	32	114	724	81	62	55
- retraités (2021)	200		1281	54	397	30	86	56	93	732	100	66	64
- autres (femmes/hommes au foyer, autres inactifs) (2021)	26		123	6	72	2	15	7	17	84	5	4	6
Part parmi les personnes vivant seules en %													
- étudiants (2021)	0,5	3	0,5	0,0	0,8	0,0	1,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
- actifs (2021)	61,6	369	40,5	36,1	53,4	41,4	44,1	34,0	50,7	46,8	43,3	46,7	43,9
- retraités (2021)	33,5	200	53,9	57,7	38,8	55,2	46,6	58,5	41,5	47,4	53,9	50,0	51,2
- autres (femmes/hommes au foyer, autres inactifs) (2021)	4,4	26	5,2	6,2	7,1	3,4	8,3	7,5	7,7	5,4	2,8	3,3	4,9

Source(s) : Insee, RP fichiers détail

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Nombre de personnes vivant seules			
- étudiants (2021)	47		904
- actifs (2021)	5328		30405
- retraités (2021)	5761		35605
- autres (femmes/hommes au foyer, autres inactifs) (2021)	640		3989
Part parmi les personnes vivant seules en %			
- étudiants (2021)	0,4	47	1,3
- actifs (2021)	45,2	5328	42,9
- retraités (2021)	48,9	5761	50,2
- autres (femmes/hommes au foyer, autres inactifs) (2021)	5,4	640	5,6

Source(s) : Insee, RP fichiers détail

Cependant, le vieillissement n'explique pas complètement l'augmentation de la part de personnes vivant seules. En effet, les taux ci-dessus démontrent que les actifs sont également particulièrement concernés, correspondant aux phénomènes de décohabitation, aux choix de vie…

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Parmi les familles, les typologies évoluent également

La place des familles avec enfant(s) dans les ménages

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans (2022)	369		158	403	124	142	476	498	308	955	552	147
Part des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans parmi l'ensemble des ménages en % (2022)	36,7	369	36,3	37,1	24,9	21,3	37,9	25,4	16,7	22,9	35,2	15,9
Part des familles nombreuses (3 enfants ou plus de moins de 25 ans) parmi l'ensemble des ménages en % (2022)	3,4	34	1,2	5,3	1,0	0,8	3,2	1,8	1,7	1,9	1,8	1,6

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans (2022)	552		971	147	1072	89	303	202	269	1000	292	221	175
Part des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans parmi l'ensemble des ménages en % (2022)	31,5	552	19,4	35,8	33,8	32,5	40,2	42,3	35,6	24,8	38,3	32,6	37,5
Part des familles nombreuses (3 enfants ou plus de moins de 25 ans) parmi l'ensemble des ménages en % (2022)	3,2	56	1,6	7,4	2,8	3,6	3,4	3,2	3,4	2,2	4,0	3,6	5,2

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans (2022)	9425		55062
Part des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans parmi l'ensemble des ménages en % (2022)	27,8	9425	27,3
Part des familles nombreuses (3 enfants ou plus de moins de 25 ans) parmi l'ensemble des ménages en % (2022)	2,5	840	3,4

Source(s) : Insee, RP

Les données correspondant aux familles, démontrent des disparités entre communes. Le taux de familles avec enfant de moins de 25 ans est relativement similaire entre la CC MACS et le Département des Landes.

Part des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans parmi l'ensemble des ménages en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	42,4	47,8	40,0	39,3	38,3	36,7
Azur	50,0	33,7	32,1	25,9	33,4	36,3
Magescq	42,1	38,5	35,8	33,4	36,7	37,1
Messanges	39,2	33,5	35,8	33,0	28,8	24,9
Moliets-et-Maa	28,0	28,7	24,7	27,5	28,4	21,3
Saint-Geours-de-Maremne	44,7	39,5	37,1	36,4	40,2	37,9
Seignosse	34,1	27,3	28,6	26,5	30,2	25,4
Soorts-Hossegor	27,9	24,8	23,2	18,9	17,8	16,7
Soustons	37,2	32,1	30,2	27,2	27,0	22,9
Tosse	34,2	32,7	34,1	29,9	35,2	35,2
Vieux-Boucau-les-Bains	25,2	26,5	24,3	20,0	19,7	15,9

Part des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans parmi l'ensemble des ménages en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	42,4	38,3	37,7	41,3	36,0	31,5
Capbreton	29,4	24,2	20,6	21,4	21,4	19,4
Josse	46,6	48,9	44,1	37,4	37,1	35,8
Labenne	42,6	35,9	38,2	38,3	35,8	33,8
Orx	44,4	42,8	44,2	43,0	41,7	32,5
Saint-Jean-de-Marsacq	42,4	39,6	41,4	41,7	38,5	40,2
Sainte-Marie-de-Gosse	50,0	46,5	52,2	44,7	41,9	42,3
Saint-Martin-de-Hinx	48,5	45,9	44,7	37,7	31,8	35,6
Saint-Vincent-de-Tyrosse	38,0	28,9	30,9	31,5	31,2	24,8
Saubion	51,3	38,7	39,4	35,2	38,1	38,3
Saubrigues	58,4	43,5	40,3	40,5	37,4	32,6
Saubusse	25,3	37,5	32,4	30,9	40,6	37,5

Source : Insee, RP

Part des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans parmi l'ensemble des ménages en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	36,9	31,9	31,0	29,9	30,2	27,8
Landes	40,2	33,5	31,6	30,3	29,1	27,3

Part des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans parmi l'ensemble des ménages en %

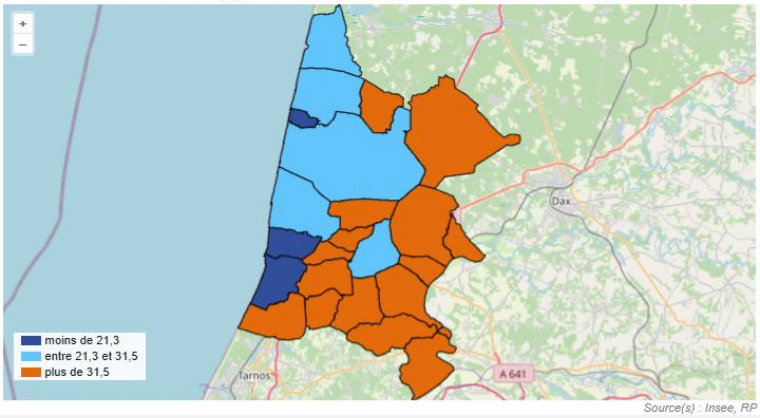

Source(s) : Insee, RP

Entre 2016 et 2022 toutes les communes n'enregistrent pas une baisse du taux de familles.

La cartographie donne le panorama des communes où ces ménages ont pu s'installer. Hormis la commune de Labenne, les communes en orange ne se situent pas sur la partie côtière du territoire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Le type de familles avec enfant(s)

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Part des familles nombreuses (avec 3 enfants ou plus de moins de 25 ans) en % (2022)	9,3	34	3,2	14,4	4,1	3,6	8,5	7,3	10,4	8,5	5,1	10,3
Part des familles monoparentales (enfant(s) de moins de 25 ans) en % (2022)	29,3	108	17,4	26,5	14,7	28,6	17,2	28,6	22,6	32,0	23,1	31,0
Part de couples parentaux (enfant(s) de moins de 25 ans) en % (2022)	70,7	261	82,6	73,5	85,3	71,4	82,8	71,4	77,4	68,0	76,9	69,0

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Part des familles nombreuses (avec 3 enfants ou plus de moins de 25 ans) en % (2022)	10,1	56	8,3	20,7	8,4	11,1	8,4	7,5	9,4	8,7	10,5	11,2	14,0
Part des familles monoparentales (enfant(s) de moins de 25 ans) en % (2022)	21,2	117	38,7	20,7	20,6	5,6	17,8	21,7	13,9	29,6	17,6	9,9	26,1
Part de couples parentaux (enfant(s) de moins de 25 ans) en % (2022)	78,8	435	61,3	79,3	79,4	94,4	82,2	78,3	86,1	70,4	82,4	90,1	73,9

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Part des familles nombreuses (avec 3 enfants ou plus de moins de 25 ans) en % (2022)	8,9	840	12,3
Part des familles monoparentales (enfant(s) de moins de 25 ans) en % (2022)	25,2	2371	25,3
Part de couples parentaux (enfant(s) de moins de 25 ans) en % (2022)	74,8	7053	74,7

Source(s) : Insee, RP

Les familles monoparentales correspondent à un tiers des familles du territoire, c'est-à-dire la même proportion qu'à l'échelle départementale.

Part des familles monoparentales (enfant(s) de moins de 25 ans) en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	9,1	22,9	21,8	17,5	14,1	29,3
Azur	5,9	6,7	27,8	5,9	0,0	17,4
Magescq	8,2	9,4	12,9	11,8	8,8	26,5
Messanges	20,0	18,2	13,5	20,0	15,4	14,7
Moliets-et-Maa	7,7	23,8	20,0	17,6	15,6	28,6
Saint-Geours-de-Maremne	8,9	6,6	5,9	9,2	20,4	17,2
Seignosse	10,7	12,7	21,1	21,4	14,5	28,6
Soorts-Hossegor	14,0	19,8	21,4	21,1	16,4	22,6
Soustons	11,8	18,0	22,9	25,4	21,8	32,0
Tosse	15,6	14,3	13,8	22,5	20,2	23,1
Vieux-Boucau-les-Bains	20,6	27,9	29,8	24,4	35,3	31,0

Part des familles monoparentales (enfant(s) de moins de 25 ans) en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	10,5	10,6	12,7	18,7	21,4	21,2
Capbreton	19,9	28,5	30,8	28,7	34,2	38,7
Josse	9,1	9,4	10,0	6,7	16,0	20,7
Labenne	8,3	9,6	17,6	20,9	24,6	20,6
Orx	0,0	5,9	10,0	13,0	15,0	5,6
Saint-Jean-de-Marsacq	7,1	9,1	18,4	10,7	20,0	17,8
Sainte-Marie-de-Gosse	0,0	6,1	4,3	9,3	8,1	21,7
Saint-Martin-de-Hinx	12,1	13,2	22,2	9,1	16,3	13,9
Saint-Vincent-de-Tyrosse	15,7	19,2	19,9	20,5	29,3	29,6
Saubion	10,3	15,2	15,0	15,6	18,3	17,6
Saubrigues	10,0	9,8	14,0	13,5	9,8	9,9
Saubusse	12,5	3,6	11,5	14,8	17,0	26,1

Source : Insee, RP

Part des familles monoparentales (enfant(s) de moins de 25 ans) en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	12,5	nd.	19,3	19,6	21,5	25,2
Landes	11,6	15,3	18,4	20,3	22,5	25,3

Part des familles monoparentales (enfant(s) de moins de 25 ans) en %

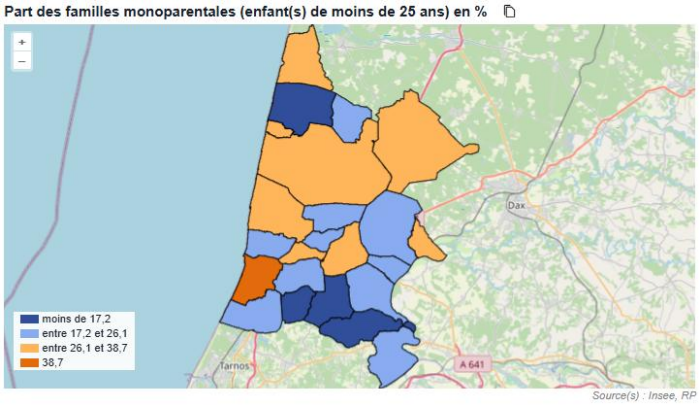

Source(s) : Insee, RP

Entre 2016 et 2022, la part de familles monoparentales a davantage augmenté (4 points) qu'au niveau départementale (3 points).

La cartographie permet de visualiser où se trouvent, en proportion, ces familles.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans (en %)													
- familles avec 1 seul enfant (2022)	49,5	273	52,4	37,9	50,2	38,9	43,8	53,1	51,6	55,3	43,9	41,6	37,6
- familles avec 2 enfants (2022)	40,5	223	39,2	41,4	41,4	50,0	47,8	39,3	38,9	36,0	45,6	47,2	48,4
- familles avec 3 enfants (2022)	8,4	47	6,9	17,2	6,4	11,1	8,4	5,0	5,7	7,8	10,5	9,0	14,0
- familles avec 4 enfants ou plus (2022)	1,6	9	1,4	3,4	2,0	0,0	0,0	2,5	3,7	0,9	0,0	2,2	0,0

Les familles selon le nombre d'enfant(s)

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans (en %)												
- familles avec 1 seul enfant (2022)	56,9	210	54,3	42,9	44,9	67,9	49,7	51,4	52,1	47,7	53,9	48,3
- familles avec 2 enfants (2022)	33,8	125	42,5	42,7	51,1	28,6	41,8	41,3	37,4	43,8	41,0	41,4
- familles avec 3 enfants (2022)	9,3	34	3,2	13,0	4,1	3,6	6,4	6,4	8,6	7,6	5,1	10,3
- familles avec 4 enfants ou plus (2022)	0,0	0	0,0	1,4	0,0	0,0	2,1	0,9	1,8	0,9	0,0	0,0

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans (en %)			
- familles avec 1 seul enfant (2022)	50,2	4727	47,8
- familles avec 2 enfants (2022)	40,9	3858	39,8
- familles avec 3 enfants (2022)	7,7	728	10,0
- familles avec 4 enfants ou plus (2022)	1,2	112	2,4

Source(s) : Insee, RP

La moitié des familles du territoire n'ont en 2022 qu'un seul enfant. C'est une part plus importante que celle de l'échelle départementale. Pour autant, la CC MACS enregistre une part également plus importante que celle du département en matière de familles avec 2 enfants.

Le type de familles avec enfant(s) selon le nombre d'enfant(s)

	Angresse	Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
Nombre de familles nombreuses (2022)	34	5	58	5	5	40	36	32	81	28	15
Nombre de familles monoparentales (2022)	108	28	107	18	41	82	142	69	305	127	46
Nombre de familles avec 1 ou 2 enfants (2022)	334	153	345	119	137	436	462	276	874	523	132
Nombre de familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants (2022)	98	28	102	18	41	82	133	69	283	123	46
Nombre de familles monoparentales avec 3 enfants (2022)	10	0	5	0	0	0	9	0	23	5	0
Nombre de couples parentaux avec 1 ou 2 enfants (2022)	236	126	243	101	96	354	329	206	591	401	86
Nombre de couples parentaux avec 3 enfants (2022)	24	5	53	5	5	40	27	32	58	24	15

	Bénesse-Maremne	Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
Nombre de familles nombreuses (2022)	56	81	30	90	10	25	15	25	87	31	25	24
Nombre de familles monoparentales (2022)	117	376	30	221	5	54	44	37	296	51	22	45
Nombre de familles avec 1 ou 2 enfants (2022)	496	891	117	982	79	278	187	244	913	261	197	150
Nombre de familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants (2022)	117	361	20	200	5	49	44	37	282	46	22	41
Nombre de familles monoparentales avec 3 enfants (2022)	0	15	10	21	0	5	0	0	14	5	0	5
Nombre de couples parentaux avec 1 ou 2 enfants (2022)	379	529	96	782	74	229	143	206	632	215	175	110
Nombre de couples parentaux avec 3 enfants (2022)	56	66	20	69	10	20	15	25	72	26	25	19

Source(s) : Insee, RP

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Nombre de familles nombreuses (2022)	840	6788
Nombre de familles monoparentales (2022)	2371	13934
Nombre de familles avec 1 ou 2 enfants (2022)	8584	48274
Nombre de familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants (2022)	2245	12714
Nombre de familles monoparentales avec 3 enfants (2022)	127	1220
Nombre de couples parentaux avec 1 ou 2 enfants (2022)	6340	35560
Nombre de couples parentaux avec 3 enfants (2022)	713	5568

Source(s) : Insee, RP

Les couples parentaux sont davantage concernés par le fait d'avoir une famille nombreuse que les monoparents.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Population allocataire

Définitions

Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher par exemple des ménages au sens INSEE) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les ayants-droits. L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droits représente les personnes couvertes.

Une famille monoparentale CAF est définie par la présence d'au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales ainsi que par l'absence d'un conjoint au foyer. Un allocataire isolé est défini par la non-présence d'un conjoint ou d'une conjointe, et par la non-présence d'enfant à charge au sens de la législation familiale. Un enfant est « à charge » pour un allocataire au sens de la législation familiale si cet enfant permet l'ouverture d'un droit à au moins une prestation ou la modification du montant d'une prestation déjà acquise pour l'allocataire. L'âge des enfants est calculé au 31 décembre de l'année de référence.

Comparaison territoriale de la structure familiale des allocataires

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Isolés	5 589	43,1%	34 726	45,3%
Couples sans enfant	462	3,6%	3 448	4,5%
Familles monoparentales	2 109	16,3%	12 376	16,2%
- avec 3 enfants ou plus	142	1,1%	1 376	1,8%
Couples avec enfant(s)	4 809	37,1%	26 059	34,0%
- avec 3 enfants ou plus	640	4,9%	4 555	5,9%
Total	12 969		76 609	

Source : Caf - Fr6

	TERRITOIRE 1	TERRITOIRE 2
Part des familles parmi les allocataires	53,3%	50,2%
Part des monoparents chez les familles	30,5%	32,2%
Part des familles nombreuses chez les familles	11,3%	15,4%
Nombre moyen d'enfants mineurs par famille	1,7	1,7

Source : Caf - Fr6

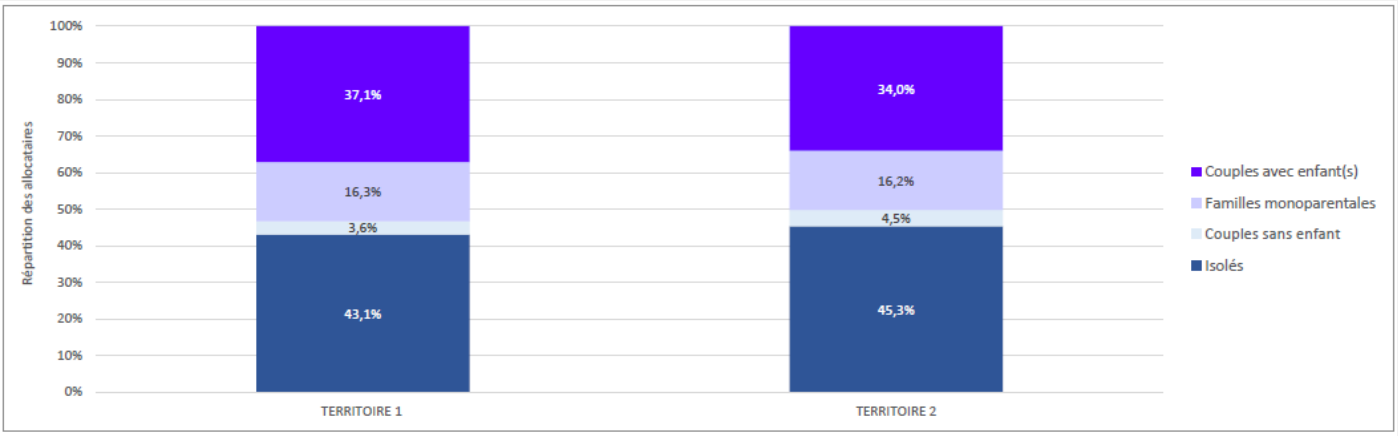

Source : Caf - Fr6

Interprétations de la Caf :

La communauté de communes MACS est marquée par une forte proportion de familles : 53.3 % contre 50.2 % dans le département des Landes. La proportion de familles monoparentales parmi la population allocataire dans la communauté de communes est semblable à celle enregistrée dans le département : respectivement 16.3 % contre 16.2 %.

Par rapport au mois de décembre 2021, le nombre de familles est resté stable comparativement au département des Landes où une baisse est observée : respectivement 0 % par an contre -0.4 % par an.

Les familles nombreuses parmi les familles sont moins représentées dans la communauté de communes que dans le département : respectivement 11.3 % contre 15.4 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ
Les évolutions des inégalités territoriales et sociales

Une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 1 288 € par mois (2022)

Ménages fiscaux

Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Par exemple, un couple de concubins vivant ensemble, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale. Les couples de concubins sont donc traités de la même façon qu'un couple marié ou pacsé.

Sont absents ou exclus des ménages fiscaux :

- Les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention…),
- Les sans-abris

Le concept de « ménage fiscal » est à distinguer du concept de ménage, au sens Insee du terme. Un ménage au sens habituel des enquêtes de l'Insee désigne l'ensemble des occupants d'un même logement. Il comprend des personnes présentes dans le ménage mais absentes des déclarations fiscales. Ce sont notamment des personnes majeures qui ne sont pas reliées fiscalement au ménage (mais éventuellement à un autre ménage) : jeunes filles au pair, étudiants dans des chambres louées, membres de la famille hébergés mais non répertoriés au sens fiscal. Par ailleurs, il y a des personnes rattachées fiscalement au ménage fiscal mais ne faisant pas systématiquement partie du ménage au sens de l'Insee. Ce sont notamment des jeunes ou des étudiants de moins de 25 ans ne résidant pas chez leurs parents.

Pour évaluer les niveaux de vie, la population fiscale est divisée en 9 tranches de 10 %. C'est que l'on nomme un décile. Le 1er représente les 10 % les plus pauvres et le 9ème représente les 10 % les plus riches. L'écart interdécile permet de visualiser l'écart entre ces deux tranches.

L'évolution des niveaux de vie des ménages

La population fiscale

	Angresse	Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
Ménages fiscaux (2021)	1003	455	1044	514	723	1257	2464	2282	4286	1539	1036

	Bénesse-Maremne	Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
Ménages fiscaux (2021)	1697	5376	386	3130	260	749	460	729	4057	743	655	466

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Ménages fiscaux (2021)	35311	193430

Source(s) : Insee, Filosofi

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € - médiane

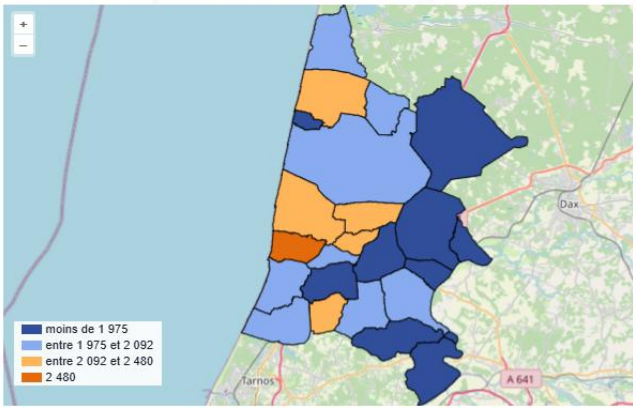

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € - écart inter-décile

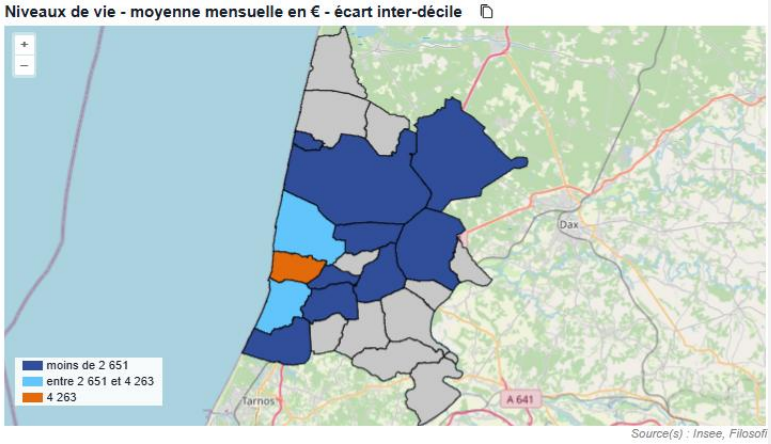

Source(s) : Insee, Filosofi

La médiane des niveaux de vie sépare les ménages fiscaux en deux blocs de 50 % : ceux qui se situent en dessous et ceux qui se situent au-dessus. A ne pas confondre avec la notion de « revenus moyens ».

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les déciles et quartiles des niveaux de vie

	Angresse	Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
Niveaux de vie - moyenne mensuelle en €											
- 1er décile (2021)	1203	nd.	1093	nd.	nd.	1197	1042	1177	1141	1216	988
- 2ème décile (2021)	1467	nd.	1374	nd.	nd.	1436	1378	1535	1400	1487	1279
- 1er quartile (2021)	1579	nd.	1450	nd.	nd.	1539	1514	1693	1505	1603	1388
- 3ème décile (2021)	1710	nd.	1549	nd.	nd.	1619	1613	1858	1616	1693	1481
- 4ème décile (2021)	1886	nd.	1718	nd.	nd.	1783	1855	2148	1809	1898	1692
- médiane (2021)	2061	1983	1882	2092	2033	1928	2110	2480	1975	2108	1865
- 6ème décile (2021)	2307	nd.	2069	nd.	nd.	2112	2375	2868	2165	2307	2070
- 7ème décile (2021)	2572	nd.	2259	nd.	nd.	2297	2756	3306	2402	2547	2337
- 3ème quartile (2021)	2711	nd.	2388	nd.	nd.	2385	2941	3616	2569	2660	2487
- 8ème décile (2021)	2900	nd.	2519	nd.	nd.	2486	3165	4090	2748	2829	2611
- 9ème décile (2021)	3599	nd.	2962	nd.	nd.	2982	4154	5439	3403	3366	3146

	Bénesse-Maremne	Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
Niveaux de vie - moyenne mensuelle en €												
- 1er décile (2021)	1138	1043	nd.	1189	nd.	nd.	nd.	nd.	1153	nd.	nd.	nd.
- 2ème décile (2021)	1408	1343	nd.	1488	nd.	nd.	nd.	nd.	1397	nd.	nd.	nd.
- 1er quartile (2021)	1499	1468	nd.	1596	nd.	nd.	nd.	nd.	1493	nd.	nd.	nd.
- 3ème décile (2021)	1593	1582	nd.	1688	nd.	nd.	nd.	nd.	1578	nd.	nd.	nd.
- 4ème décile (2021)	1758	1819	nd.	1873	nd.	nd.	nd.	nd.	1721	nd.	nd.	nd.
- médiane (2021)	1903	2038	1861	2050	2118	2029	1913	1933	1865	2111	2057	1897
- 6ème décile (2021)	2098	2281	nd.	2229	nd.	nd.	nd.	nd.	2038	nd.	nd.	nd.
- 7ème décile (2021)	2299	2577	nd.	2466	nd.	nd.	nd.	nd.	2224	nd.	nd.	nd.
- 3ème quartile (2021)	2407	2750	nd.	2613	nd.	nd.	nd.	nd.	2337	nd.	nd.	nd.
- 8ème décile (2021)	2578	2973	nd.	2762	nd.	nd.	nd.	nd.	2468	nd.	nd.	nd.
- 9ème décile (2021)	3158	3694	nd.	3259	nd.	nd.	nd.	nd.	2923	nd.	nd.	nd.
- écart inter-décile (2021)	2019	2651	nd.	2070	nd.	nd.	nd.	nd.	1770	nd.	nd.	nd.

Source(s) : Insee, Filosofi

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Niveaux de vie - moyenne mensuelle en €		
- 1er décile (2021)	1133	1102
- 2ème décile (2021)	1419	1367
- 1er quartile (2021)	1529	1475
- 3ème décile (2021)	1631	1569
- 4ème décile (2021)	1815	1740
- médiane (2021)	2000	1903
- 6ème décile (2021)	2203	2087
- 7ème décile (2021)	2453	2297
- 3ème quartile (2021)	2608	2426
- 8ème décile (2021)	2799	2579
- 9ème décile (2021)	3446	3096
- écart inter-décile (2021)	2313	1993

Source(s) : Insee, Filosofi

Ces tableaux permettent d'observer pour chaque strate la répartition des ménages fiscaux par déciles, ainsi que les écarts entre eux et entres les strates.

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € médiane

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénesse-Maremne	1659	1706	1742	1768	1773	1778	1811	1826	1845	1903
Capbreton	1725	1754	1765	1780	1810	1829	1890	1913	1969	2038
Josse	1645	1642	1688	1688	1718	1808	1842	1841	1794	1861
Labenne	1774	1778	1794	1788	1796	1847	1885	1908	1958	2050
Orx	1664	1755	1758	1764	1823	1897	1932	1938	2037	2118
Saint-Jean-de-Marsacq	1631	1704	1727	1719	1754	1753	1788	1819	1884	2029
Sainte-Marie-de-Gosse	1601	1632	1611	1640	1665	1676	1718	1695	1799	1913
Saint-Martin-de-Hinx	1671	1667	1667	1667	1698	1738	1768	1794	1838	1933
Saint-Vincent-de-Tyrosse	1582	1623	1642	1637	1674	1696	1743	1763	1804	1865
Saubion	1698	1784	1798	1805	1823	1821	1905	1950	2027	2111
Saubrigues	1729	1777	1813	1889	1864	1899	1963	1989	2057	2057
Saubusse	1583	1598	1621	1633	1637	1690	1759	1766	1843	1897

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € médiane

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Angresse	1724	1790	1794	1821	1839	1859	1932	1919	1962	2061
Azur	1648	1646	1608	1641	1717	1676	1835	1839	1878	1983
Magescq	1619	1606	1659	1645	1645	1702	1777	1771	1802	1882
Messanges	1740	1747	1791	1789	1832	1901	1895	1930	1978	2092
Moliets-et-Maa	1659	1659	1665	1686	1756	1753	1824	1846	1835	2033
Saint-Geours-de-Maremne	1660	1699	1696	1728	1720	1756	1808	1841	1879	1928
Seignosse	1823	1835	1820	1848	1877	1916	1967	1967	2017	2110
Soorts-Hossegor	2114	2134	2148	2122	2176	2229	2263	2328	2363	2480
Soustons	1660	1735	1742	1746	1770	1795	1820	1864	1899	1975
Tosse	1758	1803	1778	1839	1849	1888	1897	1922	1990	2108
Vieux-Boucau-les-Bains	1626	1679	1650	1694	1731	1708	1742	1783	1818	1865

Source : Insee, Filosofi

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € médiane

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CC Maremne Adour Côte Sud	1697	1734	1743	1756	1779	1807	1851	1873	1923	2000
Landes	1633	1669	1679	1686	1704	1733	1780	1802	1842	1903

Source : Insee, Filosofi

La médiane de niveau de vie a augmenté depuis 2016 au sein de la CC MACS, dans une moindre mesure qu'à l'échelle départementale.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € écart inter-décile	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Angresse	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Azur	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Magescq	nd.	nd.	1823	1708	1780	1768	1825	1691	1717	1868
Messanges	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Moliets-et-Maa	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Saint-Geours-de-Maremne	1566	1630	1676	1701	1675	1735	1761	1763	1647	1785
Seignosse	2642	2675	2744	2687	2633	2805	2882	2888	2820	3113
Soorts-Hossegor	3834	3710	3914	3754	3747	3813	3884	4068	4026	4263
Soustons	2018	2052	2048	2023	1993	1983	2114	2082	2138	2263
Tosse	2082	2168	2018	1928	1934	1953	1996	1988	2027	2150
Vieux-Boucau-les-Bains	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	2056	2158

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € écart inter-décile	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénesse-Maremne	1820	1770	1786	1643	1717	1633	1734	1823	1835	2019
Capbreton	2407	2447	2489	2355	2367	2409	2447	2466	2528	2651
Josse	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Labenne	1917	1936	1988	1906	1888	1868	1948	1989	2003	2070
Orx	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Saint-Jean-de-Marsacq	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Sainte-Marie-de-Gosse	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Saint-Martin-de-Hinx	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Saint-Vincent-de-Tyrosse	1630	1637	1620	1598	1658	1611	1689	1680	1684	1770
Saubion	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Saubrigues	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.
Saubusse	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.

Source : Insee, Filosofi

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € écart inter-décile	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CC Maremne Adour Côte Sud	2151	2158	2142	2079	2091	2098	2179	2174	2186	2313
Landes	1861	1860	1868	1827	1835	1850	1900	1887	1908	1993

Source : Insee, Filosofi

Les écarts de niveaux de vie se creusent d'année en année et une accélération est constatée entre 2020 et 2021.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La diversité des niveaux de vie des ménages en fonction de leur situation

Les niveaux de vie des personnes vivant seules

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - Ménage femme vivant seule		
- 1er décile (2021)	958	959
- médiane (2021)	1693	1639
- 9ème décile (2021)	2860	2649
Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - Ménage homme vivant seul		
- 1er décile (2021)	863	913
- médiane (2021)	1776	1713
- 9ème décile (2021)	3236	2833
Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - Ménage d'une personne		
- 1er décile (2021)	929	941
- médiane (2021)	1727	1671
- 9ème décile (2021)	3008	2727

Les niveaux de vie des familles avec enfants

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - Ménage famille monoparentale		
- 1er décile (2021)	848	845
- médiane (2021)	1551	1503
- 9ème décile (2021)	2672	2484
Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - Ménage couple parental		
- 1er décile (2021)	1216	1177
- médiane (2021)	2033	1946
- 9ème décile (2021)	3425	3101

Source(s) : Insee, Filosofi

Le fait de vivre seul ou d'être une famille monoparentale, impacte nécessairement à la baisse le montant des revenus.

Les niveaux de vie et la pauvreté des ménages dont le référent est âgé de 60-74 ans

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - PRM 60-74 ans		
- 1er décile (2021)	1224	1185
- 2ème décile (2021)	1543	1463
- 3ème décile (2021)	1764	1673
- 4ème décile (2021)	1953	1834
- médiane (2021)	2148	2007
- 6ème décile (2021)	2366	2197
- 7ème décile (2021)	2651	2422
- 8ème décile (2021)	3052	2731
- 9ème décile (2021)	3880	3313
- écart inter-décile (2021)	2656	2128
Taux de pauvreté à 60% selon l'âge de la personne de référence du ménage - PRM 60-74 ans (2021)	8,2	9,0

Source(s) : Insee, Filosofi

Les niveaux de vie et la pauvreté des ménages dont le référent est âgé de 75 ans et plus

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - PRM 75 ans et plus		
- 1er décile (2021)	1228	1149
- 2ème décile (2021)	1479	1364
- 3ème décile (2021)	1696	1553
- 4ème décile (2021)	1877	1722
- médiane (2021)	2078	1891
- 6ème décile (2021)	2292	2078
- 7ème décile (2021)	2567	2293
- 8ème décile (2021)	2908	2583
- 9ème décile (2021)	3488	3081
- écart inter-décile (2021)	2261	1932
Taux de pauvreté à 60% selon l'âge de la personne de référence du ménage - PRM 75 ans et plus (2021)	7,8	10,2

Source(s) : Insee, Filosofi

Les seniors présentent des niveaux de vie globalement plus confortables que la moyenne. Des médianes particulièrement hautes sont constatées chez les 60-74 ans et les 75 ans et plus, avec des taux de pauvreté bas. Cependant, les écarts de niveaux de vie (écarts interdéciles) sont considérables.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les niveaux de vie et la pauvreté chez les jeunes de moins de 30 ans

	CC Maremne Adour Côte	
Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - PRM moins de 30 ans		
- 1er décile (2021)	1025	942
- 2ème décile (2021)	1298	1206
- 1er quartile (2021)	1395	1311
- 3ème décile (2021)	1482	1398
- 4ème décile (2021)	1635	1543
- médiane (2021)	1777	1677
- 6ème décile (2021)	1924	1813
- 7ème décile (2021)	2076	1972
- 3ème quartile (2021)	2169	2067
- 8ème décile (2021)	2274	2173
- 9ème décile (2021)	2599	2461
- écart inter-décile (2021)	1574	1519
Taux de pauvreté à 60% selon l'âge de la personne de référence du ménage - PRM moins de 30 ans (2021)	14,0	17,8

Source(s) : Insee, Filosofi

Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - médiane - Ménage d'une personne

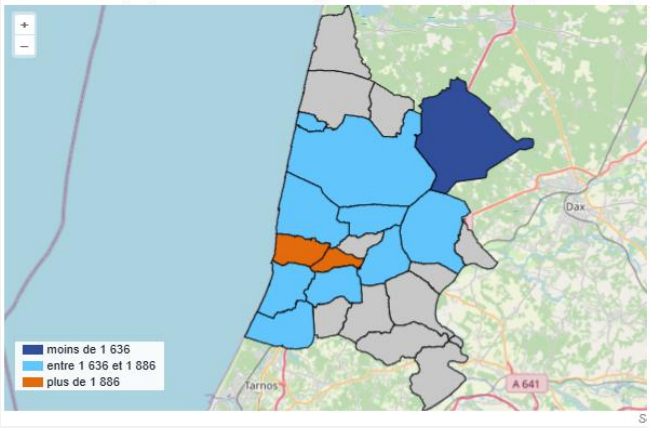

Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - médiane - PRM 60-74 ans

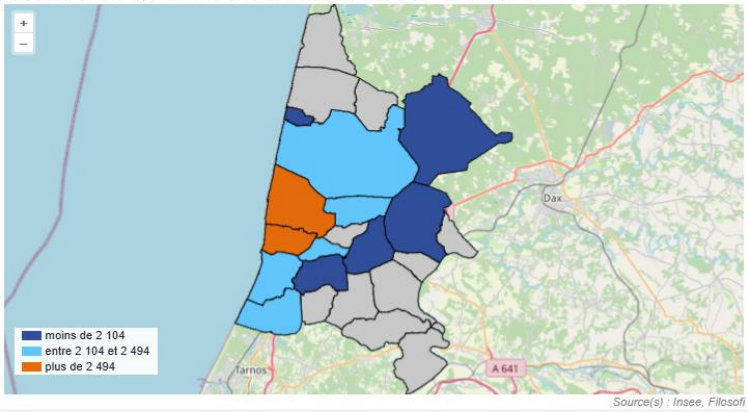

Source(s) : Insee, Filosofi

Il y a une véritable différence générationnelle en matière de niveaux de vie. Les moins de 30 ans cumulent la médiane la plus basse et le taux de pauvreté le plus haut.

Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - médiane - PRM 75 ans et plus

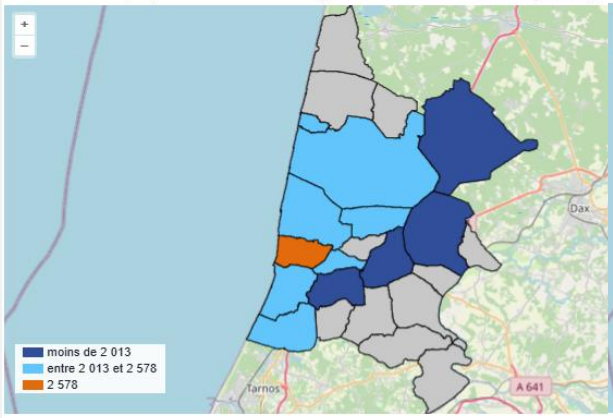

Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - médiane - PRM moins de 30 ans

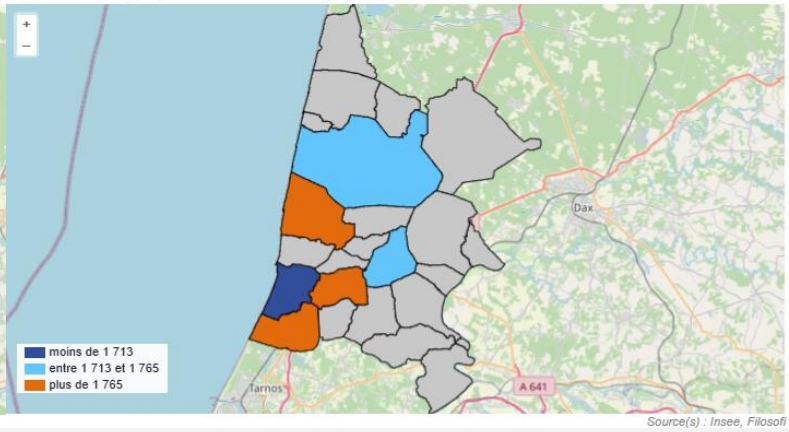

Source(s) : Insee, Filosofi

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La pauvreté est plus forte chez les personnes vivant en famille monoparentale et chez les ménages locataires

La pauvreté

	Angresse	Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
Taux de pauvreté à 60% (2021)	9,0	nd.	12,0	nd.	nd.	9,0	13,0	9,0	11,0	9,0	15,0
Nombre de personnes pauvres (2021)	211	nd.	301	nd.	nd.	275	636	406	969	316	285

La pauvreté

	Bénesse-Maremne	Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
Taux de pauvreté à 60% (2021)	10,0	14,0	nd.	9,0	nd.	nd.	nd.	nd.	10,0	nd.	nd.	nd.
Nombre de personnes pauvres (2021)	376	1380	nd.	632	nd.	nd.	nd.	nd.	835	nd.	nd.	nd.

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Taux de pauvreté à 60% (2021)	10,6	11,7
Nombre de personnes pauvres (2021)	7973	48571

Source(s) : Insee, Filosofi & estimations ©Compas

Le taux de pauvreté au sein de la CC MACS est plus bas que celui de l'échelle départementale. Pour certaines communes, la donnée n'est pas disponible pour des raisons de seuil.

Taux de pauvreté à 60%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CC Maremne Adour Côte Sud	10,6	10,9	11,4	11,0	10,9	10,5	10,7	10,7	10,6	10,6
Landes	11,5	11,8	12,0	12,0	11,9	11,7	11,8	11,5	11,4	11,7

Taux de pauvreté à 60%

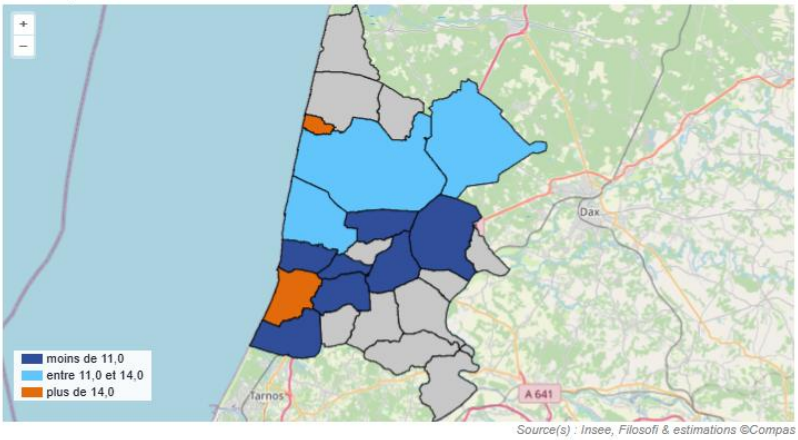

Source(s) : Insee, Filosofi & estimations ©Compas

Le taux de pauvreté au sein de la communauté de communes reste relativement stable d'année en année, comme à l'échelle départementale.

Lorsqu'une commune cumule à la fois les niveaux de vie les plus hauts et le taux de pauvreté le plus fort, alors elle présente des écarts très forts au sein de sa population.

La pauvreté selon la composition du ménage

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Taux de pauvreté à 60% selon la composition du ménage		
- Famille monoparentale (2021)	24,2	26,3
- Couple parental (2021)	8,2	9,4
- Couple sans enfant (2021)	5,0	5,2
- Femme vivant seule (2021)	19,1	20,3
- Homme vivant seul (2021)	18,2	18,4

Source(s) : Insee, Filosofi

La pauvreté selon le statut d'occupation du ménage

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Taux de pauvreté à 60% selon le statut d'occupation du ménage		
- Ménage propriétaire (2021)	7,0	6,7
- Ménage locataire (2021)	19,1	23,7
- Ménage locataire du parc social (2021)	31,9	39,1
- Ménage locataire du parc privé (2021)	16,4	19,4

Source(s) : Insee, Filosofi

Les familles monoparentales sont le type de ménage enregistrant le taux de pauvreté le plus fort. Suivi des ménages locataires du parc social puis du parc privé.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Aides versées par la CAF : répartition des allocataires à bas revenus

Définitions

Allocataires dont les ressources sont constituées à 50% ou 100% des prestations CAF

Ce calcul concerne seulement les allocataires pour lesquels la CAF peut avoir connaissance des ressources. Ne sont donc pas pris en compte : - Les allocataires (et conjoints) âgés de plus de 65 ans, en effet pour ces populations les CAF n'ont pas connaissance de l'ensemble de leurs ressources et notamment du minimum vieillesse car il s'agit d'une prestation non imposable ;

- Les allocataires étudiants percevant uniquement l'allocation logement (leurs ressources sont généralement nulles et augmenteraient à tort le nombre d'allocataires précaires). Par contre les étudiants percevant d'autres prestations et ayant notamment une charge familiale sont comptabilisés.

Les ressources prises en compte sont donc constituées des revenus déclarés l'année N-1 (collecte auprès de la Direction générale des impôts) avant impôts pour les allocataires à déclaration annuelle, ou des revenus déclarés dans la dernière Déclaration trimestrielle de ressources pour les autres (allocataires RSA) et de l'ensemble des prestations perçues au mois de décembre de l'année N augmenté de l'Allocation de rentrée scolaire. L'ensemble des ressources est mensualisé et divisé par le nombre d'unités de consommation afin de calculer le Revenu par unité de consommation (RUC) (correspondant en fait à une notion de revenu par équivalent adulte) qui permet, à partir d'une échelle d'équivalence, de comparer les niveaux de vie des familles de composition différente. L'échelle d'équivalence utilisée dans les données Caf est issue de l'échelle d'Oxford modifiée, avec en plus l'application d'un coefficient de 0,2 affecté à toute famille monoparentale. L'échelle retenue dans le calcul du RUC des fichiers CAF est donc la suivante : Unité de consommation = 1 + 0,5 *(Na-1) + 0, 3*Ne + 0,2 (pour les familles monoparentales). [Na : nombre d'adultes et enfants de 14 ans ou plus ; Ne : nombre d'enfants de moins de 14 ans].

Une fois le calcul du RUC effectué, on observe la part des prestations composant le RUC, afin d'estimer le nombre d'allocataires dont le RUC est composé à 50%, ou entièrement, par les prestations Caf. Cette donnée permet d'appréhender une forme de précarité des allocataires, mais présente tout de même deux limites essentielles : il s'agit d'un calcul avant impôt, et pour les allocataires à déclaration de revenus annuelle les revenus déclarés et prestations perçues ne sont pas contemporains. Enfin, la population concernée est restreinte, elle ne concerne que les personnes connues des CAF et ne permet pas notamment d'appréhender la précarité des personnes âgées ou des étudiants.

Comparaison territoriale de la répartition des allocataires à bas revenus

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Allocataires de référence pour le calcul de seuil de bas revenus	12 188	94,0%	69 623	90,9%
Allocataires à bas revenus	3 737	30,7%	22 912	32,9%
Personnes couvertes par les allocataires à bas revenus	7 283		46 676	

Source : Caf - Fr6

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Allocataires pour lesquels les prestations représentent 100% des ressources brutes déclarées + prestations	1 000	8,2%	7 669	11,0%
Allocataires pour lesquels les prestations représentent 50% ou plus des ressources brutes déclarées + prestations	1 914	15,7%	14 000	20,1%

Source : Caf - Fr6

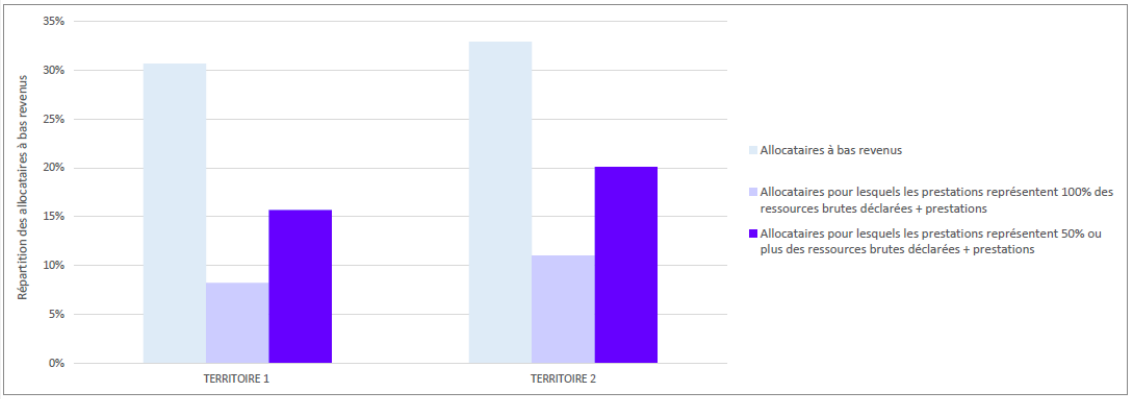

Source : Caf - Fr6

Interprétations de la Caf :

A la fin du mois de décembre 2024, 30.7 % des allocataires de la communauté de communes MACS vivent sous le seuil de bas revenus, soit avec moins de 1 307 euros par mois pour une personne seule, contre une part de 32.9 % au sein du département des Landes. Comparativement à la fin du mois de décembre 2021, le nombre d'allocataires vivant sous le seuil de bas revenus a augmenté plus rapidement au sein de la communauté de communes MACS que dans le département : respectivement +2.4 %, contre +1.8 %. Durant cette même période, la proportion d'allocataires vivant sous le seuil de bas revenus, soit avec moins de 1 135€ par mois pour une personne seule atteignait 29 % contre 31.7 %. En 3 ans, le taux d'allocataires vivant sous le seuil de bas revenus a augmenté de 1.6 point contre 1.2 point au sein du département.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les revenus garantis s'adressent aux ménages les plus

Aides versées par la CAF : bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité

Définitions

Allocataires à revenu garanti : Les allocataires bénéficiant d'un revenu garanti sont des allocataires percevant au moins une des prestations parmi les allocations suivantes : RSA, RMI, API, AAH, RSO (uniquement pour les DOM). Revenu de solidarité active (RSA) : Entrée en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, cette prestation remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

Le RSA est versé sans limitation de durée, tant que les revenus du bénéficiaire sont inférieurs au montant maximal du RSA.

Le montant versé peut varier si la situation familiale, professionnelle et les ressources du foyer évoluent.

Le RSA est constitué de trois composantes : le RSA socle, le RSA socle et activité et le RSA activité. Ainsi, le RSA couvre une population large, puisqu'il concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des personnes percevant des revenus d'activité proches du SMIC. Selon son niveau de revenus d'activité, un foyer est soit bénéficiaire du « RSA socle seul », du « RSA socle et activité » ou du « RSA activité seul ». Un foyer allocataire du « RSA socle seul » n'a pas de revenus d'activité (toutefois, en cas de reprise d'activité, le bénéficiaire peut cumuler salaires et allocation pendant trois mois). Les bénéficiaires du « RSA socle et activité » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire. Ceux du « RSA activité seul » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Deux types de publics peuvent se combiner avec ces composantes selon la situation familiale, un allocataire en « situation d'isolement » c'est à-dire ayant seul la charge d'un ou des enfants (ou à naître) pourra bénéficier du RSA Majoré (socle majoré ou socle et activité majoré ou activité majoré). On désigne par « RSA majoré » une prestation RSA (socle, socle et activité ou activité) attribuée à un foyer en situation d'isolement, avec enfant(s) à naître ou à charge. Depuis le 1er septembre 2010 a également été mis en place le RSA vers un public spécifique, le RSA jeune, pour les personnes âgées de moins de 25 ans et justifiant d'au moins deux ans d'activité dans les trois dernières années.

Comparaison territoriale de la répartition des bénéficiaires du Rsa

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Allocataires bénéficiaires du RSA	1 225	9,4%	8 260	10,8%
- dont RSA jeune	NS	NS	6	0,0%
Personnes couvertes par le RSA	1 935	6,3%	15 092	8,5%
Allocataires soumis aux droits et devoirs avec un droit RSA	1 189	97,1%	7 990	96,7%
Personnes couvertes par les allocataires bénéficiaires du RSA, avec un droit versable, soumis aux droits et devoirs	1 870	96,6%	14 521	96,2%
Allocataires percevant des minima sociaux (RSA socle uniquement ou AAH)	2 185	16,8%	16 321	21,3%

Source : Caf - Fr6

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Isolés avec RSA	831	67,8%	4 933	59,7%
Couples sans enfant avec RSA	21	1,7%	204	2,5%
Familles monoparentales avec RSA	286	23,3%	2 454	29,7%
Couples avec enfant(s) avec RSA	87	7,1%	669	8,1%
Total	1 225		8 260	

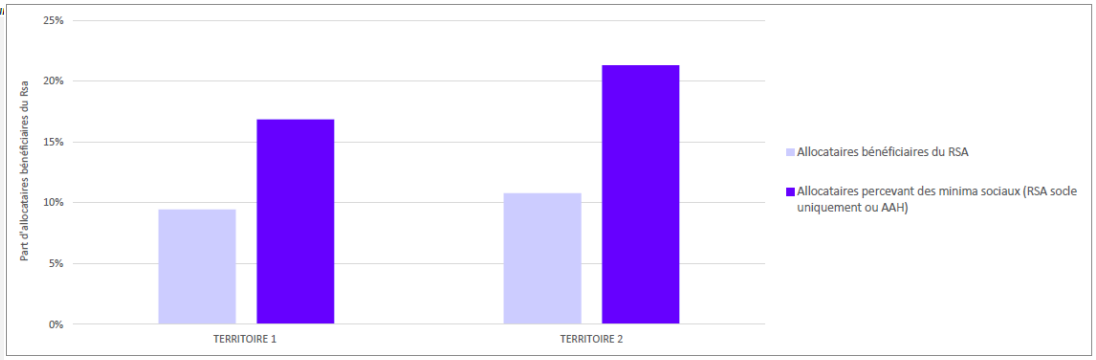

Source : Caf - Fr6

Interprétations de la Caf :

Au sein de la communauté de communes MACS, plus de 1 200 foyers bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), soit 9.4 % des foyers allocataires. La proportion observée dans la CC MACS est légèrement plus basse que celle observée au niveau départemental (10.8 %). Comparativement à la fin du mois de décembre 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA au niveau intercommunal a augmenté, alors qu'il a légèrement mois augmenté dans le département : respectivement +1.4 % par an, contre +0.8 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Définitions Prime d'activité (PPA)

La loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi instaure la mise en place du 1er janvier 2016 de la prime d'activité, en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (Dom), à l'exception de Mayotte où elle entrera en vigueur au 1er juillet 2016. Cette nouvelle prestation remplace le volet activité du revenu de solidarité active (RSA), ainsi que la prime pour l'emploi (Ppe). Cette nouvelle prestation vise à lever les freins monétaires au retour à l'activité, augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs ayant de faibles revenus et permettre aux jeunes actifs âgés de moins de 25 ans de bénéficier d'une aide à l'emploi. Elle remplace ainsi les deux dispositifs existants de soutien financier à l'activité des travailleurs modestes, à savoir la prime pour l'emploi et le volet activité du RSA. Elle a été conçue selon un modèle proche de celui du RSA activité, avec cependant plusieurs différences notables. Tout d'abord, cette nouvelle prestation est ouverte aux jeunes actifs dès 18 ans. Elle concerne également les étudiants salariés et les apprentis ayant perçu pendant trois mois un salaire mensuel net d'au moins 890 euros. Par rapport au RSA activité, le montant de la prime d'activité est augmenté de bonifications individuelles attribuées à chacun des membres du foyer qui exerce une activité professionnelle et dont les revenus mensuels dépassent 0,5 Smic (le bonus est modulable entre 0,5 et 0,8 Smic puis fixé à 67 € au-delà). De plus, son montant est identique pour trois mois de droit (principe de l'effet figé). Par ailleurs, toutes les demandes de prime d'activité effectuées au cours du 1er trimestre 2016 ont pris effet exceptionnellement au 1er janvier (principe de rétroactivité).

Comparaison territoriale de la répartition des bénéficiaires de la prime d'activité

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Allocataires bénéficiaires de la PPA	5 420	41,8%	30 833	40,2%
- Allocataires bénéficiaires de la PPA et du RSA	420	7,7%	2 494	8,1%
Isolés avec PPA	3 347	61,8%	18 091	58,7%
Couples sans enfant avec PPA	236	4,4%	1 572	5,1%
Familles monoparentales avec PPA	1 082	20,0%	6 377	20,7%
Couples avec enfant(s) avec PPA	719	13,3%	4 645	15,1%
Situation familiale inconnue	36	0,7%	148	0,5%
Part des familles parmi les allocataires de la PPA	33,2%		35,7%	
Part des monoparents chez les familles allocataires de la PPA	60,1%		57,9%	

Source : Caf - Fr6

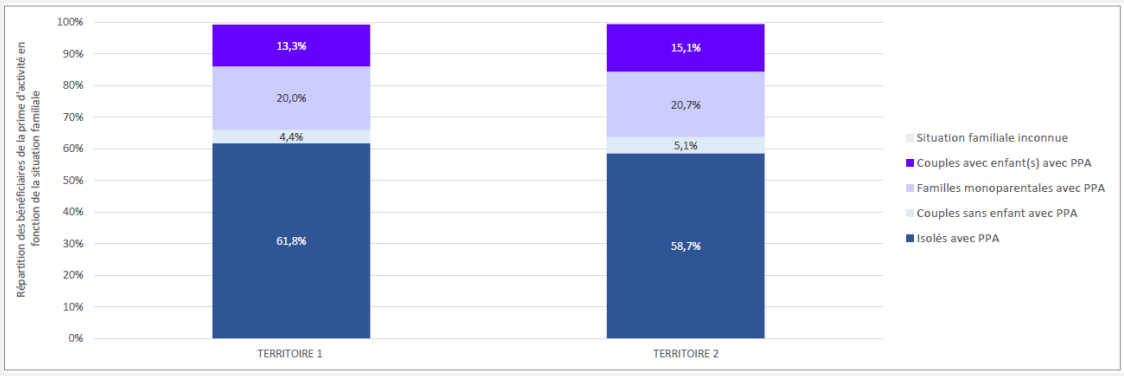

Interprétations de la Caf :

Au sein de la communauté de communes MACS, à la fin du mois de décembre 2024, la prime d'activité a été versée à plus de 5 400 foyers allocataires, soit 41.8 %. Cette proportion est plus élevée que celle observée au sein du département (40.2 %). Depuis la fin du mois de décembre 2021, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est en augmentation : +1.6 % par an pour la CC MACS, contre +2.1 % dans le département.

Dans la communauté de communes MACS, 420 bénéficiaires de la prime d'activité perçoivent également le RSA, soit 7.7 % d'entre eux (proportion qui est légèrement plus basse qu'à l'échelle départementale : 8.1 %).

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les données relatives aux domiciliations accordées par

Données en cours de collecte par le CIAS MACS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES AU SEIN DU TERRITOIRE

Les taux d'activité et les taux d'emploi

Les taux d'activité et les taux d'emploi

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Nombre d'actifs de 15-64 ans (2022)	32827		191708
Taux d'activité des 15-64 ans en % (2022)	78,9	32827	76,5
Taux d'activité des femmes de 15-64 ans en % (2022)	77,0	16365	75,0
Taux d'activité des hommes de 15-64 ans en % (2022)	80,8	16462	77,9
Nombre d'actifs en emploi de 15-64 ans (2022)	28978		170443
Taux d'emploi des 15-64 ans en % (2022)	69,6	28978	68,0
Taux d'emploi des 15-24 ans en % (2022)	32,6	1838	35,9
Taux d'emploi des 55-64 ans en % (2022)	50,5	4764	50,4

Taux d'activité des 15-64 ans en %	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	66,3	68,4	71,5	72,8	75,9	78,9
Landes	66,8	69,9	71,8	72,6	74,5	76,5

Taux d'activité des femmes de 15-64 ans en %	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	57,9	62,8	67,1	69,3	73,3	77,0
Landes	57,9	64,3	67,8	69,8	72,4	75,0

Source : Insee, RP

Le taux d'activité au sein de la population a augmenté de 3 points depuis 2016. Les données relatives aux femmes de 15-64 ans démontrent également une augmentation. Le taux d'emploi au niveau intercommunal est légèrement supérieur à celui de l'échelle départementale sauf pour les 15-24 ans. Le taux d'emploi des 55 ans et plus est similaire.

Les taux d'activité selon le sexe et l'âge

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Taux d'activité des 15-24 ans en %			
- Femmes (2022)	39,8	1064	42,4
- Hommes (2022)	48,0	1425	50,6
Taux d'activité des 25-54 ans en %			
- Femmes (2022)	92,5	12544	90,7
- Hommes (2022)	95,6	12400	94,1
Taux d'activité des 55-64 ans en %			
- Femmes (2022)	55,1	2757	55,7
- Hommes (2022)	59,6	2637	56,4

Source(s) : Insee, RP

Comme sur la plupart des autres territoires la CC MACS est concernée par des écarts d'activité entre les femmes et les hommes. Il est le plus fort chez 15-24 ans (8 points) et le plus faible chez les 25-54 ans (3 points).

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les professions et catégories socioprofessionnelles (PC

La PCS des actifs en emploi

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part actifs occupés de 15 ans et plus agriculteurs-exploitants en % (2022)	1,0	306	1,9
Part actifs occupés de 15 ans et plus artisans, commerçants, chefs d'entreprise en % (2022)	13,7	4038	9,5
Part actifs occupés de 15 ans et plus cadres ou de professions intellectuelles supérieures en % (2022)	14,2	4167	11,8
Part actifs occupés de 15 ans et plus de professions intermédiaires en % (2022)	27,0	7951	26,0
Part actifs occupés de 15 ans et plus employés en % (2022)	25,8	7609	28,5
Part actifs occupés de 15 ans et plus ouvriers en % (2022)	18,2	5371	22,4

Les professions intermédiaires et les employés sont les deux PCS les plus représentées au sein de la communauté de communes MACS, suivi des ouvriers et des cadres ou professions intellectuelles supérieures (bien plus représentées qu'à l'échelle départementale)

Les actifs occupés de 15-64 ans selon la PCS et le sexe

PCS	Femmes de 15-64 ans actifs occupés	%	Hommes de 15-64 ans actives occupées	%
agriculteurs exploitants	54	0,4	252	1,7
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1332	9,3	2706	17,9
cadres et professions intellectuelles supérieures	1731	12,1	2436	16,1
professions intermédiaires	4356	30,4	3595	23,8
employés	5783	40,3	1826	12,1
ouvriers	1084	7,6	4287	28,4

Insee, RP 2022

Les femmes sont davantage représentées parmi les employés et les professions intermédiaires. Tandis que les hommes le sont davantage parmi les ouvriers, les cadres, professions intellectuelles supérieures.

La PCS des actifs (en emploi ou non)

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des employés ou ouvriers de 15-64 ans parmi les actifs de 15-64 ans en % (2022)	46,4	15174	53,1
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures de 15-64 ans parmi les actifs de 15-64 ans en % (2022)	13,2	4328	10,9
Part des professions intermédiaires de 15-64 ans parmi les actifs de 15-64 ans en % (2022)	26,7	8750	25,2

Source(s) : Insee, RP

Ce tableau tient compte des PCS à la fois des actifs et de inactifs. Cette nuance ne modifie par la proportion des PCS évoquées.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les types de contrats des salariés de 15 ans et plus, et

La population salariée de 15 ans et plus selon le type de contrat

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des salariés de 15 ans et plus en %			
- en CDI (2022)	84,3	19096	83,2
- en CDD (2022)	11,0	2500	11,5
- en intérim (2022)	2,0	445	2,2
- en emploi aidé (2022)	0,7	149	0,7
- en stage rémunéré ou en apprentissage (2022)	2,0	458	2,5
- en contrats précaires (CDD, intérim, emplois aidés, stages rémunérés, apprentissage) (2022)	15,7	3552	16,8

Source(s) : Insee, RP

16 % des salariés de 15 ans ou plus bénéficient d'un contrat précaire. C'est une part moins importante que celle de l'échelle départementale (17 %).

Les salariés de 15-64 ans travaillant à temps partiel

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Nombre de salariés de 15-64 ans travaillant à temps partiel (2022)	3400		20581
Part des salariés de 15-64 ans travaillant à temps partiel en % (2022)	15,2	3400	14,5
Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel en % (2022)	23,8	2729	22,7

Source(s) : Insee, RP

Les actifs occupé de 15-64 ans travaillant à temps partiel par secteur d'activité

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des actifs en emploi de 15-64 ans dans le secteur de l'agriculture travaillant à temps partiel en % (2022)	4,1	20	10,1
Part des actifs en emploi de 15-64 ans dans le secteur de l'industrie travaillant à temps partiel en % (2022)	5,9	223	5,3
Part des actifs en emploi de 15-64 ans dans le secteur de la construction travaillant à temps partiel en % (2022)	4,9	111	5,3
Part des actifs en emploi de 15-64 ans dans le secteur du commerce travaillant à temps partiel en % (2022)	14,5	2094	14,6
Part des actifs en emploi de 15-64 ans dans le secteur de l'administration travaillant à temps partiel en % (2022)	24,2	1927	19,1

Source(s) : Insee, RP fichiers détail

Les femmes sont davantage concernées que les hommes par l'emploi à temps partiel. Les secteurs de l'administration et du commerce sont ceux qui présentent les taux les plus importants de contrats à temps partiel.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les mobilités domicile-travail quotidiennes

Les modes de transport pour se rendre au lieu de travail

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des actifs occupés de 15 ans et plus travaillant dans leur commune de résidence selon le mode de transport au lieu de travail en %			
- pas de transport marche à pied (2022)	22,8	2063	22,9
- transport en commun (2022)	1,0	87	1,6
- deux roues (2022)	5,6	506	6,0
- voiture (2022)	70,6	6383	69,5
Part des actifs occupés de 15 ans et plus travaillant en dehors de leur commune de résidence selon le mode de transport au lieu de travail en %			
- pas de transport marche à pied (2022)	0,8	156	0,8
- transport en commun (2022)	2,2	458	2,4
- deux roues (2022)	2,3	467	2,0
- voiture (2022)	94,7	19321	94,8

Source(s) : Insee, RP

au lieu de travail en % voiture

	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	71,2	71,5	70,8	70,6
Landes	67,7	69,0	69,8	69,5

Part des actifs occupés de 15 ans et plus travaillant en dehors de leur commune de résidence selon le mode de transport au lieu de travail en % voiture

	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	94,4	94,8	94,5	94,7
Landes	94,3	94,2	95,2	94,8

Source : Insee, RP

Les actifs en emploi résidant au sein de la CC MACS, utilisent toujours autant leur voiture pour se rendre au travail. Travailler et habiter dans la même commune favorise les déplacements piétons.

Les inégalités d'accès à l'emploi

Les niveaux de formation selon le sexe

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme en %			
- Femmes (2022)	22,3	6653	26,2
- Hommes (2022)	17,3	4639	21,0

Source(s) : Insee, RP

Les actifs occupés de 15-64 ans en CDI à temps plein

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des actifs de 15-64 ans en CDI à temps plein en %			
- ensemble (2022)	58,7	16999	62,6
- femmes (2022)	79,7	7734	80,3
- hommes (2022)	96,4	9265	96,4

Source(s) : Insee, RP

Part des actifs de 15-64 ans en CDI à temps plein en % femmes

	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	74,1	75,2	77,8	79,7
Landes	72,5	74,5	76,5	80,3

Source : Insee, RP

Les femmes semblent davantage concernées à la fois par les difficultés d'insertion et l'accès aux diplômes. Cependant, le taux de femmes en CDI a augmenté depuis 2016, mais dans une mesure moindre qu'à l'échelle départementale.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les établissements actifs

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Nombre d'établissements actifs (2023)	19786		91405
Nombre d'établissements participant au système productif (2023)	14177		70430
Nombre d'établissements participant au système productif pour 1000 habitants (2023)	198,8	14177	164,4

Nombre d'établissements participant au système productif

	2020-01-01	2021-01-01	2022-01-01	2023-01-01
CC Maremne Adour Côte Sud	12519	13312	14296	14177
Landes	65215	68429	72118	70430

Nombre d'établissements participant au système productif

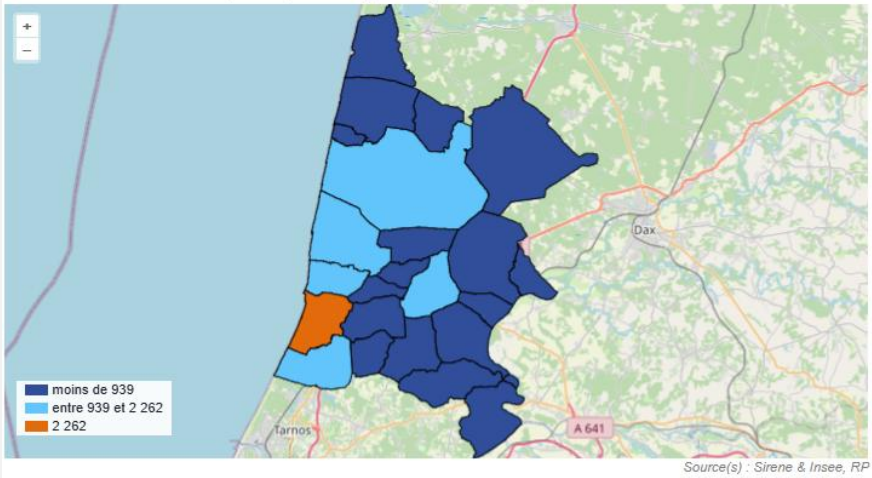

Source(s) : Sirene & Insee, RP

Le système productif correspond à l'ensemble des facteurs et des acteurs concourant à la production, à la circulation et à la consommation de richesses. C'est la partie côtière du territoire qui abrite davantage les entreprises concernées.

Les établissements actifs selon le secteur d'activité

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des établissements participant au système productif en %			
- agriculture, sylviculture et pêche (2023)	7,4	1045	18,2
- industrie manufacturière, industries extractives et autres (2023)	6,2	879	7,5
- construction (2023)	9,5	1342	8,5
- commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (2023)	23,4	3319	19,6
- information et communication (2023)	2,0	287	1,3
- activités financières et d'assurance (2023)	4,0	571	3,2
- activités immobilières (2023)	3,6	504	2,4
- activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs (2023)	17,0	2405	12,6
- administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (2023)	11,8	1677	11,3
- autres activités de services (2023)	15,1	2141	15,3

Source(s) : Sirene

Les secteurs les plus représentés parmi les entreprises du système productif sont ceux du commerce, transport, hébergement et restauration, suivis des activités spécialisées scientifiques et techniques, et des services.

La polarisation de l'emploi

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes	Nouvelle-Aquitaine
Nombre d'emplois occupés par des actifs de 15-64 ans (2022)	24719	155742	2451161
Nombre d'actifs occupés de 15-64 ans (2022)	28978	170443	2469107
Taux de polarisation de l'emploi (2022)	0,9	0,9	1,0

Source(s) : Insee, RP fichiers détail

La polarisation de l'emploi est estimée en confrontant le nombre d'emplois occupés par des actifs sur le territoire avec le nombre d'actifs occupés. Idéalement le taux obtenu est de 1. Celui de la CC MACS et de 0.9 comme celui du département. La Région Nouvelle Aquitaine présente le taux de 1.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les emplois occupés par les actifs de 15-64 ans

Les emplois occupés par des actifs de 15-64 ans selon le secteur d'activité

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes	Nouvelle-Aquitaine
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans dans le secteur agriculture, sylviculture et pêche en % (2022)	2,0	494	4,0	4,3
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans dans le secteur industries manufacturière, industries extractives et autres en % (2022)	13,5	3330	13,2	11,5
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans dans le secteur de la construction en % (2022)	9,3	2290	7,7	7,2
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans dans le secteur commerce, transports et services divers en % (2022)	52,0	12848	41,4	44,1
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans dans le secteur administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale en % (2022)	23,3	5758	33,7	33,0

Source(s) : Insee, RP fichiers détail

Les secteurs présentant le plus d'emploi sont le commerce, transport et services divers, suivi de l'administration.

Les emplois occupés par des actifs de 15-64 ans selon leur PCS

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes	Nouvelle-Aquitaine
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans agriculteurs-exploitants en % (2022)	1,0	243	1,9	2,2
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans artisans, commerçants, chefs d'entreprise en % (2022)	14,6	3604	9,6	8,1
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans cadres ou de professions intellectuelles supérieures en % (2022)	11,5	2837	11,2	15,6
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans de professions intermédiaires en % (2022)	24,6	6077	25,7	26,1
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans employés en % (2022)	26,1	6448	28,5	27,4
Part des emplois occupés par des actifs de 15-64 ans ouvriers en % (2022)	22,3	5510	23,1	20,6

Source(s) : Insee, RP fichiers détail

Les emplois occupés par des actifs de 15-64 ans selon leur PCS et le sexe

PCS	Part des emplois occupés par des femmes de 15-64 ans	Part des emplois occupés par des hommes de 15-64 ans
agriculteurs exploitants	16,9	83,1
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	32,5	67,5
cadres et professions intellectuelles supérieures	46,6	53,4
professions intermédiaires	55,5	44,5
employés	77,7	22,3
ouvriers	20,3	79,7

Insee, RP fichiers détail 2022

Les emplois d'employés sont les plus occupés sur le territoire, suivis des professions intermédiaires et des ouvriers.

Les emplois occupés par des actifs de 15-64 ans

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes	Nouvelle-Aquitaine
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur
Nombre d'emplois occupés par des actifs de 15-64 ans (2022)	24719		155742	2451161
Part des emplois occupés par des femmes actives de 15-64 ans (2022)	48,7	12035	49,0	49,2
Part des emplois occupés par des hommes actifs de 15-64 ans (2022)	51,3	12684	51,0	50,8

Source(s) : Insee, RP fichiers détail

Les hommes occupent la majorité des emplois du territoire (51 %). Cette réalité est similaire à celle du département.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les données de l'Observatoire de France Travail

Remarque : les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Cinq catégories de demandeurs d'emploi sont répertoriées :

- DEFM de catégorie A : demandeurs d'emploi, sans emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- DEFM de catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- DEFM de catégorie C : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois), tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- DEFM de catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, etc.) ;
- DEFM de catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (bénéficiaires de contrats aidés, etc.)

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC sur 10 ans

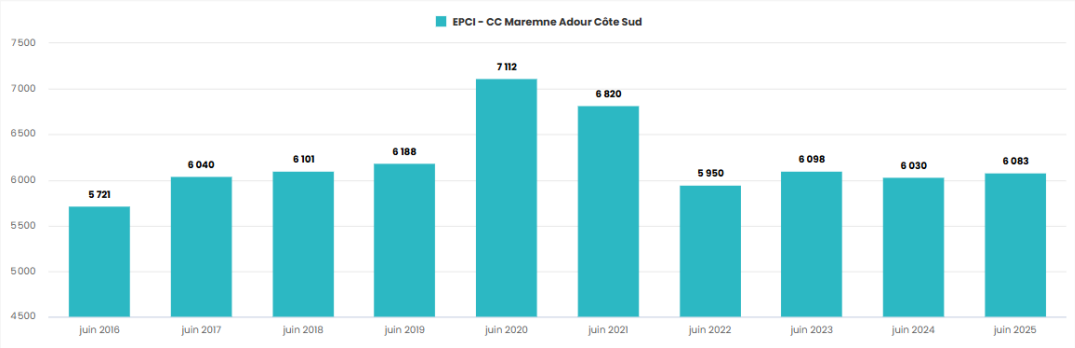

Typologie des demandeurs d'emploi en catégories ABC

	Nombre	Evol. Annuelle	Nombre	Evol. Annuelle	Répartition
	EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud		Département - Landes		EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud / Département - Landes
Ensemble	6 083	+0,9 %	33 570	+1,9 %	
Sexe	EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud		Département - Landes		
Hommes	2 740	+0,4 %	15 354	+3,9 %	45,0% / 45,7%
Femmes	3 343	+1,2 %	18 216	+0,3 %	55,0% / 54,3%
Age	EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud		Département - Landes		
Moins de 26 ans	686	+4,7 %	4 724	+12,4 %	11,3% / 14,1%
26 - 49 ans	3 597	-1,7 %	18 432	-0,3 %	59,1% / 54,9%
50 ans et plus	1 800	+4,8 %	10 414	+1,6 %	29,6% / 31,0%
Ancienneté	EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud		Département - Landes		
Inscrits depuis - de 12 mois	3 595	+2,5 %	18 845	+3,2 %	59,1% / 56,1%
Inscrits depuis 12 mois et +	2 488	-1,4 %	14 725	+0,4 %	40,9% / 43,9%
dont 24 mois et +	1 280	-4,8 %	8 053	-0,9 %	21,0% / 24,0%
Formation	EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud		Département - Landes		
Pas ou peu formés	471	+11,1 %	4 315	+6,5 %	7,7% / 12,9%
CAP / BEP	1 405	-0,8 %	10 041	-0,5 %	23,1% / 29,9%
BAC	1 543	+5,0 %	8 349	+4,8 %	25,4% / 24,9%
Supérieur au BAC	2 628	+1,6 %	10 548	+5,4 %	43,2% / 31,4%

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Qualification	EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud		Département - Landes	
Non qualifiés	1 215	-1,1 %	9 007	+0,3 %
Qualifiés	3 172	+1,1 %	17 975	+1,1 %
Agents de maîtrise / Techniciens	715	+8,2 %	2 708	+3,8 %
Cadres	846	+0,1 %	2 790	+8,3 %

Profils spécifiques	EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud		Département - Landes	
Bénéficiaires du RSA	461	+0,4 %	3 304	+1,5 %
Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi	574	+8,3 %	3 663	+5,8 %
Au moins un frein périphérique à l'emploi	1 447	-10,4 %	10 407	-11,7 %
Résidents ZRR	0	-	19 869	+1,8 %

Mobilité	EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud		Département - Landes	
Aucune mobilité	44	+12,8 %	434	+8,0 %
Moins de 15 km/31 min	2 249	-4,1 %	13 071	-0,9 %
15 à 39 km ou 31 à 59 min	2 991	+6,5 %	15 461	+5,1 %
Plus de 39 km/59 min	735	+8,6 %	4 126	+12,0 %

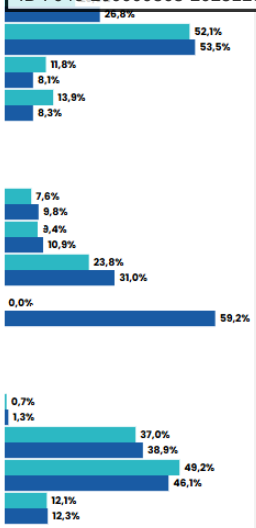

Ce tableau détaille les caractéristiques des demandeurs d'emploi en fin de mois au 2ème trimestre 2025.

Proportion de demandeurs d'emploi en catégories ABC par frein périphérique

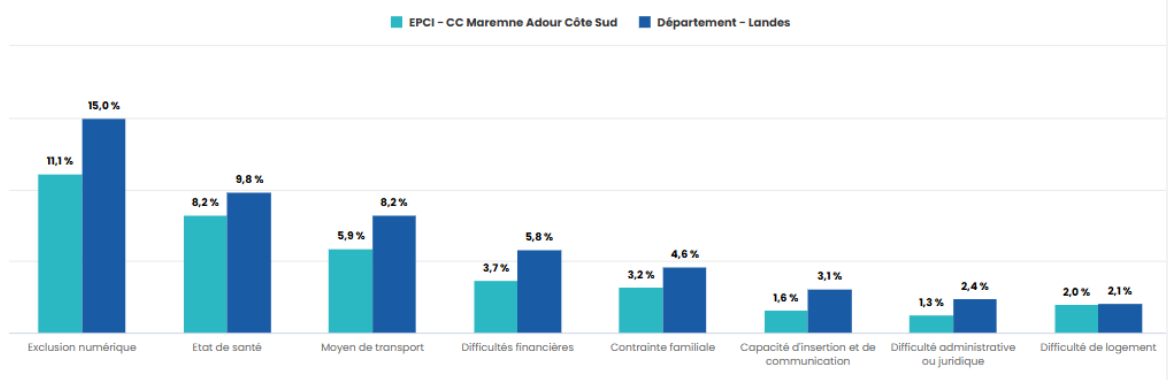

Les freins périphériques à la recherche d'emploi exprimés par les demandeurs, sont d'abord l'exclusion numérique, suivi de l'état de santé et des moyens de transport.

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi en catégories ABC

Métier	EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud			Département - Landes
	Nombre	Part	Rang	Rang
D1214 - Vendeur / vendeuse en prêt-à-porter	166	2,7 %	1	4
K1310 - Assistant maternel / assistante maternelle	139	2,3 %	2	2
M1607 - Secrétaire	138	2,3 %	3	3
K1304 - Employé familial / employée familiale	132	2,2 %	4	1
G1803 - Serveur / serveuse en restauration	98	1,6 %	5	10
G1609 - Cuisinier / cuisinière	93	1,5 %	6	>10
D1507 - Employé / employée de rayon libre-service	90	1,5 %	7	5
D1106 - Vendeur / vendeuse en épicerie	83	1,4 %	8	>10
G1204 - Educateur sportif / educatrice sportive	78	1,3 %	9	>10
N1103 - Préparateur / préparatrice de commandes	74	1,2 %	10	>10

Source : France Travail - Données brutes

Métier	EPCI - CC Maremne Adour Côte Sud			Département - Landes
	Nombre	Part	Rang	Rang
K1304 - Employé familial / employée familiale	329	6,8 %	1	1
N4101 - Conducteur / conductrice de poids lourd	145	3,0 %	2	3
G1803 - Serveur / serveuse en restauration	141	2,9 %	3	7
G1609 - Cuisinier / cuisinière	130	2,7 %	4	6
N1101 - Cariste	123	2,5 %	5	4
F1704 - Manoeuvre bâtiment	115	2,4 %	6	8
K1306 - Accompagnant educatif et social (aes) / accompagnante educative et sociale (aes)	109	2,2 %	7	>10
D1106 - Vendeur / vendeuse en épicerie	108	2,2 %	8	>10
H3302 - Agent / agente de conditionnement	99	2,0 %	9	>10
N1110 - Magasinier / magasinière	89	1,8 %	10	>10

Ces deux tableaux témoignent des écarts qu'il peut y avoir entre les secteurs d'emploi recherchés et ceux qui proposent des offres.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les principaux secteurs recruteurs

Secteur (Naf 21)	EPCI - CC Maremn			
	Nombre	Part	Rang	Rang
Hébergement et restauration	10 931	31,8 %	1	1
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	6 319	18,4 %	2	3
Santé humaine et action sociale	4 486	13,1 %	3	2
Arts, spectacles et activités récréatives	3 314	9,6 %	4	6
Agriculture	1 421	4,1 %	5	5

Source : Urssaf/MSA - Données brutes

Les principaux secteurs recruteurs sont différents d'un territoire à l'autre. La dimension touristique saisonnière de la CC MACS s'illustre par l'importance du secteur de l'hébergement et de la restauration en matière de recrutement.

2ème trimestre 2025

TAUX DE CHOMAGE

Zone d'emploi - Dax

7,1 % TAUX DE CHOMAGE

+0,1 pt(s) SUR UN AN

Département - Landes

6,7 % TAUX DE CHOMAGE

+0,1 pt(s) SUR UN AN

Évolution du taux de chômage

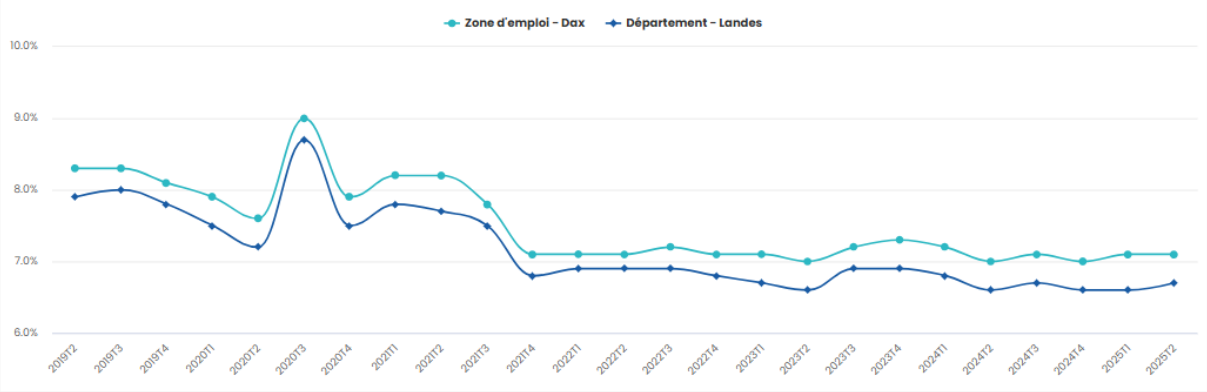

Source : Insee - Données CVS

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est calculé par l'INSEE grâce à une enquête réalisée auprès d'un panel représentatif qui met en relation le nombre de personnes qui se sont déclarées sans emploi et le nombre d'actifs.

Un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine donnée, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent (ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois).

Le taux de chômage de la zone de Dax à laquelle appartient la communauté de communes MACS, présente un taux de chômage plus important que le Département des Landes. Cependant, sur un an, la même progression est constatée : +0.1 point.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE, L'ADOLESCENCE

Un défi et une question sociale majeure

La démographie de 0 à 17 ans

Les enfants mineurs

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Nombre d'enfants et de jeunes												
- moins de 3 ans (2022)	70		31	84	22	26	82	90	54	156	91	32
- 3-5 ans (2022)	78		33	80	25	23	89	108	58	191	122	38
- 6-10 ans (2022)	160		52	196	48	60	185	188	113	373	212	64
- 11-17 ans (2022)	192		93	272	84	98	300	292	239	635	293	89
- moins de 18 ans (2022)	500		209	632	180	207	656	679	464	1356	718	223

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Nombre d'enfants et de jeunes													
- moins de 3 ans (2022)	143		163	25	177	10	60	27	71	150	55	39	34
- 3-5 ans (2022)	146		183	27	217	17	70	51	67	216	72	47	39
- 6-10 ans (2022)	212		354	75	436	37	131	91	115	387	138	105	80
- 11-17 ans (2022)	260		583	120	695	77	190	102	154	617	177	140	107
- moins de 18 ans (2022)	762		1283	247	1525	141	450	272	406	1370	442	331	260

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Nombre d'enfants et de jeunes			
- moins de 3 ans (2022)	1692		10283
- 3-5 ans (2022)	1996		11857
- 6-10 ans (2022)	3814		22800
- 11-17 ans (2022)	5810		35511
- moins de 18 ans (2022)	13312		80452
Part parmi la population totale			
- moins de 3 ans (2022)	2,4	1692	2,4
- 3-5 ans (2022)	2,8	1996	2,8
- 6-10 ans (2022)	5,3	3814	5,3
- 11-17 ans (2022)	8,1	5810	8,3
- moins de 18 ans (2022)	18,7	13312	18,8

Source(s) : Insee, RP

Les tranches d'âge démontre un glissement de l'a petite enfance vers l'enfance sans une compensation suffisante par les nombre de naissance ou d'arrivée de moins de 3 ans sur le territoire.

Part des mineurs (moins de 18 ans) dans la population totale en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	24,7	23,5	23,3	22,7	22,7	22,3
Azur	21,0	19,9	19,1	21,0	24,8	21,5
Magescq	21,8	22,4	21,8	23,4	23,6	24,3
Messanges	19,8	21,4	21,0	20,7	18,0	17,3
Moliets-et-Maa	16,7	17,6	18,9	21,5	21,2	15,9
Saint-Geours-de-Maremne	23,4	21,3	20,5	22,4	23,6	22,3
Seignosse	19,3	18,2	17,5	18,1	20,2	17,3
Soorts-Hossegor	16,8	15,1	14,5	13,2	12,7	12,6
Soustons	19,8	17,8	19,2	18,5	18,2	16,1
Tosse	18,8	19,4	20,3	20,7	21,6	20,8
Vieux-Boucau-les-Bains	19,2	18,5	17,1	14,9	13,9	13,3

Part des mineurs (moins de 18 ans) dans la population totale en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	22,1	23,4	25,0	24,7	22,4	20,4
Capbreton	17,2	16,6	13,5	15,3	14,6	13,9
Josse	29,1	26,2	23,9	26,3	24,6	24,6
Labenne	22,9	20,0	22,7	23,6	23,4	21,5
Orx	22,4	19,9	20,0	22,5	22,7	21,7
Saint-Jean-de-Marsacq	23,1	22,4	25,2	23,7	25,3	24,9
Sainte-Marie-de-Gosse	23,9	25,2	25,5	24,9	25,5	22,1
Saint-Martin-de-Hinx	22,6	22,2	22,1	23,2	23,2	23,2
Saint-Vincent-de-Tyrosse	20,4	17,9	19,2	21,9	21,0	17,0
Saubion	24,0	23,0	22,9	22,8	21,3	24,5
Saubrigues	26,3	22,9	21,7	24,4	21,3	20,6
Saubusse	17,5	18,9	21,6	22,9	25,8	23,7

Part des mineurs (moins de 18 ans) dans la population totale en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	20,4	19,1	19,3	20,2	20,1	18,7
Landes	21,9	20,4	20,2	20,4	20,0	18,8

Source : Insee, RP

La part des mineurs au sein de la population baisse au fur et à mesure ou la part des plus de 60 augmente. C'est dans les communes les plus familiales du territoire, que la représentation des mineurs est la plus forte.

Part des mineurs (moins de 18 ans) dans la population totale en %

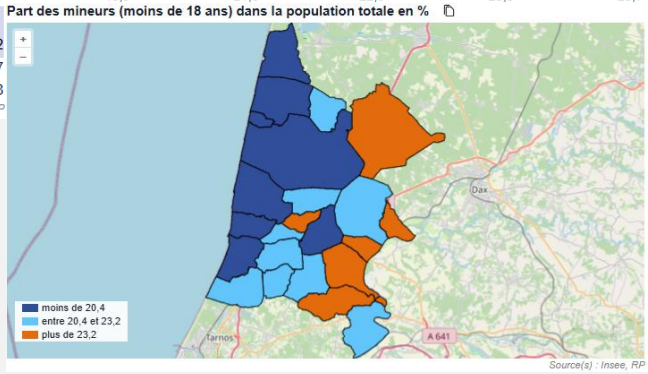

Source(s) : Insee, RP

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les naissances

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse					Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur					
Nombre de naissances (2023)	32		5	29	8	3	29	54	23	50	24		9
Taux estimé de fécondité en % (2023)	6,4	26	5,3	5,8	6,2	5,0	6,6	6,9	6,1	4,9	5,2		4,5

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Nombre de naissances (2023)	37		69	8	53	1	15	11	18	53	12	18	8
Taux estimé de fécondité en % (2023)	5,3	41	6,1	3,7	4,4	3,9	5,8	6,0	7,0	5,1	4,7	7,3	4,8

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Nombre de naissances (2023)	569		3151
Taux estimé de fécondité en % (2023)	5,5	611	5,3

Source(s) : Insee, RP & État-civil

Le territoire intercommunal présente d'importantes disparités en matière de naissance d'une commune à l'autre.

Nombre de naissances

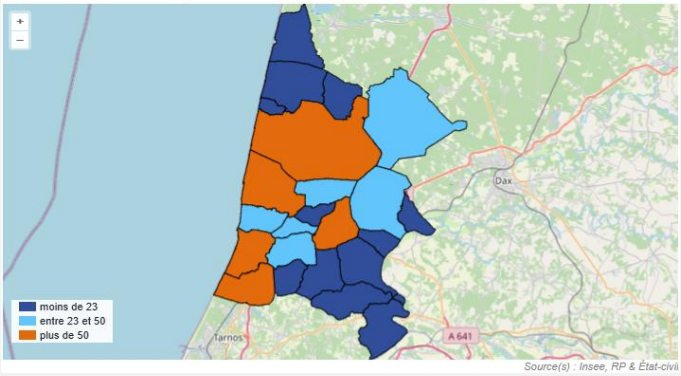

Source(s) : Insee, RP & État-civil

L

Nombre de naissances	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Angresse	29	24	18	17	29	24	24	23	22	32
Azur	6	14	10	10	5	8	16	12	8	5
Magescq	20	27	20	18	16	26	14	28	30	29
Messanges	2	9	12	12	11	5	9	10	7	8
Moliets-et-Maa	11	14	11	13	6	6	9	13	7	3
Saint-Geours-de-Maremne	33	21	32	27	25	32	25	35	29	29
Seignosse	38	35	48	38	31	47	32	38	33	54
Soorts-Hossegor	32	25	25	18	22	21	30	27	21	23
Soustons	45	57	64	39	57	53	57	51	61	50
Tosse	22	27	27	26	38	43	32	28	38	24
Vieux-Boucau-les-Bains	17	7	19	5	12	13	15	7	11	9

Nombre de naissances	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bénesse-Maremne	29	49	43	44	46	42	46	43	42	37
Capbreton	70	58	67	64	66	71	72	85	80	69
Josse	7	5	9	3	5	7	5	4	7	8
Labenne	59	73	79	67	55	76	66	47	64	53
Orx	8	6	4	5	4	5	7	3	7	1
Saint-Jean-de-Marsacq	19	25	18	16	22	17	27	19	23	15
Sainte-Marie-de-Gosse	23	18	8	14	13	18	6	12	13	11
Saint-Martin-de-Hinx	16	15	15	22	22	21	21	22	26	18
Saint-Vincent-de-Tyrosse	87	85	69	47	63	58	69	66	80	53
Saubion	14	15	5	14	13	13	15	16	15	12
Saubrigues	5	8	6	11	11	13	15	22	11	18
Saubusse	16	11	12	14	12	11	7	7	11	8

Source : Insee, RP & État-civil

Nombre de naissances	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CC Maremne Adour Côte Sud	608	628	621	544	584	630	619	618	646	569
Landes	3696	3682	3498	3390	3356	3483	3405	3494	3602	3151

Source : Insee, RP & État-civil

Le nombre de naissance a baissé entre l'année 2022 et l'année 2023. La moyenne de naissances annuelles sur 8 ans est de 604. Or le résultat pour 2023 est inférieur.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La migration des enfants de moins de 11 ans

	Angresse	Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
Solde migratoire des enfants de moins de 3 ans (2022)	-1	-5	16	-2	-2	-10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Solde migratoire des enfants de 3-5 ans (2022)	14	8	26	-10	-7	5	-9	-7	31	31	2
Solde migratoire des enfants de 6-10 ans (2022)	30	13	84	10	9	36	10	-34	96	81	2
Solde migratoire des enfants de 11-17 ans (2022)	90	53	132	23	6	139	17	15	217	114	-27

	Bénesse-Maremne	Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
Solde migratoire des enfants de moins de 3 ans (2022)	12	-65	9	-12	-5	-3	-9	7	-43	11	-11	9
Solde migratoire des enfants de 3-5 ans (2022)	13	-14	10	16	4	14	16	8	37	40	19	1
Solde migratoire des enfants de 6-10 ans (2022)	53	8	31	104	-2	32	23	29	-83	64	63	17
Solde migratoire des enfants de 11-17 ans (2022)	79	72	63	322	31	72	42	62	-2	65	49	40

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Solde migratoire des enfants de moins de 3 ans (2022)	-175	-99
Solde migratoire des enfants de 3-5 ans (2022)	247	1613
Solde migratoire des enfants de 6-10 ans (2022)	678	3825
Solde migratoire des enfants de 11-17 ans (2022)	1675	8839

Source(s) : Insee, RP

Les enfants de moins de trois ans présentent un solde migratoire négatif. Tandis que les autres tranches enregistrent un résultat positif. Cela signifie que le territoire ne présente pas les critères déterminants pour les très jeunes parents.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les conditions de vie des 0-17 ans du territoire

Les enfants mineurs selon le type de famille

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Nombre d'enfants mineurs vivant dans												
- une famille monoparentale (2022)	123		22	146	14	35	103	171	66	374	127	51
- un couple parental (2022)	363		162	499	150	112	599	520	337	912	570	167
Part parmi l'ensemble des enfants mineurs												
- vivant dans une famille monoparentale (2022)	25,3	123	12,0	22,6	8,4	24,1	14,7	24,7	16,4	29,1	18,3	23,3
- vivant dans un couple parental (2022)	74,7	363	88,0	77,4	91,6	75,9	85,3	75,3	83,6	70,9	81,7	76,7

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Nombre d'enfants mineurs vivant dans													
- une famille monoparentale (2022)	141		409	56	288	5	55	34	26	272	77	38	71
- un couple parental (2022)	647		858	208	1218	129	390	208	376	983	374	316	227
Part parmi l'ensemble des enfants mineurs													
- vivant dans une famille monoparentale (2022)	17,9	141	32,3	21,2	19,1	3,7	12,3	14,1	6,6	21,7	17,1	10,8	23,7
- vivant dans un couple parental (2022)	82,1	647	67,7	78,8	80,9	96,3	87,7	85,9	93,4	78,3	82,9	89,2	76,3

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Nombre d'enfants mineurs vivant dans			
- une famille monoparentale (2022)	2703		16705
- un couple parental (2022)	10326		62397
Part parmi l'ensemble des enfants mineurs			
- vivant dans une famille monoparentale (2022)	20,7	2703	21,1
- vivant dans un couple parental (2022)	79,3	10326	78,9

Source(s) : Insee, RP

Presqu'un quart des mineurs du territoire intercommunal vivent au sein d'une famille monoparentale. La cartographie met en évidence les communes les plus concernées.

Part parmi l'ensemble des enfants mineurs - vivant dans une famille monoparentale

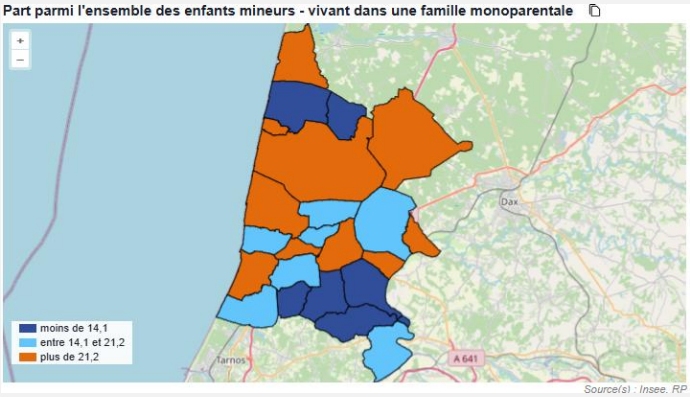

Source(s) : Insee, RP

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des enfants vivant dans une famille monoparentale en %													
- enfants de moins de 3 ans (2022)	9,1	10	12,2	0,0	3,3	0,0	8,2	14,6	6,9	0,0	0,0	0,0	22,1
- enfants de 3-5 ans (2022)	11,4	14	31,8	0,0	14,4	0,0	9,0	0,0	16,5	20,1	18,2	0,0	0,0
- enfants de 6-10 ans (2022)	24,6	66	29,6	15,4	20,9	0,0	27,5	19,6	0,0	20,2	26,1	14,9	33,6
- enfants de 11-17 ans (2022)	17,7	51	37,4	33,3	22,4	7,7	2,6	13,0	6,6	27,0	19,5	14,2	24,6

Les enfants vivant dans une famille monoparentale

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des enfants vivant dans une famille monoparentale en %												
- enfants de moins de 3 ans (2022)	9,3	5	0,0	6,0	0,0	0,0	0,0	9,9	19,6	5,8	6,2	0,0
- enfants de 3-5 ans (2022)	11,4	10	0,0	0,0	0,0	66,7	10,9	0,0	0,0	28,3	17,9	20,0
- enfants de 6-10 ans (2022)	38,6	56	34,8	25,4	0,0	12,5	8,9	18,8	11,8	28,6	18,6	28,6
- enfants de 11-17 ans (2022)	26,3	51	10,0	32,1	20,7	28,6	23,3	40,9	20,6	36,7	21,3	25,0

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des enfants vivant dans une famille monoparentale en %			
- enfants de moins de 3 ans (2022)	6,0	94	10,7
- enfants de 3-5 ans (2022)	15,0	278	17,3
- enfants de 6-10 ans (2022)	22,0	821	20,6
- enfants de 11-17 ans (2022)	25,8	1509	25,7

Source(s) : Insee, RP

Plus enfants avancent en âge et plus il risque d'être confrontés à une séparation de leurs parents. Les données confirment ce fait, plus d'un quart des 11-17 ans est concerné alors que les moins de 3 ans le sont les moins.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

L'activité des parents des enfants de moins de 6 ans

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Part des enfants vivant dans une famille monoparentale où le parent est actif occupé en %												
- enfants de moins de 3 ans (2022)	0,0	0	nd.	100,0	nd.	nd.	nd.	50,0	100,0	0,0	0,0	nd.
- enfants de 3-5 ans (2022)	49,4	5	nd.	nd.	nd.	100,0	100,0	nd.	nd.	34,9	100,0	50,0
Part des enfants vivant au sein d'un couple parental où les deux parents sont actifs occupés en %												
- enfants de moins de 3 ans (2022)	70,0	35	79,9	93,3	100,0	50,0	66,8	56,1	48,6	58,9	93,3	66,7
- enfants de 3-5 ans (2022)	68,8	55	100,0	80,6	55,5	0,0	71,4	68,9	100,0	71,0	86,9	75,0
Part des femmes salariées de 15 ans et plus à temps partiel en % (2022)	22,1	85	27,2	19,0	22,1	27,7	24,5	22,5	22,4	25,3	17,6	24,6

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Part des enfants vivant dans une famille monoparentale où le parent est actif occupé en %													
- enfants de moins de 3 ans (2022)	50,0	5	33,8	nd.	100,0	nd.	100,0	100,0	0,0	nd.	nd.	nd.	0,0
- enfants de 3-5 ans (2022)	36,7	5	50,2	nd.	100,0	nd.	100,0	nd.	100,0	75,6	49,9	nd.	nd.
Part des enfants vivant au sein d'un couple parental où les deux parents sont actifs occupés en %													
- enfants de moins de 3 ans (2022)	61,9	64	73,0	60,0	82,8	100,0	63,5	82,9	78,9	65,1	61,1	90,5	28,4
- enfants de 3-5 ans (2022)	68,5	73	45,3	85,7	86,3	100,0	70,1	100,0	90,0	73,7	77,8	71,8	62,7
Part des femmes salariées de 15 ans et plus à temps partiel en % (2022)	24,0	178	27,7	25,3	21,3	35,7	22,7	21,5	27,8	23,6	26,1	31,8	27,8

Source(s) : Insee, RP

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Part des enfants vivant dans une famille monoparentale où le parent est actif occupé en %			
- enfants de moins de 3 ans (2022)	41,7	39	55,6
- enfants de 3-5 ans (2022)	65,2	182	65,9
Part des enfants vivant au sein d'un couple parental où les deux parents sont actifs occupés en %			
- enfants de moins de 3 ans (2022)	70,4	1050	67,5
- enfants de 3-5 ans (2022)	74,4	1176	73,4
Part des femmes salariées de 15 ans et plus à temps partiel en % (2022)	24,0	2787	23,1

Source(s) : Insee, RP

Beaucoup de monoparents ne sont pas en capacité de conjuguer leur situation familiale avec le fait d'avoir un emploi. Cependant, l'entrée à l'école de l'enfant à partir de 3 ans semble déterminante. Les femmes sont davantage concernées par la monoparentalité et en même temps par l'emploi à temps partiel.

L'activité des parents

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Part des enfants de 6-10 ans vivant dans une famille monoparentale où le parent est actif en % (2022)	54,0	30	100,0	100,0	nd.	100,0	100,0	100,0	100,0	73,4	75,0	75,0
Part des enfants de 6-10 ans vivant au sein d'un couple parental où les deux parents sont actifs en % (2022)	77,7	69	100,0	81,0	100,0	57,1	93,7	77,6	76,8	78,2	94,3	50,0

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Part des enfants de 6-10 ans vivant dans une famille monoparentale où le parent est actif en % (2022)	77,5	51	79,0	100,0	94,9	nd.	61,7	74,5	nd.	100,0	66,6	50,0	66,9
Part des enfants de 6-10 ans vivant au sein d'un couple parental où les deux parents sont actifs en % (2022)	69,2	140	83,0	81,8	90,1	50,0	95,2	61,9	74,0	73,0	94,1	79,0	58,5

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Part des enfants de 6-10 ans vivant dans une famille monoparentale où le parent est actif en % (2022)	80,9	664	74,4
Part des enfants de 6-10 ans vivant au sein d'un couple parental où les deux parents sont actifs en % (2022)	80,4	2344	76,2

Source(s) : Insee, RP

Il semble que plus l'enfant avance en âge est plus le monoparent trouve la capacité d'être en emploi.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les taux d'activité des parents selon le type de famille

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignos	...lieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	va	
Part des couples parentaux comptant									
- deux actifs occupés (2022)	71,0	185	80,0	86,4	72,7	65,0	78,7	63,8	69,1	69,0	86,7	65,0
- un seul actif occupé (2022)	27,0	70	20,0	13,6	22,7	30,0	19,9	27,0	26,6	24,5	13,3	35,0
- aucun actif occupé (2022)	2,0	5	0,0	0,0	4,6	5,0	1,4	9,2	4,3	6,5	0,0	0,0
Part des familles monoparentales comptant												
- un actif occupé (2022)	61,7	67	100,0	87,2	75,3	62,5	86,5	82,1	87,1	68,8	74,1	66,7
- aucun actif occupé (2022)	38,3	41	0,0	12,8	24,7	37,5	13,5	17,9	12,9	31,2	25,9	33,3

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des couples parentaux comptant													
- deux actifs occupés (2022)	67,3	293	74,7	82,6	79,3	76,5	78,0	74,7	84,3	73,6	72,3	75,9	57,8
- un seul actif occupé (2022)	32,7	142	20,4	13,0	17,2	23,5	16,0	25,3	13,4	24,3	21,3	18,6	42,2
- aucun actif occupé (2022)	0,0	0	4,9	4,3	3,5	0,0	6,0	0,0	2,3	2,1	6,4	5,4	0,0
Part des familles monoparentales comptant													
- un actif occupé (2022)	74,7	88	78,7	100,0	86,8	100,0	90,6	77,5	70,8	79,1	60,0	75,2	66,8
- aucun actif occupé (2022)	25,3	30	21,3	0,0	13,2	0,0	9,4	22,5	29,2	20,9	40,0	24,8	33,2

Source(s) : Insee, RP

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des couples parentaux comptant			
- deux actifs occupés (2022)	74,8	5272	75,0
- un seul actif occupé (2022)	22,0	1550	21,1
- aucun actif occupé (2022)	3,3	231	3,8
Part des familles monoparentales comptant			
- un actif occupé (2022)	77,6	1840	75,3
- aucun actif occupé (2022)	22,4	531	24,7

Source(s) : Insee, RP

Pour autant, pour une part non négligeable de couples parentaux, les deux parents ne sont pas en emploi.

Le choix des modes d'accueil des jeunes enfants et l'offre d'accueil dans le territoire

Les aides versées par la CAF : les prestations liées à l'enfance et les indicateurs de mesure de l'accueil du jeune enfant

Définitions

Paje Complément de libre choix d'activité (CLCA) : Le Complément de libre choix d'activité est attribué en cas d'interruption d'activité ou de travail à temps réduit pour élever un enfant de moins de 3 ans (6 ans en cas de naissances multiples ou d'adoption simultanée d'au moins 3 enfants). Il peut être attribué dès le premier enfant mais pour seulement 6 mois à la suite du congé de maternité (ou de paternité ou adoption). Il faut avoir travaillé 2 ans dans les cinq ans précédant la naissance pour l'enfant de rang trois, deux ans dans les quatre ans pour l'enfant de rang deux et deux dans les deux ans pour le premier enfant.

Paje Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : La Prestation partagée d'éducation de l'enfant est une nouvelle prestation du dispositif d'accueil du jeune enfant (Paje). Elle concerne les parents d'enfants nés ou adoptés depuis le 1er janvier 2015 qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur (s) enfant(s). Grâce à la PreparE, la durée de versement du congé parental des monoparents est allongée pour le 1er enfant. Pour les couples, le partage du congé parental est désormais obligatoire. Les enfants nés ou adoptés avant le 1er janvier 2015 continuent à bénéficier du complément de libre choix d'activité de la Paje (CLCA).

Paje Complément Optionnel de libre choix d'activité (COLCA) : Les familles susceptibles de bénéficier d'un CLCA à taux plein, à la suite d'une cessation de leur activité pour s'occuper d'au moins 3 enfants peuvent choisir ce complément optionnel d'un montant plus important que le CLCA à taux plein, versé pendant une période maximale de 12 mois décomptés à partir de la naissance de l'enfant de rang 3 ou plus ou de son arrivée au foyer dans le cadre d'une procédure d'adoption.

Paje Complément libre choix du Mode de Garde (CMG) : Le Complément libre choix du Mode de Garde est attribué en cas de garde d'un enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée, d'une garde d'enfant à domicile ou par micro crèche. La famille doit remplir une condition de revenu ou d'activité le mois du début de la garde ou, à défaut le mois suivant. Lorsque la famille est l'employeur direct, le CMG comporte 2 composantes :

- 1ere composante : prise en charge des cotisations sociales, totale pour l'assistante maternelle agréée et partielle pour la garde d'enfant à domicile (50% dans la limite d'un plafond),
- 2ème composante : une prise en charge partielle de la rémunération versée à la personne assurant la garde. Le montant de cette participation est fonction des ressources de la famille, du nombre et de l'âge des enfants, et est limitée à 85% du salaire net et des indemnités d'entretien.

Lorsque la famille n'est pas l'employeur direct, le CMG consiste en une prise en charge partielle du coût de la garde facturé à la famille par la structure. Le montant de cette participation est fonction des ressources de la famille, du lieu de garde de l'enfant, du nombre et de l'âge de ces derniers et est limité à 85% du coût facturé. L'aide est versée les mois au cours desquels le nombre d'heure de garde est au moins égal à 16 heures. Dans ces cas, sous certaines conditions, le montant de la prise en charge de la rémunération ou du coût facturé peut être majoré lorsque la famille fait garder son enfant sur des horaires spécifiques.

Il convient de noter que lorsqu'il y a recours au congé parental celui-ci a le plus souvent été voulu par la famille, mais dans certains cas c'est un choix contraint faute de n'avoir pu trouver un mode d'accueil adapté à ses besoins.

Le choix du congé parental entraîne une diminution des ressources financières du foyer, le montant de la PAJE versée étant inférieur à celui du salaire qui serait perçu. Par ailleurs, la part des enfants gardés par leur(s) parent(s) ne se résume pas à celle des bénéficiaires de la PAJE CLCA puisque les parents qui ne travaillaient pas avant l'arrivée de leur enfant ne peuvent prétendre de fait à la prestation compensatoire de la cessation ou de la réduction d'activité. En France, la majorité des enfants sont gardés par leur(s) parent(s). Aussi, l'organisation de la garde des enfants peut s'appuyer sur la combinaison de différents modes d'accueil. Ainsi une famille peut bénéficier à la fois de la PAJE CLCA et de la PAJE Mode de garde si l'enfant est gardé à temps partiel par ses parents et le reste du temps par une assistante maternelle.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les disparités géographiques de recours aux différents modes d'accueil sont importantes. Bien évidemment les caractéristiques de l'offre locale d'accueil en sont des déterminants importants (répartition offre collective / offre individuelle, offre de places en très petite section de maternelle, etc.). D'autres facteurs inhérents aux caractéristiques des familles entrent en ligne de compte, tels que le niveau de revenus des familles ou le nombre d'enfants de la famille.

Comparaison territoriale de la répartition des bénéficiaires d'au moins une ou plusieurs composantes de la PAJE

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	**1 704**		**9 379**	
- dont bénéficiaires PAJE CMG Assistant maternel	838	49,2%	4 206	44,8%
- dont bénéficiaires PAJE CMG Garde à domicile	17	1,0%	65	0,7%
- dont bénéficiaires de la PREPARE à taux plein	77	4,5%	428	4,6%
- dont bénéficiaires de la PREPARE à taux réduit	99	5,8%	509	5,4%
Total bénéficiaires de la PAJE	**1 031**	**60,5%**	**5 208**	**55,5%**

Source : Caf - Fr6

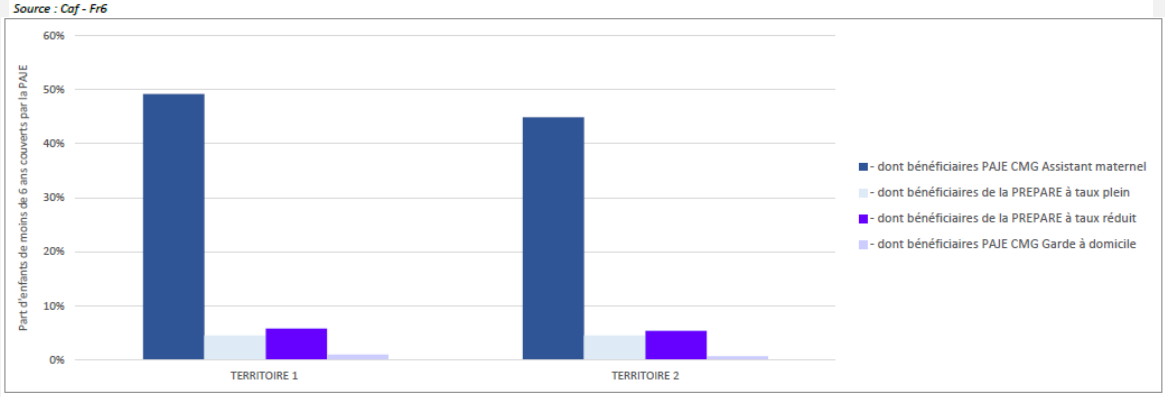

Source : Caf - Fr6

Interprétation

La part des enfants de moins de 3 ans gardés par un assistant maternel dans la communauté de communes MACS est plus élevée que dans le département des Landes. Dans la CC MACS, 49.2 % des enfants de moins de 3 ans ont recours à ce mode de garde. Au sein de ce territoire, 18 établissements d'accueil du jeune enfant proposent 364 places d'accueil en tout à la fin de l'année 2024. Au sein de la CC MACS, la proportion d'enfants de moins de 3 ans dont les parents ont cessé complétement leur activité pour garder leur enfant est semblable à celle pour le département des Landes : respectivement 4.5 % et 4.6 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les évolutions de l'offre d'accueil des jeunes enfants

CC MAREMNE ADOUR COTE SUD

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Assistantes maternelles agréées en activité au 31/12	272	266	269	274	261	-1,0%
Assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	15,8	15,0	14,7	15,0	14,8	-1,6%
Assistantes maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	305	305	295	304	309	0,3%
Assistantes maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE	93,8	88,7	89,7	91,3	87,0	-1,9%
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	15,7	16,3	14,8	14,9	15,4	-0,4%
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	562	550	489	467	471	-4,3%
Enfants de 2 ans scolarisés	13	6	12	5	ND	ND
Assistantes maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	60	61	67	60	59	-0,4%
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	22,1%	22,9%	24,9%	21,9%	22,6%	0,1
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	18	42	63	89	120	60,7%
Enfants < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE	36	46	42	29	30	-4,5%

*Evolution annuelle moyenne

40

Indicateurs	2023	Evolution annuelle moyenne
Assistantes maternelles agréées en activité au 31/12	1 447	-0,7%
Assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	14,3	-0,4%
Assistantes maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	1 666	-0,7%
Assistantes maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE	47,6	-2,3%
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	13,5	1,3%
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	2 743	-1,1%
Enfants de 2 ans scolarisés	ND	ND
Assistantes maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	404	-0,2%
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	27,9%	0,1
Enfants < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	410	33,0%
Enfants < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE	120	-3,4%

Répartition des assistantes maternelles par classe d'âge au 31 décembre 2023

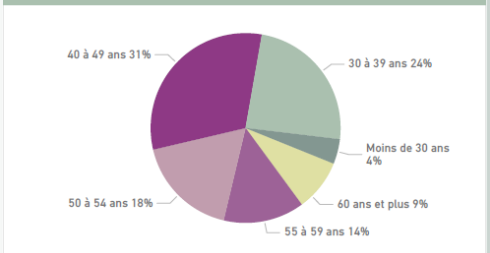

Répartition des assistantes maternelles par classe d'âge au 31 décembre 2023

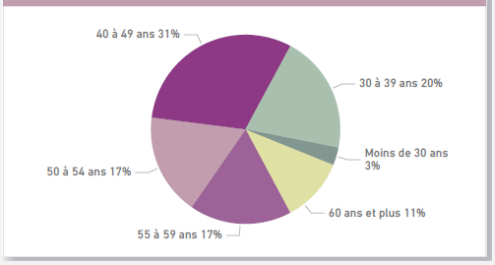

Interprétation et limites

L'évolution de l'offre de garde est mesurée en fonction du nombre d'assistantes maternelles agréées recensées comme actives avec emploi au 31 décembre à partir de 2017 dans les bases de gestion du Centre Pajemploi de l'Acoss et concerne le régime général et agricole. Cet indicateur est à mettre en perspective avec le nombre d'assistantes maternelles actives au moins un mois au cours de l'année et sur leur commune de résidence. Il permet d'apprécier l'offre optimale en termes d'accueil individuel. Cependant, il ne prend pas en compte les fluctuations de l'offre sur un an (une assistante maternelle est comptabilisée dès lors qu'elle a travaillé au moins une fois). Le nombre de places en accueil collectif est extrait des bases de gestion des Caf (Sias - Afc). Les micros crèches financées par la Paje ne sont pas prises en compte dans l'offre. La mesure de l'offre couverte par la scolarisation en école maternelle est effectuée sur le lieu de scolarisation. L'offre est donc estimée par l'usage. Les effectifs en école maternelle sont recensés sur le lieu de scolarisation au moment de la rentrée scolaire (constat de rentrée). Ce dénombrement est exhaustif pour le secteur public et le secteur privé. En France métropolitaine, la part du secteur public pour les enfants de 2 ans était de 76 % en 2012. Les effectifs étant neutralisés en dessous de 5 individus, une perte d'information est possible en cas de constitution d'une zone personnalisée agrégeant des territoires où le secret statistique a été appliqué. A noter, qu'il existe des structures pédagogiques d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées. Il s'agit en fait du support administratif du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Ils sont fréquents en milieu rural. Les élèves sont regroupés soit par niveau scolaire sur plusieurs sites (RPI dispersé), soit tous niveaux sur un même site (RPI concentré). Veiller à vérifier sur votre territoire de recherche, l'organisation des collectivités relative à la scolarisation pour bien apprécier la donnée des enfants de moins de 3 ans scolarisés. La part des assistantes maternelles de 55 ans et plus donne une indication sur les besoins de renouvellement de la profession et sur la pérennité de l'offre.

Toutes les tendances sont calculées en évolution annuelle moyenne par un algorithme statistique, qui limite les effets d'une hausse et d'une baisse successive (valeur de l'année intermédiaire). Les évolutions annuelles en points mesurent les évolutions de pourcentages, celles en pourcentages correspondent à des effectifs. Les pictogrammes correspondent à des évolutions supérieures ou inférieures à 2 % pondérées dans le cas d'une évolution en points. Les évolutions sont amplifiées dans les territoires peu peuplés. Par exemple si le territoire compte 5 assistantes maternelles une assistante maternelles en plus ou en moins sur ce territoire correspondra à une évolution de l'ordre de 20 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les publics potentiels avec enfant(s)

CC MAREMNE ADOUR COTE SUD

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Familles Caf & Msa avec enfants <3 ans	1 631	1 667	1 710	1 729	1 651	0,3%
Enfants Caf & Msa < 3ans	1 722	1 779	1 829	1 826	1 761	0,6%
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	1 826	1 703	1 633	1 642	1 672	-2,2%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants <3 ans	6,5%	7,5%	9,9%	9,3%	9,8%	10,8%
Familles Caf & Msa <3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct	21	30	28	19	14	-9,6%
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	81	101	106	122	157	18,0%
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje	37	62	82	102	137	38,7%
Taux de familles Caf avec enfants <3 ans dont tous les parents travaillent	62,9%	62,1%	65,1%	68,0%	70,1%	2,8%
Enfants Caf <3 ans dont tous les parents travaillent	1 047	1 074	1 162	1 210	1 197	3,4%
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa <1 an	52,4%	44,3%	49,5%	49,7%	47,6%	-2,4%
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA, PPA ou AAH	326	352	342	369	305	-1,7%

Evolution annuelle moyenne

40

Indicateurs	2023	Evolution annuelle moyenne
Familles Caf & Msa avec enfants <3 ans	9 477	-0,2%
Enfants Caf & Msa < 3ans	10 137	-0,3%
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	9 914	-2,0%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants <3 ans	13,3%	3,1%
Familles Caf & Msa <3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	5	NS
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct	77	3,2%
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	559	7,2%
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje	465	14,8%
Taux de familles Caf avec enfants <3 ans dont tous les parents travaillent	64,5%	2,3%
Enfants Caf <3 ans dont tous les parents travaillent	6 192	2,1%
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa <1 an	44,4%	0,8%
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA, PPA ou AAH	2 699	-1,4%

Les évolutions du public potentiel des assistantes maternelles

CC MAREMNE ADOUR COTE SUD

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Familles avec enfants <6 ans employant une assistante maternelle	875	897	878	936	935	1,7%
Enfants <6 ans gardés par une assistante maternelle	968	972	973	1 018	1 027	1,5%
Enfants <3 ans gardés par une assistante maternelle	841	893	842	940	942	2,9%
Assistantes maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	79	55	76	58	48	-11,7%
Assistantes maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	132	153	128	162	152	3,6%
Assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	61	61	62	54	61	0,0%
Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	22,4%	22,7%	23,3%	19,7%	23,4%	1,0%

Evolution annuelle moyenne

40

Indicateurs	2023	Evolution annuelle moyenne
Familles avec enfants <6 ans employant une assistante maternelle	4 992	1,5%
Enfants <6 ans gardés par une assistante maternelle	5 514	1,5%
Enfants <3 ans gardés par une assistante maternelle	4 884	2,7%
Assistantes maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	312	-10,0%
Assistantes maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	738	1,3%
Assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	397	6,1%
Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	27,4%	6,9%

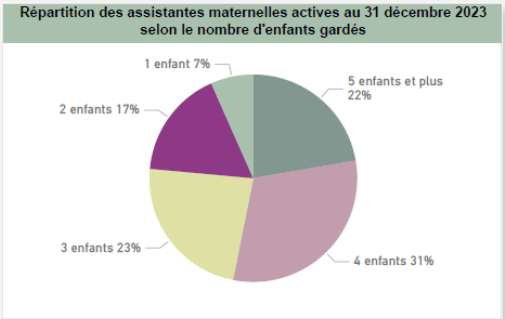

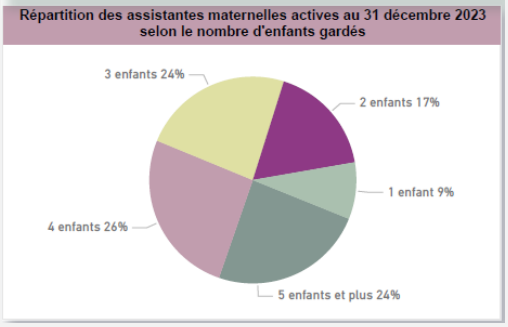

Interprétation et limites

Les assistantes maternelles décomptées sont celles qui sont connues comme actives avec emploi au 31 décembre dans les bases de gestion du Centre Pajemploi de l'Acoss, tous régimes confondus. Seuls les enfants de moins de 6 ans sont pris en compte. Le nombre d'enfants accueillis par une assistante maternelle varie suivant plusieurs facteurs. L'agrément limite l'accueil à 4 enfants simultanément. De plus, une assistante maternelle peut accueillir un nombre limité d'enfants sur des temps longs ou un nombre important d'enfants sur des temps courts. L'augmentation du nombre d'enfants accueillis, surtout à partir de 5 enfants, peut révéler des tensions potentielles entre l'offre et la demande de garde individuelle. Ce fractionnement de la garde peut correspondre à des besoins spécifiques des parents.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les déterminants de la tension chez les assistants maternels

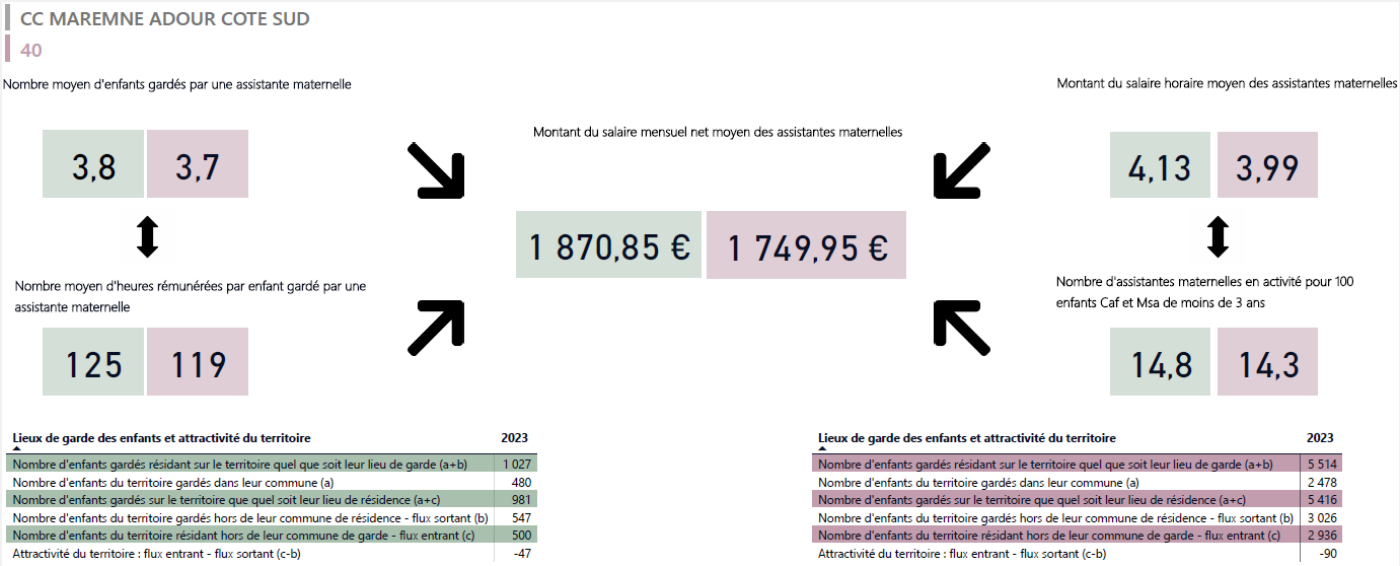

Lieux de garde des enfants et attractivité du territoire	2023
Nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire quel que soit leur lieu de garde (a+b)	1 027
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune (a)	480
Nombre d'enfants gardés sur le territoire que quel soit leur lieu de résidence (a+c)	981
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant (b)	547
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant (c)	500
Attractivité du territoire : flux entrant - flux sortant (c-b)	-47

Lieux de garde des enfants et attractivité du territoire	2023
Nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire quel que soit leur lieu de garde (a+b)	5 514
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune (a)	2 478
Nombre d'enfants gardés sur le territoire que quel soit leur lieu de résidence (a+c)	5 416
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant (b)	3 026
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant (c)	2 936
Attractivité du territoire : flux entrant - flux sortant (c-b)	-90

Interprétation et limites

La tension se définit par un déséquilibre entre l'offre et la demande d'accueil. Cette tension est déterminée par des interactions, qui peuvent prendre plusieurs formes formalisées par les flèches bleues et noires.

Le montant du salaire mensuel moyen des assistantes maternelles est déterminé par plusieurs facteurs qui correspondent à des facteurs de tension sur la garde individuelle (flèches bleues).

Le premier est le montant du salaire horaire moyen qui sera d'autant plus élevé que l'offre est limitée (Nombre d'assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf et MSA de moins de 3 ans) ou la demande forte. Le second est le nombre moyen d'enfants accueillis à mettre en perspective avec le nombre d'heures de garde par enfant. Ces deux dimensions sont à prendre en compte simultanément, en tenant compte du fait qu'il peut aussi y avoir une certaine disparité dans le choix des parents. Une assistante maternelle déjà bien reconnue par les familles aura la possibilité de choisir d'accueillir moins d'enfants sur un accueil plus long (configuration administrative et qualitative la plus favorable) qu'une nouvelle entrante dans la profession. Dans certains territoires il y a une adéquation qualitative entre l'offre et la demande, mais aussi une tension sur le nombre d'enfants accueillis. Les assistantes maternelles sont alors dans la position la plus favorable : choisir les parents et les enfants qu'elles souhaitent. Les flèches noires indiquent des interactions entre deux indicateurs. Un nombre moyen d'enfants gardés peut correspondre à peu d'enfants accueillis sur des temps longs ou beaucoup d'enfants accueillis sur des temps courts. Le salaire horaire est généralement d'autant plus élevé que l'offre est réduite. Ce schéma général, qui présente des spécificités par régions est à préciser ou à relativiser en fonction des contextes locaux. Tout constat et prospective sont à envisager en fonction des flux migratoires qui font qu'un enfant n'est pas nécessairement gardé dans le territoire sur lequel réside sa famille. Ces flux entrants et sortants déterminent les besoins de garde des familles et la façon d'y répondre sur un territoire précis.

Il y a 4 axes d'analyse qui concernent tous les territoires :

• Le nombre d'enfants gardés sur le territoire : c'est la garde effective réalisée indépendamment de l'origine des enfants (les enfants accueillis par les assistantes maternelles du territoire). Certains de ces enfants viennent d'un autre territoire (flux entrant), tandis que d'autres sont gardés en dehors du territoire (flux sortant) et ne sont donc pas pris en compte.

• Le nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire : ce sont les enfants du territoire qui sont accueillis par une assistante maternelle, qui peut habiter sur un territoire différent de celui où résident les enfants. Dans ce dernier cas il y a un flux sortant, puisqu'ils sont gardés ailleurs.

• Le nombre d'enfants du territoire gardés sur leur commune : pour ces enfants il n'y a pas de flux, ils sont gardés sur leur commune de résidence. Cette logique s'applique à tous les territoires de la commune à la France entière.

• L'attractivité est un solde qui indique si le territoire accueille plus d'enfants de l'extérieur qu'il n'en " exporte " au titre de la garde individuelle. Si le solde est positif, les enfants d'autres territoires augmentent le volume de l'accueil effectif. Si le solde est négatif, le nombre d'enfants qui sortent du territoire pour être gardés est supérieur à ceux qui y entrent pour être gardés. La garde effective sur le territoire sera donc réduite d'autant.

Deux indicateurs concernent exclusivement les communes : Le nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant (b) & le nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant (c) vous présentent le détail des flux entrant et sortant communaux quel que soit le territoire choisi. Quelques écarts peuvent apparaître sur les cohérences mathématiques (a + b +c), 0.1 % des domiciliations ou lieux de garde étant inconnus.

Si un territoire supérieur à la commune (EPCI) a été sélectionné, les flux sortants (b) & entrants (c) indiquent ce qui se passe dans le territoire à l'échelle des communes qui le composent, et non au niveau du territoire lui-même.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

LES 18-24 ans : du domicile parental vers l'autonomie

L'évolution de la population des 18-24 ans est liée au dynamisme du territoire

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans

	Angresse valeur	Angresse effectif de référence	Azur valeur	Magescq valeur	Messanges valeur	Moliets-et-Maa valeur	Saint-Geours-de-Maremne valeur	Seignosse valeur	Soorts-Hossegor valeur	Soustons valeur	Tosse valeur	Vieux-Boucau-les-Bains valeur
Nombre de jeunes de 18-24 ans (2022)	83		31	117	34	46	138	150	98	347	140	57
Part des 18-24 ans parmi la population totale en % (2022)	3,7	83	3,2	4,5	3,3	3,5	4,7	3,8	2,7	4,1	4,0	3,4

	Bénesse-Maremne valeur	Bénesse-Maremne effectif de référence	Capbreton valeur	Josse valeur	Labenne valeur	Orx valeur	Saint-Jean-de-Marsacq valeur	Sainte-Marie-de-Gosse valeur	Saint-Martin-de-Hinx valeur	Saint-Vincent-de-Tyrosse valeur	Saubion valeur	Saubrigues valeur	Saubusse valeur
Nombre de jeunes de 18-24 ans (2022)	242		414	44	357	15	63	64	65	519	57	77	59
Part des 18-24 ans parmi la population totale en %	6,5	242	4,5	4,4	5,0	2,3	3,5	5,2	3,7	6,4	3,2	4,8	5,4

	CC Maremne Adour Côte Sud valeur	CC Maremne Adour Côte Sud effectif de référence	Landes valeur
Nombre de jeunes de 18-24 ans (2022)	3217		23165
Part des 18-24 ans parmi la population totale en % (2022)	4,5	3217	5,4

Part des 18-24 ans parmi la population totale en %

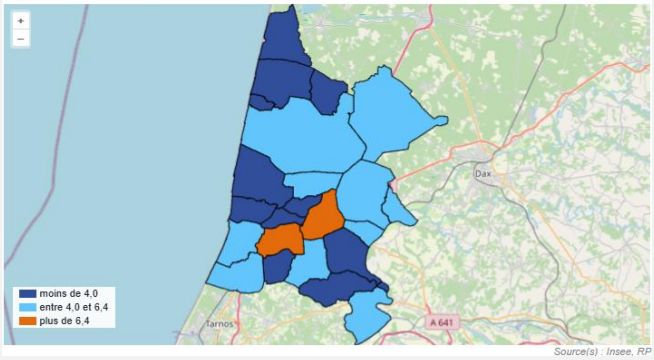

Source(s) : Insee, RP

Le territoire intercommunal enregistre des disparités d'une commune à une autre en matière de représentation des 18-24 ans.

Nombre de jeunes de 18-24 ans

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	62	71	85	91	116	83
Azur	28	25	15	27	27	31
Magescq	98	85	96	89	110	117
Messanges	43	36	46	35	34	34
Moliets-et-Maa	40	30	44	40	40	46
Saint-Geours-de-Maremne	104	121	117	122	134	138
Seignosse	119	142	131	144	134	150
Soorts-Hossegor	221	142	126	137	118	98
Soustons	513	349	348	358	339	347
Tosse	96	96	80	99	107	140
Vieux-Boucau-les-Bains	89	94	54	60	72	57

Nombre de jeunes de 18-24 ans

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	123	97	97	124	171	242
Capbreton	440	407	506	484	490	414
Josse	43	53	35	40	48	44
Labenne	198	210	217	240	342	357
Orx	23	28	22	29	23	15
Saint-Jean-de-Marsacq	58	55	67	90	63	63
Sainte-Marie-de-Gosse	72	58	70	69	54	64
Saint-Martin-de-Hinx	67	57	97	71	71	65
Saint-Vincent-de-Tyrosse	525	363	391	461	433	519
Saubion	68	66	66	66	50	57
Saubrigues	58	68	80	69	95	77
Saubusse	43	49	32	29	60	59

Source : Insee, RP

Nombre de jeunes de 18-24 ans

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	3131	2702	2821	2974	3130	3217
Landes	27468	21439	22438	23106	22093	23165

Source : Insee, RP

Globalement le nombre jeunes de 18-24 ans a légèrement augmenté au sein du territoire intercommunal depuis 2016.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Avant 25 ans, la jeunesse reflète une forte diversité de

Le lieu de vie des jeunes de 18-24 ans

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des jeunes de 18-24 ans vivant chez leur(s) parent(s) (2022)	91,7	76	170,2	44,7	96,4	99,2	46,3	59,3	91,2	74,3	97,8	35,6
Part des jeunes de 18-24 ans vivant en logement autonome (2022)	8,3	7	-70,2	55,3	3,6	0,8	53,7	40,7	8,8	25,7	2,2	64,4

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des jeunes de 18-24 ans vivant chez leur(s) parent(s) (2022)	44,5	108	63,2	23,0	60,6	132,3	85,6	115,1	56,8	56,2	62,7	34,9	16,8
Part des jeunes de 18-24 ans vivant en logement autonome (2022)	55,5	134	36,8	77,0	39,4	-32,3	14,4	-15,1	43,2	43,8	37,3	65,1	83,2

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des jeunes de 18-24 ans vivant chez leur(s) parent(s) (2022)	64,1	2061	56,6
Part des jeunes de 18-24 ans vivant en logement autonome (2022)	35,9	1156	43,4

Source(s) : Insee, RP

La part des 18-24 ans vivant chez leurs parents représentent les deux tiers de la tranche d'âge. Et cette part est plus importante qu'à l'échelle départementale.

Part des jeunes de 18-24 ans vivant chez leur(s) parent(s)

	2006	2011	2016	2022
Angresse	43,4	76,2	61,4	91,7
Azur	80,0	0,0	38,4	170,2
Magescq	60,0	60,2	34,2	44,7
Messanges	73,5	58,8	29,4	96,4
Moliets-et-Maa	54,5	50,0	100,0	99,2
Saint-Geours-de-Maremne	73,7	77,9	83,7	46,3
Seignosse	67,9	60,0	45,9	59,3
Soorts-Hossegor	59,4	51,4	68,2	91,2
Soustons	44,8	49,8	53,6	74,3
Tosse	61,8	64,0	90,2	97,8
Vieux-Boucau-les-Bains	44,4	66,7	34,7	35,6

Part des jeunes de 18-24 ans vivant chez leur(s) parent(s)

	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	47,3	91,5	40,6	44,5
Capbreton	45,8	32,9	42,9	63,2
Josse	102,9	90,0	135,4	23,0
Labenne	60,8	72,7	51,9	60,6
Orx	127,3	110,3	87,0	132,3
Saint-Jean-de-Marsacq	69,6	57,1	61,5	85,6
Sainte-Marie-de-Gosse	78,9	52,2	163,6	115,1
Saint-Martin-de-Hinx	80,0	68,8	57,1	56,8
Saint-Vincent-de-Tyrosse	79,7	26,5	49,0	56,2
Saubion	98,2	63,5	77,2	62,7
Saubrigues	66,5	41,5	58,3	34,9
Saubusse	75,0	41,4	87,1	16,8

Source : Insee, RP

Part des jeunes de 18-24 ans vivant chez leur(s) parent(s)

	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	62,0	52,2	57,3	64,1
Landes	54,3	48,9	52,1	56,6

Source : Insee, RP

La part des 18-24 ans vivant chez leurs parents a augmenté depuis 2016 à la fois au niveau intercommunal et départemental. A l'exception de quelques communes, ce fait est observable sur l'ensemble du territoire : Saint-Geours-de-Maremne, Josse, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saubion, Saubrigues et Saubusse.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les moyens et la capacité des jeunes à s'insérer dans la

Les situations professionnelles des jeunes

La situation professionnelle des jeunes de 18-24 ans

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des jeunes de 18-24 ans en emploi (2022)	48,4	40	48,8	52,7	59,2	39,1	52,5	42,4	52,3	50,4	62,2	52,6
Part des jeunes de 18-24 ans chômeurs (2022)	22,2	18	20,5	22,0	13,4	23,9	25,2	23,6	11,7	21,5	14,2	17,5
Part des jeunes de 18-24 ans inactifs (étudiants ou non) (2022)	29,4	24	30,7	25,3	27,4	37,0	22,3	33,9	36,0	28,1	23,6	29,8

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des jeunes de 18-24 ans en emploi (2022)	62,7	152	48,0	52,3	53,4	33,3	48,3	60,9	51,0	57,9	45,5	41,4	41,8
Part des jeunes de 18-24 ans chômeurs (2022)	18,0	44	20,3	13,6	16,5	26,7	14,1	13,9	16,3	18,8	30,9	16,5	35,0
Part des jeunes de 18-24 ans inactifs (étudiants ou non) (2022)	19,3	47	31,7	34,1	30,1	40,0	37,6	25,1	32,7	23,4	23,6	42,1	23,2

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des jeunes de 18-24 ans en emploi (2022)	52,5	1689	54,7
Part des jeunes de 18-24 ans chômeurs (2022)	19,4	625	17,3
Part des jeunes de 18-24 ans inactifs (étudiants ou non) (2022)	28,1	903	28,0

Source(s) : Insee, RP

Les jeunes de 18-24 ans de MACS sont majoritairement en emploi. Plus d'un quart est toutefois en situation d'inactivité en étant étudiant ou non.

Part des jeunes de 18-24 ans inactifs (étudiants ou non)

	2006	2011	2016	2022
Angresse	20,5	25,0	30,7	29,4
Azur	20,0	19,2	26,9	30,7
Magescq	24,0	24,7	17,1	25,3
Messanges	22,4	35,3	32,4	27,4
Moliets-et-Maa	15,9	30,0	17,5	37,0
Saint-Geours-de-Maremne	24,6	31,9	22,1	22,3
Seignosse	21,6	30,9	35,7	33,9
Soorts-Hossegor	37,5	35,7	40,0	36,0
Soustons	25,0	25,3	26,7	28,1
Tosse	29,7	25,0	29,5	23,6
Vieux-Boucau-les-Bains	27,8	38,3	25,0	29,8

Part des jeunes de 18-24 ans inactifs (étudiants ou non)

	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	36,6	45,8	19,2	19,3
Capbreton	32,7	38,0	30,8	31,7
Josse	28,6	22,5	35,4	34,1
Labenne	33,7	34,8	32,4	30,1
Orx	31,8	20,7	34,8	40,0
Saint-Jean-de-Marsacq	31,9	31,9	36,9	37,6
Sainte-Marie-de-Gosse	31,0	37,7	32,7	25,1
Saint-Martin-de-Hinx	34,7	28,1	19,7	32,7
Saint-Vincent-de-Tyrosse	27,7	22,5	24,6	23,4
Saubion	29,8	38,1	45,1	23,6
Saubrigues	47,7	46,7	44,3	42,1
Saubusse	31,2	27,6	27,7	23,2

Source : Insee, RP

Part des jeunes de 18-24 ans inactifs (étudiants ou non)

	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	29,6	31,2	29,0	28,1
Landes	32,7	31,0	30,4	28,0

Part des jeunes de 18-24 ans inactifs (étudiants ou non)

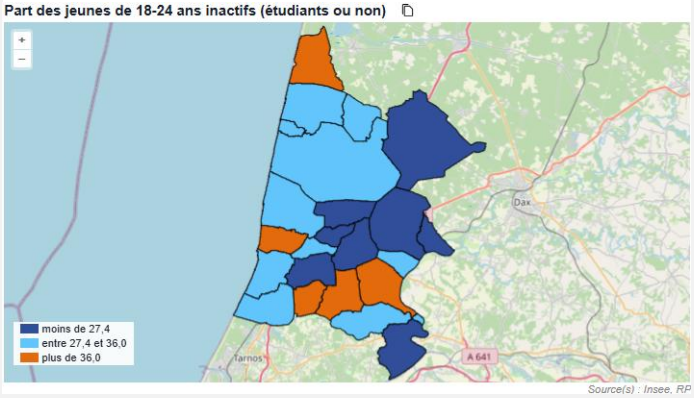

Source(s) : Insee, RP

La part des 18-24 ans en inactivité a baissé depuis 2016. Cette baisse est toutefois moins importante qu'à l'échelle départementale.

Le territoire présente des disparités d'une commune à l'autre.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les jeunes actifs

Le taux d'activité des jeunes

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Taux d'activité des jeunes de 18-24 ans (2022)	70,6	58	69,3	74,7	72,6	63,0	77,7	66,1	64,0	71,9	76,4	70,2
Taux d'activité des jeunes de 18 ans (2022)	44,9	4	40,2	34,4	25,7	25,0	60,2	20,7	38,1	46,7	40,0	25,0
Taux d'activité des jeunes de 21 ans (2022)	72,8	8	49,6	72,0	100,0	87,5	69,8	81,0	57,6	85,3	79,2	90,0
Taux d'activité des jeunes de 24 ans (2022)	84,2	10	100,0	96,7	74,3	66,7	81,5	100,0	85,2	88,2	100,0	75,0

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Taux d'activité des jeunes de 18-24 ans (2022)	80,7	196	68,3	65,9	69,9	60,0	62,4	74,9	67,3	76,6	76,4	57,9	76,8
Taux d'activité des jeunes de 18 ans (2022)	55,3	12	30,0	33,3	38,6	0,0	40,3	50,5	36,5	43,0	54,5	17,9	12,6
Taux d'activité des jeunes de 21 ans (2022)	86,5	26	70,5	80,0	80,2	100,0	88,4	100,0	100,0	84,6	71,5	68,8	81,7
Taux d'activité des jeunes de 24 ans (2022)	95,3	44	89,4	83,3	85,7	100,0	79,3	100,0	80,9	89,2	92,3	100,0	90,1

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Taux d'activité des jeunes de 18-24 ans (2022)	71,9	2314	72,0
Taux d'activité des jeunes de 18 ans (2022)	38,1	192	40,6
Taux d'activité des jeunes de 21 ans (2022)	80,3	367	79,0
Taux d'activité des jeunes de 24 ans (2022)	89,1	439	89,1

Source(s) : Insee, RP

Les jeunes actifs de 18-24 ans présentent un taux croissant d'activité à mesure qu'ils avancent en âge. Les écarts entre les échelles intercommunales et départementales ne sont pas particulièrement marqués.

Le type de contrat des jeunes en emploi

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des jeunes de 15-24 ans en emploi selon le type de contrat en %												
- ensemble des contrats précaires (2022)	39,8	21	60,9	52,0	60,8	33,3	45,4	60,6	79,3	52,0	50,0	50,0
- contrats d'apprentissage, stages (2022)	9,7	5	0,0	26,7	41,6	0,0	15,5	16,3	68,9	15,1	30,0	0,0
- intérim (2022)	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,7	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0
- emplois aidés (2022)	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,9	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0
- CDD (2022)	30,1	16	60,9	25,3	19,2	33,3	7,4	44,4	10,4	34,5	15,0	50,0
- CDI, fonction publique (2022)	60,2	31	39,1	48,0	39,2	66,7	54,6	39,4	20,7	48,0	50,0	50,0
Part des jeunes de 15-24 ans en emploi travaillant à temps partiel en % (2022)	22,4	10	67,7	12,2	66,8	28,2	19,8	37,8	9,6	24,7	24,5	0,0

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des jeunes de 15-24 ans en emploi selon le type de contrat en %													
- ensemble des contrats précaires (2022)	46,2	72	53,8	66,7	40,9	50,0	42,6	50,4	58,7	39,8	75,0	39,4	39,8
- contrats d'apprentissage, stages (2022)	16,3	25	21,8	66,7	25,2	0,0	42,6	30,7	39,3	8,6	25,0	19,7	0,0
- intérim (2022)	13,2	20	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,6	0,0	19,7	0,0
- emplois aidés (2022)	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0
- CDD (2022)	16,7	26	23,9	0,0	15,6	50,0	0,0	19,6	19,4	24,0	49,9	0,0	39,8
- CDI, fonction publique (2022)	53,8	83	46,2	33,3	59,1	50,0	57,4	49,6	41,3	60,2	25,0	60,6	60,2
Part des jeunes de 15-24 ans en emploi travaillant à temps partiel en % (2022)	19,7	31	33,4	0,0	35,6	0,0	39,1	24,3	0,0	25,8	0,0	15,5	37,2

Source(s) : Insee, RP

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des jeunes de 15-24 ans en emploi selon le type de contrat en %			
- ensemble des contrats précaires (2022)	48,5	889	52,1
- contrats d'apprentissage, stages (2022)	19,3	354	21,6
- intérim (2022)	4,4	81	4,0
- emplois aidés (2022)	0,8	16	1,1
- CDD (2022)	23,9	439	25,3
- CDI, fonction publique (2022)	51,5	943	47,9
Part des jeunes de 15-24 ans en emploi travaillant à temps partiel en % (2022)	25,4	466	21,4

Source(s) : Insee, RP

Part des actifs occupés de 15-24 ans en contrat précaire en %

	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	48,2	45,7	49,1	48,5
Landes	51,6	50,9	54,9	52,1

Source : Insee, RP

Parmi les 15-24 ans en emploi, la précarité de l'emploi est majoritaire. On outre, les contrats à temps partiel concernent un quart de ces jeunes. Dans le premier cas, l'échelle départementale présente une part plus importante, tandis que dans le deuxième cas la part est plus forte pour le territoire MACS.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La profession et catégorie socioprofessionnelle des jeunes en emploi

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Se					Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur						
Part des jeunes de 15-24 ans en emploi selon leur PCS en %													
- agriculteurs exploitants (2022)	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,6	0,0	0,0	0,0		0,0
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise (2022)	0,0	0	0,0	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3		50,0
- cadres et professions intellectuelles supérieures (2022)	9,0	5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,2	0,0	0,0		0,0
- professions intermédiaires (2022)	27,5	16	0,0	14,8	0,0	11,1	15,5	26,8	36,0	7,7	26,1		0,0
- employés (2022)	27,5	16	40,2	22,1	19,2	33,3	30,8	62,3	35,5	33,9	21,7		0,0
- ouvriers (2022)	36,1	20	59,8	55,4	80,8	55,6	53,7	5,3	9,3	58,3	47,8		50,0

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des jeunes de 15-24 ans en emploi selon leur PCS en %													
- agriculteurs exploitants (2022)	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise (2022)	0,0	0	0,0	0,0	5,5	0,0	12,3	0,0	0,0	5,4	20,1	0,0	0,0
- cadres et professions intellectuelles supérieures (2022)	6,6	10	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0
- professions intermédiaires (2022)	17,0	26	37,4	0,0	27,8	50,0	25,0	0,0	19,4	12,4	39,9	19,7	19,7
- employés (2022)	29,7	46	35,2	33,3	55,5	50,0	37,1	40,4	19,4	43,1	40,0	60,6	59,9
- ouvriers (2022)	46,7	72	25,5	66,7	11,2	0,0	25,6	59,6	61,1	36,1	0,0	19,7	20,4

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des jeunes de 15-24 ans en emploi selon leur PCS en %			
- agriculteurs exploitants (2022)	0,3	6	0,5
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise (2022)	3,0	59	2,3
- cadres et professions intellectuelles supérieures (2022)	2,1	42	3,0
- professions intermédiaires (2022)	19,9	388	21,1
- employés (2022)	38,0	741	36,2
- ouvriers (2022)	36,5	711	37,0

Source(s) : Insee, RP

Les jeunes sont principalement concernés par les catégories socioprofessionnelles suivantes : les statuts de profession intermédiaire, d'employé et d'ouvrier. C'est également le cas à l'échelle départementale.

Le salaire net horaire moyen

	Angresse	Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
Salaire net horaire moyen des femmes de moins de 26 ans en euros (2021)	9,99	nd.	10,37	nd.	nd.	10,31	10,59	10,39	9,90	10,05	nd.
Salaire net horaire moyen des hommes de moins de 26 ans en euros (2021)	10,13	nd.	10,11	nd.	nd.	10,83	10,69	11,07	10,45	10,26	nd.

Source(s) : DADS - Base tous salariés

	Bénesse-Maremne	Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
Salaire net horaire moyen des femmes de moins de 26 ans en euros (2021)	9,95	10,32	nd.	9,86	nd.	nd.	nd.	nd.	9,97	nd.	nd.	nd.
Salaire net horaire moyen des hommes de moins de 26 ans en euros (2021)	10,77	10,53	nd.	10,66	nd.	nd.	nd.	nd.	10,43	nd.	nd.	nd.

	CC Maremne Adour Côte Sud	Landes
Salaire net horaire moyen des femmes de moins de 26 ans en euros (2021)	10,08	10,10
Salaire net horaire moyen des hommes de moins de 26 ans en euros (2021)	10,52	10,45

Source(s) : DADS - Base tous salariés

En matière de salaire net horaire moyen chez les moins de 26 ans, celui des femmes est légèrement inférieur.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les jeunes ni en emploi ni en formation

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation en % (2022)	15,5	25	14,9	17,1	13,0	25,8	18,0	18,0	7,5	17,6	8,8	18,9
Part des jeunes de 18-24 ans ni en emploi ni en formation en % (2021)	nd.	0	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	28,9	nd.	nd.

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation en % (2022)	16,1	57	20,0	12,9	14,2	14,3	10,6	8,7	13,7	18,2	17,7	12,3	23,4
Part des jeunes de 18-24 ans ni en emploi ni en formation en % (2021)	nd.	0	23,2	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	nd.	21,2	nd.	nd.	nd.

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation en % (2022)	16,1	912	16,3
Part des jeunes de 18-24 ans ni en emploi ni en formation en % (2021)	nd.	341	23,2

Part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation en %

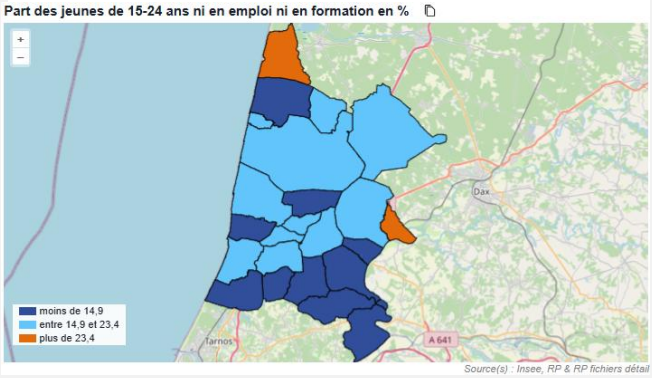

Source(s) : Insee, RP & RP fichiers détail

Chez les 15-24 ans la part des personnes ni en emploi ni en formation est relativement similaire à celle de l'échelle départementale.

Il existe quelques disparités territoriales d'une commune à l'autre, avec cependant deux communes nettement plus concernées : Moliets-et-Mâa et Saubusse.

Le taux de scolarisation et les niveaux de formation : des facteurs déterminants en matière d'insertion

Le taux de scolarisation des jeunes

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Taux de scolarisation des 18-24 ans en % (2022)	28,1	23	30,7	28,6	24,5	23,9	22,1	34,7	43,7	29,9	29,7	31,6
Taux de scolarisation des jeunes de 18 ans (2022)	66,5	6	79,9	70,1	74,3	62,5	39,5	76,8	81,7	67,8	75,0	100,0
Taux de scolarisation des jeunes de 21 ans (2022)	26,7	3	24,5	14,4	0,0	25,0	22,8	18,5	66,2	24,5	16,7	10,0
Taux de scolarisation des jeunes de 24 ans (2022)	0,0	0	0,0	3,3	11,9	33,3	12,7	17,3	15,3	8,0	0,0	16,7

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Taux de scolarisation des 18-24 ans en % (2022)	23,5	57	31,9	36,4	39,2	40,0	40,8	41,1	34,0	28,1	25,4	40,8	26,5
Taux de scolarisation des jeunes de 18 ans (2022)	68,0	15	76,7	83,3	73,6	100,0	73,1	87,6	54,1	67,1	63,6	76,2	87,7
Taux de scolarisation des jeunes de 21 ans (2022)	3,4	1	21,5	0,0	41,3	0,0	33,2	20,6	15,2	24,5	28,5	23,6	36,9
Taux de scolarisation des jeunes de 24 ans (2022)	0,0	0	10,6	0,0	12,5	0,0	20,7	0,0	19,1	7,4	0,0	0,0	0,0

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Taux de scolarisation des 18-24 ans en % (2022)	31,3	1007	32,5
Taux de scolarisation des jeunes de 18 ans (2022)	71,2	358	71,2
Taux de scolarisation des jeunes de 21 ans (2022)	23,9	109	25,7
Taux de scolarisation des jeunes de 24 ans (2022)	8,4	41	7,8

Source(s) : Insee, RP

Taux de scolarisation des 18-24 ans en %

	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	36,7	37,2	35,0	31,3
Landes	39,3	37,3	35,1	32,5

Source : Insee, RP

Taux de scolarisation des 18-24 ans en %

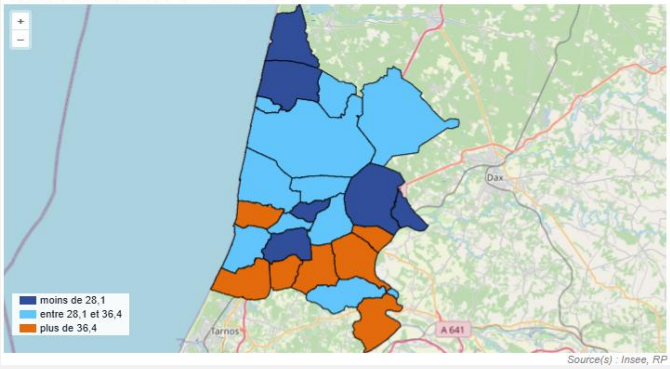

Source(s) : Insee, RP

Le taux de scolarisation au sein de la CC MACS, hormis chez les jeunes de 21 ans, est semblable à celui de l'échelle départementale.

6 communes présentent un taux supérieur à 36.4 % pour leurs 18-24 ans.

Entre 2016 et 2022, ce taux a baissé de 4 points au sein du territoire intercommunal et de 3 points à l'échelle départementale.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Le niveau de formation des jeunes non scolarisés

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Gi	Seignosse	Tercis-les-Bains	Soustons	Josse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part parmi l'ensemble des jeunes de 15-19 ans non scolarisés en %												
- bas niveau de formation (2022)	18,5	3	74,3	25,8	0,0	14,3	21,7	28,7	80,6	25,7	36,4	80,0
- niveau CAP/BEP (2022)	25,7	4	0,0	50,5	0,0	21,4	37,5	19,1	0,0	25,2	9,1	0,0
- niveau Bac (2022)	55,8	9	25,7	23,7	100,0	35,7	40,8	52,2	19,4	49,1	54,5	20,0
- haut niveau de formation (2022)	0,0	0	0,0	0,0	0,0	28,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part parmi l'ensemble des jeunes de 20-24 ans non scolarisés en %												
- bas niveau de formation (2022)	11,3	5	11,9	7,7	7,9	12,5	11,5	8,5	6,4	14,5	3,2	13,9
- niveau CAP/BEP (2022)	14,1	6	17,6	23,3	7,3	29,2	21,2	9,5	5,9	22,6	17,2	19,4
- niveau Bac (2022)	35,0	15	59,2	47,8	32,6	54,2	42,0	53,0	42,4	34,5	44,1	41,7
- haut niveau de formation (2022)	39,6	17	11,2	21,2	52,1	4,2	25,3	29,0	45,2	28,5	35,5	25,0
Part des 15-29 ans de bas niveau de formation (aucun diplôme, cep, bepc, brevet des collèges) parmi les 15-29 ans non scolarisés en % (2022)	8,6	14	13,5	7,5	7,8	8,7	11,2	7,5	9,0	13,7	6,3	12,8

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Part parmi l'ensemble des jeunes de 15-19 ans non scolarisés en %													
- bas niveau de formation (2022)	43,8	10	37,3	50,0	36,0	100,0	0,0	25,3	7,5	30,8	25,0	21,8	24,9
- niveau CAP/BEP (2022)	8,5	2	23,6	25,0	12,8	0,0	25,0	0,0	30,6	29,8	25,0	32,8	25,2
- niveau Bac (2022)	47,7	11	37,1	25,0	49,0	0,0	75,0	74,7	61,9	39,4	50,0	45,3	49,9
- haut niveau de formation (2022)	0,0	0	2,0	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part parmi l'ensemble des jeunes de 20-24 ans non scolarisés en %													
- bas niveau de formation (2022)	2,5	4	12,3	8,0	8,9	22,2	8,8	12,9	7,2	12,5	3,0	8,9	15,6
- niveau CAP/BEP (2022)	26,1	43	17,7	12,0	11,2	0,0	11,8	32,4	7,2	20,4	27,3	14,7	26,5
- niveau Bac (2022)	38,2	62	35,0	56,0	41,2	33,3	44,0	38,8	46,3	42,5	45,4	35,2	28,8
- haut niveau de formation (2022)	33,1	54	35,0	24,0	38,8	44,4	35,5	15,9	39,3	24,6	24,2	41,1	29,1
Part des 15-29 ans de bas niveau de formation (aucun diplôme, cep, bepc, brevet des collèges) parmi les 15-29 ans non scolarisés en % (2022)	6,3	28	11,7	8,8	9,4	10,3	10,4	8,4	5,7	11,9	3,5	10,9	15,1

Source(s) : Insee, RP

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Part parmi l'ensemble des jeunes de 15-19 ans non scolarisés en %			
- bas niveau de formation (2022)	31,3	138	38,7
- niveau CAP/BEP (2022)	23,5	104	21,9
- niveau Bac (2022)	43,8	194	38,5
- haut niveau de formation (2022)	1,4	6	0,9
Part parmi l'ensemble des jeunes de 20-24 ans non scolarisés en %			
- bas niveau de formation (2022)	10,0	185	14,0
- niveau CAP/BEP (2022)	18,5	342	20,0
- niveau Bac (2022)	40,6	750	37,4
- haut niveau de formation (2022)	30,8	569	28,7
Part des 15-29 ans de bas niveau de formation (aucun diplôme, cep, bepc, brevet des collèges) parmi les 15-29 ans non scolarisés en % (2022)	10,0	515	14,9

Source(s) : Insee, RP

Une grande majorité parmi les jeunes de 20-24 ans présente un niveau au moins égal au baccalauréat. Le taux global est plus fort au niveau intercommunal que départemental.

Concernant les bas niveaux de formation, ils sont moins représentés au sein de la CC MACS que dans les Landes.

Part des 15-29 ans de bas niveau de formation (aucun diplôme, cep, bepc, brevet des collèges) parmi les 15-29 ans non scolarisés en %

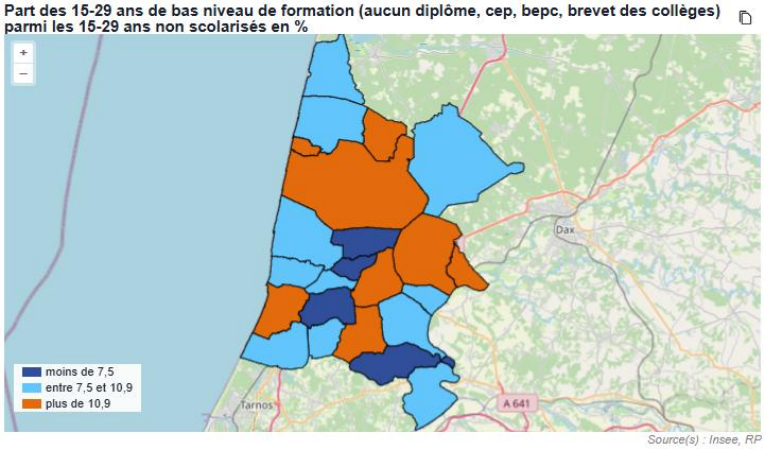

Source(s) : Insee, RP

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les jeunes accompagnés par la Mission locale des Land

Les chiffres clés

> Près de **600** jeunes landais accompagnés dont plus de **250** accueillis pour la première fois

> Près de **60** partenaires mobilisés

> **4** professionnels dédiés

L'accueil

Capbreton
Saint-Vincent-de-Tyrosse
Soustons
Seignosse

Les caractéristiques des jeunes accompagnés sur le territoire

Le profil type est un homme (52,4%) entre 18 et 21 ans (48,9%) qui a le baccalauréat (57,5%), vit chez ses parents (82,2%) et dispose d'un véhicule (36,5%).

Une intervention globale

> Près de **6 810** contacts dont plus de **3 020** entretiens individuels ou collectifs

> Plus de **8 100 actions** engagées sur le territoire : info conseil, médiation, orientation vers des partenaires et prestations, mises en relation, mobilisation d'aide financière, organisation d'ateliers thématiques,...

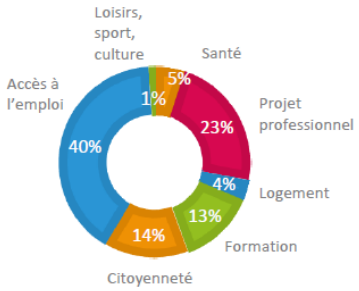

La construction des parcours

> De nombreux diagnostics réalisés en préalable aux solutions d'accompagnement

> Des jeunes mineurs relevant de l'obligation de formation / d'accompagnement entrés dans un dispositif Mission Locale

> De nombreuses entrées en accompagnements renforcés : près de **140 PACEA**, **55 CEJ** et près de **120 PPAE**

La sécurisation des parcours

Afin de proposer une réponse adaptée aux besoins des jeunes accompagnés, la Mission Locale mobilise :

> les compétences et expertises des partenaires

> des actions spécifiques : par exemple, un groupe de jeunes a découvert les activités de fabrication numérique du FabLab L'Etabli à Soustons et a expérimenté un logiciel d'impression sur textile, leur permettant de repartir avec un t-shirt personnalisé

> des aides financières : plus de 130 600 € dans le cadre des allocations PACEA et CEJ, des FAJ...

De l'orientation à la qualification

> Près **70** immersions professionnelles

> Près **50** entrées en formation

L'accès au monde du travail

> **20** contrats en alternance

> Plus de **330** contrats de travail signés

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

LES SENIORS ET LE GRAND AGE

Les conséquences du vieillissement de la population

La part des personnes âgées dans la population augmente et les équilibres générationnels se modifient

Les personnes âgées de 60 ans et plus

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Population de 60 ans et plus (2022)	553		292	607	374	510	806	1304	1931	3278	1004	804
Part dans la population totale (en %)												
- 60 ans et plus (2022)	24,7	553	30,1	23,3	36,1	39,1	27,3	33,3	52,6	38,8	29,1	47,8
- 60-74 ans (2022)	16,8	376	21,9	16,5	22,3	29,2	18,7	21,1	26,6	24,9	18,9	28,9
- 75-84 ans (2022)	6,1	137	5,2	5,2	10,9	7,8	6,0	7,6	16,7	9,5	7,5	12,8
- 85 ans et plus (2022)	1,8	40	2,9	1,7	2,8	2,1	2,7	4,6	9,3	4,4	2,7	6,1
Part dans la population de 60 ans et plus (en %)												
- 60-74 ans (2022)	68,0	376	73,0	70,6	61,9	74,7	68,4	63,3	50,6	64,1	64,9	60,4
- 75 ans et plus (2022)	32,0	177	27,0	29,4	38,1	25,3	31,6	36,7	49,4	35,9	35,1	39,6

Source(s) : Insee, RP

Les personnes âgées de 60 ans et plus

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Population de 60 ans et plus (2022)	798		3870	247	1851	196	414	306	416	2681	473	468	288
Part dans la population totale (en %)													
- 60 ans et plus (2022)	21,4	798	42,0	24,6	26,1	30,2	22,9	24,9	23,8	33,3	26,2	29,2	26,2
- 60-74 ans (2022)	14,8	551	24,5	18,6	16,2	24,0	16,4	16,6	17,0	19,5	19,4	20,8	17,9
- 75-84 ans (2022)	4,7	174	11,6	4,9	6,2	4,2	5,1	5,6	4,5	9,1	5,4	5,9	5,4
- 85 ans et plus (2022)	1,9	73	6,0	1,1	3,7	2,0	1,4	2,7	2,3	4,7	1,4	2,5	2,9
Part dans la population de 60 ans et plus (en %)													
- 60-74 ans (2022)	69,1	551	58,3	75,7	62,1	79,6	71,7	66,8	71,4	58,5	74,2	71,2	68,4
- 75 ans et plus (2022)	30,9	247	41,7	24,3	37,9	20,4	28,3	33,2	28,6	41,5	25,8	28,8	31,6

Source(s) : Insee, RP

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Population de 60 ans et plus (2022)	23470		143417
Part dans la population totale (en %)			
- 60 ans et plus (2022)	32,9	23470	33,5
- 60-74 ans (2022)	20,7	14768	21,3
- 75-84 ans (2022)	8,2	5879	8,1
- 85 ans et plus (2022)	4,0	2823	4,1
Part dans la population de 60 ans et plus (en %)			
- 60-74 ans (2022)	62,9	14768	63,5
- 75 ans et plus (2022)	37,1	8702	36,5

Source(s) : Insee, RP

La part de personnes de 60 ans et plus est légèrement moins importante au sein de la CC MACS qu'au sein du département des Landes.

Les 75 ans et plus représentent plus d'un tiers des seniors.

Part des 60 ans et plus parmi la population totale en %

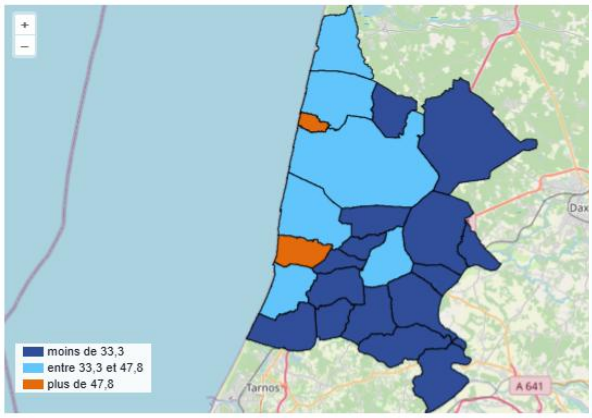

Part des 75 ans et plus dans la population de 60 ans et plus en %

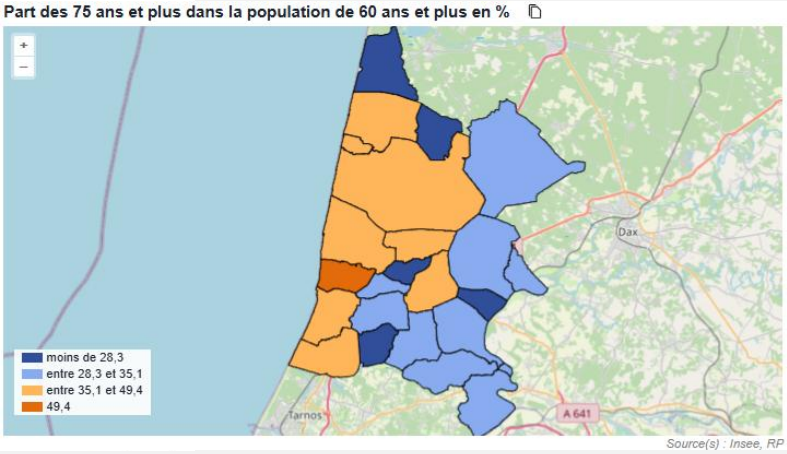

Source(s) : Insee, RP

Les communes côtières sont plus concernées par la représentation des seniors et des 75 ans et plus parmi les seniors.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Part des 60 ans et plus parmi la population totale en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	21,4	23,2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Azur	26,3	26,6	28,7	27,6	27,1	30,1
Magescq	28,2	27,5	22,8	23,1	23,6	23,3
Messanges	31,3	27,1	26,0	29,6	34,7	36,1
Moliets-et-Maa	31,7	28,7	24,4	26,0	28,3	39,1
Saint-Geours-de-Maremne	23,6	23,0	22,6	21,9	23,2	27,3
Seignosse	28,1	28,6	29,7	27,6	28,5	33,3
Soorts-Hossegor	32,2	34,7	40,6	46,5	51,7	52,6
Soustons	26,7	29,5	29,0	30,9	34,3	38,8
Tosse	29,5	29,5	27,1	28,4	28,2	29,1
Vieux-Boucau-les-Bains	33,1	33,6	36,0	39,5	42,4	47,8

Population de 60 ans et plus

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	365	410	457	550	703	798
Capbreton	1618	2171	2722	2950	3374	3870
Josse	118	138	150	159	195	247
Labenne	780	881	1044	1280	1607	1851
Orx	89	85	84	119	142	196
Saint-Jean-de-Marsacq	193	210	233	300	354	414
Sainte-Marie-de-Gosse	186	204	196	225	262	306
Saint-Martin-de-Hinx	208	233	230	263	301	416
Saint-Vincent-de-Tyrosse	1298	1663	2032	2105	2248	2681
Saubion	117	175	250	331	408	473
Saubrigues	179	214	265	329	384	468
Saubusse	190	209	206	216	227	288

Source : Insee, RP

Part des 60 ans et plus parmi la population totale en %

	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	27,3	28,5	28,5	29,1	30,6	32,9
Landes	24,4	26,5	26,8	28,3	31,0	33,5

Source : Insee, RP

Comme la plupart des territoires nationaux, la communauté de communes MACS est concernée par le vieillissement de sa population, la part des seniors augmentant plus rapidement que la part des autres tranches d'âge.
La part des 60 ans et plus parmi la population générale, a augmenté de plus de 2 points depuis 2016.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Part des 75 ans et plus dans la population de 60 ans et plus en %	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Angresse	26,1	28,3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Azur	31,3	26,9	34,6	37,9	32,5	27,6
Magescq	35,8	32,2	40,5	35,0	30,0	29,4
Messanges	30,1	29,1	31,9	30,0	26,4	38,1
Moliets-et-Maa	29,3	29,7	41,7	27,1	25,5	25,3
Saint-Geours-de-Maremne	31,3	28,7	38,0	38,1	35,8	31,6
Seignosse	27,9	32,9	34,8	36,1	35,7	36,7
Soorts-Hossegor	33,3	34,8	39,0	41,4	43,9	49,4
Soustons	35,1	36,9	38,2	36,1	37,0	35,9
Tosse	24,2	31,5	35,5	34,4	31,1	35,1
Vieux-Boucau-les-Bains	39,0	33,8	36,5	39,0	38,9	39,6

Source : Insee, RP

Part des 75 ans et plus dans la population de 60 ans et plus en %	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	34,2	35,1	34,2	30,6	32,2	30,9
Capbreton	35,7	35,9	42,1	40,7	41,1	41,7
Josse	30,5	39,1	36,0	25,8	27,7	24,3
Labenne	42,1	40,4	43,0	39,5	36,4	37,9
Orx	38,2	41,2	34,5	26,1	27,5	20,4
Saint-Jean-de-Marsacq	32,6	31,0	31,0	34,0	29,9	28,3
Sainte-Marie-de-Gosse	39,8	32,8	38,0	38,2	34,2	33,2
Saint-Martin-de-Hinx	36,1	30,5	39,4	43,2	36,0	28,6
Saint-Vincent-de-Tyrosse	34,1	33,1	38,6	39,8	40,9	41,5
Saubion	23,1	22,3	21,7	23,4	25,2	25,8
Saubrigues	26,8	28,0	31,8	32,9	27,7	28,8
Saubusse	35,8	33,5	36,8	39,8	33,6	31,6

Source : Insee, RP

Part des 75 ans et plus dans la population de 60 ans et plus en %	1990	1999	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	34,1	34,2	38,1	37,4	36,8	37,1
Landes	36,1	34,9	39,9	38,9	37,3	36,5

Source : Insee, RP

En principe, lorsque l'on a 60 ans, les besoins du quotidien peuvent être différents qu'à partir de 75 ans, notamment en matière de services. Entre 2016 et 2022, la part des 75 ans et plus parmi les seniors a légèrement augmenté, alors qu'elle a baissé à l'échelle départementale.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les personnes âgées présentent, comme les aut[illegible] ge, des conditions de vie diversifiées

Les personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile seules

	Angresse		Azur	Magescq	Messanges	Moliets-et-Maa	Saint-Geours-de-Maremne	Seignosse	Soorts-Hossegor	Soustons	Tosse	Vieux-Boucau-les-Bains
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus à domicile vivant seules (2022)	123		74	135	73	122	181	364	548	917	194	248
Part des personnes âgées à domicile vivant seules (en %)												
- 60 ans et plus (2022)	22,2	123	25,2	22,3	19,6	23,9	22,8	29,3	30,2	29,0	19,3	31,0
- 60-74 ans (2022)	21,3	80	15,9	15,8	16,8	21,3	19,7	22,8	20,3	26,9	14,5	24,1
- 75 ans et plus (2022)	24,2	43	50,2	37,9	24,2	31,4	29,4	41,9	41,5	33,0	28,2	41,6

Source(s) : Insee, RP

	Bénesse-Maremne		Capbreton	Josse	Labenne	Orx	Saint-Jean-de-Marsacq	Sainte-Marie-de-Gosse	Saint-Martin-de-Hinx	Saint-Vincent-de-Tyrosse	Saubion	Saubrigues	Saubusse
	valeur	effectif de référence	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur	valeur
Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus à domicile vivant seules (2022)	254		1397	46	486	40	91	65	89	865	108	82	99
Part des personnes âgées à domicile vivant seules (en %)													
- 60 ans et plus (2022)	31,8	254	37,9	18,5	29,3	20,3	22,0	21,4	21,4	33,3	22,9	17,4	34,4
- 60-74 ans (2022)	25,5	140	36,8	19,0	22,8	6,4	21,0	25,2	15,0	25,1	16,2	8,7	23,8
- 75 ans et plus (2022)	45,9	113	39,6	16,9	43,1	74,4	24,5	13,8	37,5	45,8	42,2	39,0	57,3

Source(s) : Insee, RP

	CC Maremne Adour Côte Sud		Landes
	valeur	effectif de référence	valeur
Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus à domicile vivant seules (2022)	6601		40416
Part des personnes âgées à domicile vivant seules (en %)			
- 60 ans et plus (2022)	29,1	6601	29,2
- 60-74 ans (2022)	23,9	3514	24,3
- 75 ans et plus (2022)	38,5	3087	38,5

Source(s) : Insee, RP

En vieillissant, la perte du conjoint survient. Les personnes âgées sont considérablement concernées par l'isolement résidentiel. Le taux enregistré pour l'échelle intercommunale est semblable à celui enregistré pour l'échelle départementale.

Part des personnes âgées de 60-74 ans vivant seules à domicile en %

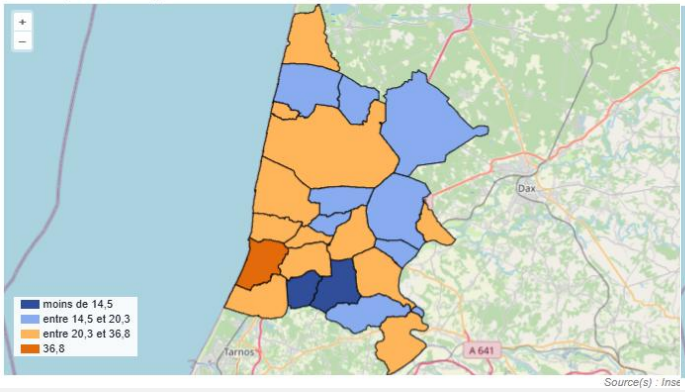

Source(s) : Inse

Part des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile en %

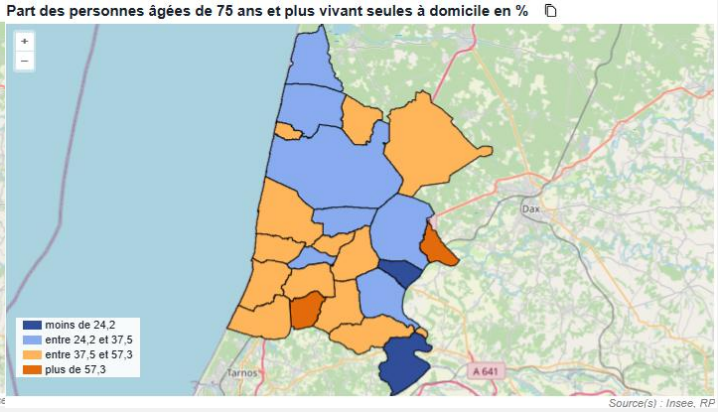

Source(s) : Insee, RP

Les cartographies illustrent les disparités de représentation de l'isolement résidentiel des seniors au sein du territoire intercommunal. Les communes concernées représentent des secteurs clés en matière de maintien à domicile.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Part des personnes âgées de 60-74 ans vivant seules à domicile en %	2006	2011	2016	2022
Angresse	18,7	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Azur	20,6	19,2	16,8	15,9
Magescq	17,5	16,2	21,6	15,8
Messanges	33,1	12,1	18,1	16,8
Moliets-et-Maa	17,2	20,6	18,4	21,3
Saint-Geours-de-Maremne	15,5	8,4	16,7	19,7
Seignosse	11,1	19,3	19,4	22,8
Soorts-Hossegor	15,3	20,2	17,6	20,3
Soustons	16,7	19,8	16,1	26,9
Tosse	16,6	12,4	17,3	14,5
Vieux-Boucau-les-Bains	21,1	24,6	31,3	24,1

Source : Insee, RP

Part des personnes âgées de 60-74 ans vivant seules à domicile en %	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	18,1	17,6	16,9	25,5
Capbreton	22,5	27,4	34,4	36,8
Josse	8,3	16,9	21,3	19,0
Labenne	14,0	14,5	17,0	22,8
Orx	14,5	22,7	14,6	6,4
Saint-Jean-de-Marsacq	16,8	16,0	25,6	21,0
Sainte-Marie-de-Gosse	9,7	14,4	11,4	25,2
Saint-Martin-de-Hinx	2,9	17,9	28,4	15,0
Saint-Vincent-de-Tyrosse	16,7	26,4	25,4	25,1
Saubion	4,7	8,3	16,2	16,2
Saubrigues	9,2	7,5	19,1	8,7
Saubusse	15,5	18,5	16,4	23,8

Source : Insee, RP

Part des personnes âgées de 60-74 ans vivant seules à domicile en %	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	16,8	19,8	21,9	23,9
Landes	18,6	19,9	21,5	24,3

Source : Insee, RP

La part des personnes de 60-74 ans vivant seules à domicile a augmenté de 2 points depuis 2016, lorsque le département enregistre une augmentation de 3 points.

Part des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile en %	2006	2011	2016	2022
Bénesse-Maremne	24,2	37,5	26,2	45,9
Capbreton	46,3	39,0	39,9	39,6
Josse	51,9	39,0	27,8	16,9
Labenne	29,5	37,2	49,1	43,1
Orx	27,6	25,8	25,6	74,4
Saint-Jean-de-Marsacq	21,3	31,1	18,3	24,5
Sainte-Marie-de-Gosse	21,1	23,3	27,5	13,8
Saint-Martin-de-Hinx	27,0	23,5	25,3	37,5
Saint-Vincent-de-Tyrosse	46,1	38,4	45,2	45,8
Saubion	42,6	16,2	16,4	42,2
Saubrigues	24,7	34,6	34,9	39,0
Saubusse	21,3	41,9	39,0	57,3

Part des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile en %	2006	2011	2016	2022
Angresse	31,2	37,7	37,4	24,2
Azur	16,0	19,4	27,9	50,2
Magescq	28,4	40,0	37,7	37,9
Messanges	15,2	65,9	39,3	24,2
Moliets-et-Maa	53,0	33,3	41,7	31,4
Saint-Geours-de-Maremne	25,2	45,5	44,9	29,4
Seignosse	22,2	30,8	34,6	41,9
Soorts-Hossegor	33,6	39,1	33,7	41,5
Soustons	31,9	32,1	36,6	33,0
Tosse	34,0	38,8	36,6	28,2
Vieux-Boucau-les-Bains	36,7	46,9	41,5	41,6

Source : Insee, RP

Part des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile en %	2006	2011	2016	2022
CC Maremne Adour Côte Sud	35,8	37,1	37,8	38,5
Landes	37,2	36,7	39,4	38,5

Source : Insee, RP

La part de 75 ans et plus vivant seuls à domicile a augmenté d'un point entre 2016 et 2022, alors qu'elle a baissé à l'échelle départementale.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La taille des logements occupés par les ménages âgés

	CC Maremne Adour Côte Sud		Lande
	valeur	effectif de référence	valeur
Part parmi l'ensemble des ménages dont le référent est âgé de 65 ans et plus (en %)			
- logement d'une ou deux pièces (2022)	9,0	1057	7,6
- logement de trois pièces (2022)	17,1	2024	15,1
- logement de quatre pièces ou plus (2022)	73,9	8728	77,3
- logement de trois ou quatre pièces (2022)	44,4	5241	41,8
- logement de cinq pièces ou plus (2022)	46,7	5511	50,6
Part parmi l'ensemble des ménages dont le référent est âgé de 55-64 ans (en %)			
- logement d'une ou deux pièces (2022)	11,4	681	8,5
- logement de trois ou quatre pièces (2022)	44,4	2661	41,1
- logement de cinq pièces ou plus (2022)	44,2	2651	50,4

Source(s) : Insee, RP

Du fait du départ des enfants et les seniors du territoire sont concernés par le fait de vivre majoritaire dans un grand voire un très grand logement.

Les deux cartographies permettent de visualiser où se trouvent les ménages concernés, y compris entre 55-64 ans.

Part des ménages de 65 ans et plus vivant dans un logement de cinq pièces ou plus en %

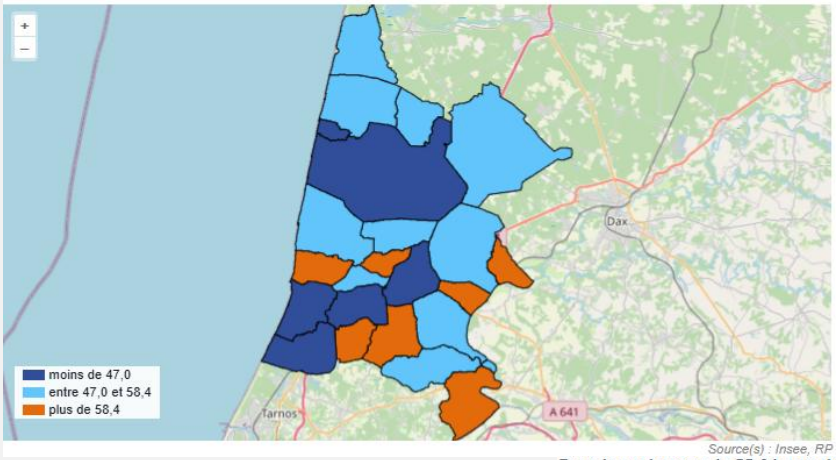

Source(s) : Insee, RP

Part des ménages de 55-64 ans vivant dans un logement de cinq pièces ou plus en %

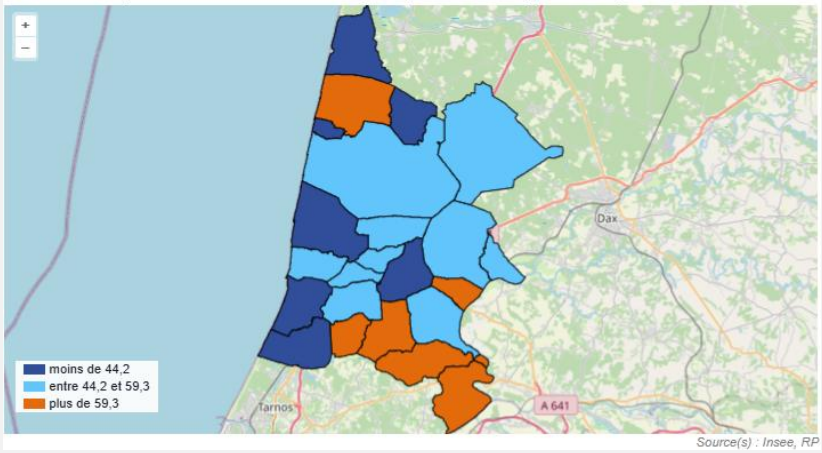

Source(s) : Insee, RP

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Le vieillissement s'accompagne d'un risque croissant d

Remarque :

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) permet la prise en charge des besoins spécifiques de toute personne âgée en manque ou en perte d'autonomie du fait de son état physique ou mental. Elle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus, qu'elles résident à domicile ou en établissement. Le montant de l'APA est alloué via le degré de dépendance.

Les Groupes iso-ressources (GIR) sont au nombre de six et sont constitués à partir des réponses à la grille AGGIR qui est un outil multidimensionnel de mesure de l'autonomie de la personne âgée. La grille AGGIR a ainsi été retenue comme outil d'évaluation de l'attribution de l'APA. Les personnes dites « dépendantes » présentent un GIR 1, 2, 3 ou 4 et peuvent bénéficier de l'APA et celles « peu ou pas

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et estimation de la population âgée dépendante

Données Conseil départemental des Landes 2024

Territoire	APA domicile	APA établissement	pers. 75 ans et plus	Dépendance estimée
CC MACS	777	519	8 702	15%
Landes	6656	5 314	52 347	23%

Les données de l'aide personnalisée à l'autonomie à domicile et en établissement, croisées avec le nombre de personnes de 75 ans et plus, permettent de calculer un taux de dépendance. Il ne s'agit donc que des situations connues et reconnues. Le territoire intercommunal présente un taux bien inférieur à celui de l'échelle départementale.

Le nombre de personnes bénéficiaires de la téléalarme

Données Conseil départemental des Landes au 21 août 2025

Communes	Nbre de bénéficiaires
Angresse	26
Azur	16
Bénesse-Maremne	41
Capbreton	204
Josse	15
Labenne	72
Magescq	29
Messanges	20
Moliets-et-Maâ	26
Orx	7
Saint-Geours-de-Maremne	55
Saint-Jean-de-Marsacq	18
Saint-Martin-de-Hinx	23
Saint-Vincent-de-Tyrosse	209
Sainte-Marie-de-Gosse	19
Saubion	27
Saubrigues	26
Saubusse	16
Seignosse	58
Soorts-Hossegor	126
Soustons	185
Tosse	42
Vieux-Boucau	52
Total	1312

1312 personnes recensées par le Conseil départemental disposent du dispositif de la téléalarme

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Le nombre de bénéficiaires du dispositif Vivre à domicile-XL Autonomie

Communes	2021	2022	2023	2024
Angresse	0	0	0	0
Azur	0	0	0	0
Bénesse Maremne	0	0	0	1
Capbreton	2	5	10	13
Josse	0	0	0	0
Labenne	2	4	5	4
Magescq	0	0	0	0
Messanges	0	1	1	1
Moliets et Mâà	0	0	0	0
Orx	0	0	1	1
Saint Geours de Maremne	0	1	1	1
Saint Jean de Marsacq	0	0	2	3
Saint Martin de Hinx	0	1	1	1
Saint Vincent de Tyrosse	10	15	14	13
Sainte Marie de Gosse	0	0	0	0
Saubion	0	0	0	0
Saubrigues	1	0	0	0
Saubusse	0	0	0	0
Seignosse	2	1	0	0
Soorts Hossegor	2	2	3	4
Soustons	6	7	5	5
Tosse	1	2	2	2
Vieux Boucau	1	2	4	4
Total	**27**	**41**	**49**	**53**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

LE HANDICAP : de l'enfance à l'âge adulte, des populations fragiles

La Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH)

La loi du 11 février 2005 dite « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a pour objectif de renforcer les droits de la personne en situation de handicap. En janvier 2006, la Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH), un groupement d'intérêt public rendu obligatoire dans chaque département, a ainsi été mise en place.

La MLPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Elle fonctionne comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap. Elle assure ainsi à la personne handicapée et à sa famille l'aide nécessaire à la formulation de son projet de vie et à la mise en œuvre des décisions prises par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Les bénéficiaires de la MLPH avec des droits ouverts en cours de validité

Le recensement des bénéficiaires par âge et sexe

	0-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-20 ans	21-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	46-50 ans	51-55 ans	56-60 ans	61-65 ans	66-70 ans	71-75 ans	Plus de 75 ans	Total
Femmes	11	50	83	54	54	60	82	128	210	258	368	433	366	194	197	1579	4127
Hommes	26	116	207	116	80	65	95	114	181	189	278	345	309	186	211	1334	3852
Total	37	166	290	170	134	125	177	242	391	447	646	778	675	380	408	2913	7979

7 979 personnes sont bénéficiaires d'aide(s) attribuées par la MLPH. Les tranches d'âges les plus concernées ont plus de 75 ans.

Les droits ouverts de ces bénéficiaires

AAH L.821-1	884
AAH L.821-2	781
ACTP	35
AEEH de base	438
Aide humaine aux élèves handicapés - Individuelle	229
Aide humaine aux élèves handicapés - Mutualisée	288
A - Orientation en ESRP	16
A - Orientation Etab accueil médicalisé	74
A - Orientation Etab accueil non médicalisé	105
A - Orientation MAS	43
A - Orientation Pro dispositif emploi accompagné	35
A - Orientation Pro ESAT	108
A - Orientation Pro marché du travail	2259
A - Orientation Pro UEROS	6
A - Orientation SAMSAH	123
AVPF	28
CMI Mention invalidité	2323

CMI Mention priorité	2256
CMI Mention stationnement	4335
Complément 1	26
Complément 2	43
Complément 3	52
Complément 4	41
Complément 5	12
Complément 6	3
CPR (Complément de ressources)	181
E - Orientation en Unité d'enseignement	5
E - Orientation étab enfants ou ado polyhandicapés	2
E - Orientation IEM	18
E - Orientation SAAAS	9
E - Orientation SESSAD	78
E - Orientation SSEFS	4
E - Orientation ULIS	105
Maintien en maternelle	6
Matériel pédagogique adapté	194
Orientation en Enseignement adapté (SEGPA/EREA)	17
Orientation en enseignement ordinaire	7
Orientation en ESPO	17
Orientation PCPE	40
Orientation vers le dispositif ITEP	15
Orientation vers un Institut médico-éducatif (IME)	70
Orientation vers un SAVS	121
PCH 1 - Aide humaine à la parentalité	3

PCH 2 - Aides techniques à la parentalité	6
PCH - élément 1 - Aide humaine	346
PCH - élément 2 - Aides techniques	108
PCH - élément 3 -Aménagement du logement	89
PCH - élément 3 -Aménagement du véhicule	28
PCH - élément 3-Surcoûts liés au transport	36
PCH - élément 4 -Charges exceptionnelles	30
PCH - élément 4 -Charges spécifiques	68
PCH - élément 5 -Aide animalière	4
Pôle de Compétences et de Prestations Extern.	13
RQTH	3333
Sortie d'orientation professionnelle	16
Sortie ESMS Adulte	18
Sortie ESMS Enfant	10
Somme :	19540

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les demandes déposées auprès de la MLPH en 2023 et 2024

Personnes ayant posé au moins une demande et le nombre moyen de demandes

	2023	2024	
	1906	1986	

	2023	2024	
	2,54616999	2,406344411	

Entre 2023 et 2024, le nombre de nouvelles demandes a augmenté, alors que le nombre de droits par personne a légèrement baissé.

Le nombre de demandes déposées par type d'aides

	2023	2024
AAH	590	619
ACFP		1
ACTP	2	4
AEEH et son Complément	235	230
Amendement Creton	8	4
AVPF	11	22
CMI Invalidité ou priorité	757	822
CMI Stationnement	791	863
Complément de Ressources	24	11
Demande générique	539	373
Orientation ESMS Adultes	74	79
Orientation prof ESRP ESPO ou UEROS	4	12
Orientation professionnelle	319	164
Orientation professionnelle Emploi accompagné	6	37
Orientation professionnelle ESAT	2	20
Orientation professionnelle Marché du travail	43	60
Parcours Sco et/ou Orientation ESMS Enfant	319	317
PCH - Prestation de Compensation du Handicap	309	321
RAPO	85	78
Recours contentieux	9	8
RQTH	716	724
Sortie de dispositif	10	10
Somme :	4853	4779

Entre 2023 et 2024, certains droits demandés ont nettement augmenté : l'AAH, les cartes (CMI) de stationnement, de priorité ou de mobilité, ainsi que les demandes d'orientation vers une structure ou un dispositif.

Les droits attribués par rapport à au demandes déposées

Le nombre de personnes ayant eu au moins un droit attribué

2023	2024
1656	1617

Moins d'attributions ont été enregistrées en 2024 qu'en 2023.

Le nombre de demandes attribuées par type d'aides

	2023	2024
AAH L.821-1	159	205
AAH L.821-2	216	269
ACTP	5	3
AEEH de base	157	169
Aide humaine aux élèves handicapés - Individuelle	80	95
Aide humaine aux élèves handicapés - Mutualisée	123	122
A - Orientation en ESRP	3	10
A - Orientation Etab accueil médicalisé	15	14
A - Orientation Etab accueil non médicalisé	17	22
A - Orientation MAS	7	11
A - Orientation Pro dispositif emploi accompagné	7	15
A - Orientation Pro ESAT	15	21
A - Orientation Pro marché du travail	645	363
A - Orientation Pro UEROS	3	1
A - Orientation SAMSAH	39	42
AVPF	8	7
CMI Mention invalidité	250	212
CMI Mention priorité	391	387

Hormis l'AAH qui connait une augmentation, les autres droits ne présentent pas de différences significatives entre 2023 et 2024.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

CMI Mention stationnement	569	535
Complément 1	8	15
Complément 2	21	13
Complément 3	24	21
Complément 4	28	16
Complément 5	6	4
CPR (Complément de ressources)	21	16
E - Orientation en Unité d'enseignement	2	2
E - Orientation étab enfants ou ado polyhandicapés		2
E - Orientation IEM	3	5
E - Orientation institut déficients visuels	1	
E - Orientation ITEP		1
E - Orientation SAAAS	2	2
E - Orientation SESSAD	25	23
E - Orientation SSEFS	2	1
E - Orientation ULIS	28	31
Maintien en maternelle	4	5
Matériel pédagogique adapté	35	43
Orientation en Enseignement adapté (SEGPA/EREA)	7	6
Orientation en enseignement ordinaire	3	4
Orientation en ESPO	12	7
Orientation PCPE	8	22
Orientation vers le dispositif ITEP	6	4
Orientation vers un Institut médico-éducatif (IME)	21	22
Orientation vers un SAVS	22	31
PCH 1 - Aide humaine à la parentalité	2	1

PCH 2 - Aides techniques à la parentalité	3	1
PCH - élément 1 - Aide humaine	80	85
PCH - élément 2 - Aides techniques	30	29
PCH - élément 3 -Aménagement du logement	8	11
PCH - élément 3 -Aménagement du véhicule	5	6
PCH - élément 3-Surcoûts liés au transport	5	14
PCH - élément 4 -Charges exceptionnelles	7	10
PCH - élément 4 -Charges spécifiques	18	19
PCH - élément 5 -Aide animalière		2
Pôle de Compétences et de Prestations Extern.	6	
RQTH	693	698
Sortie de parcours scolaire	4	
Sortie d'orientation professionnelle	3	3
Sortie ESMS Adulte		1
Sortie ESMS Enfant	3	5
Somme :	3865	3684

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La prise en charge d'un enfant en situation de handicap ouvrant droit à une aide financière

Les aides versées par la CAF : les prestations destinées aux enfants en situation de handicap

Définitions

Allocation d'Education de l'enfant handicapé :
L'AEEH s'adresse aux familles ayant à leur charge des enfants handicapés. Elle remplace depuis le 1er janvier 2006 l'allocation d'éducation spéciale créée en 1978.
Pour en bénéficier, l'enfant doit remplir plusieurs conditions :
- il doit être âgé de moins de 20 ans,
- il doit avoir une incapacité permanente d'au moins 80 %. Celle-ci peut être comprise entre 50 et 80% si l'enfant fréquente un établissement spécial ou si son état exige le recours à un service d'éducation spécialisée ou de soins à domicile,
- il ne doit pas résider en internat avec prise en charge intégrale des frais de séjours par l'Assurance maladie, l'Etat ou l'Aide sociale.
C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui apprécie l'état de santé de l'enfant et propose l'attribution de l'AEEH pour une durée comprise entre 1 et
5 ans, sauf aggravation du taux d'incapacité.

Allocation journalière de présence parentale :
L'allocation journalière de présence parentale (AJPP) est accordée au(x) parent(s) qui arrête(nt) totalement ou partiellement de manière ponctuelle, son (leur) activité professionnelle pour assurer une présence soutenue auprès d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé. Celui-ci doit être âgé de moins de 20 ans. Un certificat médical détaillé précisant la nécessité de soins contraignants apportés à l'enfant doit être fourni à la Caf. Mise en place en mai 2006, cette prestation remplace l'allocation de présence parentale (APP) instituée par la Loi de financement de la Sécurité Sociale de 2001.
Un complément peut être également attribué sous condition de ressources pour couvrir les dépenses directement liées à l'état de santé de l'enfant dès lors qu'une attestation sur l'honneur indiquant le montant des frais engagés est présentée.

Comparaison territoriale des bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Bénéficiaires de l'AEEH	342	2,6%	2 448	3,2%
Bénéficiaires de l'AJPP	25	0,2%	144	0,2%
Bénéficiaires du complément de l'AJPP	7	0,1%	50	0,1%

Source : Caf - Fr6

Comparaison territoriale des bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'AEEH	74	2,2%	512	2,7%
Enfants de 6 à 11 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH	144	3,6%	963	4,2%
Enfants de 12 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH	151	3,6%	1 170	4,8%
Enfants de 18 à 20 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH	31	3,8%	221	4,4%

Source : Caf - Fr6

Interprétations de la Caf :

A fin décembre 2024, 342 foyers allocataires de la CC MACS bénéficiaient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). La proportion de bénéficiaires de l'AEEH au sein de la communauté de communes est moins élevée que celle observée dans le département : 2.6 %, contre 3.2 %.
Comparativement à fin décembre 2021, le nombre et la part de bénéficiaires de l'AEEH a augmenté moins fortement dans la communauté de communes : +7.3 % par an, contre +8.6 % dans le département.
La proportion de bénéficiaires de l'AEEH selon les classes d'âge des enfants est plus basse que celle observée au niveau départemental quelle que soit la classe d'âge.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

À l'âge adulte, l'allocation pour adulte handicapé vise difficultés d'accès à l'emploi

Les aides versées par la CAF : les prestations destinées aux adultes en situation de handicap

Définition

Il s'agit d'un minimum social créé par la loi du 30 juin 1975. C'est une prestation versée à tous les handicapés souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80% (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est soumise à un plafond de ressources calculé par ailleurs et peut se cumuler avec une rémunération tirée d'un travail.

Comparaison territoriale des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

	TERRITOIRE 1		TERRITOIRE 2	
Allocataires AAH	968	7,5%	8 135	10,6%
Personnes couvertes par AAH	1 356	4,4%	11 726	6,6%

Source : Caf - Fr6

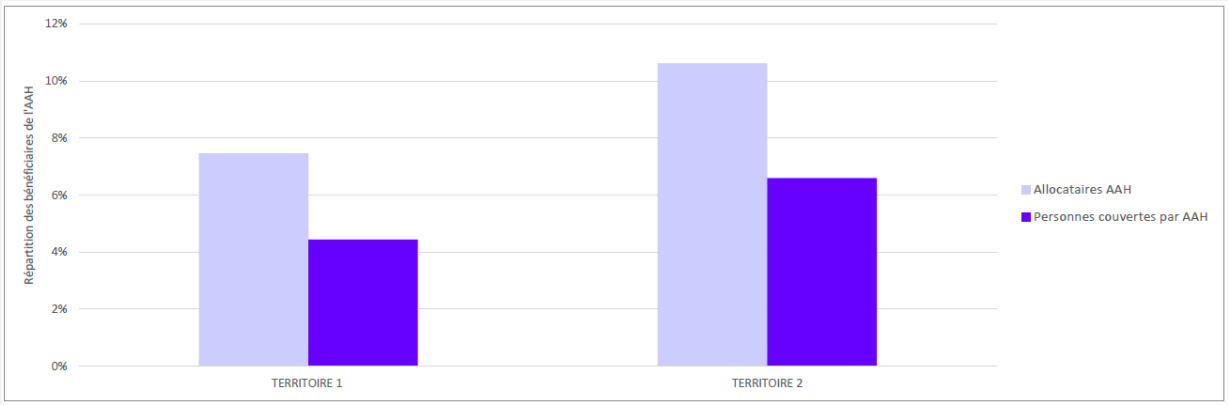

Source : Caf - Fr6

Interprétations de la Caf :

A fin décembre 2024, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) a été versée à moins de 1000 allocataires de la communauté de communes MACS. La proportion de bénéficiaires de l'AAH est plus basse que celle observée à l'échelle départementale : 7.5 % contre 10.6 %.

Comparativement à décembre 2021, le nombre de bénéficiaires de l'AAH dans la communauté de communes MACS a augmenté sensiblement plus rapidement qu'au niveau départemental : +4.8 % par an, contre +4.4 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

ETUDE QUALITATIVE

L'enquête auprès de la population et l'enquête auprès des partenaires

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Enquête auprès des habitants de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud

Afin de venir compléter qualitativement les résultats du diagnostic territorial, une consultation totalement anonyme auprès de l'ensemble de la population du territoire MACS a été engagée.
L'objectif premier de cette enquête est de recueillir les avis, besoin et attentes des habitants du territoire afin de développer des actions ciblées visant à améliorer le bien vivre ensemble sur l'ensemble des 23 communes.
Une partie commune a été établie, suivie de parties spécifique en fonction de la situation du répondant : des questions dédiées aux familles avec enfants, à la jeunesse, aux seniors et aux personnes en situation de handicap.
De cette façon, les réponses pourront être confrontées aux données statistiques thématiques du portrait de territoire.

837 questionnaires ont été complétés

A propos des répondants

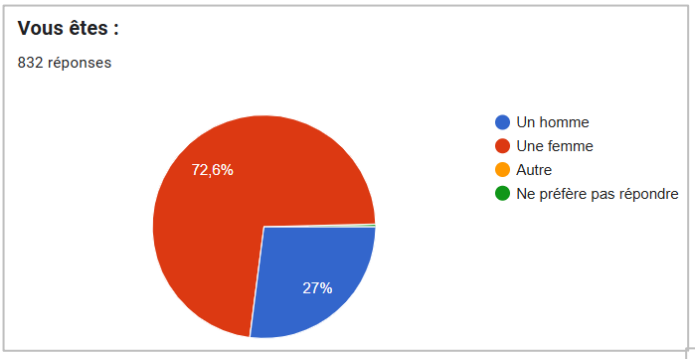

- 27 % des répondants sont des hommes ;
- 72.6 % sont des femmes ;
- 0.4 % ne préfère pas répondre à cette question (3 personnes)

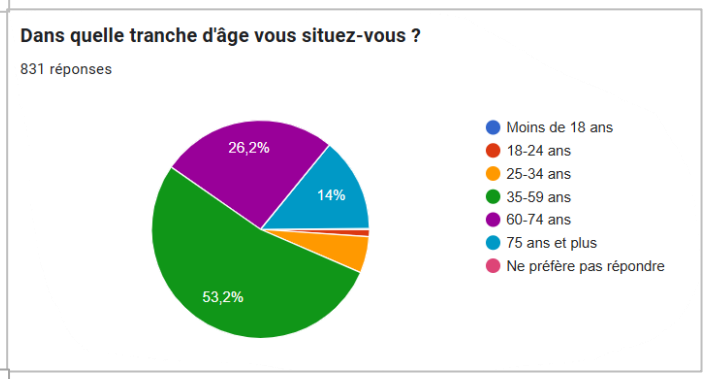

- 53.2 % des répondants ont entre 35 et 59 ans ;
- 26.2 % ont entre 60 et 74 ans ;
- 14 % ont 75 ans et plus ;
- 5.4 % ont entre 25 et 34 ans ;
- 1.1 % ont entre 18 et 24 ans (9 personnes)

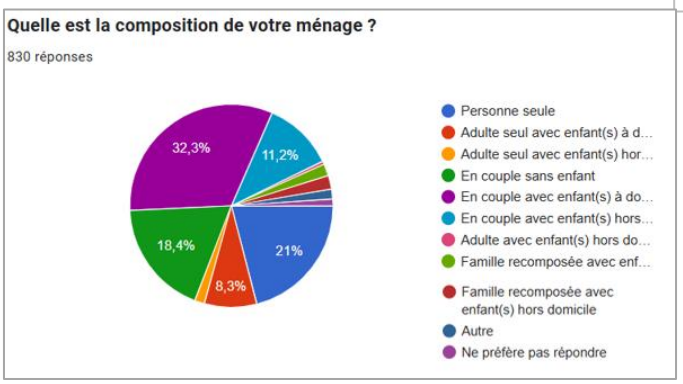

La composition des ménages mentionnée :

- 32.3 % de couples avec enfant(s) ;
- 21 % de personnes seules ;
- 18.4 % de couples sans enfants ;
- 8.3 % d'adultes seuls avec enfant(s) à domicile ;
- 2.2 % de familles recomposées avec enfant(s) hors domicile ;
- 1.9 % de familles recomposées avec enfant(s) à domicile ;
- 1.6 % d'adultes seuls avec enfant(s) hors domicile ;
- 1.6 % de situations autres ;
- 1.1 % de personnes ne souhaitant pas répondre (9).

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Autres situations précisées : Adultes vivant encore chez leurs parents, familles nombreuses. Des enfants à la fois domicile et hors domicile. Jeune vivant avec un monoparent et une sœur ou un frère. Adulte vivant avec un parent âgé. Personne veuve sans enfant. Adulte vivant avec un beau-parent. Conjoint en EHPAD. Personne seule et ancienne

Logement et cadre de vie

Toutes les communes sont représentées dans les réponses

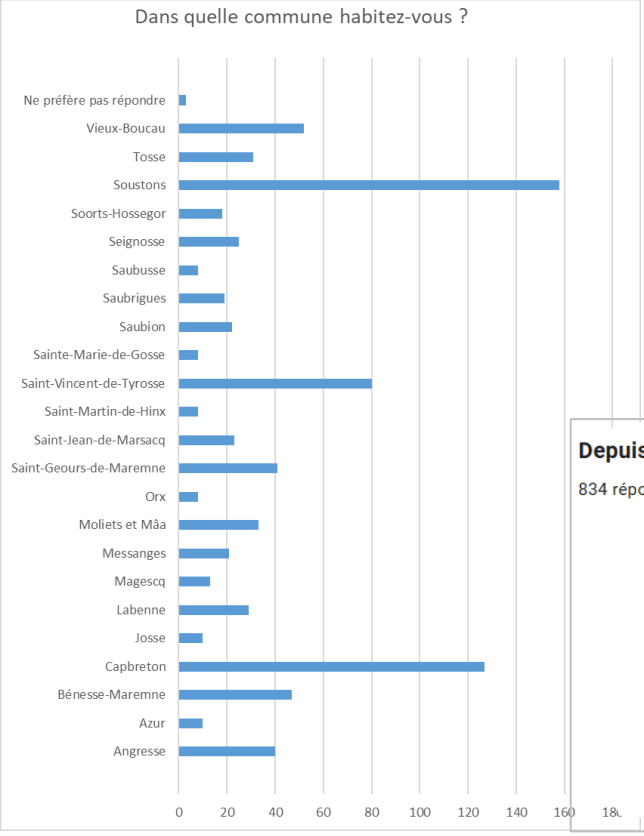

- 18.9 % des répondants résident à Soustons ;
- 15.2 % résident à Capbreton ;
- 9.6 % à Saint-Vincent-de-Tyrosse ;
- 6.2 % à Vieux-Boucau ;
- 4.9 % à Saint-Geours-de-Maremne ;
- 4 % et moins, les autres communes ;
- 0.4 % ne préfère pas répondre (3 personnes).

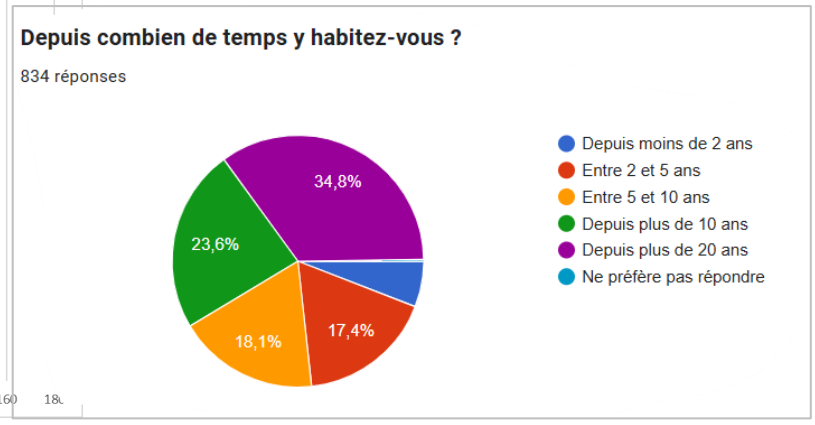

- 34.8 % des répondants vivent depuis plus de 20 ans dans leur commune ;
- 23.6 % depuis plus de 10 ans ;
- 18.1 % y vivent depuis 5 à 10 ans ;
- 17.4 % depuis 2 à 5 ans ;
- 5.9 % depuis moins de 2 ans ;
- 0.2 % ne préfère pas répondre (2 personnes).

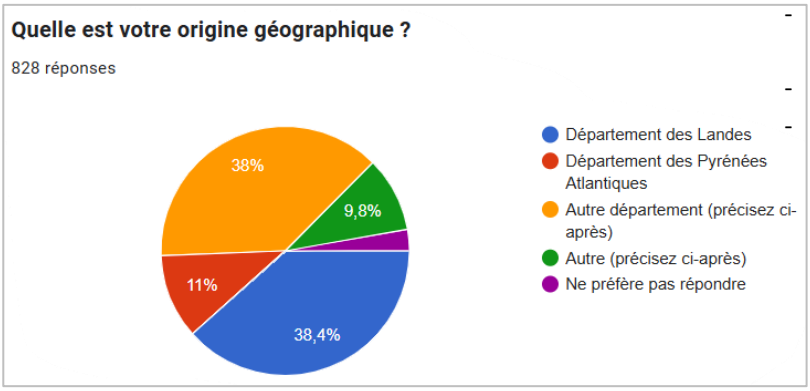

- 38.4 % des répondants sont originaires des Landes ;
- 11 % des Pyrénées Atlantiques ;
- 38 % d'un autre département ;
- 9.8 % d'ailleurs ;
- 2.8 % ne souhaitent pas répondre (23 personnes).

Autres origines précisées : Départements de l'Ile de France. Départements de la région Rhône Alpe. Occitanie. Hauts de France. Pays de la Loire. Grand Est. Autres départements de Nouvelle Aquitaine. Bretagne. Belgique. Brésil. Portugal. Maroc.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Pour les répondants, vivre à MACS est :

- A 58.2 % un choix de vie ;
- 23.6 % motivé par leur lieu d'emploi ;
- 22.2 % motivé par un rapprochement familial ou amical ;
- 4.8 % motivé par le passage en principal d'une résidence secondaire ;
- 11.1 % motivé par d'autres raisons ;
- 3.1 % (25 personnes) ont préférés ne pas répondre.

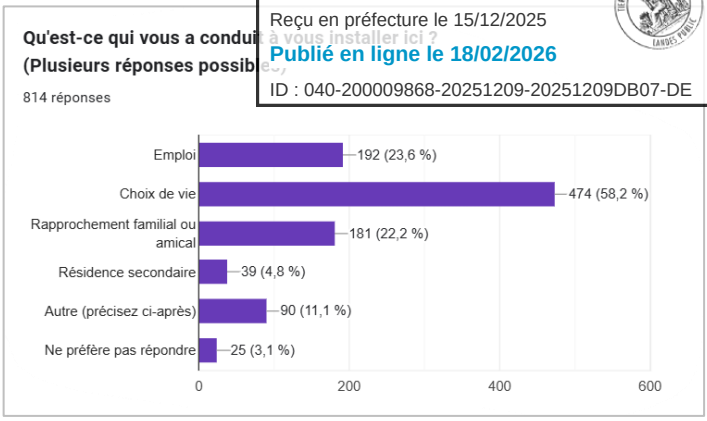

Autres raisons précisées :

Lieu de naissance. Lieu d'origine du conjoint. Installation dans l'enfance. Entrée en EHPAD. Reprise de la maison familiale. Changement de commune pour trouver un logement. Raisons de santé. Cadre de vie et saisons. Mutations professionnelles.

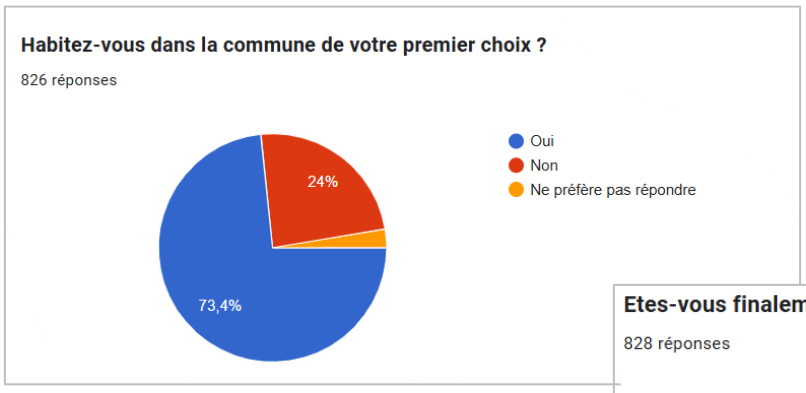

- 73.4 % ont trouvé à se loger dans la commune de leur premier ;
- 24 % n'ont pas réussi ;
- 2.7 % n'ont pas souhaité répondre.

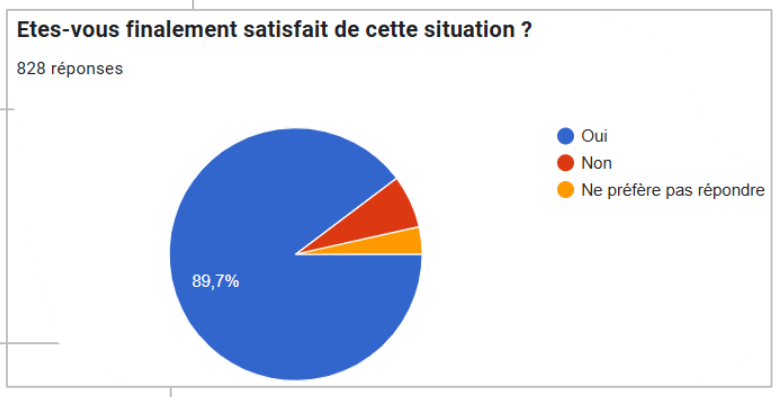

- 89.7 % sont finalement satisfaits de cette situation ;
- 6.8 % ne le sont pas ;
- 3.5 % n'ont pas souhaité répondre.

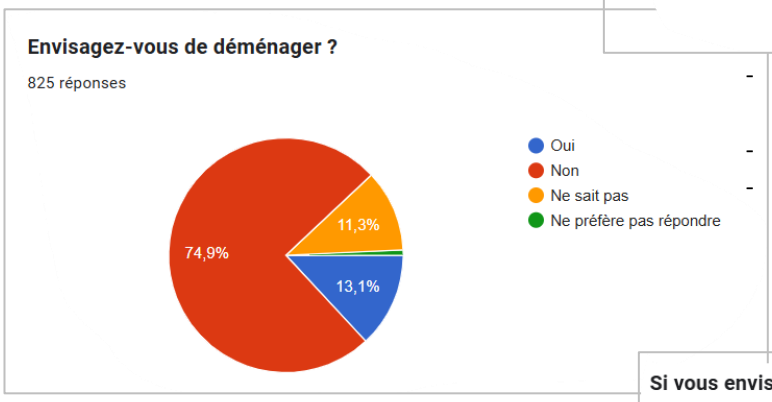

- 74.9 % des répondants n'envisagent pas déménager ;
- 13.1 % l'envisagent ;
- 11.3 % ne savent pas ;
- 0.7 % ne souhaitent pas répondre (6 personnes).

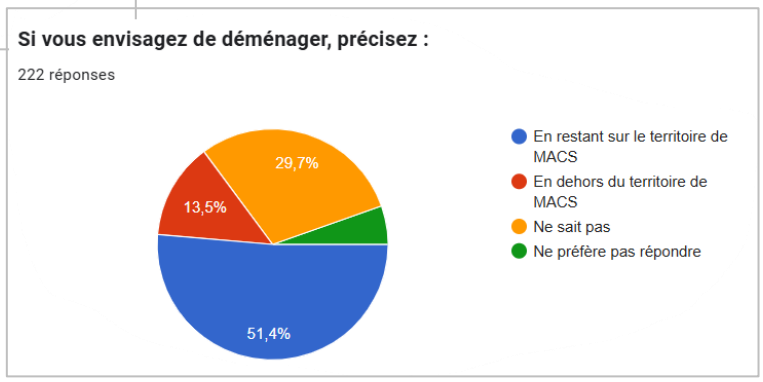

Parmi les personnes envisageant de déménager :

- 51.4 % en restant sur le territoire de MACS ;
- 29.7 % ne savent pas ;
- 13.5 % en dehors du territoire de MACS ;
- 5.4 % (12 personnes) ne souhaitent pas le préciser.

Les raisons précisées :

Accès au logement (locatif et achat). Raisons financières. Accès à la mobilité. Installation avec le conjoint. Rapprochement du lieu d'emploi. Recherche de tranquillité (trop d'affluence). Scolarité ou formation des enfants. Trop de circulation. Problème de voisinage. Occupation d'une résidence secondaire ou d'un logement saisonnier.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

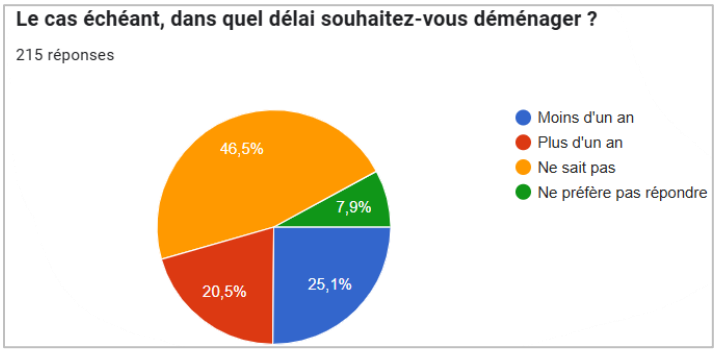

Les personnes qui envisagent de déménager précisent le délai :

- 46.5 % ne savent pas ;
- 25.1 % dans moins d'un an ;
- 20.5 % dans plus d'un an ;
- 7.9 % ne souhaitent pas répondre.

- 57 % des répondants estiment que la qualité de vie sur le territoire est satisfaisante ;
- 35 % qu'elle est très satisfaisante ;
- 5.7 % qu'elle est peu satisfaisante ;
- 1 % qu'elle est insatisfaisante ;
- 1.3 % ne souhaitent pas répondre

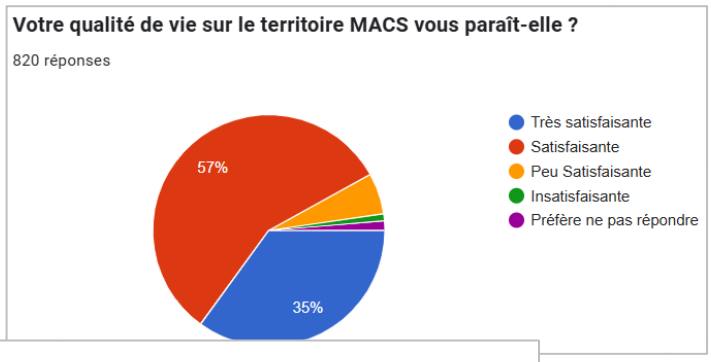

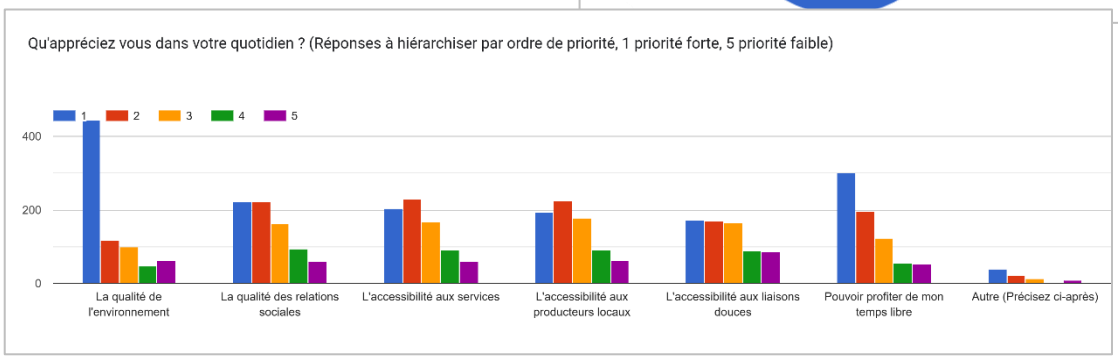

Parmi les motifs d'appréciation de leur quotidien, les répondants les classent dans cet ordre :

- La qualité de l'environnement ;
- Pouvoir profiter de leur temps libre ;
- L'accessibilité aux services ;
- L'accessibilité aux producteurs locaux ;
  La qualité des relations sociales ;
- L'accessibilité aux liaisons douces ;
- Autre(s).

<u>Les autres motifs précisés :</u>

Climat et océan. Aménagements dont cyclables. Services de transports. Qualité des liens, ouverture d'esprit et convivialité (dont voisinage). Confort de l'habitat. Les structures telles que le port et les golfs. Les activités sportives de plein air et aquatiques. La dynamique culturelle. Le calme et la tranquillité : absence de stress urbain. Proximités de pôles urbains. Le panel d'activités possibles. Le sentiment de sécurité. Les traditions locales et régionales. La proximité des proches.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

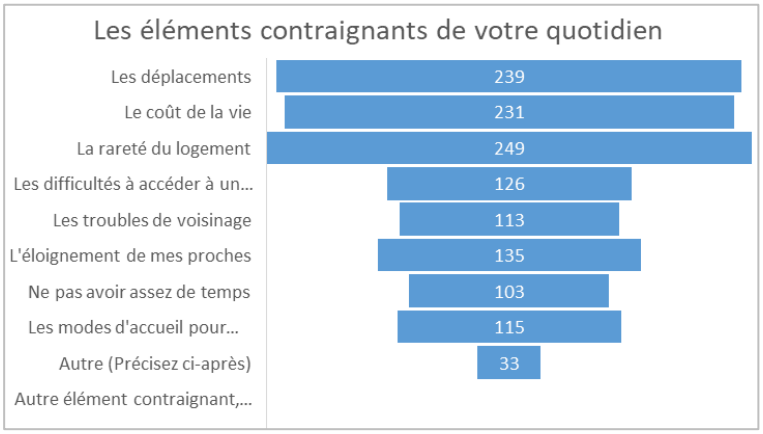

Les répondants estiment, par ordre d'importance, que ce qui est contraignants pour eux au quotidien concerne :

1. La rareté du logement
2. Les déplacements
3. Le coût de la vie
4. L'éloignement de leurs proches
5. Les difficultés d'accéder à un emploi
6. Les modes d'accueil pour leur(s) enfant(s)
7. Les troubles de voisinage
8. Ne pas avoir assez de temps
9. Autre

Les autres éléments précisés : Les difficultés de stationnement et le prix du stationnement. Les problématiques de circulation (dont sécurité, flux de poids lourds et réseau voies douces à étoffer) et les incivilités sur la voie publique. Le manque d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. L'obligation d'avoir un véhicule personnel. Le coût des loyers et du foncier. L'absence d'offre de formation supérieure. Le manque d'offre de garde d'enfants en horaires atypiques. Les nuisances sonores. L'affluence de touristes l'été. Une offre santé insuffisamment développée en matière de spécialités.

Les besoins les moins satisfaits des habitants récents sont :

- L'accès au logement à 47.3 % ;
- Les relations sociales à 23.1 % ;
- L'accès à l'emploi à 22.5 % ;
- Les modes d'accueil pour les enfants à 9.3 %
- Un autre besoin à 9.9 % ;
- 26.4 % ne souhaitent pas répondre.

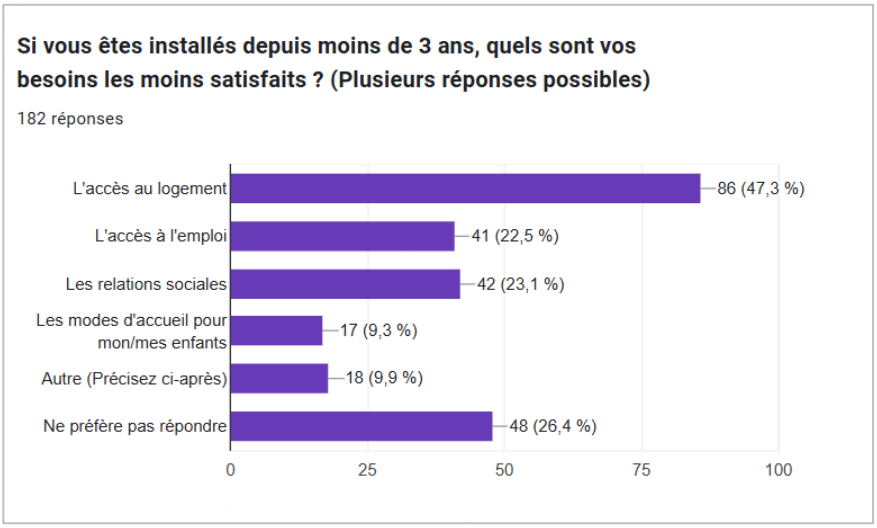

Les autres besoins précisés :

La protection de l'environnement. L'état des routes. Un meilleur pouvoir d'achat. Être accompagné administrativement. L'accès aux services et aux commerces. Les structures de jeux pour enfants. Le manque de logements sociaux. Le développement de la vie associative. Développer la sécurité et la prévention (caméras de surveillance). Pouvoir aller à la messe. Des lieux pour sortir en soirée.

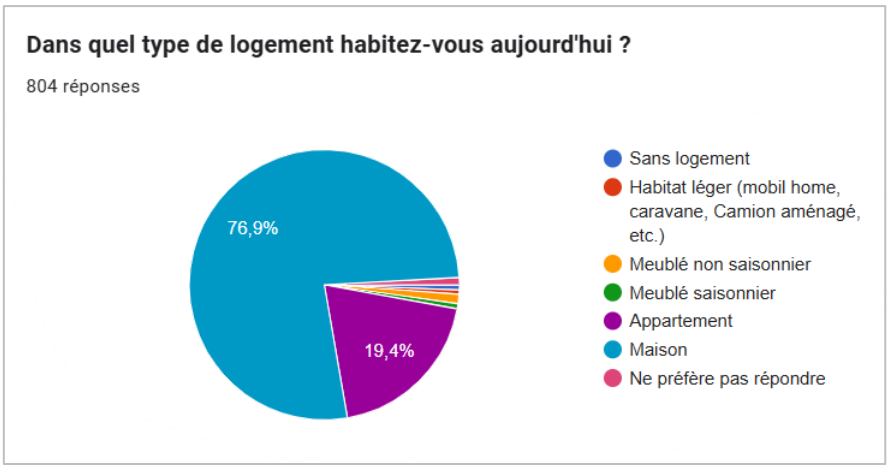

Les types de logements occupés actuellement par les répondants sont :

- Pour 76.9 % des maisons ;
- Pour 19.4 % des appartement ;
- Pour 1.1 % des meublés non saisonniers ;
- Pour moins de 1 % des habitats légers ;
- Pour moins de 1 % des meublés saisonniers ;
- Moins de 1 % sont sans logement ;
- 0.9 % (7 personnes) ne souhaitent pas répondre.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

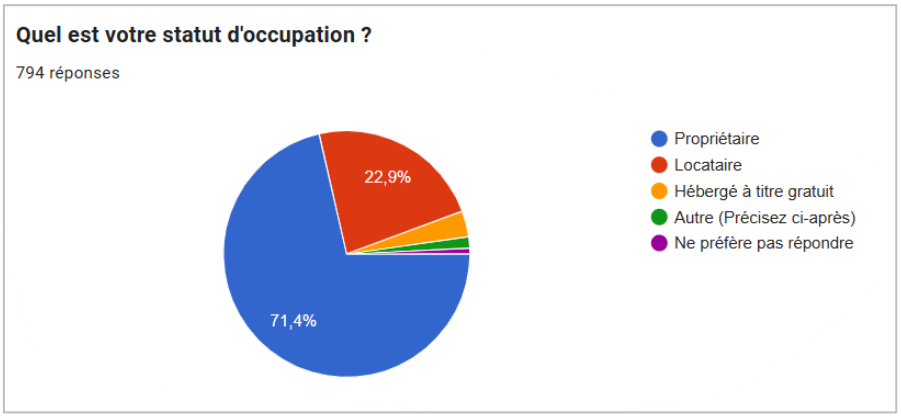

Les statuts d'occupation en matière de logement :

- 71.4 % sont propriétaires ;
- 22.9 % sont locataires ;
- 3.4 % sont hébergés à titre gratuit ;
- 1.5 % sont présentent un autre statut ;
- 0.8 % ne préfèrent pas répondre.

Les autres statuts d'occupation sont variés et tiennent compte de situations spécifiques comme le fait de vivre au sein d'un EHPAD, d'être en colocation ou encore de vivre dans un hôtel social. Les réponses apportent parfois des précisons, comme le fait d'être locataire du parc social.

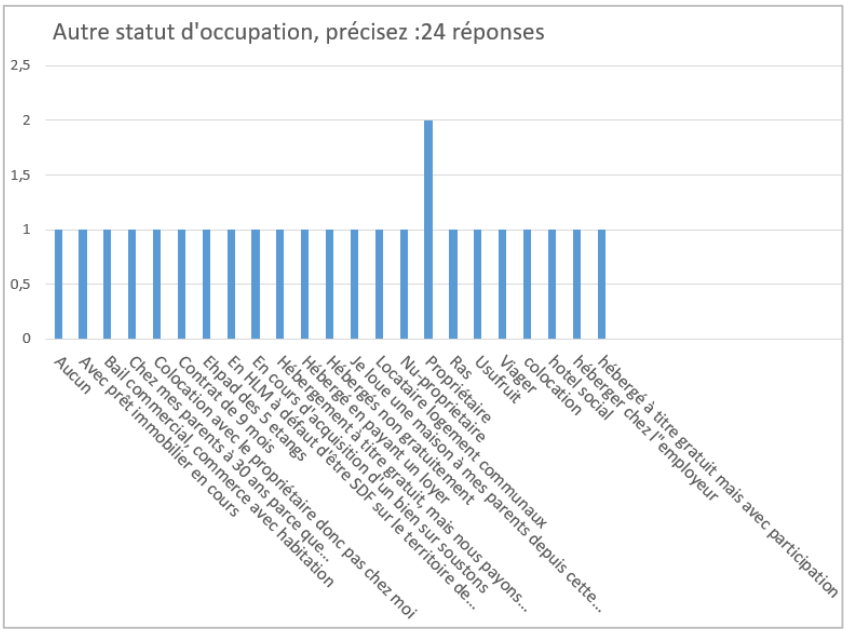

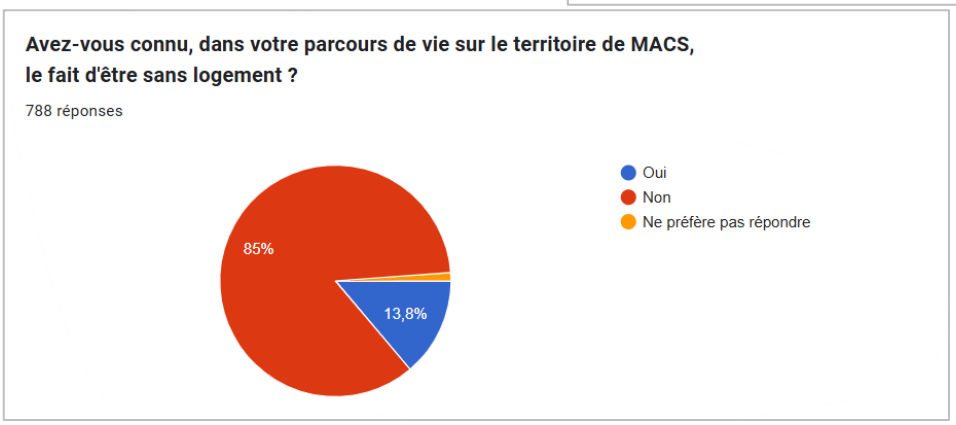

13.8 % des répondant ont connu le fait d'être sans logement au sein du territoire, durant leur parcours de vie. (1.1 %, 9 personnes, ne souhaitent pas répondre).

24.1 % des répondants rencontrent actuellement des problèmes liés au logement. (2 %, 15 personnes ne souhaitent pas répondre).

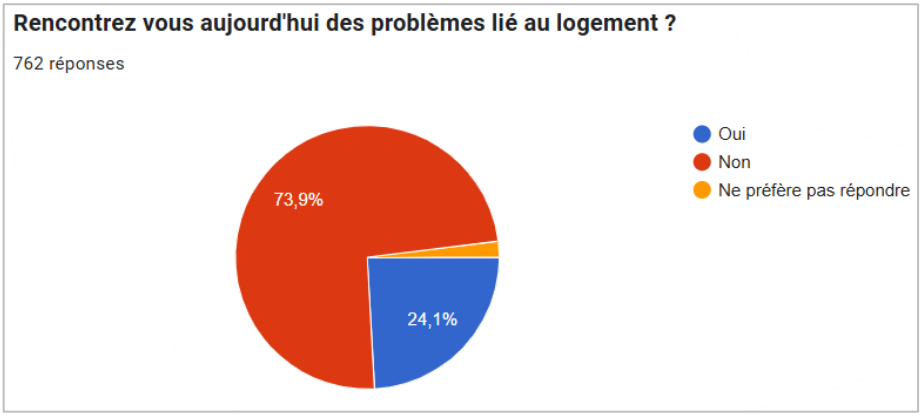

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

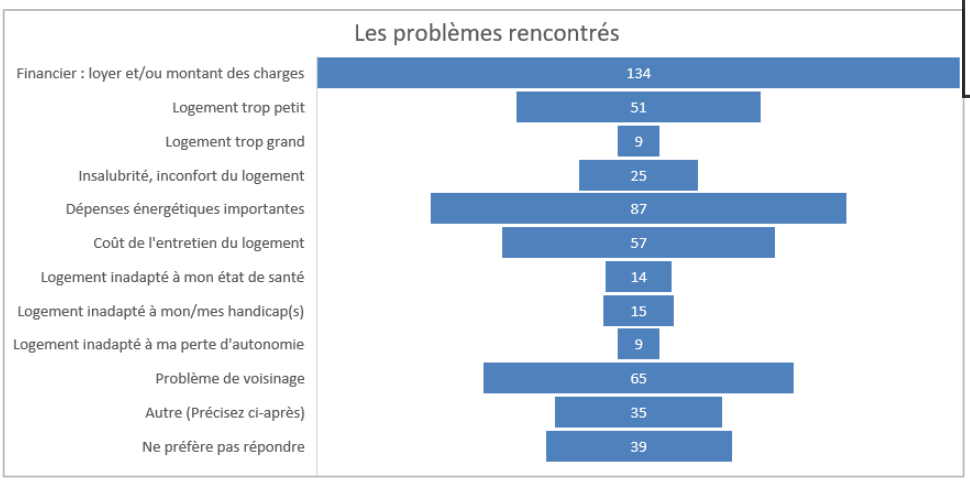

Les problèmes rencontrés en matière de logement sont les **suivants :**

- L'aspect financier ;
- Le coût énergétique ;
- La taille inadaptée ;
- Les coûts d'entretien ;
- Les problèmes de voisinage ;
- L'inadaptation du logement (santé et autonomie) ;
- L'insalubrité.

<u>Autres situations mentionnées :</u>

La dimension restreinte du parc locatif (diversité de typologies, manque de logements sociaux, manque de logements privés, inaccessibilité financière). Les logements saisonniers (tension immobilière). Absence de logements d'urgence pour personnes en danger. Des règlements d'urbanisme pas toujours respectés au détriment du voisinage. La proximité de la ligne THT. Les aboiements des chiens du voisinage. Les environnements bruyants (piscines, circulation, nuisances). L'illégalité de certains baux. Les logements énergivores. Frein en matière de recrutement pour les employeurs. Le manque de personnel en EHPAD. Problèmes liés au SYNDIC. Les incivilités du voisinage. Se déplacer entre le lieu de vie et le lieu d'emploi, les services et commerces.

Les situations socioéconomiques

Les situations socioprofessionnelles :

- 54.4 % des répondants sont en activité ;
- 37 % sont retraités ;
- 3.7 % sont en recherche d'emploi ;
- 3.4 % sont dans une autre situation

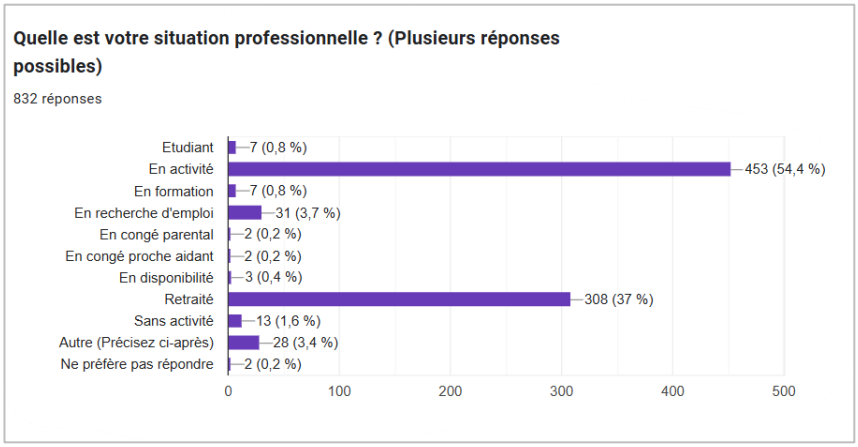

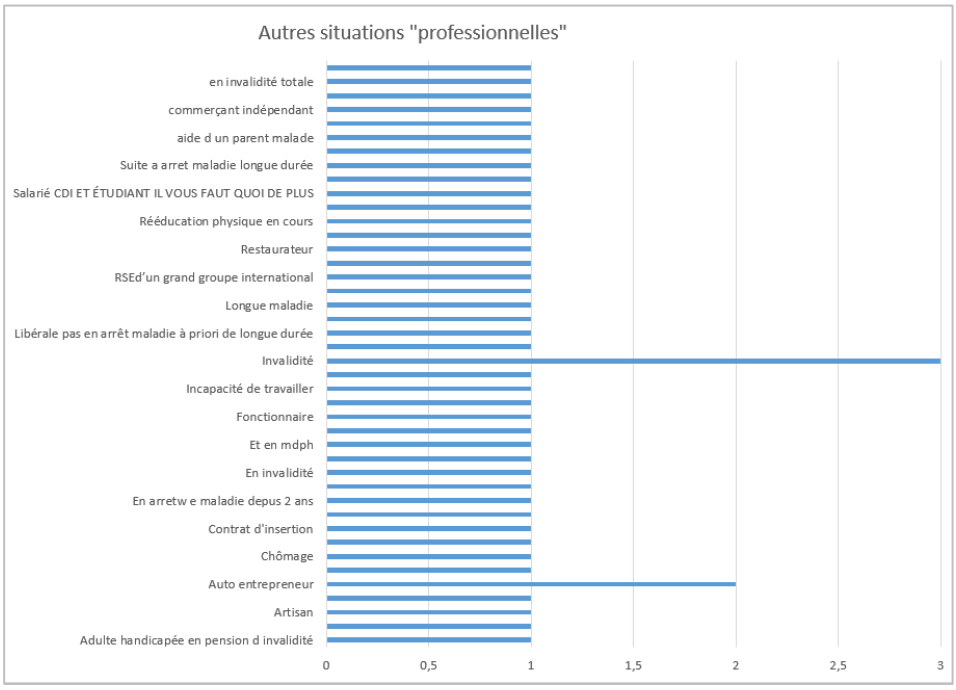

<u>Les autres situations mentionnées sont principalement :</u>

- Une situation d'invalidité ;
- Un statut d'auto entrepreneur ;
- L'invalidité et la longue maladie ;
- En convalescence ;
- Fonction publique ;
- Cumul de statut ;
- Chef d'entreprises et artisans.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La situation professionnelle du conjoint :

- 44.3 % sont en activité ;
- 25.5 % des répondants n'ont pas de conjoint ;
- 24.2 % sont retraités ;
- 2.5 % sont dans une autre situation ;
- 1.4 % des répondants ne préfèrent pas répondre.

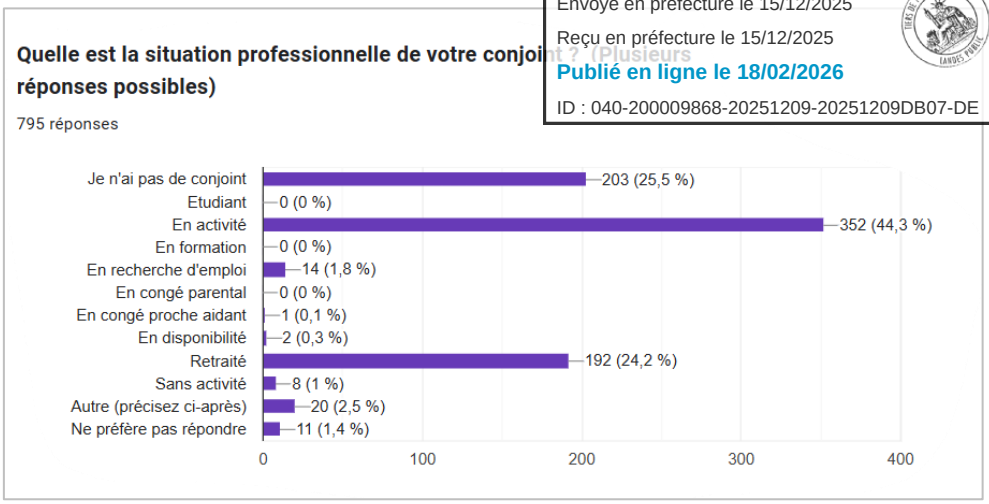

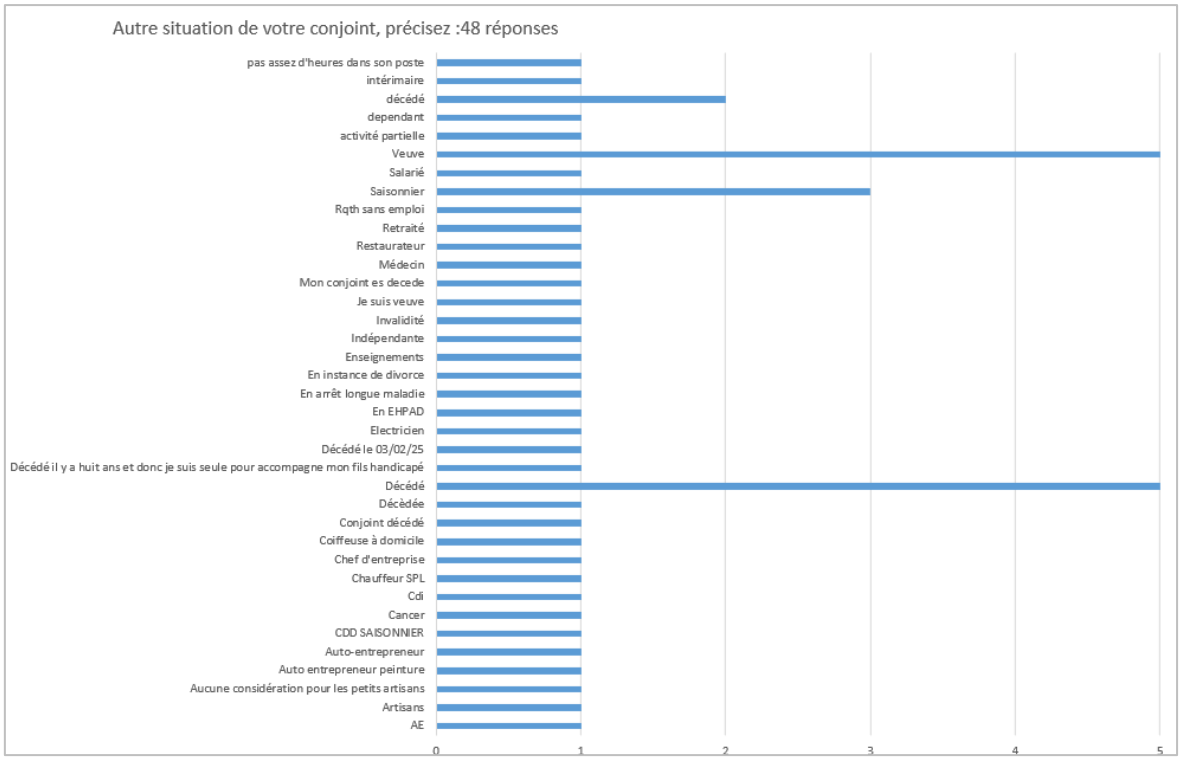

<u>Les autres situations concernant le conjoint :</u>

- En grande majorité le conjoint est décédé ;
- Il est travailleur saisonnier ;
- Les autres réponses sont très variées et spécifiques.

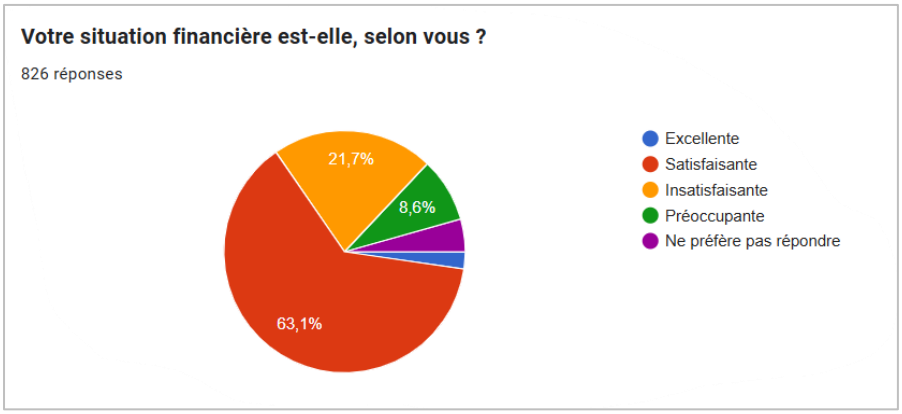

Les répondants jugent leur situation financière :

- Satisfaisante pour 63.1 % ;
- Insatisfaisante pour 21.7 % ;
- Préoccupante pour 8.6 % ;
- Excellente pour 2.3 % ;
- 4.4 % ne préfèrent pas répondre.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les aides éventuelles :

- 80.6 % des répondants déclarent ne pas bénéficier d'aide ;
- 18.4 % bénéficient d'une aide ;
- 1 % ne préfère pas répondre.

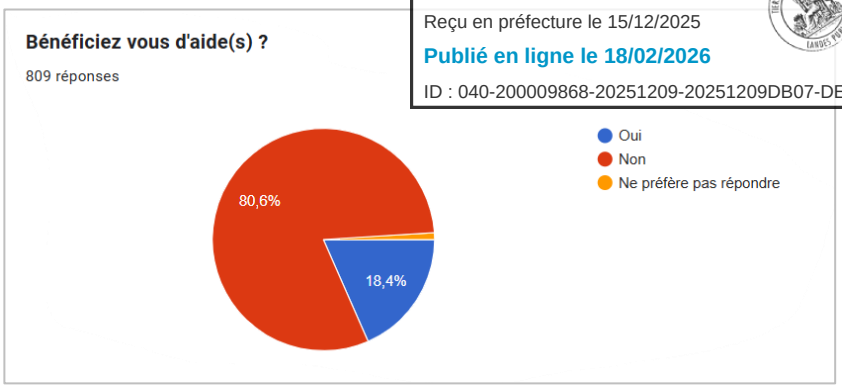

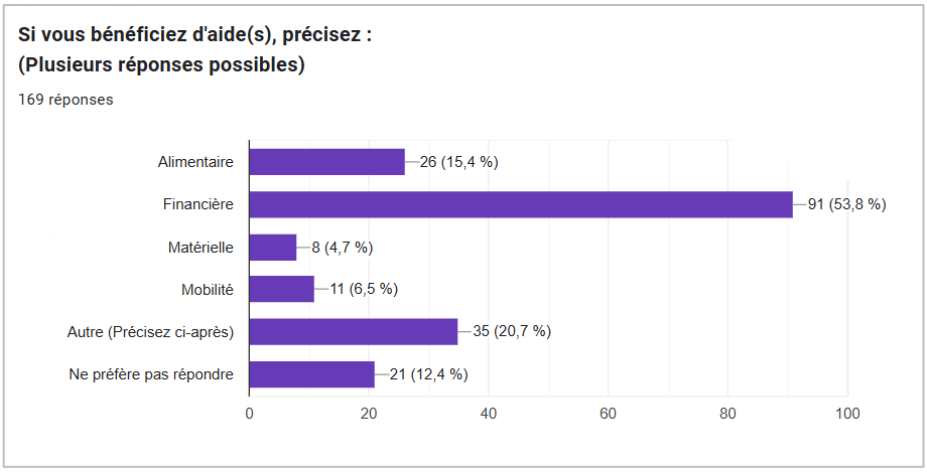

Parmi les aides perçues :

- 53.8 % sont financières ;
- 15.4 % sont alimentaires ;
- 6.5 % concernent la mobilité ;
- 4.7 % sont matérielles ;
- 20.7 % sont autres ;
- 12.4 % des répondants ne souhaitent pas s'exprimer.

<u>Les autres aides mentionnées :</u>

CAF, APL, aide humaine, portage de repas, entretien du jardin, soins, assistance sociale, aide à domicile.

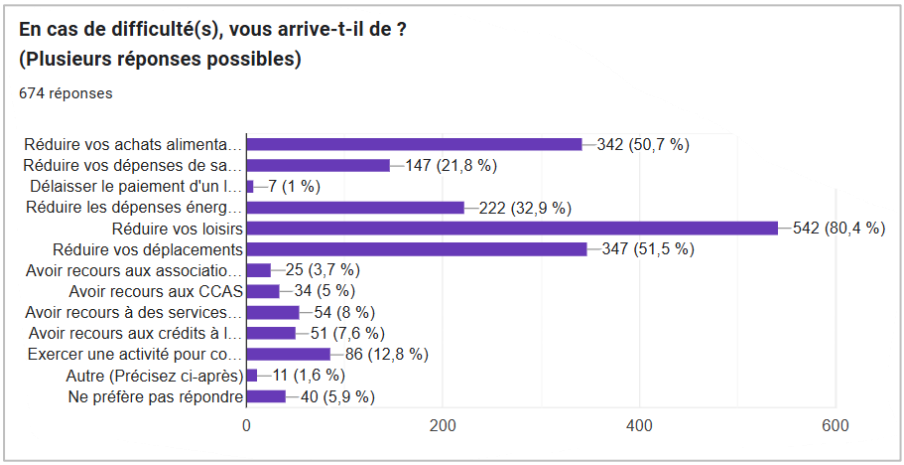

En cas de difficulté(s), les répondants choisissent en priorité de :

- Réduire leurs loisirs à 80.4 % ;
- Réduire leurs déplacements à 51.4 % ;
- Réduire leurs achats alimentaires à 50.7 % ;
- Réduire leurs dépenses énergétiques à 32.9 % ;
- Réduire leurs dépensent de santé à 21.8 % ;
- Exercer une activité complémentaire à 12.8 % ;
- Recourir au CCAS, aux services sociaux et aux associations caritatives à 16.7 % ;
- Recourir aux crédits à la consommation à 7.6 % ;
- Délaisser le paiement lié au logement à 1 % ;
- 5.9 % ne préfèrent pas répondre ;
- 1.6 % envisagent un autre choix.

<u>Autres actions mentionnées :</u>

Réduire les voyages et le budget vacances, limiter les achats « plaisir », louer son domicile ponctuellement, avoir une activité rémunérée en étant à la retraite, réduire les dépenses d'eau et d'énergie, chercher un emploi adapté à une santé fragilisée.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Santé, bien-être et couverture sociale

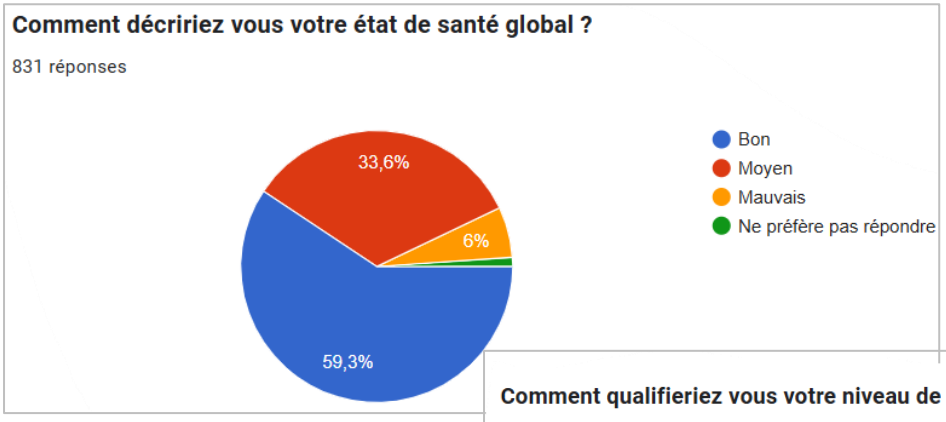

Les répondants jugent leur état de santé global :

- Bon à 59.3 % ;
- Moyen à 33.6 % ;
- Mauvais à 6 % ;
- 1.1 % (9 personnes) ne souhaitent pas répondre.

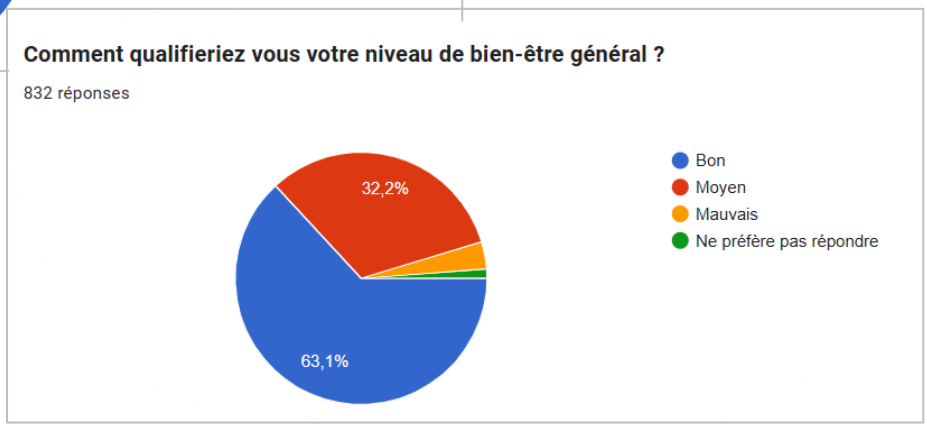

Les répondants jugent leur niveau de bien-être général :

- Bon à 63.1 % ;
- Moyen à 32.2 % ;
- Mauvais à 3.5 % ;
- 1.2 % (10 personnes) ne souhaitent pas répondre.

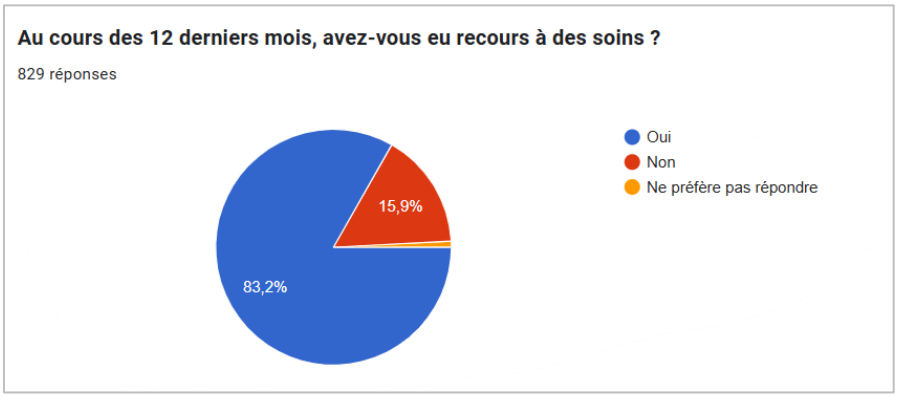

Ont-ils eu recours à des soins dans les 12 derniers mois :

- Oui à 83.2 % ;
- Non à 15.9 % ;
- 0.8 % ne préfère pas répondre (7 personnes)

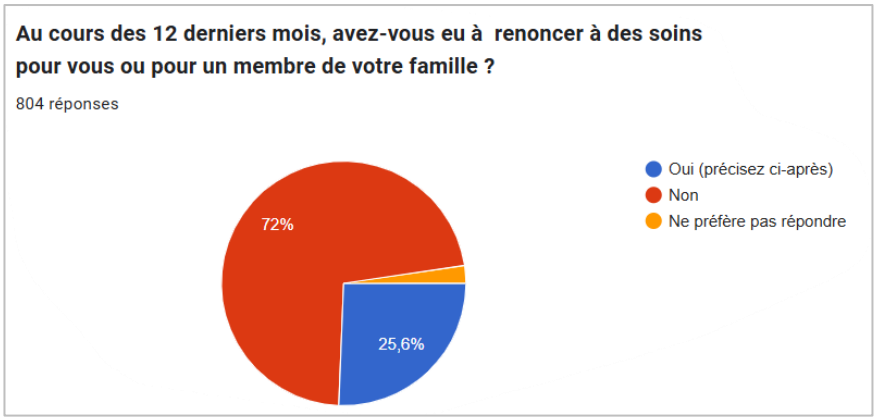

Renoncement éventuel aux soins durant les 12 derniers mois :

- Non pour 72 % ;
- Oui pour 25.6 % ;
- 2.4 % ne préfèrent pas répondre (19 personnes)

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

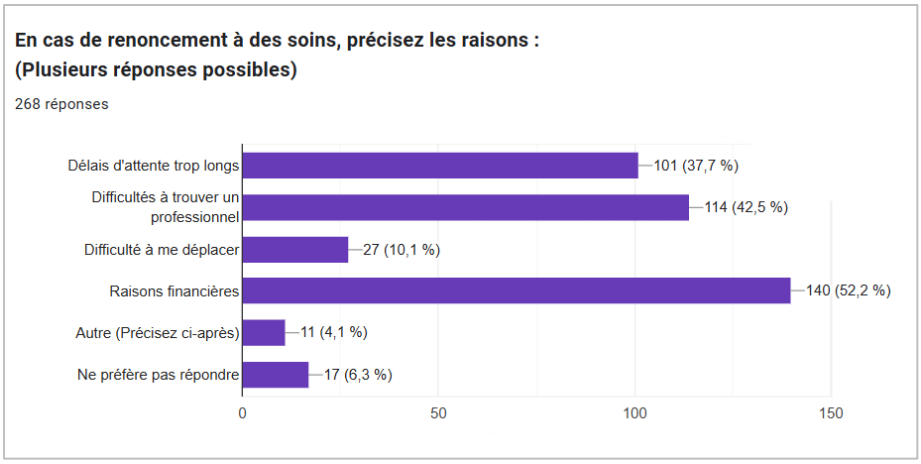

Les raisons du renoncement aux soins :

52.2 % ;

- Des difficultés à trouver un professionnel pour 42.5 % ;
- Des délais d'attente trop longs pour 37.7 % ;
- Des difficultés à se déplacer pour 10.1 %
- Une autre raison pour 4.1 % ;
- 6.3 % ne préfèrent pas répondre.

Autres raisons précisées :

Des soins couteux non remboursés par la mutuelle. Des freins psychologiques. Le manque de temps. Absence de mutuelle. Guérison avant le rendez-vous. Les horaires restreints des médecins. Le manque de disponibilité des soignants. Des soignants ne prenant plus de nouveaux patients. Les délais de remboursement.

98.9 % des répondants déclarent avoir une couverture sociale. 1 % n'en a pas (soit 8 personnes).

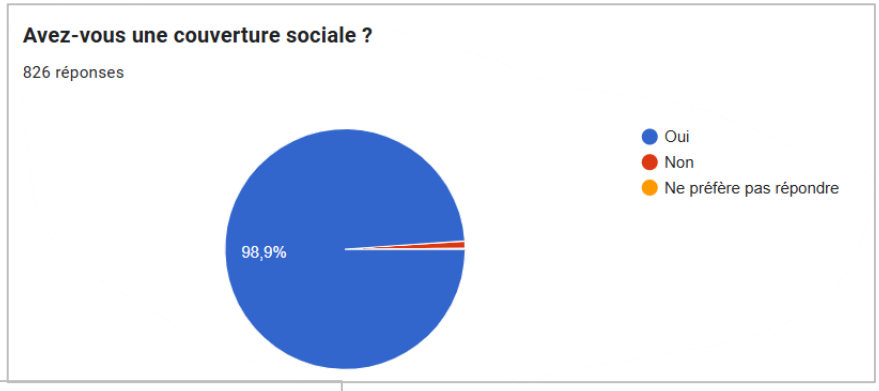

96.4 % des répondants ont une complémentaire ou une mutuelle santé. 3.3 % n'en ont pas (27 personnes).

Lorsqu'ils n'ont pas de complémentaire ou de mutuelle, les raisons indiquées :

- 59.6 % : trop cher ;
- 5.4 % : choix délibéré ;
- 5.4 % : méconnaissance des possibilités ;
- 16.2 % ne préfèrent pas répondre ;
- 13.5 % : autre raison.

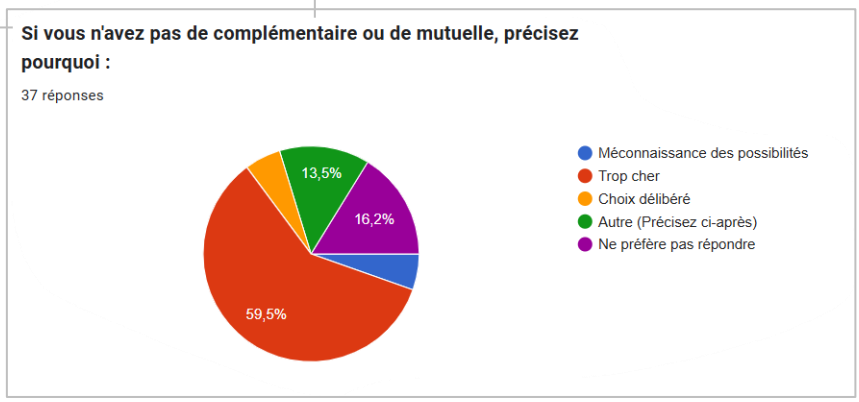

Autres raisons précisées :

Bénéficiaires de la CMU ne trouvant pas de médecins. Personne en invalidité ou en longue maladie. Personne en convalescence.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Déplacements et transport

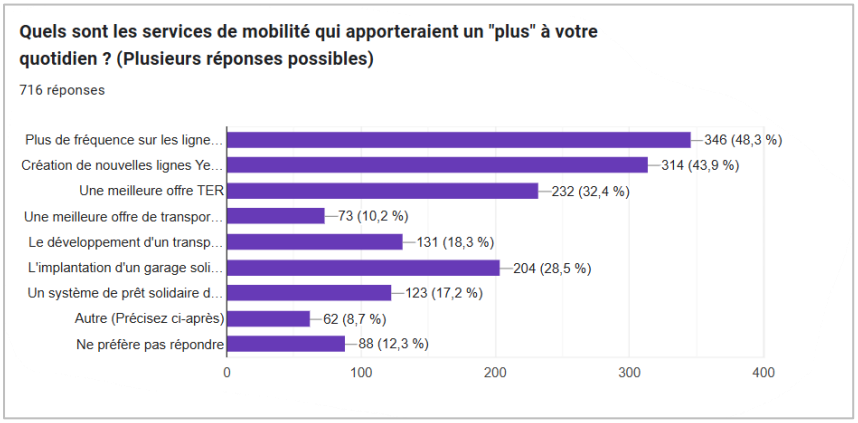

Les services [illegible] un « plus » au quotidien ?

- Plus de fréquence sur les lignes Yego à 48.3 % ;
- La création de nouvelles lignes Yego à 43.9 % ;
- Une meilleur offre TER à 32.4 % ;
- L'implantation d'un garage solidaire à 28.5 % ;
- Le développement d'un transport solidaire à 18.3 % ;
- Un système de prête solidaire de véhicules à 17.2 % ;
- Une meilleure offre de transport sanitaire à 10.2 % ;
- Autre à 8.7 % ;
- 12.3 % ne préfèrent pas répondre.

<u>Autres services précisés :</u>

Les pistes cyclables d'une commune à l'autre. Pouvoir se rendre dans les grandes agglomérations et leur gare directement en bus. Une plus grande fréquence des TER et bus, des horaires plus adaptés. Le TER plus accessible financièrement. L'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite. La mise en place d'un transport solidaire. Du transport à la demande. Un système de location de véhicules partagés. Plus de taxis. Une voie de contournement. Des ateliers d'entretien des véhicules. Le covoiturage des enfants grâce à des parents solidaires. L'amélioration de l'état des trottoirs. La déviation des poids lourds.

Les activités de loisirs

79.9 % des répondants pratiquent une activité de loisirs. Tandis que 18.6 % n'en pratiquent pas et que 1.5 % (12 personnes) ne souhaitent pas répondre.

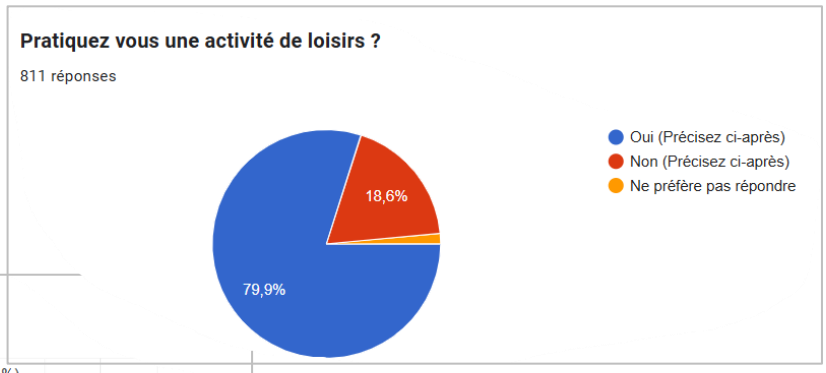

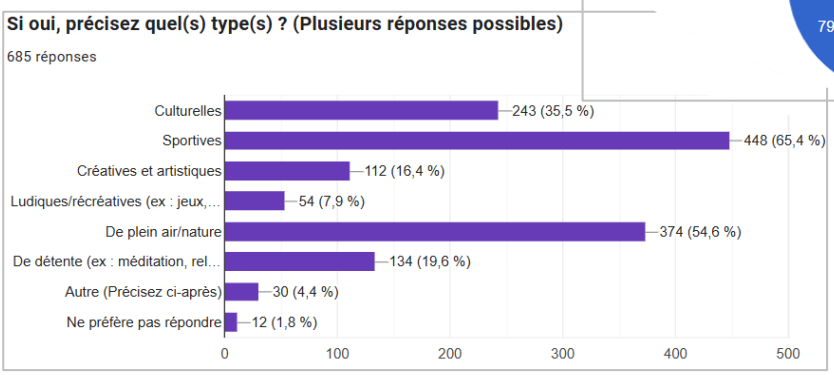

Les activités pratiquées :

- Sportives à 65.4 % ;
- De plein air/nature à 54.6 % ;
- Culturelles à 35.5 % ;
- De détente à 19.6 % ;
- Créatives et artistiques à 16.4 % ;
- Ludiques à 7.9 % ;
- Autres à 4.4 % ;
- 1.8 % ne souhaite pas répondre.

<u>Autres activités précisées</u> : Jardinage, marche, lecture, musique, cyclisme, arts plastiques, danse, bénévolat, lecture avec les tous petits et les enfants, pêche, aquagyme, cinéma, LCSA Capbreton.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La façon de pratiquer ces activités :

- Individuelle à 35.7 % ;
- Individuelle et collective à 35.7 % ;
- Collective à 26.5 % ;
- 2.1 % ne souhaitent pas répondre (14 personnes).

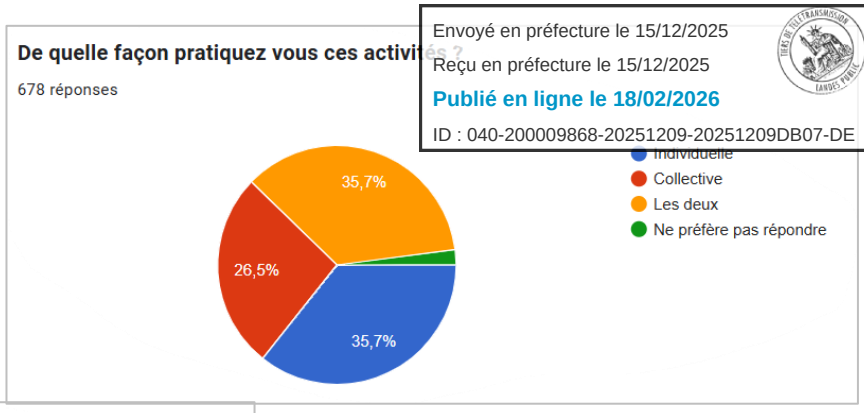

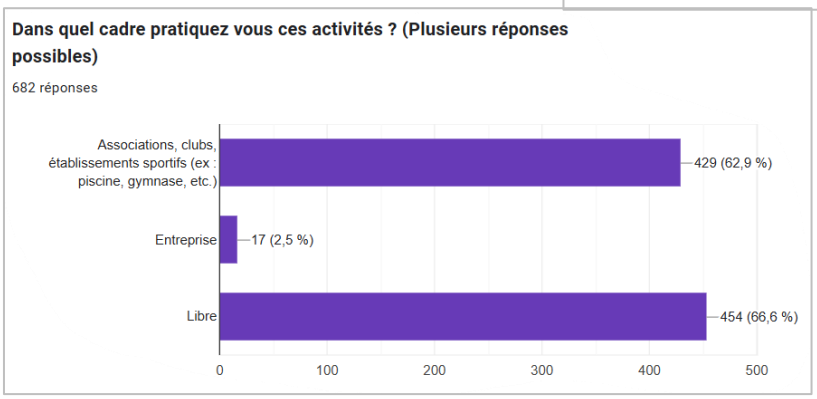

Le cadre de ces activités :

- De façon libre à 66.6 % ;
- Dans une structure type club, association et autres établissements) 62.9 % ;
- Via l'entreprise à 2.5 %

Les raisons de choisir ces activités :

- La santé et le bien-être à 85.4 % ;
- Le lien social à 50.7 %
- Avoir une occupation à 25.6 % ;
- L'engagement citoyen à 14 % ;
- Autre à 2.8 %.

<u>Autres raisons précisées :</u> artistiques, plaisirs et intérêts personnels, apprendre, tradition, futur métier, possibilités vis-à-vis des contraintes.

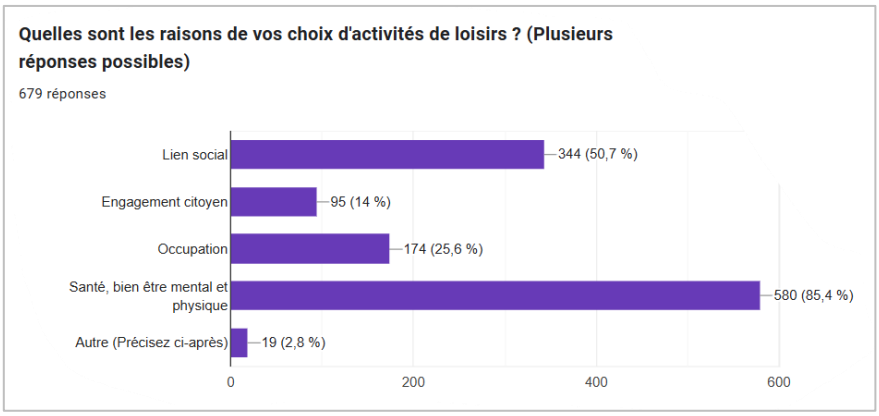

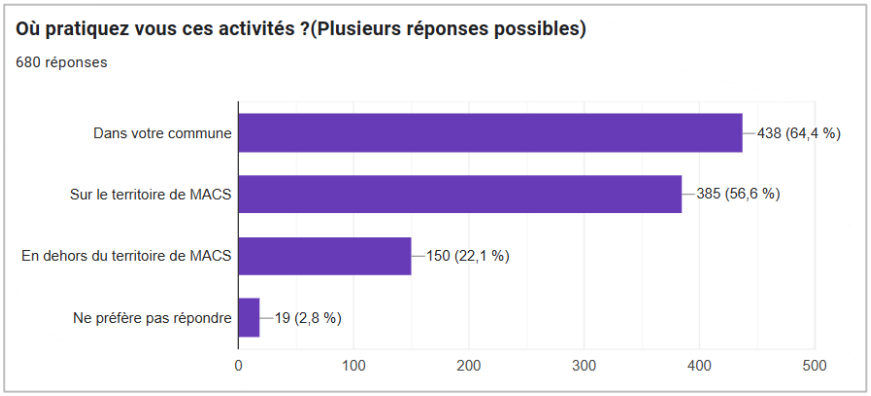

Localisation de ces pratiques :

- Dans la commune de résidence à 64.4 % ;
- Au sein du territoire de MACS à 56.6 % ;
- En dehors du territoire de MACS à 22.1 % ;
- 2.8 % ne souhaitent pas répondre.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les raisons de l'absence de pratique d'activités de loisirs :

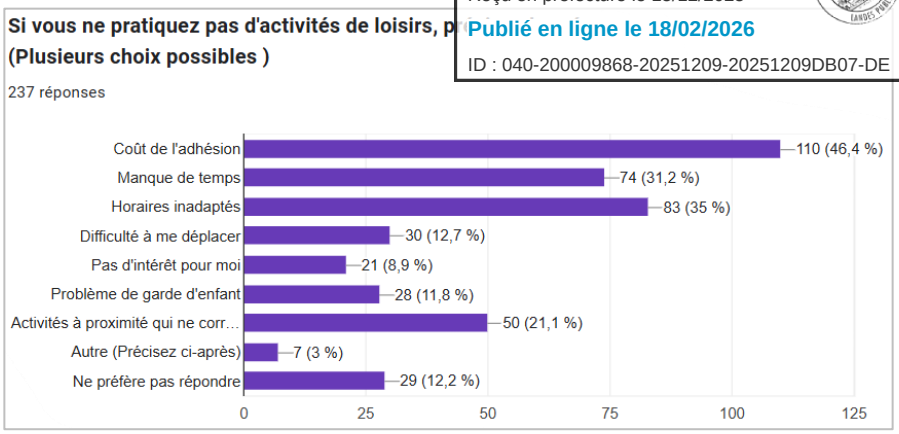

- Le coût de l'adhésion à 46.4 % ;
- Des horaires inadaptés à 35 % ;
- Le manque de temps à 31.2 % ;
- Des activités à proximité ne correspondant pas aux attentes à 21.1 % ;
- Des difficultés à se déplacer à 12.7 % ;
- La problématique de la garde d'enfant à 11.8 % ;
- L'absence d'intérêt à 8.9 % ;
- Autre à 3 % ;
- 12.2 % (29 personnes) ne préfèrent pas répondre.

<u>Autres raisons précisées :</u> Impossibilité de s'inscrire (manque de places), problèmes de santé, problèmes de mobilité, difficultés à s'intégrer.

L'engagement citoyen

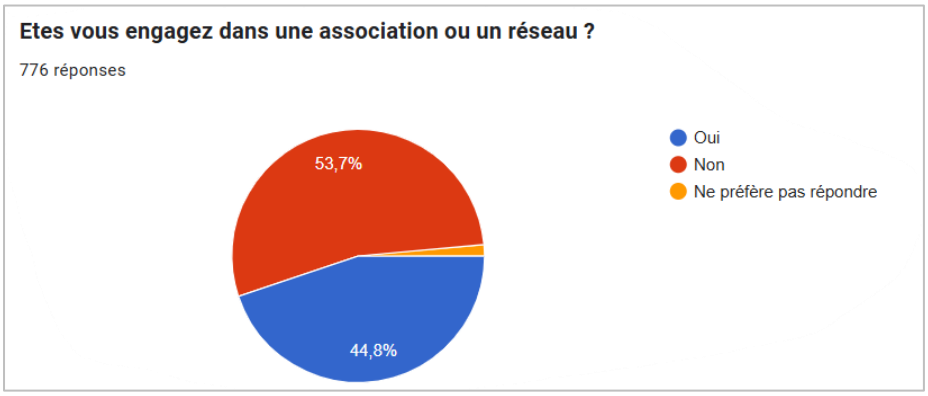

53.7 % des répondants ne sont pas engagés au sein d'une association ou d'un réseau. Tandis que 44.8 % le sont et sur 1.4 % (11 personnes) ne souhaitent pas répondre.

Les domaines d'engagement :

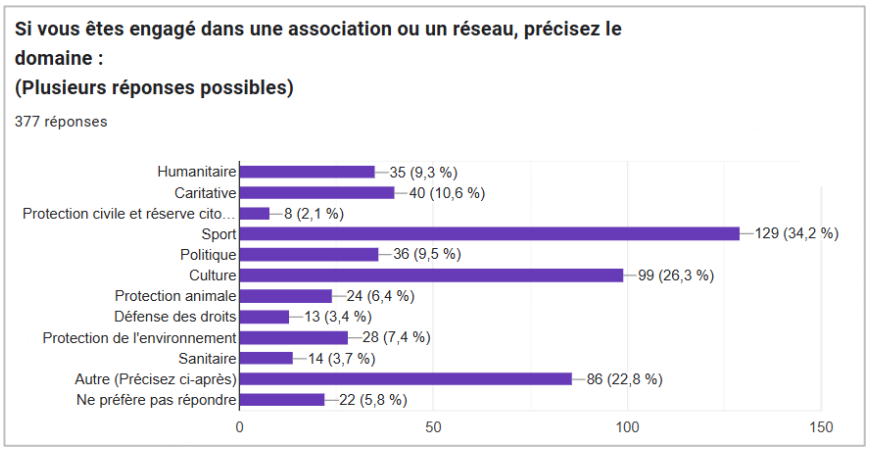

- Sportif à 34.2 % ;
- Culturel à 26.3 %
- Autre à 22.8 % ;
- Caritatif à 10.6 % ;
- Politique à 9.5 % ;
- Humanitaire à 9.3 % ;
- Environnemental à 7.4 % ;
- Protection animalière à 6.4 % ;
- Sanitaire à 3.7 % ;
- Défense des droits à 3.4 % ;
- Protection civile et réserve citoyenne à 2.1 % ;
- 5.8 % ne souhaitent pas répondre.

<u>Autres domaines précisés :</u> Scolaire, épicerie solidaire, citoyenneté et droit/inclusion des étrangers, associations de parents d'élèves, clubs de retraités, coaching de professionnels et entrepreneurs, festif, conseil syndical de copropriétaires, détection de métaux, conseil citoyen, jardins partagés, CCAS et mairies (Conseils municipaux), défense nationale et mémoire, aéromodélisme, pêche, chasse, DFCI, religieux.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Téléphonie et internet

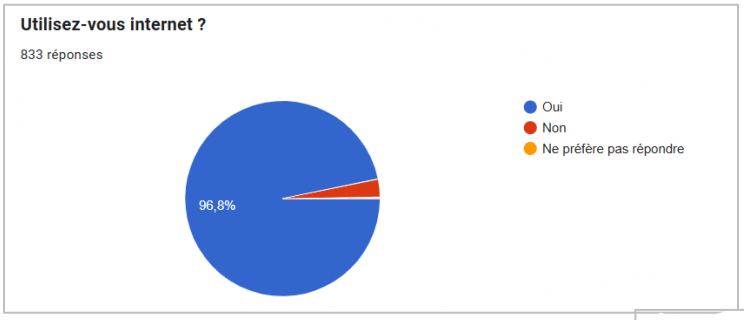

Utilisation :
96.8 % des répondants utilisent internet, tandis que 3 % ne l'utilisent pas.

A propos du numérique les répondants se déclarent :

- A l'aise à 53.1 % ;
- Très à l'aise à 30.6 % ;
- Peu à l'aise à 11.2 % ;
- Pas du tout à l'aise à 4.6 % ;
- 0.5 % ne souhaite pas répondre.

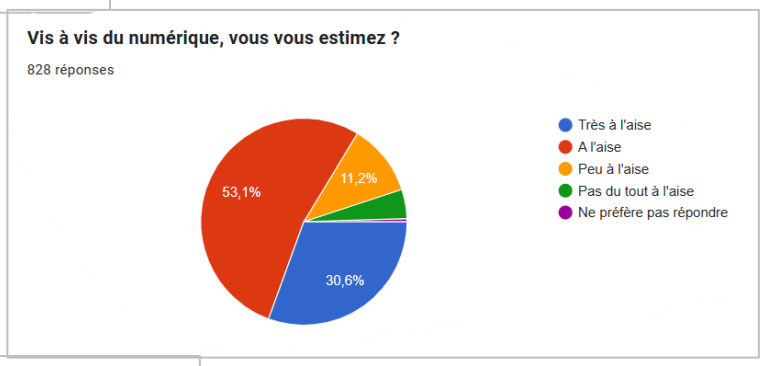

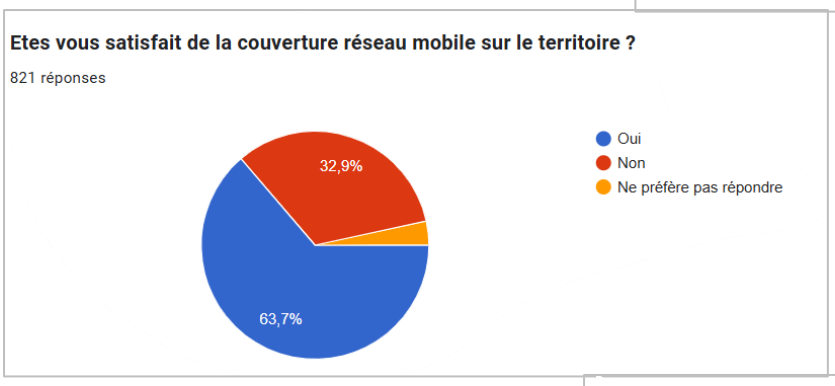

Vis-à-vis de la couverture du réseau mobile les répondants sont :

- Satisfaits à 63.7 % ;
- Non satisfaits à 32.9 % ;
- 3.4 % ne souhaitent pas répondre (28 personnes).

Vis-à-vis de la couverture internet les répondants sont :

- Satisfaits à 69.8 % ;
- Non satisfaits à 26 % ;
- 4.2 % ne souhaitent pas répondre (34 personnes).

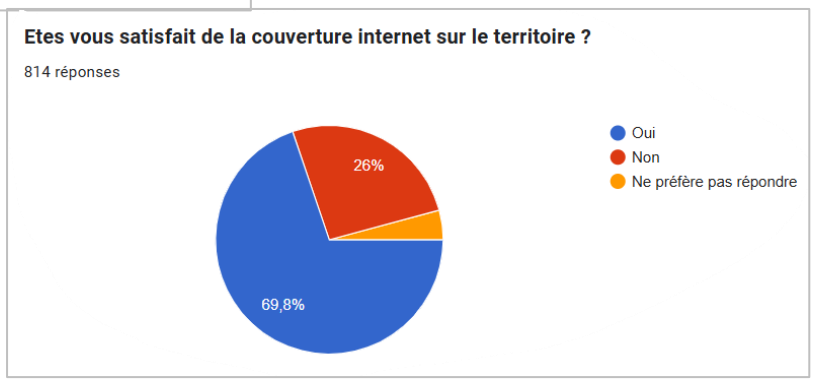

Vie locale

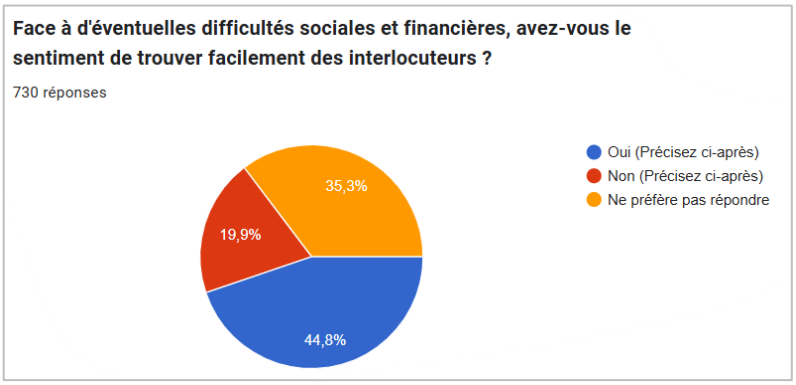

En cas de difficultés les répondants :

- Ont le sentiment de trouver facilement des interlocuteurs à 44.8 % ;
- N'ont pas ce sentiment à 19.9 % ;
- Tandis que 35.3 % ne souhaitent pas répondre à cette question.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Si oui, ils identifient les interlocuteurs suivants :

- La famille à 56.9 % ;
- Le réseau personnel à 33.9 % ;
- La Mairie à 34.2 % ;
- Le CCAS et le CIAS à 29.6 % ;
- Les assistants sociaux à 22.2 % ;
- Les associations caritatives à 13.3 % ;
- Les syndicats à 3.3 % ;
- Autre, à 4.1 % ;
- 7.9 % ne préfèrent pas répondre.

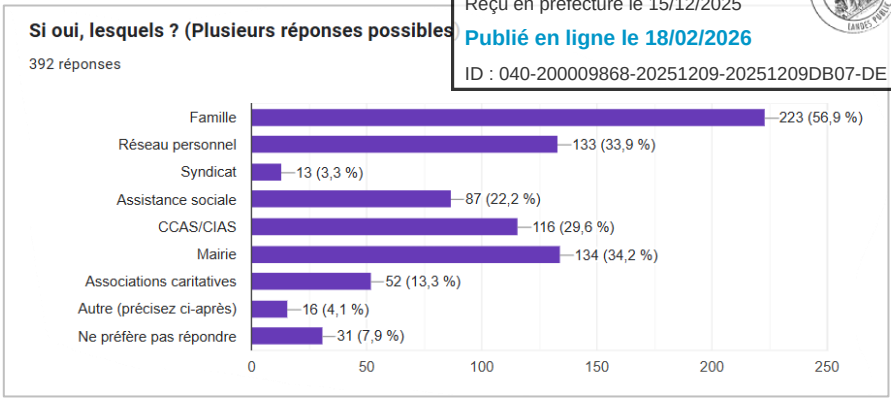

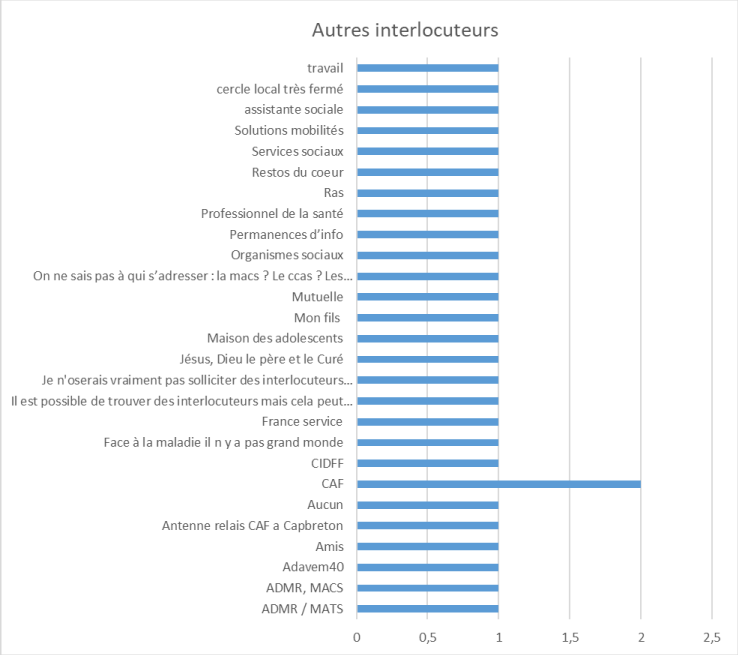

<u>Les autres interlocuteurs précisés :</u>

- Concernent principalement les acteurs sociaux présents sur le territoire (CAF, CIDFF, ADAVEM, ADMR, France services, Escale infos associations, travailleurs sociaux, mutuelles, etc.) ;
- Les réseaux personnels spécifiques ;
- Le réseau professionnel ;
- Les répondants expriment également certains freins : identifier le bon interlocuteur, des réticences à demander de l'aide, etc.

<u>Précisions apportées lorsqu'il n'est pas facile de trouver un interlocuteur :</u> Les délais d'attente. Le fait de ne correspondre à aucun critère. Incompétence des services face à des situations particulières. Le manque d'informations ou trop d'infos. Des interlocuteurs se « renvoyant la balle ». Difficultés à identifier le bon interlocuteur. L'inaccessibilité de certains interlocuteurs. La difficulté à demander de l'aide (honte, gène, timidité). Le manque de personnels. Le fait de devoir utiliser internet. L'absence de CCAS dans la commune.

Concernant le sentiment de trouver une écoute :

- 53.6 % répondent positivement ;
- 25.7 % répondent négativement ;
- 20.8 % ne souhaitent pas répondre.

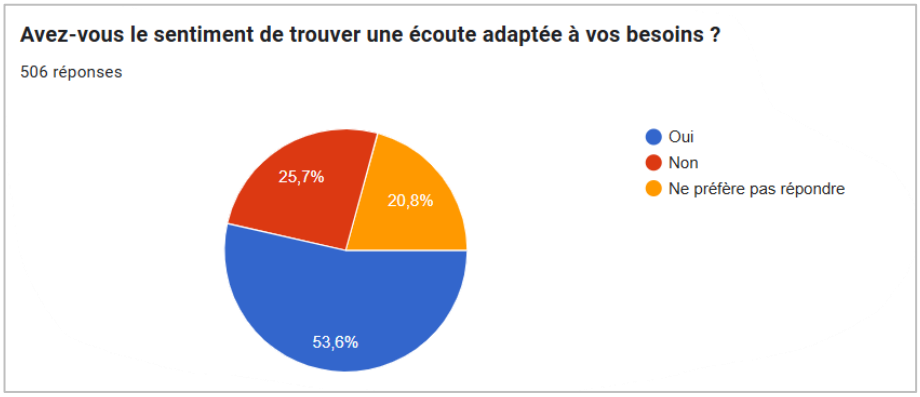

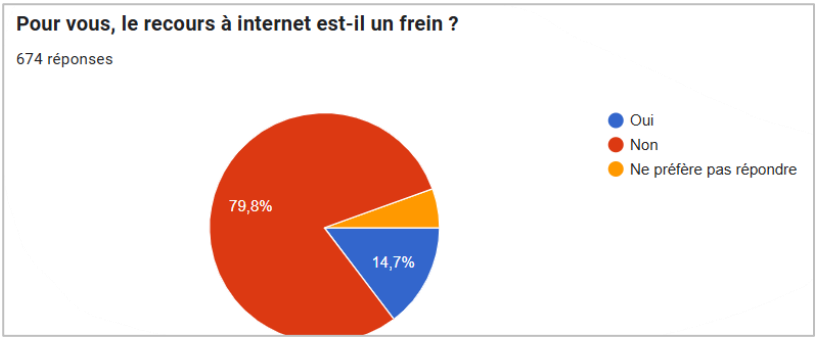

Devoir recourir à internet est :

- Un frein à 14.7 % ;
- N'est pas un frein à 79.8 % ;
- 5.5 % ne souhaitent pas répondre (37 personnes).

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Précisions apportées lorsque recourir à internet est un frein : Importance de [illegible] utiliser internet. Difficile lorsqu'on est âgé. Ne pas avoir les moyens d'avoir un abonnement. Difficulté à utiliser l'outil informatique. Peur des arnaques et abus. Manque de confiance en soi. Pas d'accès à la fibre. Les difficultés liées aux changements. Les documents numériques ne sont pas accessibles (écriture, vocabulaire, etc.). Réseau internet limité ou mauvaise couverture. L'absence d'explication adaptée et efficace.

Précisions apportées lorsque recourir à internet n'est pas un frein : facilité et rapidité. Possibilité de recourir à l'Escale Eco. On fait les démarches depuis chez soi. C'est devenu une habitude. C'est un outil très utilisé dans la profession. C'est pratique quand on est introverti. C'est une source d'informations. Possession du matériel et connaissances adéquats. Très utile quand on ne peut pas se déplacer. Facilité d'accès des sites.

Fin de la première partie

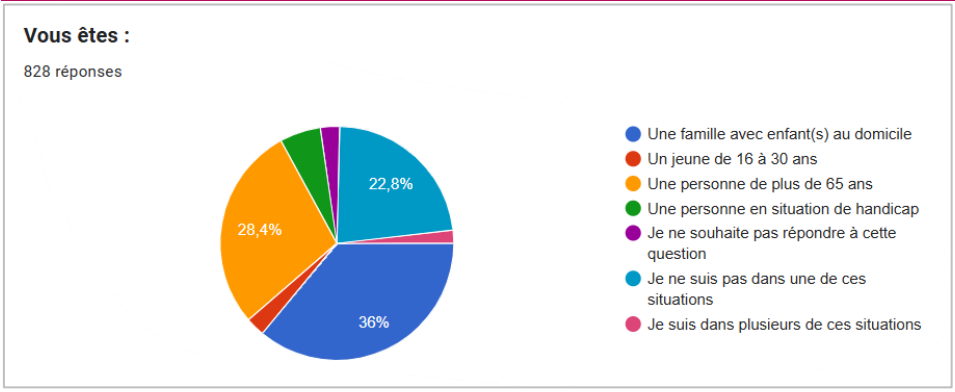

Pour être redirigés vers la suite du questionnaire les concernant, les répondants précisent :

- A 36 % une famille avec enfant(s) au domicile ;
- A 28.4 % une personne de plus de 65 ans ;
- A 22.8 % dans aucune des situations mentionnées ;
- A 5.7 % une personne en situation de handicap ;
- A 2.7 % un jeune de 16 à 30 ans ;
- A 1.8 % dans plusieurs de ces situations ;
- 2.7 % (22 personnes) ne souhaitent pas répondre.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Le questionnaire destiné aux familles avec enfant(s) au domicile (300 pa

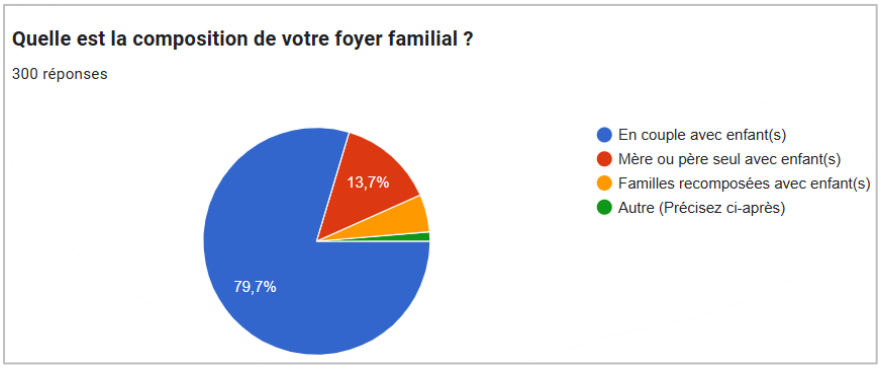

Parmi les familles répondantes, il y a :

- 79.7 % de couples avec enfant(s) ;
- 13.7 % de monoparents ;
- 5.3 % (16) familles recomposées avec enfant(s) ;
- 1.3 % de situations autres (4).

<u>Autres situations précisées :</u>

Un foyer avec famille au sens élargi (dont grands-parents, frère, parents et enfants). Couple avec enfant(s), en instance de divorce.

Concernant l'âge des enfants, ils ont :

- A 48.3 % entre 11 et 14 ans ;
- A 35.6 % entre 6 et 10 ans ;
- A 22.5 % entre 15 et 17 ans ;
- A 19 %, 18 ans et plus ;
- A 13.4 % entre 4 et 6 ans ;
- A 11.1 % moins de 3 ans.

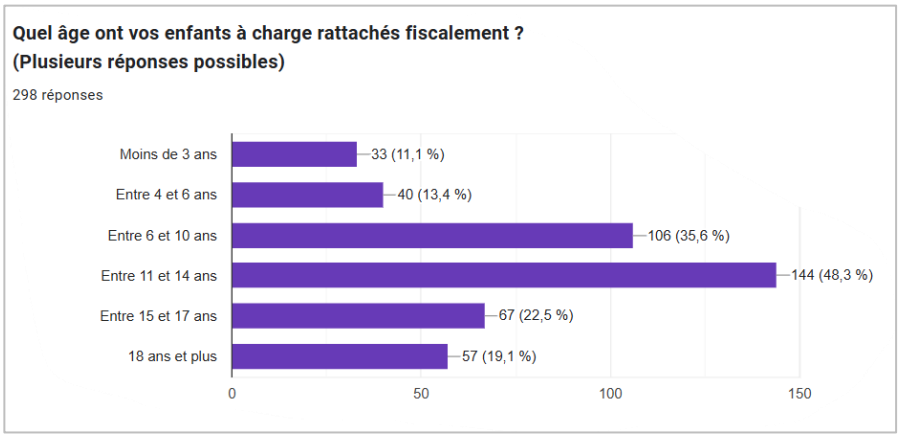

Partie destinée aux parents d'enfant(s) de moins de 3 ans

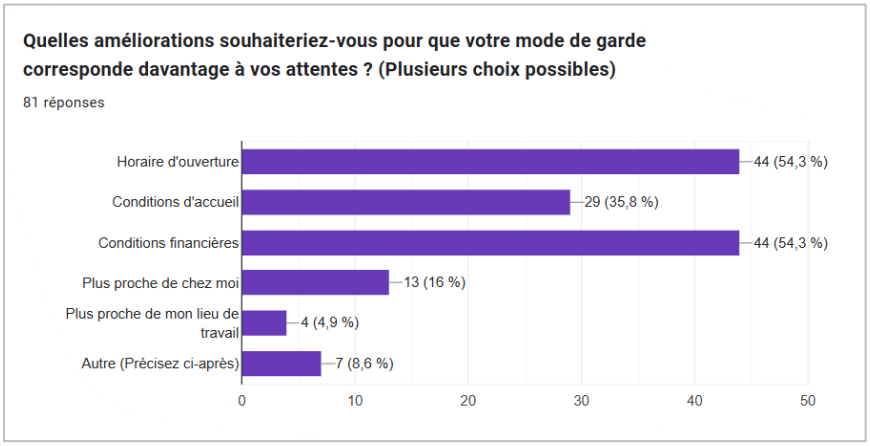

En matière de modes de garde, ils souhaitent :

- A 54.3 % une amélioration en matière d'horaires d'ouverture ;
- A 54.3 % une amélioration concernant les conditions financières ;
- A 35.8 % une amélioration des conditions d'accueil ;
- A 16 % une amélioration en matière de proximité avec le lieu de résidence ;
- A 4.9 % une amélioration en matière de proximité avec le lieu de travail ;
- A 8.6 % une autre amélioration.

<u>Les autres améliorations souhaitées :</u> Etoffer l'offre d'accueil individuel et collectif quand la population augmente. Elargir les horaires et périodes d'ouverture des accueils. Arrêter de prioriser les bébés nés en septembre. Améliorer la communication entre l'école et le périscolaire pour favoriser la surveillance. Pouvoir trouver des solutions de garde aussi en dehors du temps de travail.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les répondants ont d'autres besoins :

- Non à 67.5 % ;
- Oui à 32.5 %.

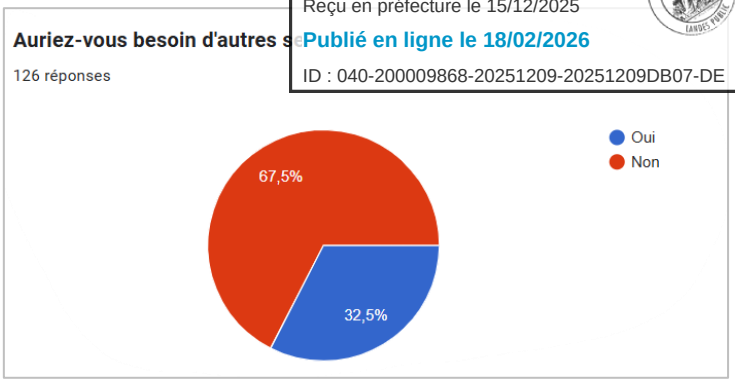

<u>Autres besoins précisés :</u> De l'aide aux devoirs avec des professeurs. Plus de parcs de jeux pour les enfants. Des activités de loisirs pour tous petits. Des bus pour les lycéens scolarisés en dehors du territoire. Des stages découvertes de la vie citoyenne. Du transport pour les activités de loisirs. Pouvoir aller en bus dans les agglos. Une offre TER moins chère pour les étudiants. Des navettes pour aller à l'école. Pouvoir accéder à un pédiatre. Etoffer les activités de loisirs accessibles à proximité. Aménager des transitions scolaires. Douces. Adapter les horaires des bus aux horaires des collèges.

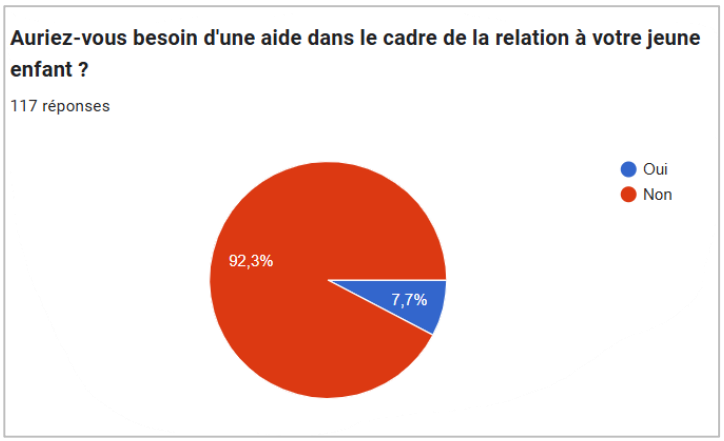

Les répondants estiment avoir besoin d'aide dans la relation avec leur(s) enfant(s) :

- A 92.3 % non ;
- A 7.7 % oui.

<u>Précisions en cas de besoin exprimé :</u>

Famille avec enfant(s) quel que soit les âges. Activités culturelles et de loisirs des enfants.

Les enfants pratiquent une activité culturelle, sportive ou de loisirs :

- Oui à 82.3 % ;
- Non à 17.8 %.

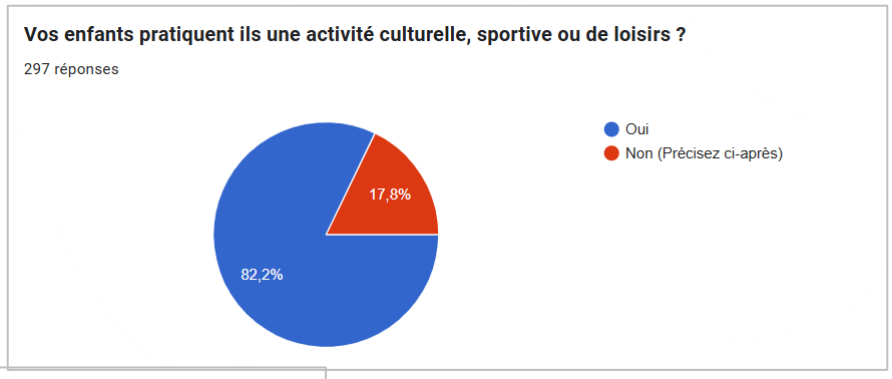

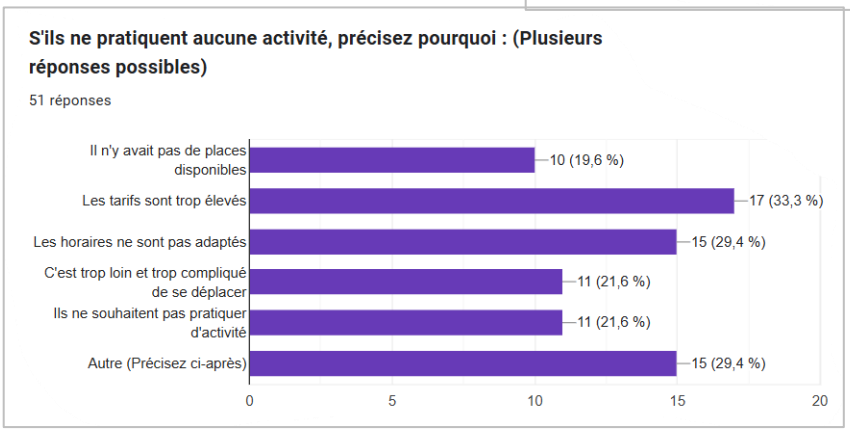

Réponses précisées en cas de non pratique :

- 33.3 % : des tarifs trop élevés ;
- 29.4 % : des horaires non adaptés ;
- 29.4 % : autre raison ;
- 21.6 % : complexité pour se déplacer ;
- 21.6 % les enfants ne souhaitent pas faire d'activité ;
- 19.6 % : l'absence de place disponible.

<u>Les autres raisons précisées :</u> Du soutien scolaire, de l'aide aux devoirs, trouver des alternatives de garde, être soutenu en tant que parents après la naissance. Davantage de places au centre de loisirs. Accéder à un psy spécialisé dans la pédiatrie de qualité.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les répondants s'adressent-ils en cas de question ou de souci à propos de leur rôle de parents, s'adressent à :

- La famille et les amis à 82.3 % ;
- Les professionnels médicaux à 66.9 % ;
- L'établissement scolaire à 16.1 % ;
- L'assistant maternel à 3.5 % ;
- L'Escale Info à 2.4 % ;
- Un autre interlocuteur à 5.1 % ;

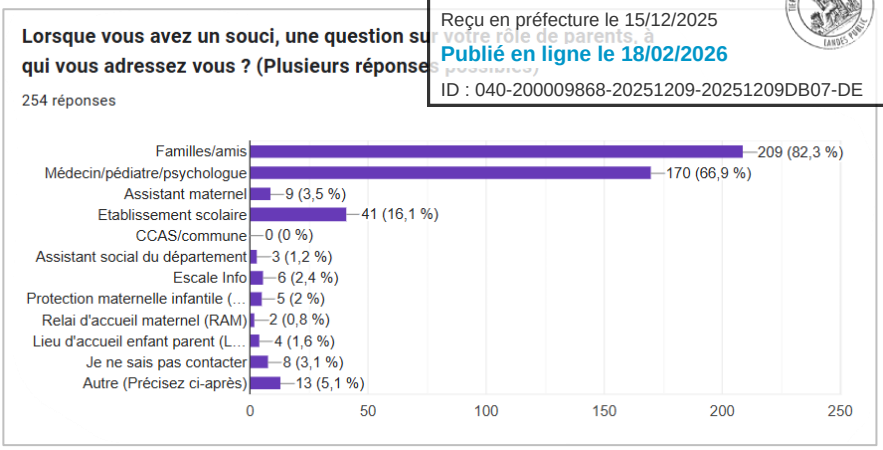

- 3.1 % ne savent pas qui contacter.

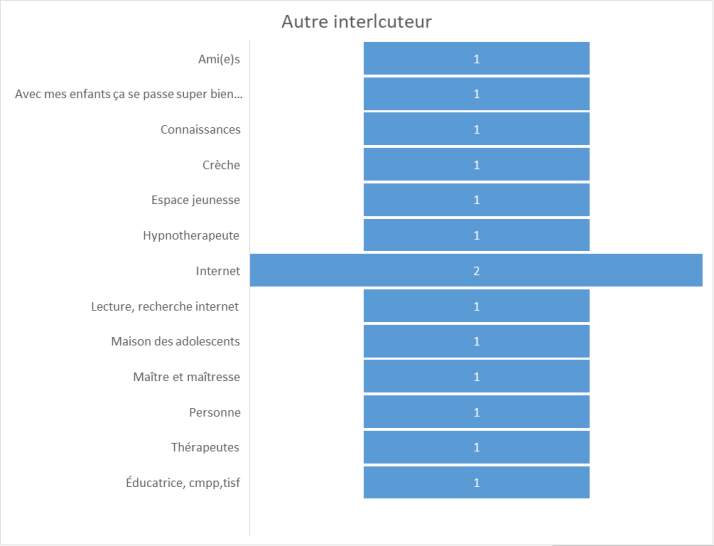

Concernant les autres interlocuteurs précisés les réponses sont très variées d'une famille à l'autre.

Les thème préoccupant les parents sont les suivants :

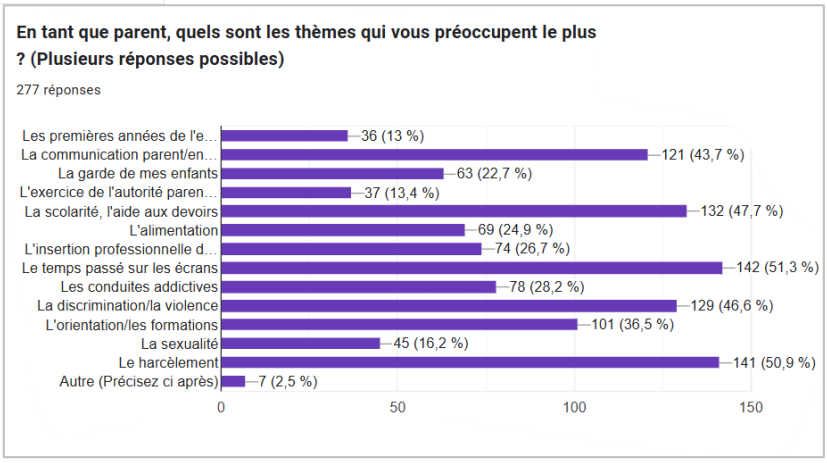

- Le temps passé devant les écrans à 51.3 % ;
- Le harcèlement à 50.9 % ;
- La scolarité et l'aide aux devoirs à 47.7 % ;
- La communication parent/enfant à 43.7 % ;
- L'orientation-la formation à 36.5 % ;
- Les conduites addictives à 28.2 % ;
- L'insertion professionnelle des enfants à 26.7 % ;
- L'alimentation à 24.9 % ;
- La garde des enfants à 22.7 % ;
- La sexualité à 16.2 % ;
- L'exercice de l'autorité parentale à 13.4 % ;
- Les premières années de l'enfant à 13 % ;
- Autre thème à 2.5 %.

<u>Autres thèmes précisés :</u> L'accès au logement, l'insécurité, l'utilisation des réseaux sociaux, l'avenir sur la planète Terre, les modes de garde en été, le bien-être des enfants.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

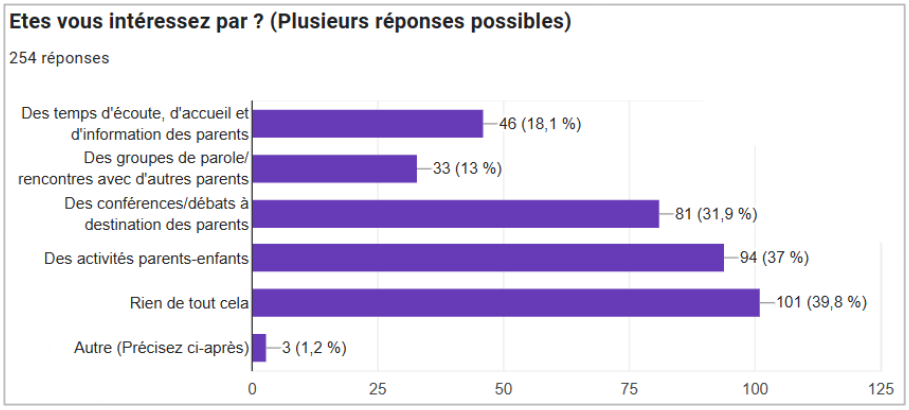

Les sujets qui intéressent les parents sont :

- Des activités parents-enfants à 37 % ;
- Des conférences-débats à destination des parents à 31.9 % ;
- Des temps d'écoute, d'accueil et d'informations pour les parents à 18.1 % ;
- Des groupes de parole et rencontres avec d'autres parents à 13 % ;
- Rien de tout cela à 39.8 % ;
- Autre sujet à 1.2 % (3 personnes).

<u>Autres sujets précisés :</u> Des informations et de la documentation. Des actions de sensibilisation auprès des scolaires. Des coupons d'entrée pour découvrir gratuitement de nouvelles activités. Des aides pour les études des enfants et leur avenir. Des temps familiaux en Gascon. Une bourse aux stages.

Les répondants participent aux actions pour les familles proposées par les communes ou MACS :

- Non à 77.1 % ;
- Oui à 19.4 % ;
- Sans réponse 3.6 %.

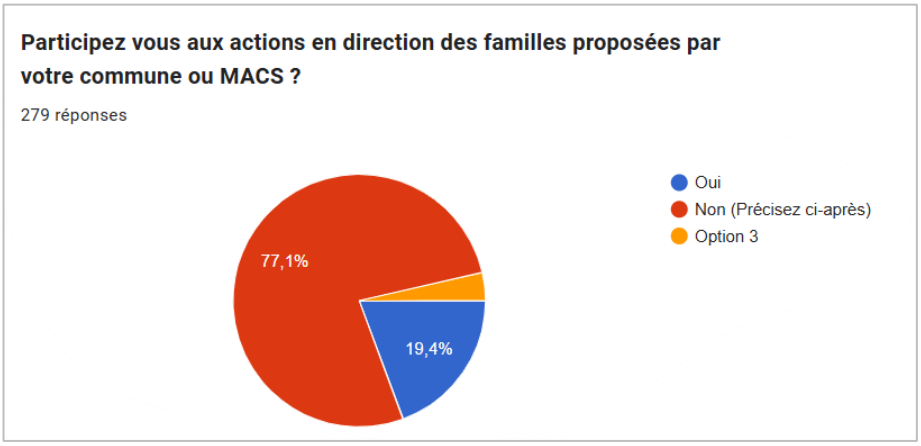

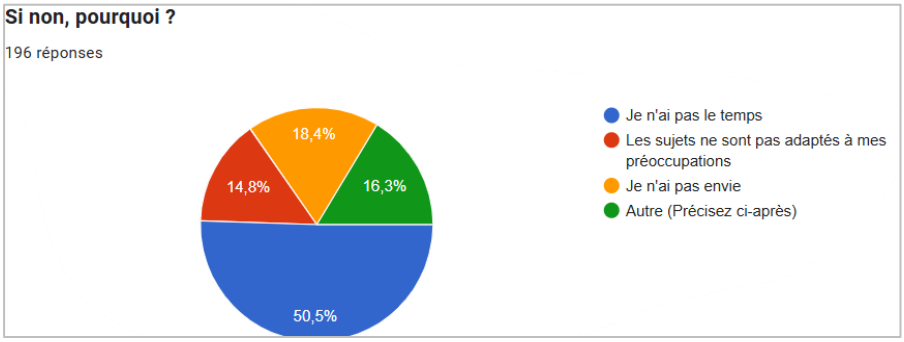

Lorsqu'ils n'y participent pas, c'est parce que :

- Ils n'ont pas le temps à 50.9 % ;
- Ils n'ont pas envie à 18.4 % ;
- Pour une autre raison à 16.3 % ;
- Car les sujets ne pas adaptés à leurs préoccupations à 14.8 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

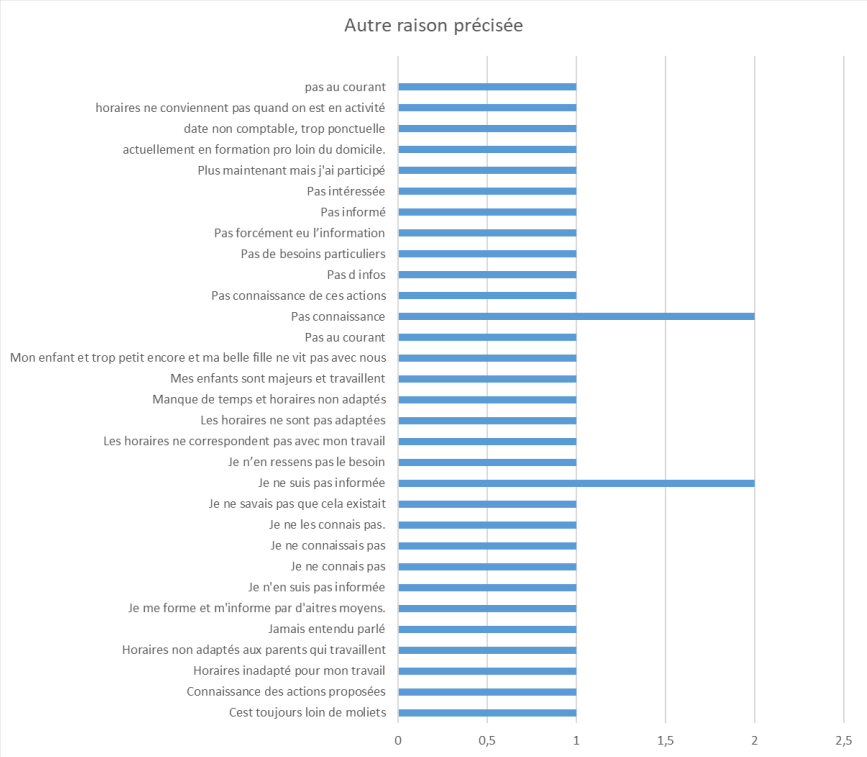

Les au

Il s'agit en grande partie

- D'un manque de connaissance à propos de l'existant et des possibilités ;
- De l'âge des enfants qui ne correspond pas ou plus ;
- Des horaires non adaptés ;
- D'un manque de proximité géographique des possibilités.

Feedback et suggestions

32.6 % des répondants ont des suggestions à proposer pour améliorer les services dans la commune ou au sein du territoire MACS

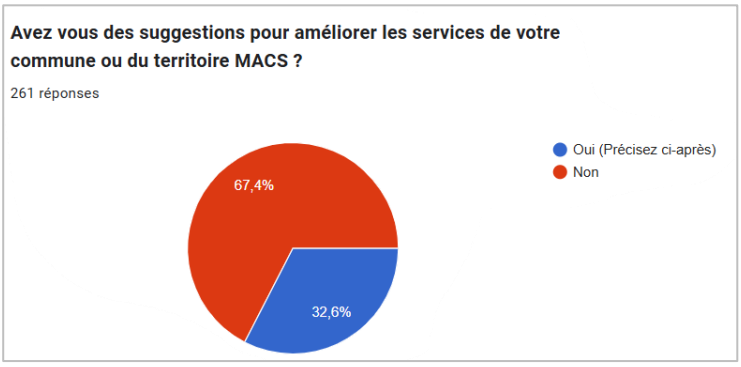

Suggestions proposées : relier les communes avec des pistes cyclables. Plus de passage des bus Yego. Développer l'offre de logements à l'année. Plus d'écoute envers les habitants, notamment en cas de travaux. Développer l'offre de garde petite enfance. Proposer plus de temps d'échange entre parents et enseignants au sujet du développement des élèves. Soutenir les personnes dans leurs démarches. Ecouter les remarques faites et se remettre en question (les services). Coordonner les actions et simplifier les démarches pour plus d'efficience. Plus de commerces ouverts à l'année. Pouvoir rejoindre les agglos en bus. Arrêter de doublonner les services. Développer une meilleure inclusion des jeunes handicapés. Ne plus distribuer de tablettes numériques en primaire. Responsabiliser certains parents. Soutenir davantage les familles monoparentales. Proposer des groupes de parole. Développer l'accueil des ados. Favoriser les déplacements sécurisés des enfants à vélo. Développer l'intergénérationnalité.

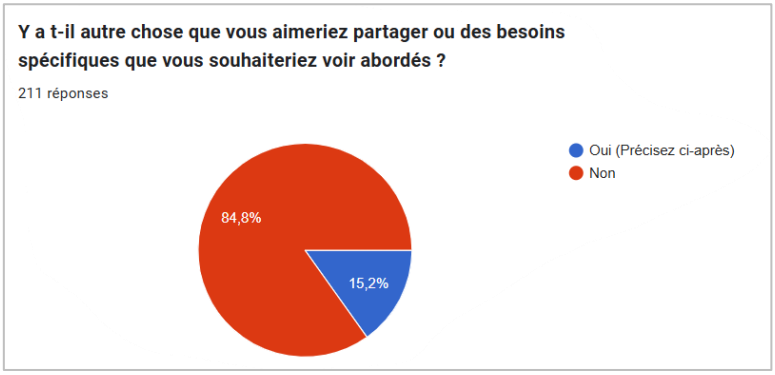

Autres souhaits de partage ou besoins à aborder :

- Il n'y en a pas pour 84.8 % ;
- Il y en a pour 15.2 %.

Si oui, les précisions apportées : Interroger plus souvent la population avant de faire. Limiter les écrans pour les enfants. Créer une médiathèque à Saint-Geours-de-Maremne. Pouvoir rencontrer régulièrement des spécialistes de l'éducation. Contenir l'augmentation de la population. Développer l'offre d'activités de loisirs de proximité. Développer des parcs de jeux pour les enfants. Prévenir le harcèlement à l'école.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

En cas de concertations collectives organisées :

34.2 % des répondants aimeraient participer.

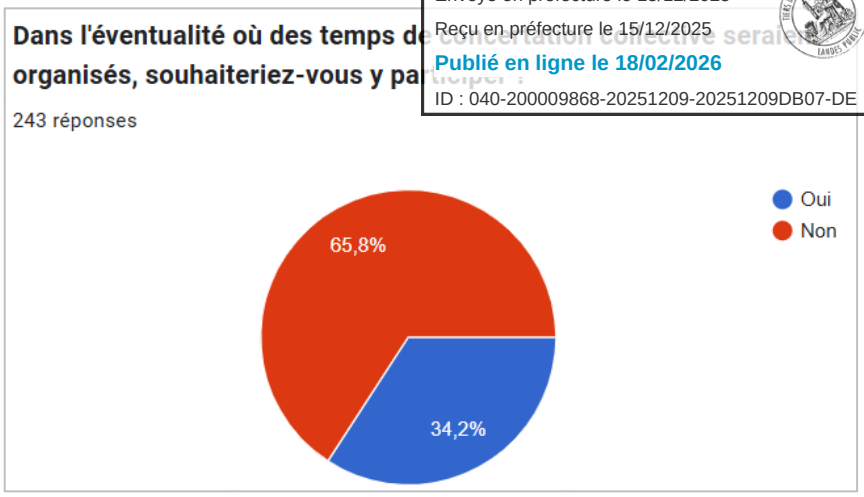

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Questionnaire adressé aux jeunes de 16 à 30 ans (22 participations)

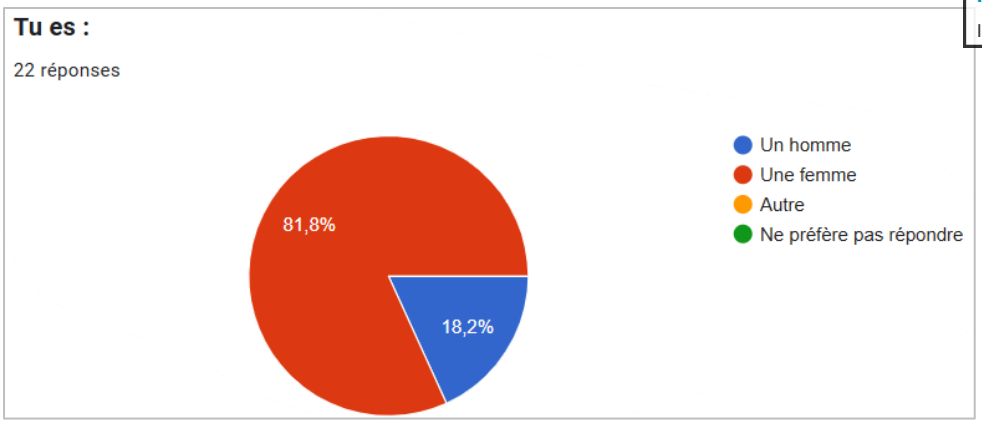

- 81.6 % sont des femmes ;
- 18.2 % sont des hommes.

Les jeunes répondants ont :

- Entre 26 et 30 ans à 59.1 % ;
- Entre 19 et 22 ans à 27.3 % ;
- Entre 23 et 25 ans à 9.1 % ;
- Entre 16 et 18 ans à 4.5 % (1 personne).

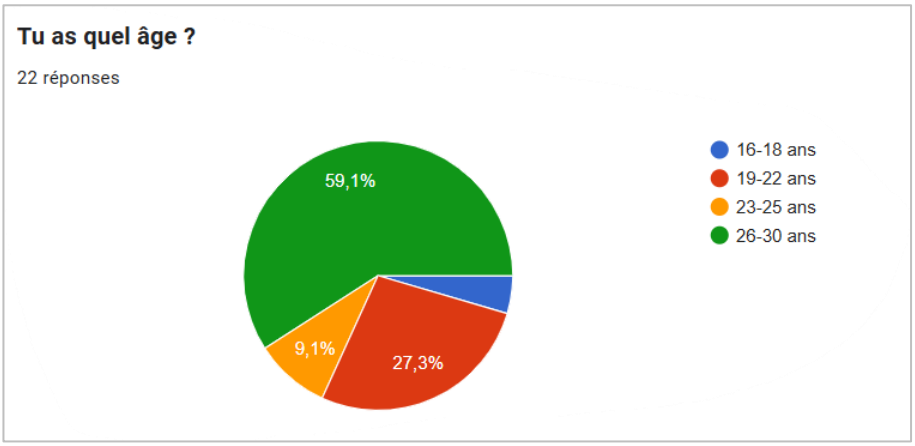

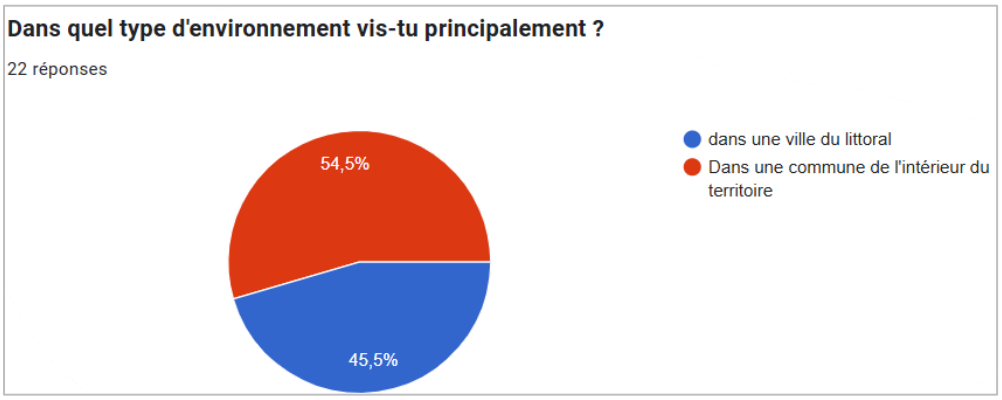

Les répondants vivent :

- Dans une commune de l'intérieur du territoire à 54.5 % ;
- Dans une commune du littoral à 45.5 %.

Le statut actuel des répondants :

- Salariés en CDI à 40.9 % ;
- Salariés en CDD à 27.3 % ;
- Etudiants à 22.7 % ;
- Autre statut à 18.2 %.

<u>Autres statuts précisés :</u>

En disponibilité, en CDD saisonnier, gérant de restaurant, exerçant une profession libérale, demandeur d'emploi en recherche d'alternance.

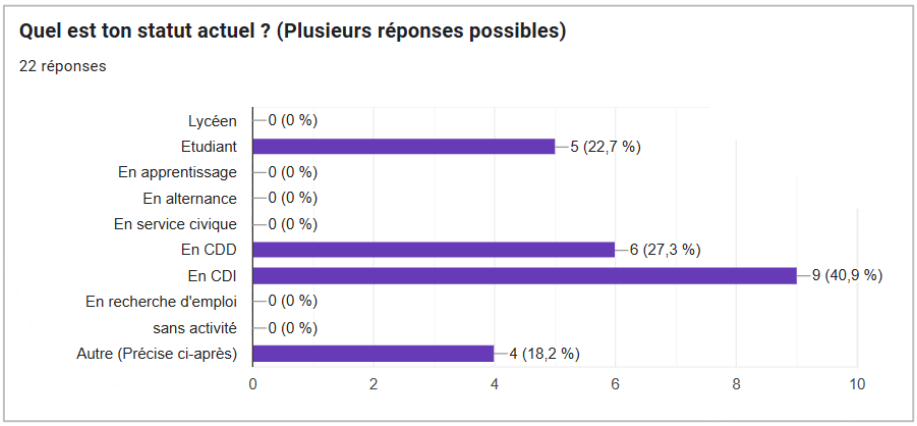

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les besoins quotidiens

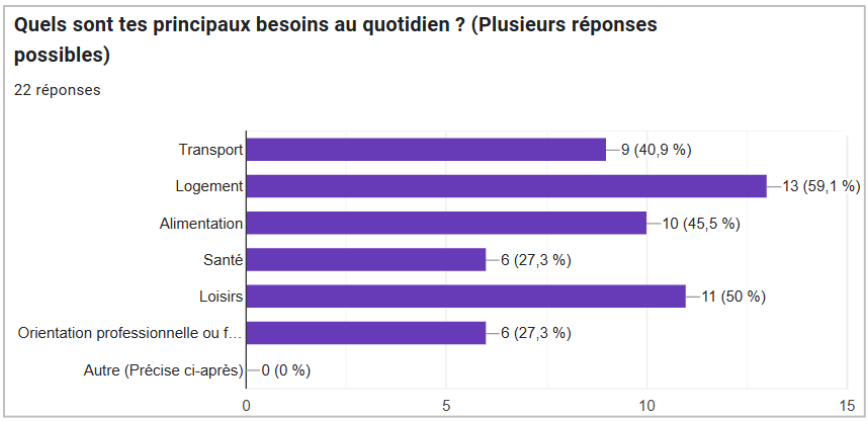

Les besoins au quotidien concernent :

- Le logement à 59.1 % ;
- Les loisirs à 50 % ;
- L'alimentation à 45.5 % ;
- Le transport à 40.9 % ;
- La santé à 27.3 % ;
- L'orientation professionnelle ou la formation à 27.3 %.

Pour 40.9 % des répondants, certains de leurs besoins ne trouvent aujourd'hui pas de solution au sein du territoire MACS.

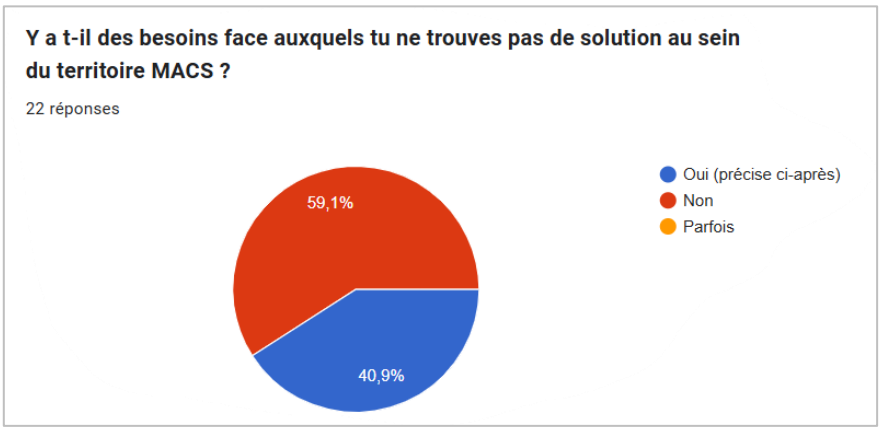

<u>Besoins précisés :</u>

Ils concernent le logement, l'accès à la santé, l'accès au transport, l'accès aux services te aux droits, l'accès à l'emploi et l'isolement social.

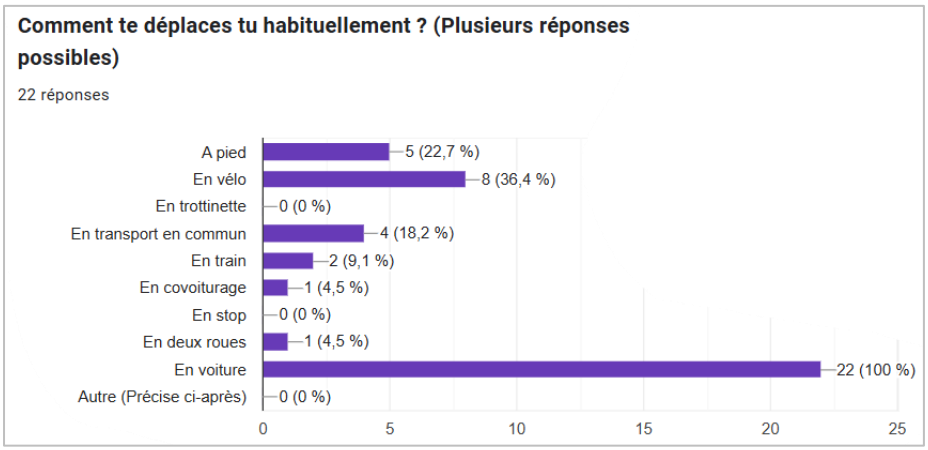

Leurs modes de déplacements habituels sont :

- La voiture à 100 % ;
- Le vélo à 36.4 % ;
- La marche à 22.7 % ;
- Les transports en commun à 18.2 % ;
- Un deux-roues à 4.5 % ;
- Le train à 9.1 % ;
- Le covoiturage à 4.5 %.

95.5 % des répondants déclarent pouvoir se déplacer facilement.

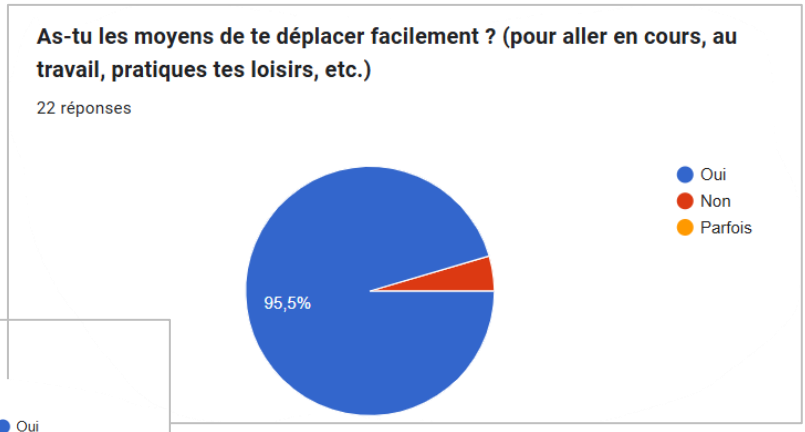

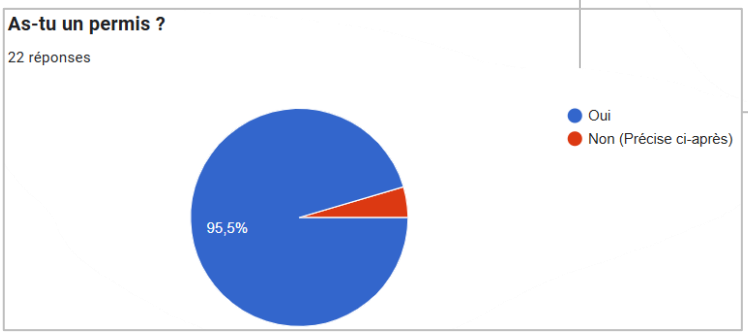

95.5 % des répondants disposent d'un permis de conduire un véhicule.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les améliorations proposées à propos de la mobilité :

Mette en œuvre des lignes vers Dax sans changement. Déployer des pistes cyclables à l'intérieur du territoire et la fréquence des passages. Etendre les plages horaires de Yego. Faciliter l'accès financier au permis de conduire et au carburant. Favoriser l'accès financier au train.

Envies et loisirs

Les activités préférées des répondants sont :

- Le sport à 86.4 % ;
- Les sorties entre amis à 63.6 % ;
- La musique à 36.4 % ;
- La lecture à 36.4 % ;
- Les jeux vidéo à 13.6 % ;
- Le cinéma à 9.1 % ;
- Autre à 4.5 % (1 réponse).

Autres activités précisées :

Spectacles et concerts.

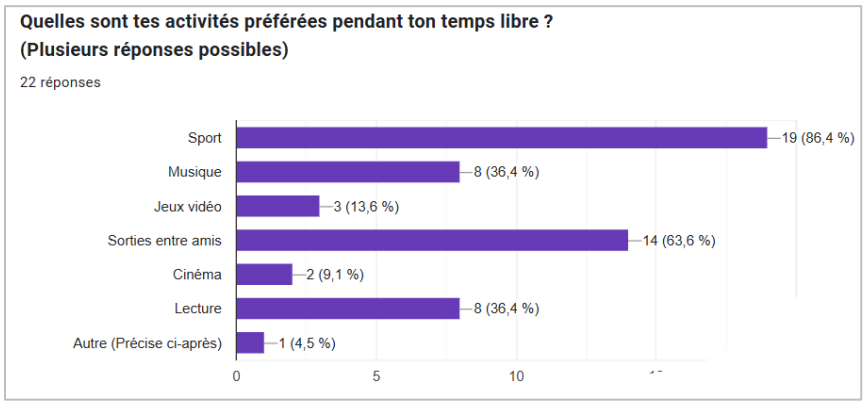

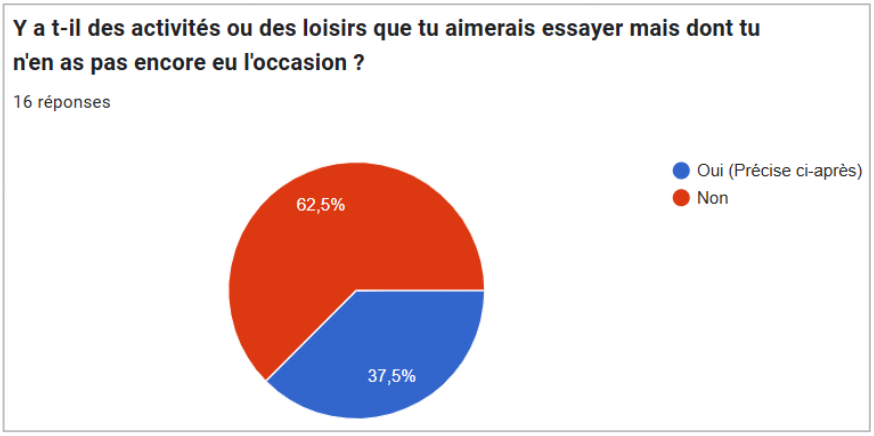

Y a-t-il des activités que les répondants souhaiteraient essayer ?

- Oui à 37.5 %.

<u>Les activités précisées concernent :</u>

La course à pied, le padel, jouer d'un instrument de musique, pratiquer la peinture et les arts plastiques, pratiquer le break dance.

Les répondants aiment retrouver leurs amis :

- Dans les cafés, à 81 % ;
- Au domicile à 66.7 % ;
- Dans les espaces publics à 47.8 % ;
- Dans un lieu associatif à 14.3 %.

<u>Les espaces publics précisés :</u>

La plage, les espaces naturels, les parcs et jardin, les lieux conviviaux (restau, brasserie).

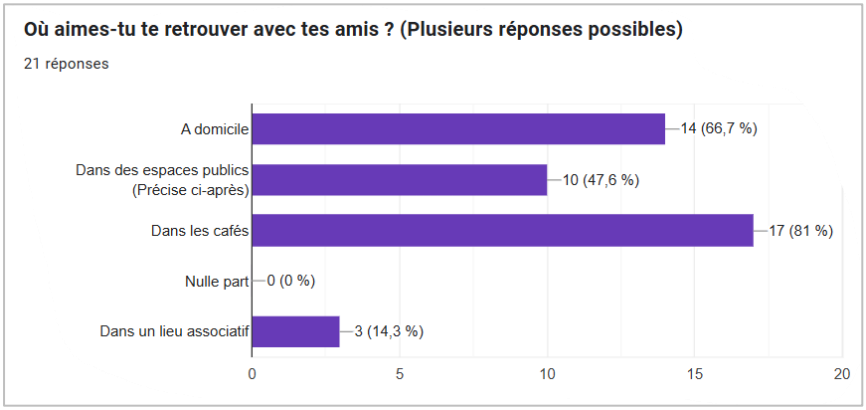

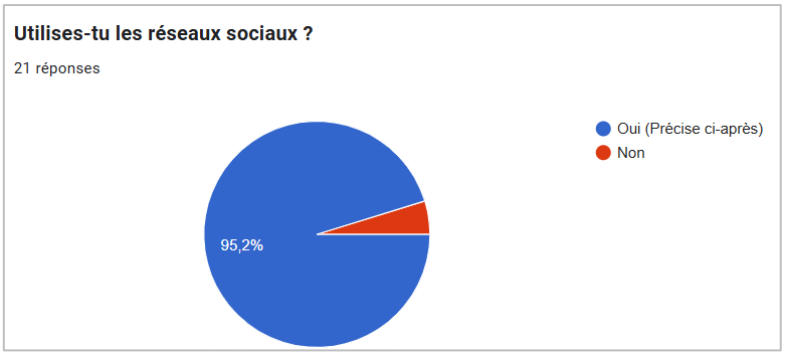

A propos des réseaux sociaux :

- 95.2 % les utilisent.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

A propos des réseaux sociaux les répondants utilisent :

- Tous Instagram (100 %) ;
- Facebook, 52.4 % ;
- TikTok, 47.6 % ;
- Snapchat, 42.9 % ;
- X, 4.8 %.

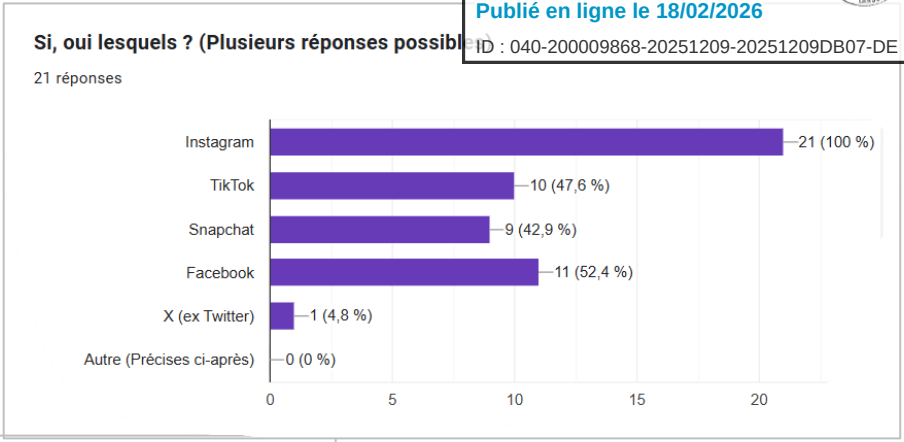

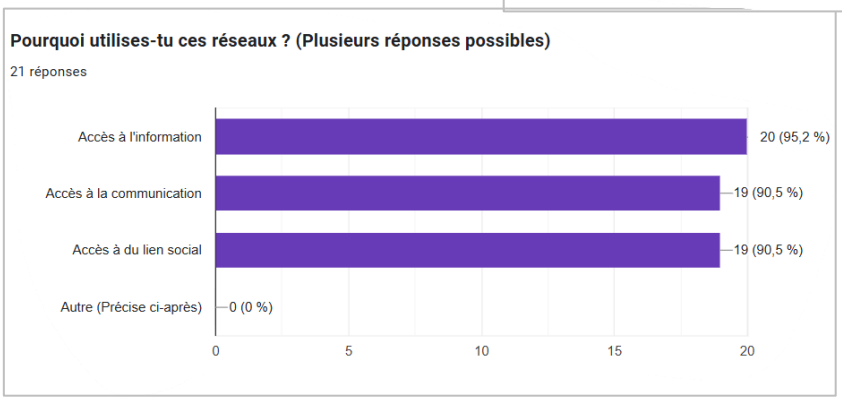

Concernant les raisons d'utilisation de ces réseaux, il s'agit de :

- L'accès à l'information pour 95.2 % ;
- L'accès à la communication pour 90.5 % ;
- L'accès à du lien social pour 90.5 %.

Attentes et aspirations

Les principaux objectifs des répondants dans les 3 années à venir sont :

- Voyager à 66.7 % ;
- Quitter le foyer familial à 33.3 % ;
- Avoir un logement autonome à 33.3 % ;
- Réussir ses études à 28.6 % ;
- Fonder une famille à 23.8 % ;
- Allez vivre ailleurs à 19 % ;
- Trouver un emploi à 14.3 % ;
- Autre à 14.3 %.

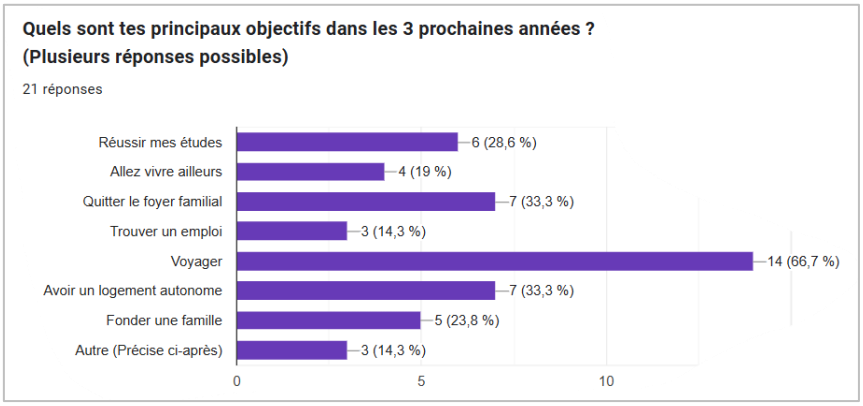

<u>Les autres objectifs précisés :</u>

Mieux gagner sa vie, devenir propriétaire (logement et investissement), faire coïncider lieu d'emploi et lieu de vie.

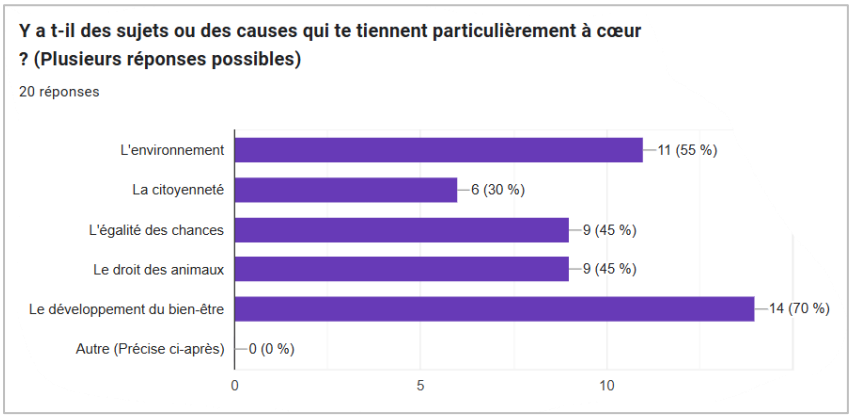

Les sujets ou causes leur tenant à cœur :

- Le développement de leur bien-être à 70 % ;
- L'environnement à 55 % ;
- L'égalité des chances à 45 % ;
- Le droit des animaux à 45 % ;
- La citoyenneté à 30 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Formation, emploi et insertion

Avoir trouvé facilement une formation ou un emploi au sein du territoire MACS :

- C'est le cas pour 42.9 % des répondants ;
- Ce n'est pas le cas pour 42.9 % ;
- 9.5 % ne sont pas concernés ;
- 4.8 % sont encore en recherche.

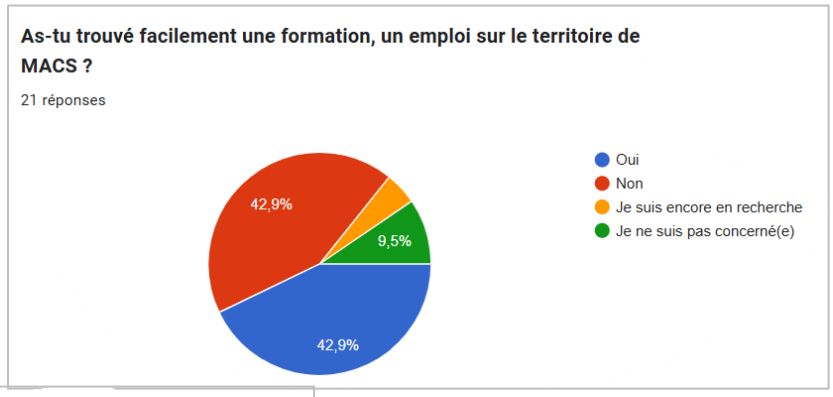

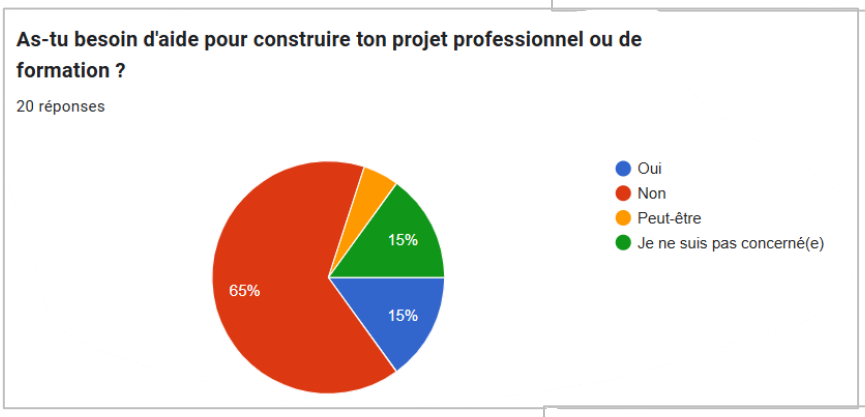

A propos d'être aidé dans la construction de leur projet professionnel ou de formation :

- 65 % n'en ont pas besoin ;
- 15 % en ont besoin ;
- 15 % ne sont pas concernés ;
- 5 % répondent peut-être.

Concernant les structures possibles d'accompagnement sur ce sujet, les répondants connaissent :

- France Travail, pour 100 % ;
- La Mission Locale, pour 45.5 % ;
- L'Escale Info, pour 27.3 % ;
- L'Info Jeunes pour 27.3 % ;
- L'Escale Eco pour 18.2 % ;
- Les établissements scolaires ou universitaires pour 18.2 % ;
- Aucun ne déclare connaître La prévention spécialisée AEJ.

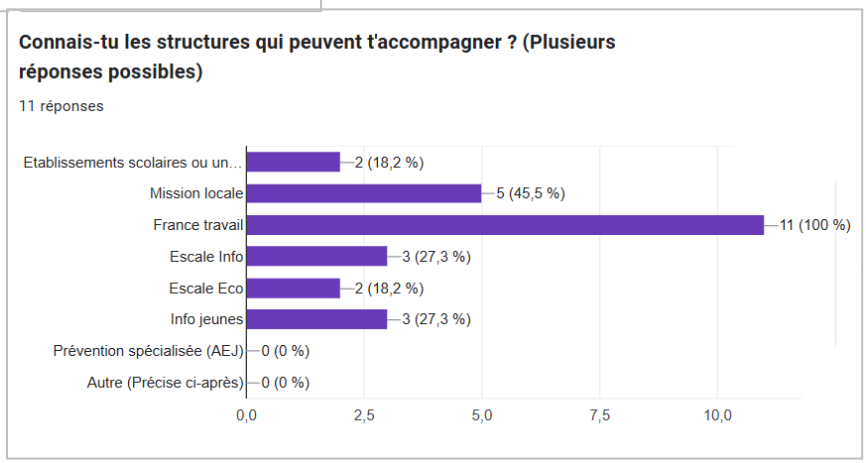

Un répondant s'exprime sur la disparition regrettable des subventions aux formation longue et le sentiment de ne pas être pris au sérieux.

Logement

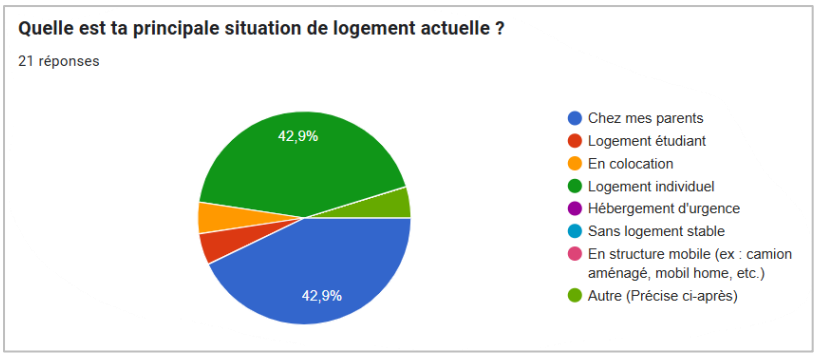

A propos de leur principale situation de logement actuelle, les répondants vivent :

- Pour 42.9 %, chez leurs parents ;
- Pour 42.9 %, dans un logement individuel ;
- Pour 4.8 %, en colocation ;
- Pour 4.8 % dans un logement étudiant ;
- Pour 4.8 %, dans une autre situation.

Précision sur cette autre situation : A titre gratuit, dans la résidence secondaire des beaux-parents.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

La domiciliation au sein d'un CCAS, ne concerne aucun des répondants.

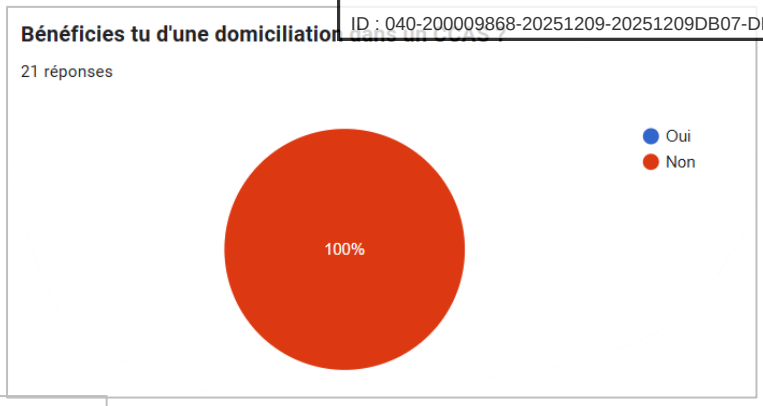

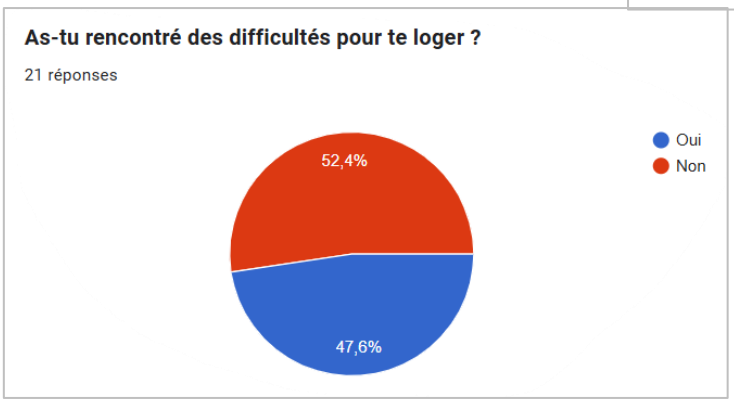

Sur les difficultés pour se loger :

- 52.4 % des répondants n'en ont plus ;
- 47.6 % en ont encore.

Santé et bien-être

Le fait d'avoir un médecin ou professionnel de santé référent :

- C'est le cas pour 96.2 % des répondants.

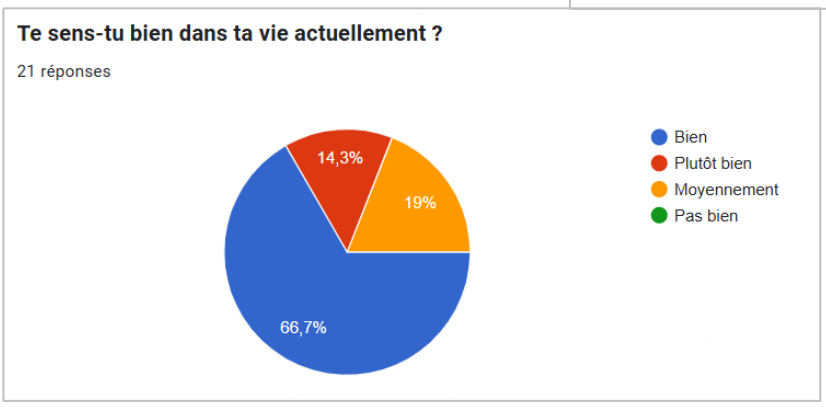

A propos de leur état d'être actuel, les répondants déclarent :

- Se sentir bien, pour 66.7 % ;
- Se sentir moyennement bien, pour 19 % ;
- Se sentir plutôt bien pour 14.3 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Vie sociale, engagement et loisirs

A propos des activités culturelles, sportives ou associatives :

- 76.2 % en pratique une ;
- 23.8 % n'en pratique pas.

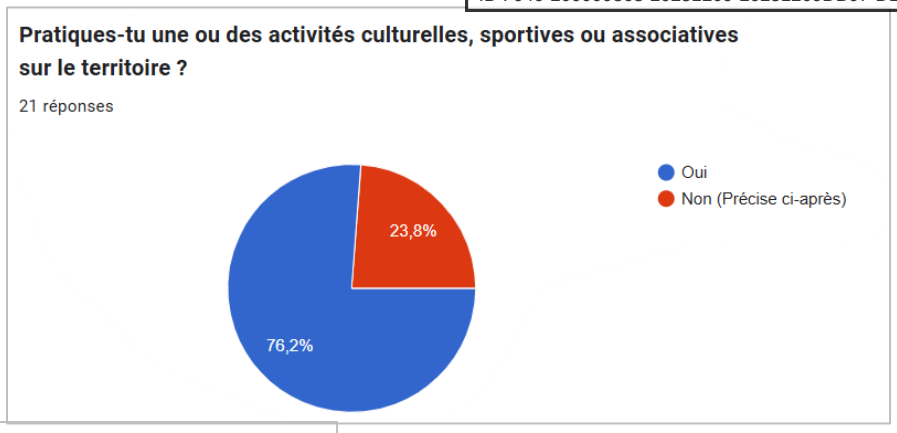

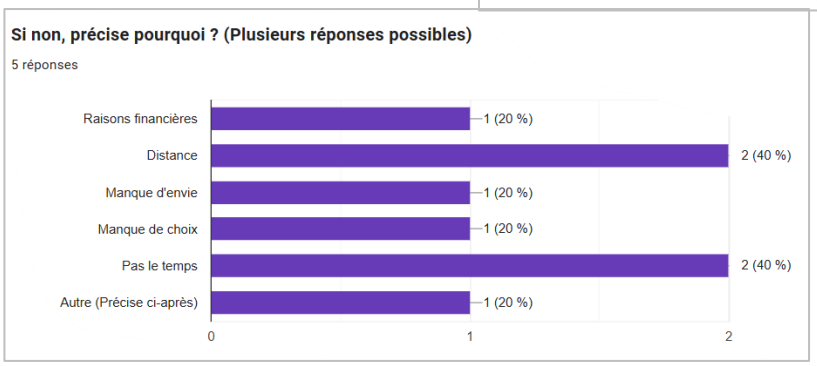

Ceux qui n'en pratiquent pas, précisent que c'est :

- Pour des raisons de distances géographiques à 40 % ;
- Par manque de temps pour 40 % ;
- Pour des raisons financières à 20 % ;
- Par manque d'envie à 20 % ;
- Par manque de choix à 20 % ;
- Pour une autre raison à 20 %.

<u>Précisions par rapport à l'autre raison évoquée :</u> la pratique a lieu à proximité du lieu de travail, c'est-à-dire à Bayonne (et non a MACS).

A propos de s'impliquer dans des projets ou activités locales :

- 70 % ne le souhaitent pas ;
- 30 % le souhaitent.

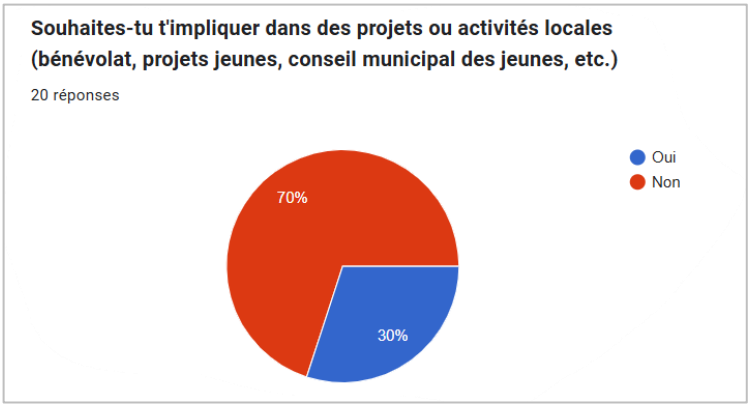

Feedback et suggestions

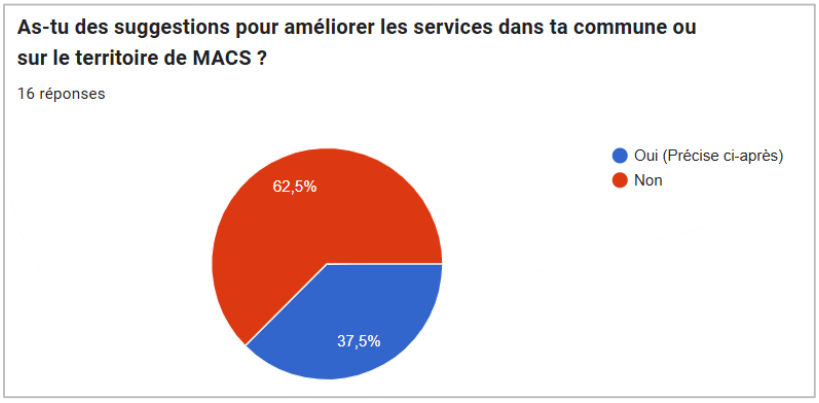

Les répondants ont des suggestions pour améliorer les services :

- Non pour 62.5 % ;
- Oui pour 37.5 %.

<u>Les précisions apportées en matière de suggestions</u> : Une amplification des transports en commun. Davantage de logements accessibles aux jeunes, de communication et d'accompagnement sur ce sujet (la location saisonnière serait à juguler). Limiter la bétonisation et les travaux. Développer le soutien aux aînés et les capacités d'accueil de la petite enfance. Accroître la communication des communes à destination des jeunes.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

25 % des répondants, souhaitent aborder ou partager d'autres besoins spécifiques : Faciliter les déplacements pour pouvoir faire du bénévolat. Développer l'accès aux soins sur le territoire. Faire un travail d'information, de sensibilisation et de protection à propos de la forêt, de sa raison d'être et de sa protection, et agir en matière de protection.

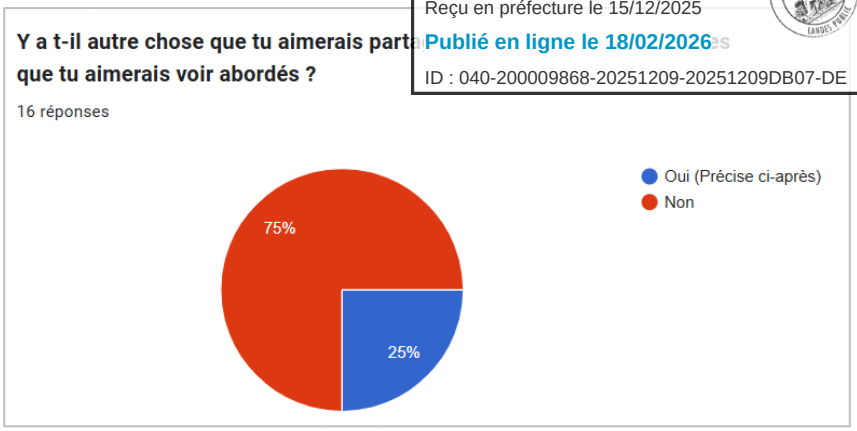

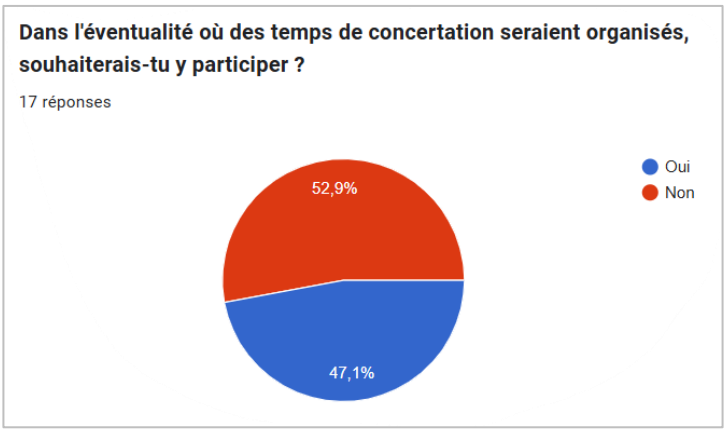

Si des temps de concertation étaient organisés :

- 47.1 % souhaiteraient y participer.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Questionnaire réservé aux personnes en situation de handicap (47 participations)

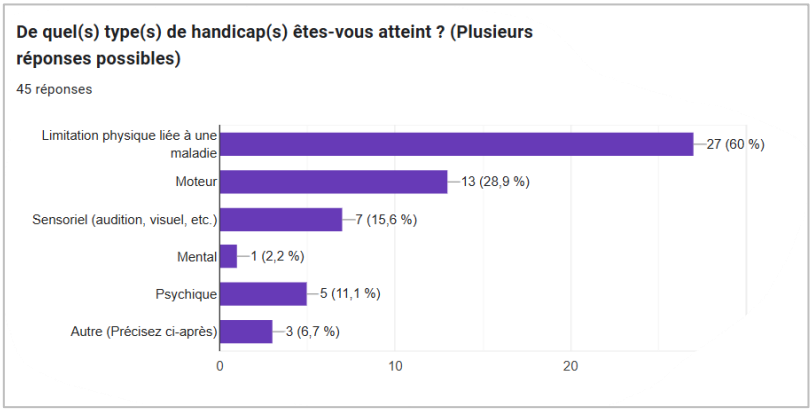

A propos des types de handicap concernant les répondants, il s'agit :

- D'une limitation physique liée à une maladie pour 60 %,
- D'un handicap moteur pour 28.9 % ;
- D'un handicap sensoriel pour 15.6 % ;
- D'un handicap psychique pour 11.1 % ;
- D'un handicap mental pour 2.2 % ;
- D'un autre type pour 6.7 %.

Les autres types précisés : neurologiques et troubles musculosquelettiques, maladies inflammatoires chroniques et maladies auto immunes.

Selon les répondants, les infrastructures et services sont :

- Accessibles, pour 63.8 % ;
- Peu accessibles pour 25.5 % ;
- Très accessibles pour 6.4 % ;
- Pas accessibles du tout pour 4.3 %.

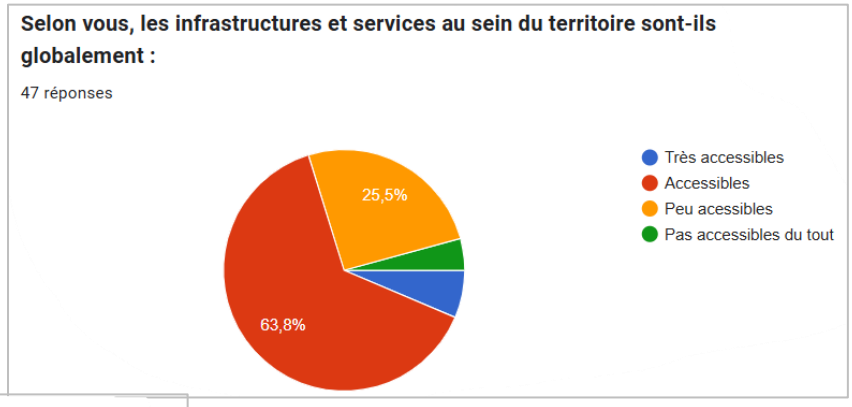

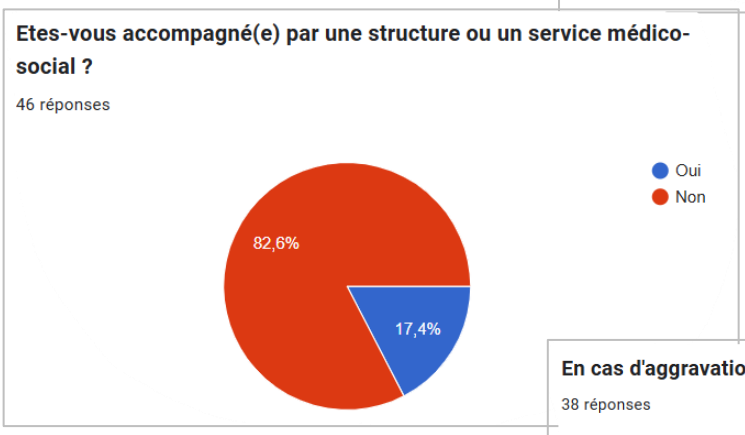

En matière d'accompagnement par une structure ou un service médico-social :

- 82.3 % déclarent ne pas être accompagnés ;
- 17.4 % déclarent l'être.

Dans une situation d'aggravation du handicap :

- 57.9 % souhaiteraient rester à leur domicile ;
- 36.8 % souhaiteraient accéder à un logement plus adapté ;
- 5.3 % souhaiteraient intégrer un établissement d'accueil.

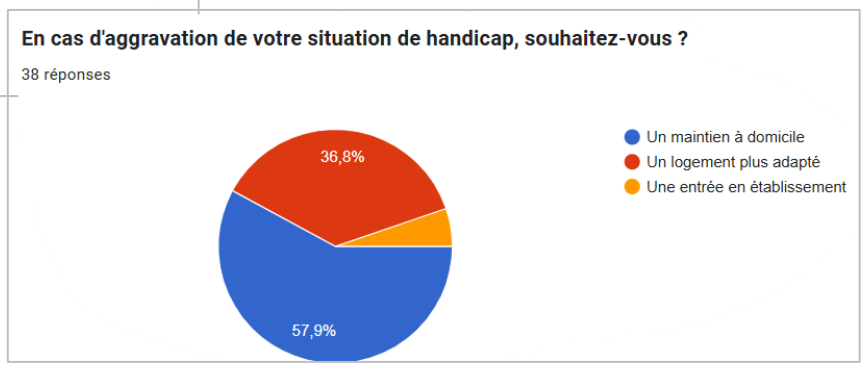

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Activités culturelles, loisirs et inclusion

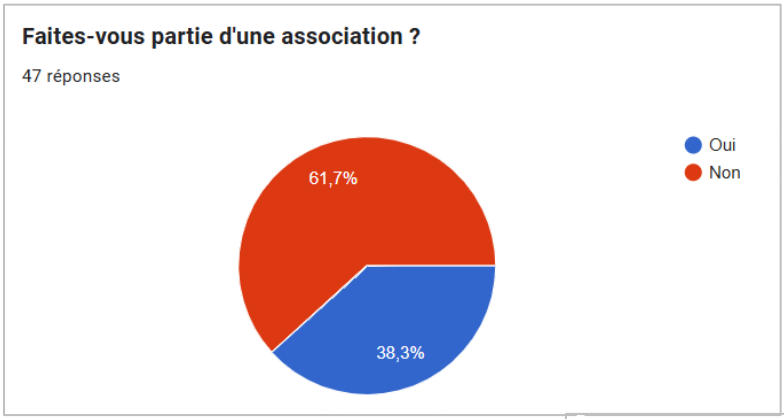

En matière d'association :

- 61.7 % déclarent ne pas faire partie d'une association ;
- 38.3 % déclarent faire partie d'une association.

En matière culturelle, sportive ou associative :

- 46.8 % déclarent ne jamais participer à des activités ;
- 29.8 % déclarent participer de temps en temps ;
- 23.4 % déclarent participer régulièrement.

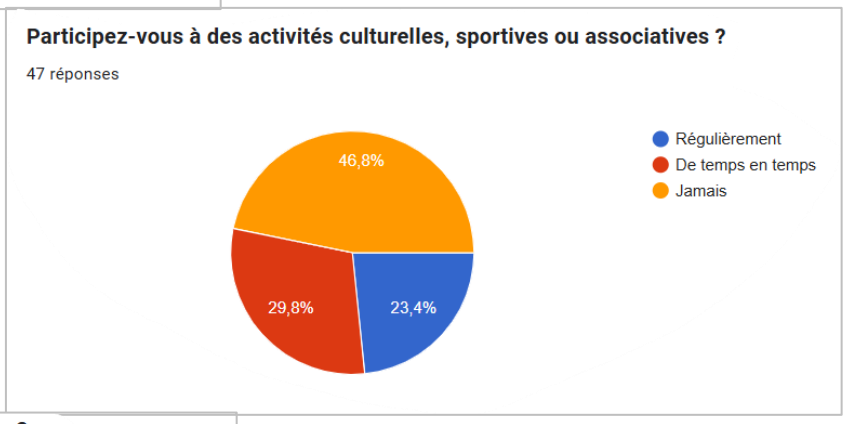

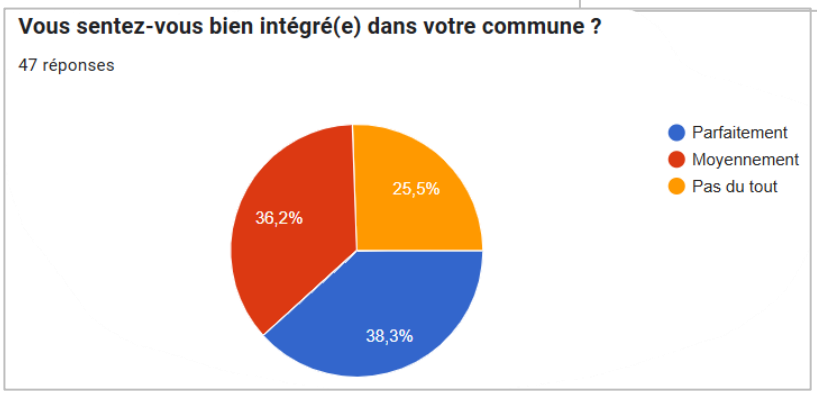

En matière d'inclusion :

- 38.3 % se sentent parfaitement intégrés dans leur commune ;
- 36.2 % s'y sentent moyennement intégrés ;
- 25.5 % ne s'y sentent pas du tout intégrés.

Liens sociaux

Concernent le sentiment d'isolement :

- 51.1 % sont concernés ;
- 48.9 % ne sont pas concernés.

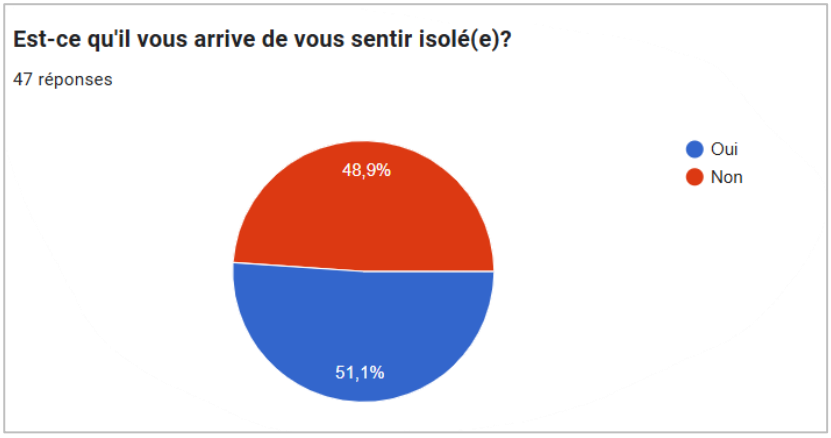

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

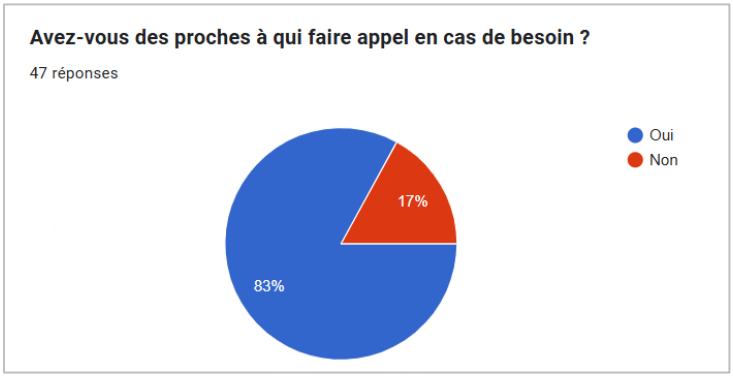

En cas de besoin :

- 83 % estiment pouvoir faire appel à des proches ;
- 17 % estiment ne pas pouvoir le faire.

Concernant le territoire

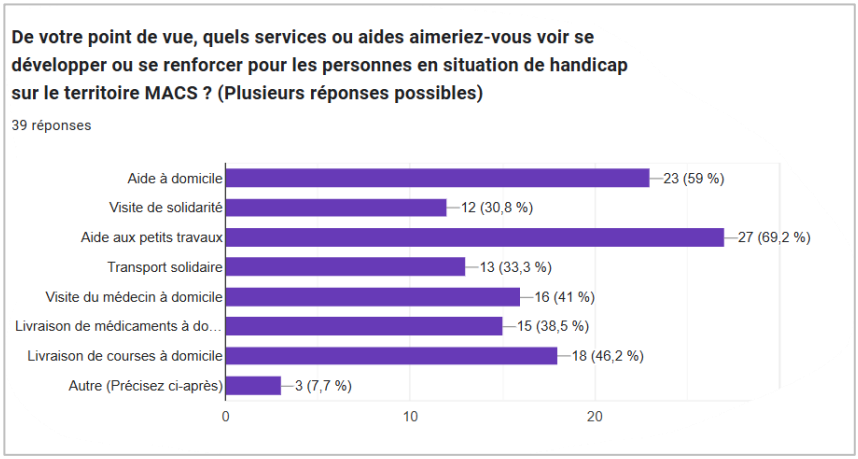

Les services que les répondants aimeraient voir se développer au sein du territoire :

- L'aide aux petits travaux à 69.2 % ;
- L'aide à domicile à 59 % ;
- La livraison de courses à domicile à 46.2 %
- La visite du médecin à domicile à 41 % ;
- La livraison de médicament à domicile à 38.5 % ;
- Le transport solidaire à 33.3 % ;
- Des visites de solidarité à 30.8 % ;
- D'autres services à 7.7 %.

<u>Les autres services précisés :</u> Une meilleure coordination entre les professionnels de santé, des logements d'urgence en cas de maltraitante. Une simplification et accessibilité des démarches administratives et des prises de rendez-vous (à adapter aux types de handicap). Un accompagnement lorsqu'on n'a pas internet pour les démarches numériques. Un réseau de transport en commun pour se déplacer dans les communes voisines. Davantage de places de stationnement. Un réseau social local. Des assistants sociaux encore plus compétents. Des aides en matière d'énergie.

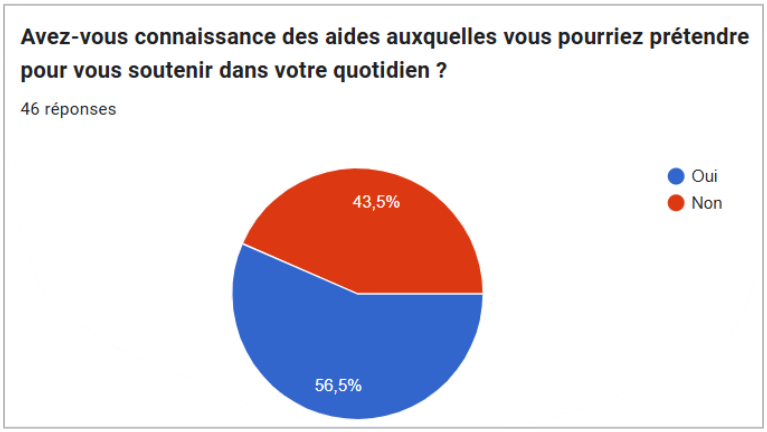

Accès aux droits

A propos des aides pour être soutenu dans leur quotidien :

- 56.5 % déclarent les connaître ;
- 43.5 % déclarent ne pas les connaître.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Lorsque ces aides sont connues :

- 62.1 % déclarent y faire appel ;
- 37.9 % n'y font pas appel.

Les raisons précisées pour lesquelles les répondants n'y font pas appel :

Ils n'aiment pas demander. Ils n'y sont pas éligibles (raisons financières ou niveau de handicap). Ils se débrouillent « pour l'instant ». Ils sont entourés. La situation est « stabilisée ». Pas de besoin ressenti dans l'immédiat.

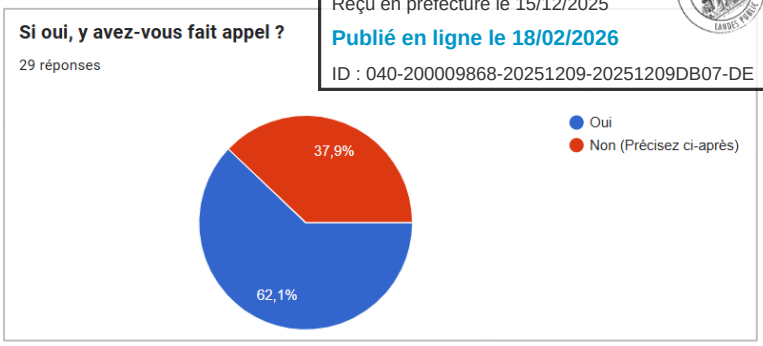

Autonomie et vie quotidienne

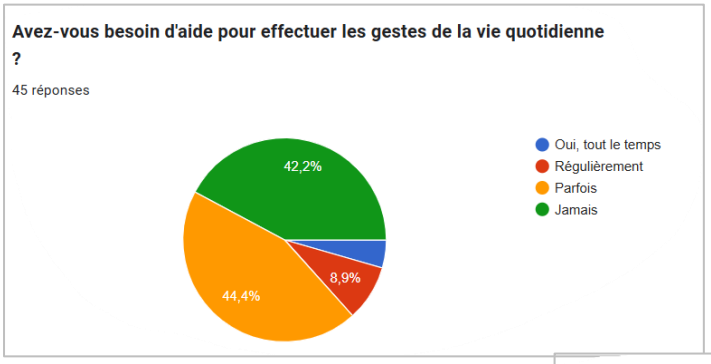

En matière d'aide relative aux gestes de la vie quotidienne :

- 44.4 % estiment en avoir parfois besoin ;
- 42.2 % n'en avoir jamais besoin ;
- 8.9 % en avoir régulièrement besoin ;
- 4.4 % en avoir tout le temps besoin.

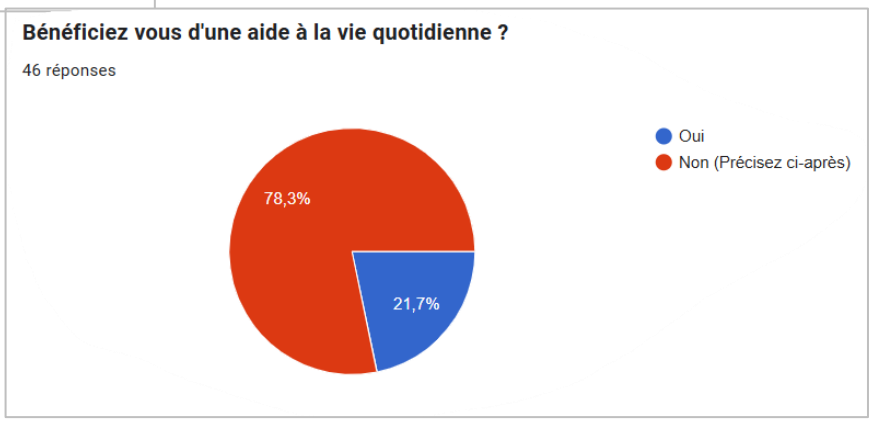

En matière d'aide relative à la vie quotidienne :

- 78.3 % n'en bénéficie pas ;
- 21.7 % en bénéficie.

Les raisons précisées en cas de non bénéfice :

Le coût trop important. Cela ne leur a pas été proposé ou a été refusé (raisons financières ou niveau de handicap). Des proches les aides. « Je me débrouille quand ça va mieux ». Je n'en ressens pas le besoin pour le moment. « J'en plus besoin pour mon parent que pour moi-même ».

Les freins rencontrés au quotidien :

- La mobilité : transport et être autonome dans la marche (manque d'accessibilité et d'entretien des équipements, sécurisation des déplacements) ;
- Les limitations physiques pour réaliser les tâches quotidiennes (poids, gestes répétitifs, habileté, sortir les poubelles, entretenir le jardin, etc.) ;
- L'invisibilité des handicaps : absence d'adaptation et d'accessibilité ;
- L'indifférence des voisins, des gens et l'isolement ;
- La fatigue chronique et les douleurs relatives au handicap ;
- Les difficultés pour trouver un assistant de vie social ;
- Les difficultés d'accès à la santé et aux soins.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Mobilité et transport

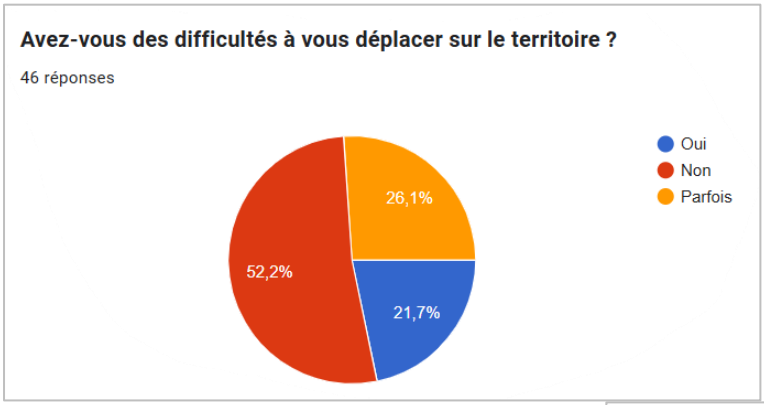

Concernant les déplacements au sein du territoire :

- 52.2 % des répondants ne rencontrent pas de difficulté ;
- 21.7 % rencontrent des difficultés ;
- 26.1 % en rencontre parfois.

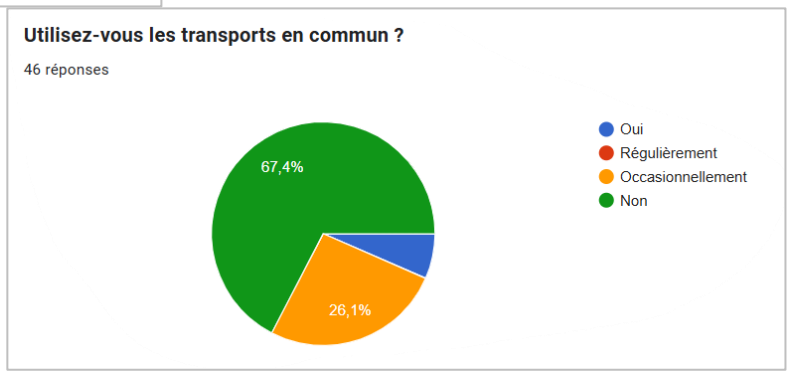

Les transports en commun :

- 67.4 % ne les utilisent pas ;
- 26.1 % les utilisent occasionnellement ;
- 6.5 % les utilisent.

<u>Les améliorations souhaitées en matière de déplacements :</u>

Des fréquences et des horaires adaptés en matière de transport en commun. L'accessibilité des gares, des transports et des équipements de la voirie (ex : trottoirs). Davantage de places de parking réservées aux personnes en situation de handicap. Des taxis plus accessibles physiquement et économiquement. Une aide financière lorsqu'il n'y a pas de bus gratuits (ex : coût du péage). Un réseau de voies douces encore plus développé. La possibilité de sortir du territoire avec Yego et/ou de faire le lien avec ce qui existe sur d'autres territoires (ex Yego/Txiktxak).

Accès aux soins

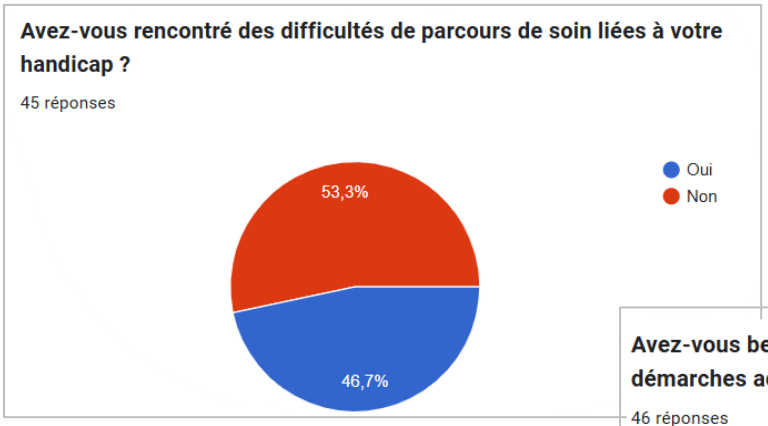

En matière de parcours de soin lié au handicap :

- 53.3 % des répondants n'ont pas rencontré de difficulté ;
- 46.7 % en ont rencontré.

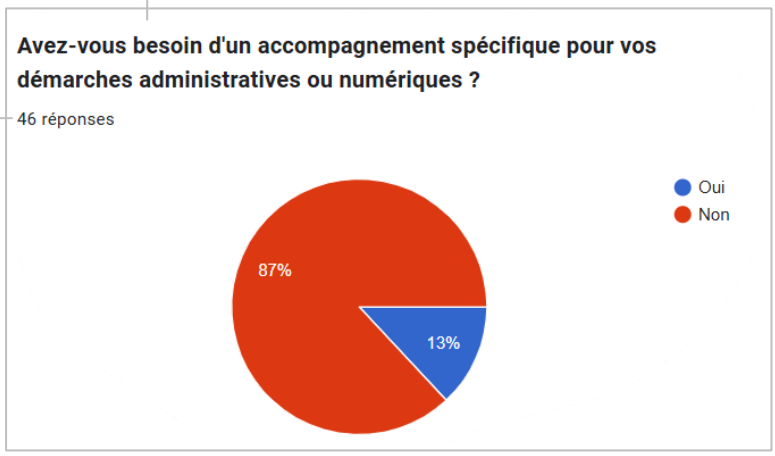

En matière d'accompagnement spécifique concernant les démarches administratives :

- 87 % n'en ressentent pas le besoin ;
- 13 % en ressentent le besoin.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

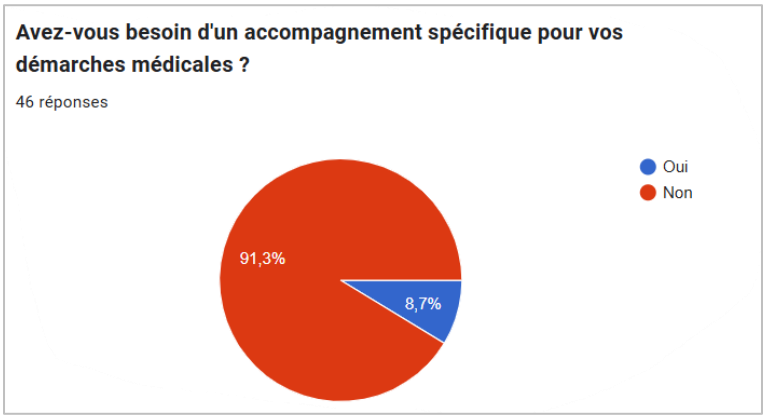

En matière d'accompagnement spécifique concernant les démarches médicales :

- 91.3 % n'en ressentent pas le besoin ;
- 8.7 % en ressentent le besoin.

<u>A propos des besoins non couverts au sein du territoire de MACS pour les personnes en situation de handicap :</u>

L'accessibilité des moyens de transports, des aménagements et des infrastructures. Davantage de parkings pour PMR. L'accompagnement vers l'emploi. Davantage de taxis conventionnés pour des soins à l'extérieur du territoire. La mise en œuvre d'un transport solidaire. Une offre plus étoffée en matière de santé : analyses médicales et dentaire en particulier. Un élargissement des conditions de mise en accessibilité du logement, et d'accès à une aide humaine en matière d'entretien. L'accessibilité des activités de loisirs, sportives et culturelles.

Feedback et suggestions

Pour améliorer les services dans leur commune ou sur le territoire MACS :

- 46.2 % des répondants n'ont pas de suggestion à formuler ;
- 53.8 % en ont.

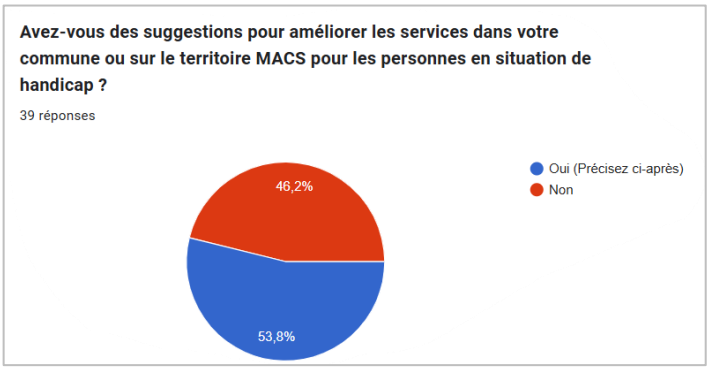

<u>Les suggestions effectivement formulées :</u>

La mise en accessibilité des aménagements de la voirie et des infrastructures. Faciliter le stationnement et la mobilité. Développer les livraisons à domicile. Être accompagnés dans les démarches administratives pour limiter les refus, simplifier et raccourcir les délais pour faciliter les choses. Une meilleure connaissance des habitants en difficulté de la part des maires. La création de logements d'urgence. Développer du soutien psychologie. Rencontrer et créer du lien avec les personnes en situation de handicap. Faciliter le changement de logement vers un habitat adapté et vers des zones plus urbanisées, et pour faciliter le rapprochement familial.

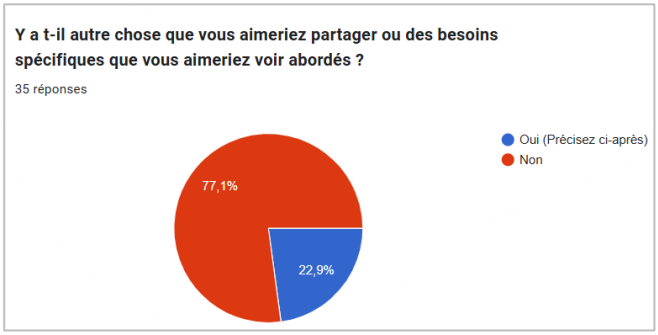

Concernant d'autres besoins ou expressions :

- 77.1 % n'ont pas d'autres expressions à formuler ;
- 22. 9 % souhaitent s'exprimer.

<u>Les expressions formulées :</u>

Le développement du logement social. Le renforcement de l'aide à domicile. L'accès à la formation. Le soutien à la jeunesse. Limiter la spéculation foncière. Développement la démocratie locale (référendums, consultations, etc.). Penser un programme d'animation étalé sur l'année ne tenant pas seulement compte de la période estivale. Déployer des bennes à végétaux. L'accès à des activités de bien-être.

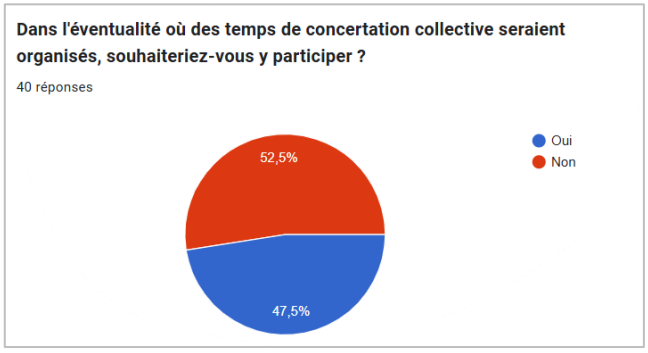

Si des temps de concertation collective étaient organisés :

- 47.5 % des répondants souhaiteraient y participer ;
- 52.5 % ne le souhaiteraient pas.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Questionnaire réservé aux personnes de plus de 65 ans (234 participatio

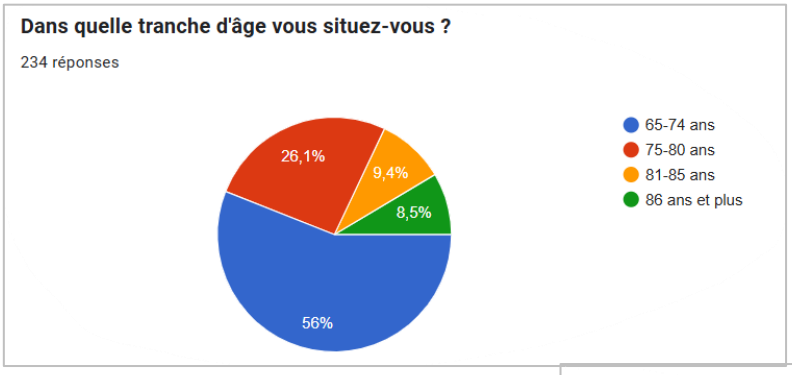

En matière d'âge :

- 56 % des répondants ont entre 65 et 74 ans ;
- 26.1 % ont entre 75 et 80 ans ;
- 9.4 % ont entre 81 et 85 ans ;
- 8.5 % ont 86 ans ou plus.

Concernant leur condition de vie :

- 55.6 % vivent en couple ;
- 40.6 % vivent seuls ;
- 2.1 % vivent en EHPAD ;
- 1.3 % vit avec un proche aidant ;
- 0.4 % vit en colocation.

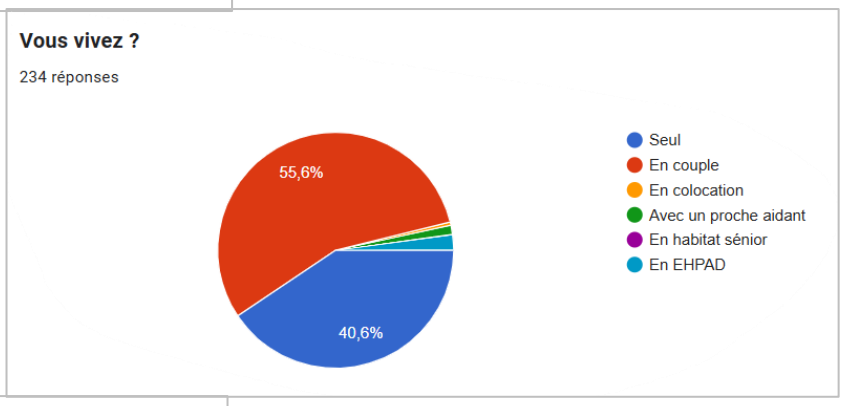

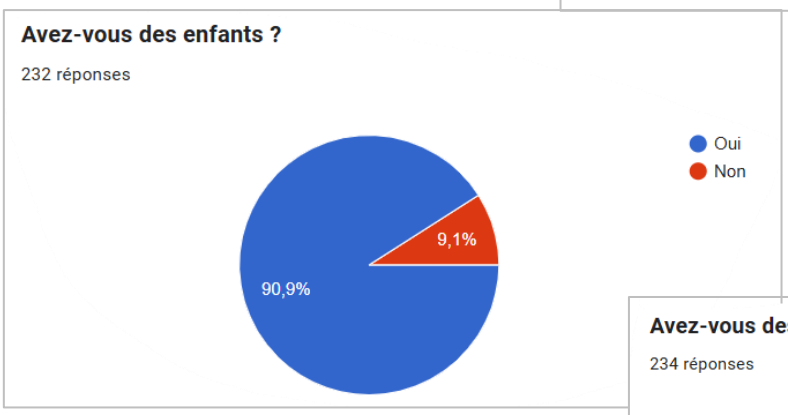

Concernant leur situation familiale :

- 90.9 % ont des enfants ;
- 9.1 % n'en ont pas.

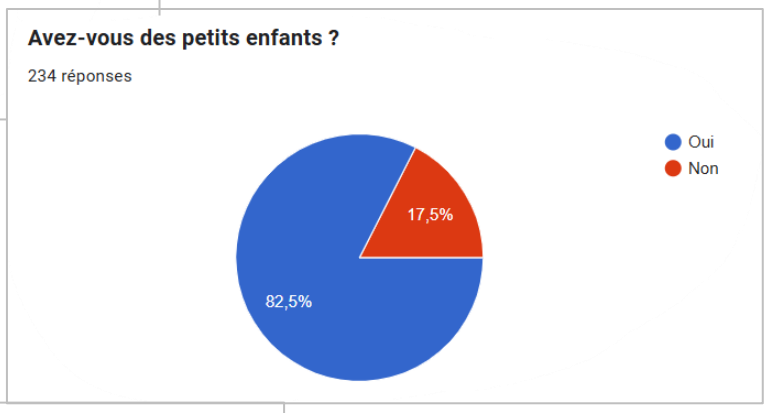

- 82.5 % ont des petits enfants ;
- 17.5 % n'en ont pas.

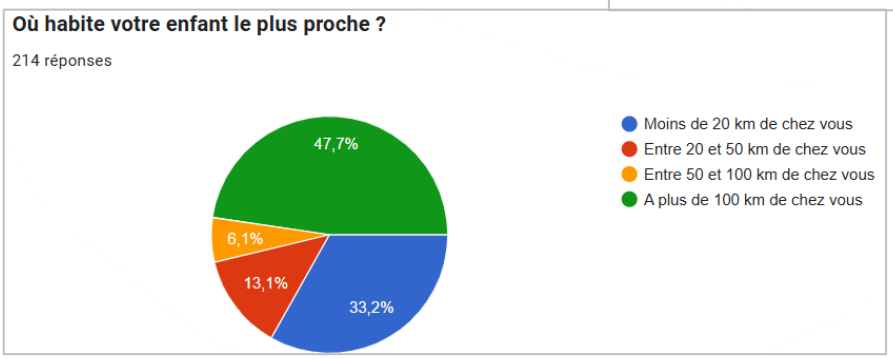

Concernant le lieu de vie de l'enfant le plus proche :

- Pour 47.7 % : il se trouve à plus de 100 km ;
- Pour 33.2 % : il se trouve à moins de 20 km ;
- Pour 13.1 % : il se trouve à une distance entre 20 et 50 km ;
- Pour 6.1 % : il se trouve à une distance entre 50 et 100 km.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

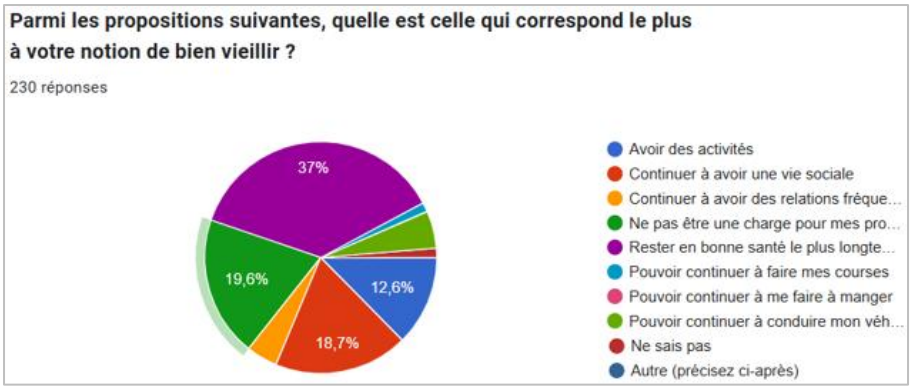

Pour la notion de bien vieillir correspond à :

- Pour 37 % : Rester en bonne santé le plus longtemps possible ;
- Pour 19.6 % : Ne pas être une charge pour leurs proches ;
- Pour 18.7 % : Continuer à avoir une vie sociale ;
- Pour 12.6 % : Avoir des activités ;
- Pour 5.2 % : Continuer à pourvoir conduire leur véhicule ;
- Pour 4.3 % : Continuer à avec des relations fréquentes avec les membres de leur famille ;
- Pour 1.3 % : Pouvoir continuer à faire leurs courses ;
- 1.3 % ne sait pas.

<u>Les autres propositions formulées</u> : Rester en bonne santé le plus longtemps possible, rester indépendant, conserver la mobilité physique et être en forme.

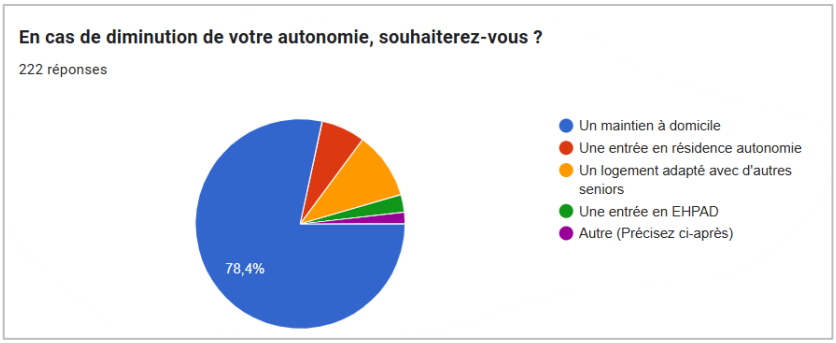

An cas de diminution de leur autonomie les répondants souhaitent :

- Rester à leur domicile, pour 78.4 % ;
- Intégrer un logement adapté avec d'autres seniors, pour 10.4 % ;
- Intégrer une résidence autonomie, pour 6.4 % ;
- Intégrer un EHPAD, pour 2.7 % ;
- Une autre solution pour 1.8 %.

<u>Les autres solutions formulées</u> : Pouvoir se rapprocher de leurs enfants, pouvoir recourir au suicide assisté, pouvoir partir sans souffrance, vivre en habitat partagé avec d'autres seniors.

Activités culturelles et loisirs

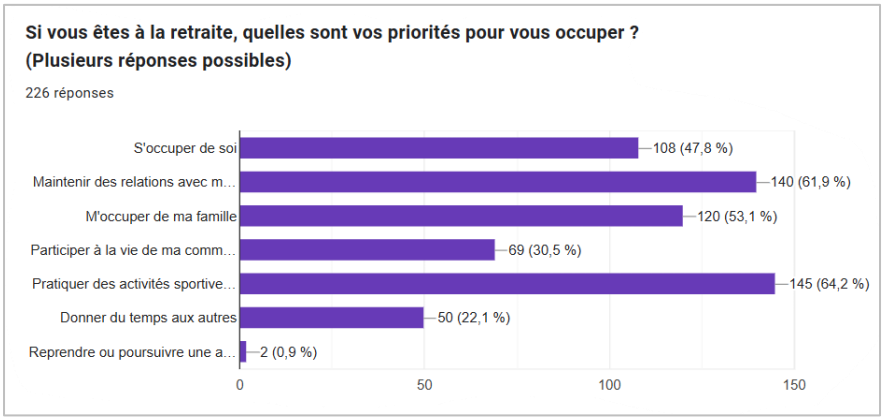

En matière d'occupation, les répondants à la retraite place leur priorité :

- Dans la pratique d'activités sportives, pour 64.2 % ;
- Dans le maintien des relations avec leur entourage, pour 61.9 % ;
- Dans le fait de s'occuper de leur famille, pour 53.1 % ;
- Dans le fait de s'occuper d'eux, pour 47.8 % ;
- Dans la participation à la vie de leur commune, pour 30.5 % ;
- Dans le don de temps aux autres, pour 22.1 % ;
- Dans la reprise ou la poursuite d'une activité professionnelle, pour 0.9 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Faire partie d'une association :

- Est le cas de 66.4 % des répondants ;
- N'est pas le cas pour 33.6 % des répondants.

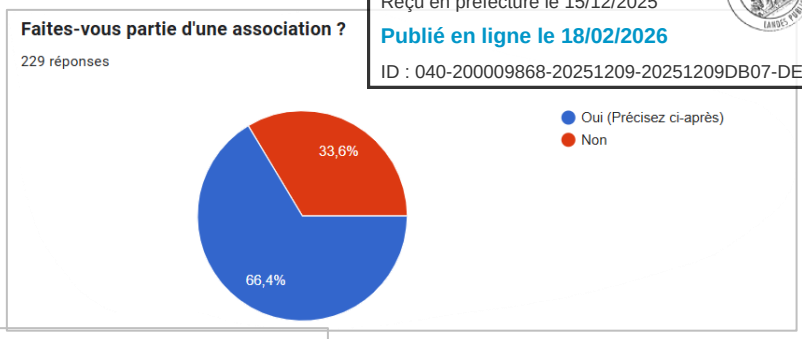

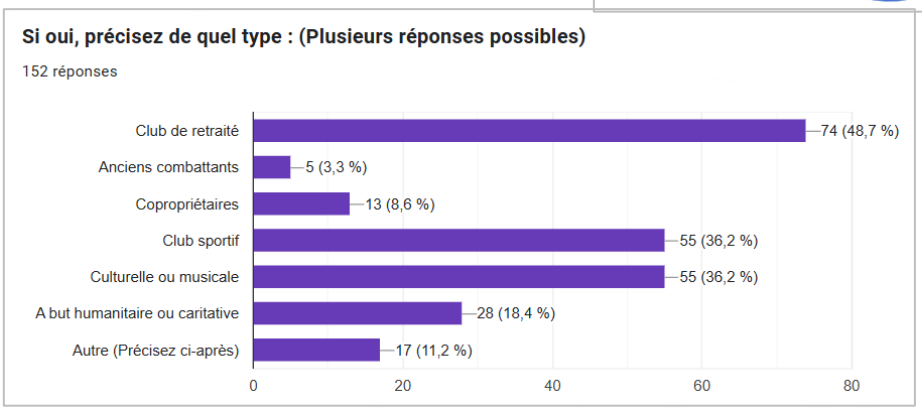

Les répondants faisant partie d'association(s), sont investis dans :

- Un club de retraité à 48.7 % ;
- Un club sportif à 36.2 % ;
- Une association culturelle ou musicale à 36.2 % ;
- Une association à but humanitaire ou caritative à 18.4 % ;
- Une association de copropriétaires à 8.6 % ;
- Une association d'anciens combattants à 3.3 % ;
- Un autre type d'association à 11.2 %.

<u>Les autres réponses précisées :</u>

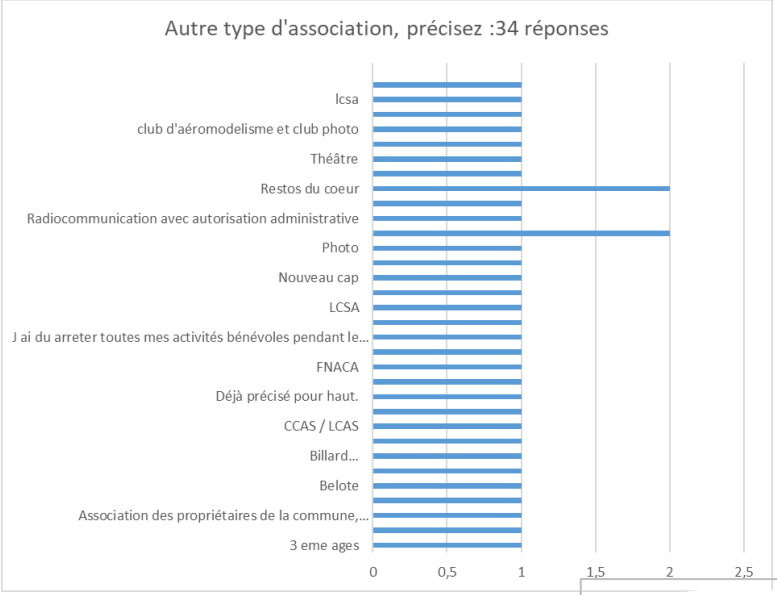

En matière de bénévolat :

- 55.1 % ne sont pas prêts à s'engager dans une action ;
- 44.9 % sont prêt à cela.

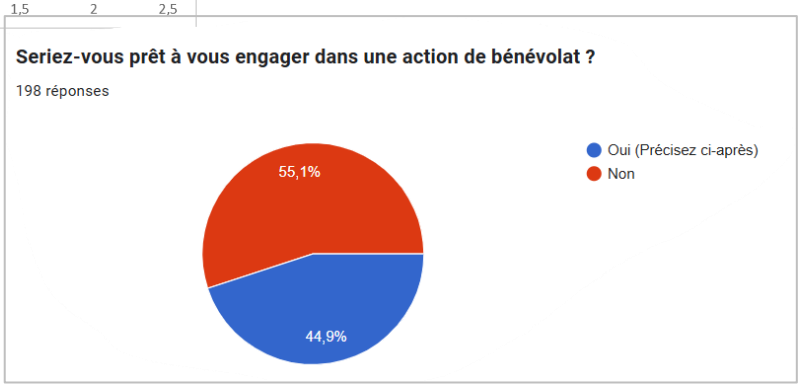

<u>Le cas échéant, les domaines d'engagement envisagés :</u> L'humanitaire, le social et le caritatif. La protection de l'environnement et le secours animalier. Le partage d'expériences professionnelles et le soutien à la création d'entreprises pour les jeunes. Le transport solidaire. Le secteur culturel. Le soutien scolaire. L'organisation d'évènements et de manifestations.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Liens sociaux

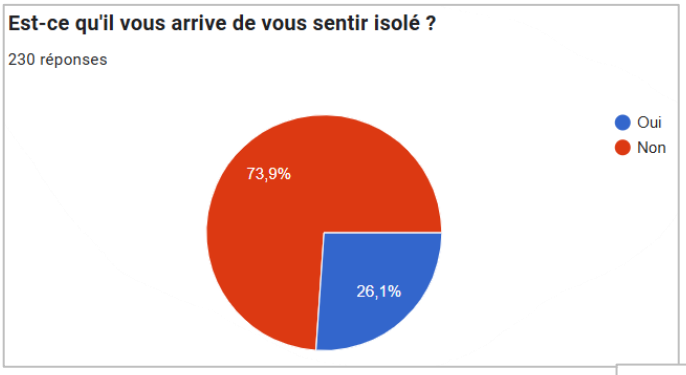

Concernant le sentiment d'isolement :

- 73.9 % des répondants ne sont pas concernés ;
- 26.1 % des répondants peuvent l'être.

En cas de besoin, faire appel à des proches :

- Est possible pour 84.2 % des répondants ;
- N'est pas possible pour 15.8 % des répondants.

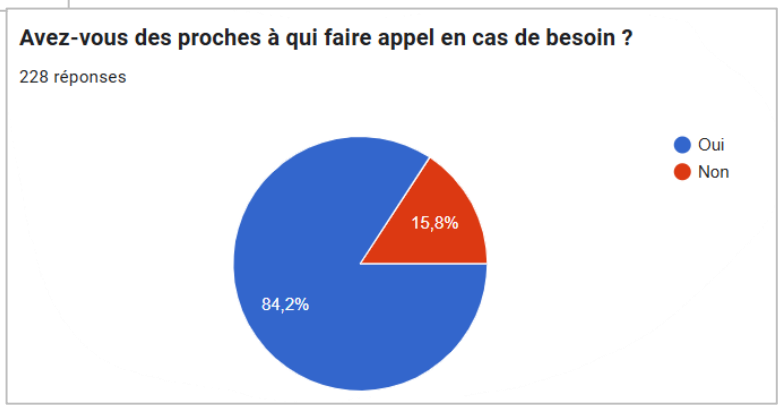

<u>Pour se sentir moins isolés les répondants auraient besoin :</u> De plus de proximité avec leurs proches, de liens sociaux plus dynamiques, de se faire des amis à proximité, de plus de moyens pour voyager, de pouvoir se déplacer au quotidien y compris en étant en fauteuil roulant (autonomie ou moyen de transport), de l'accompagnement au transport (savoir prendre le bus), d'avoir une compagne ou un compagnon, qu'il y ait plus d'activités associatives dans leur commune, de pouvoir échanger et rire davantage avec les autres, de relations de voisinage plus qualitatives, de sorties avec les anciens du village, d'encouragements à avoir des liens, de soutien en cas de veuvage, d'intégrer une résidence senior.

Les aidants

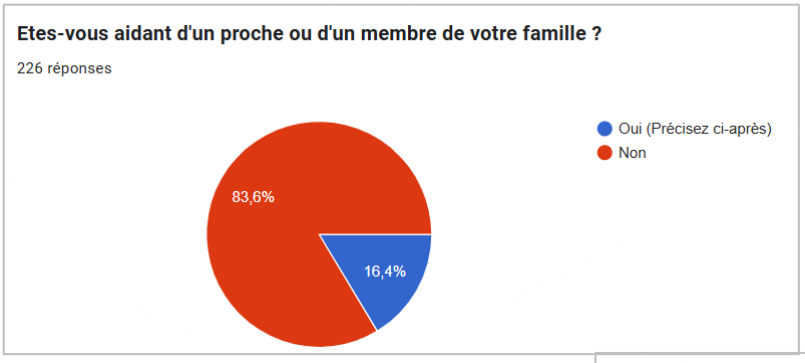

Sur le fait d'être un aidant proche :

- 83.6 % des répondants ne sont pas concernés ;
- 16.4 % sont concernés.

Le cas échéant :

- Tous les jours ou presque pour 50 % ;
- Plusieurs fois par mois pour 38.9 % ;
- Plusieurs fois par semaine pour 11.1 %.

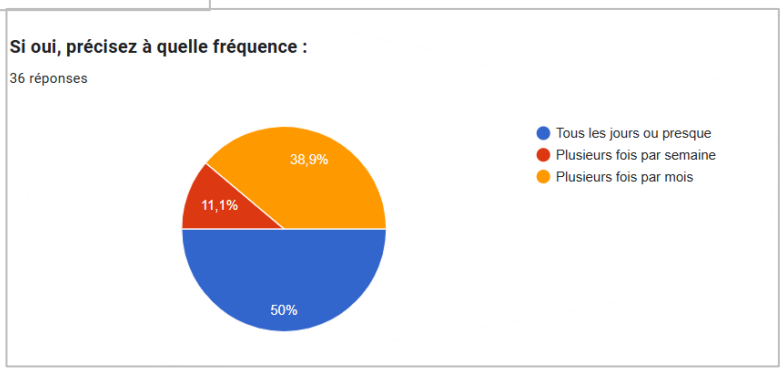

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

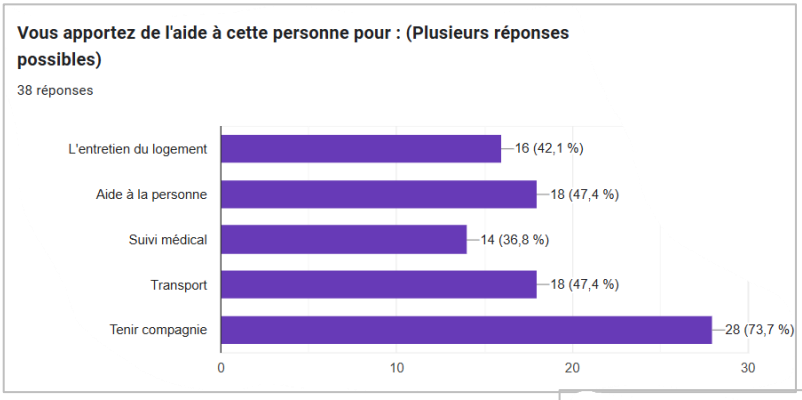

L'aide qu'ils apportent concerne :

- Le fait de tenir compagnie pour 73.7 % ;
- L'aide au transport pour 47.4 % ;
- L'aide à la personne pour 47.4 % ;
- L'entretien du logement pour 42.1 % ;
- Le suivi médical pour 36.8 %.

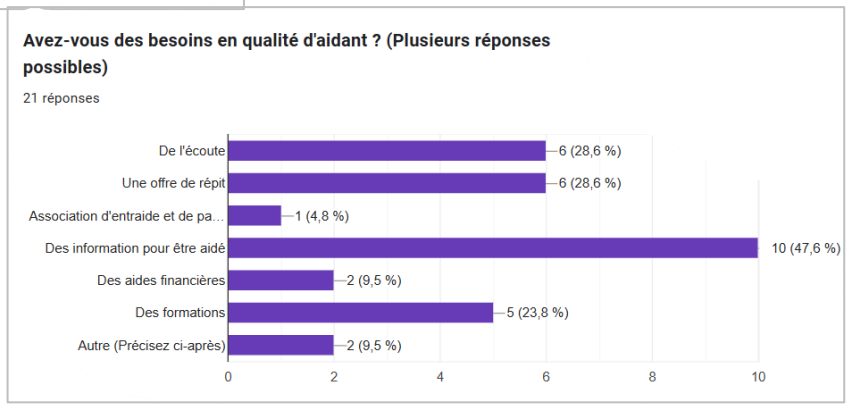

En tant qu'aidants, leurs besoins correspond à :

- Des informations pour être aidé à 47.6 % ;
- De l'écoute pour 28.6 % ;
- Une offre de répit pour 28.6 % ;
- Des formations pour 23.8 ù ;
- Des aides financières pour 9.5 % ;
- Intégrer une association d'entraide et de partage pour 4.8 % ;
- Autre chose pour 9.5 %.

<u>Les autres choses précisées :</u>

De l'entraide entre voisins, de l'accompagnement aux démarches numériques et à l'utilisation d'internet, un soutien lorsque la personne aidée décède.

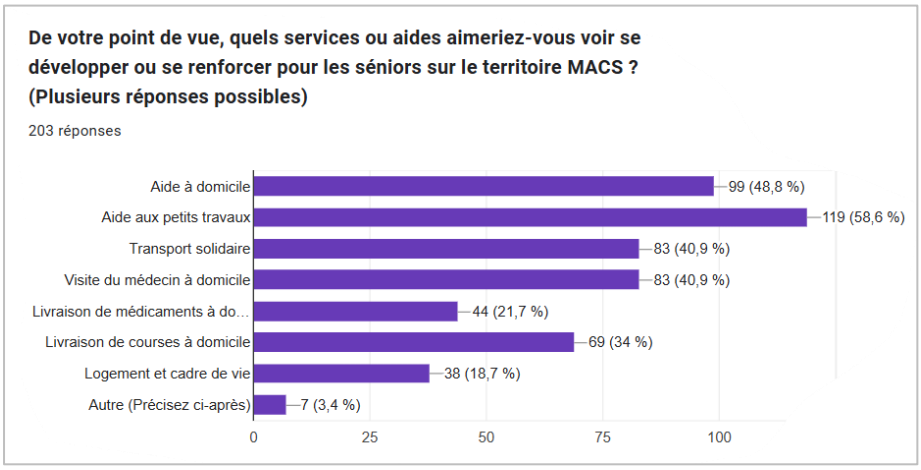

Le territoire

Les services ou aides à développer selon les répondants :

- L'aide aux petits travaux à 58.6 % ;
- L'aide à domicile à 48.8 % ;
- Le transport solidaire à 40.9 % ;
- La visite du médecin à domicile à 40.9 % ;
- La livraison de courses à domicile à 34 % ;
- La livraison de médicaments à domicile à 21.7 % ;
- De solutions en matière de logement et cadre de vie à 18.7 % ;
- Autre chose à 3.4 %.

<u>Les autres choses précisées :</u>

L'aide à la gestion des animaux, le ramassage des déchets verts, la livraison de pain à domicile, plus de fréquence dans les passages des bus, des sorties, visites et découvertes variées, de l'habitat partagé, un accès au locatif (freiné par l'activité saisonnière).

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Accès aux droits

A propos des aides auxquelles ils pourraient prétendre :

- 50.2 % des répondants en ont connaissance ;
- 49.8 % n'en ont pas connaissance.

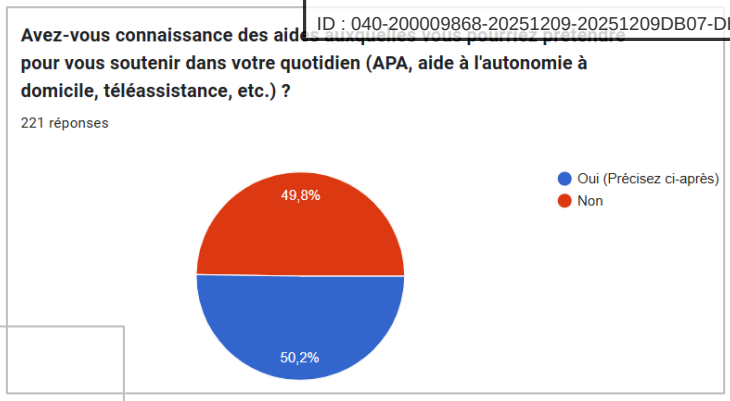

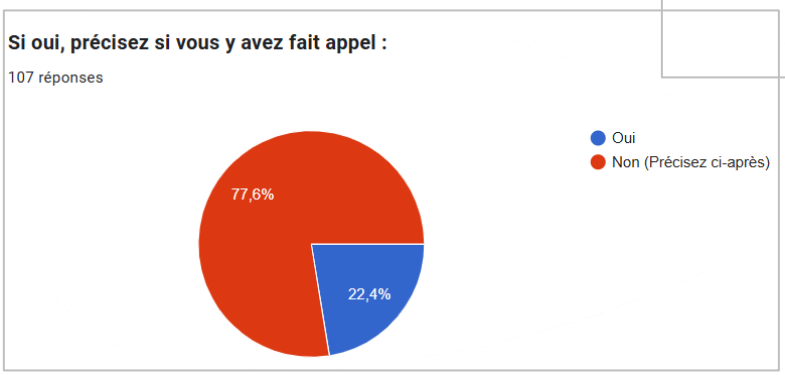

Lorsqu'ils en ont connaissance :

- 77.6 % n'y font pas appel ;
- 22.4 % y font appel.

<u>Les raisons précisées pour lesquelles ils n'y font pas appel</u> : Pas de besoin ressenti ou immédiat. Une première tentative a échoué. Des revenus supérieurs au plafond (réels ou supposés). Des démarches jugées trop compliquées. Le fait de ne pas savoir à qui s'adresser. Le fait de ne pas savoir où trouver les bonnes informations. Attente qui est focalisée sur ce que peux communiquer la mairie.

Pour effectuer les démarches administratives :

- 83.6 % des répondants déclarent ne pas avoir besoin d'aide ;
- 16.4 % déclarent en avoir besoin.

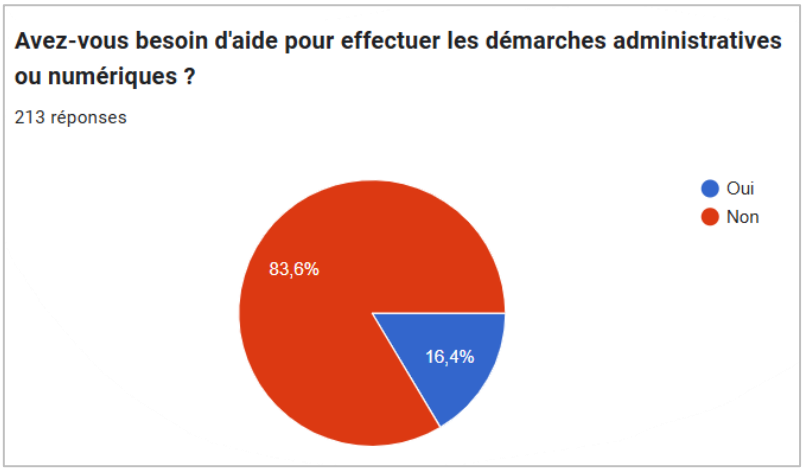

Conditions de vie et autonomie

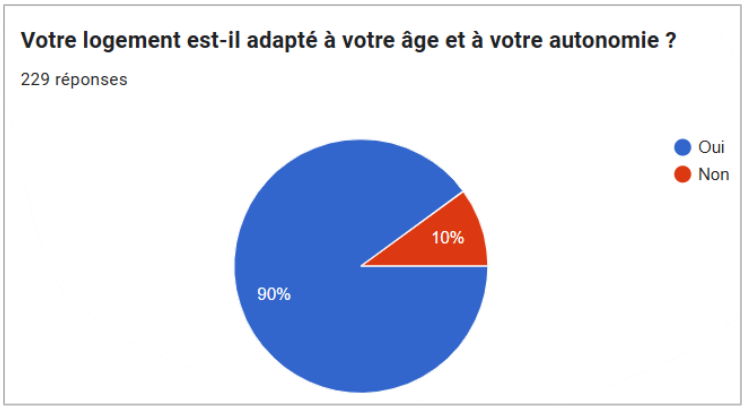

A propos de leur logement :

- 90 % des répondants considère qu'il est adapté ;
- 10 % considèrent qu'il ne l'est pas.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Concernant leur vie quotidienne :

- 88.8 % des répondant considèrent ne pas avoir besoin d'aide ;
- 11.2 % considèrent en avoir besoin.

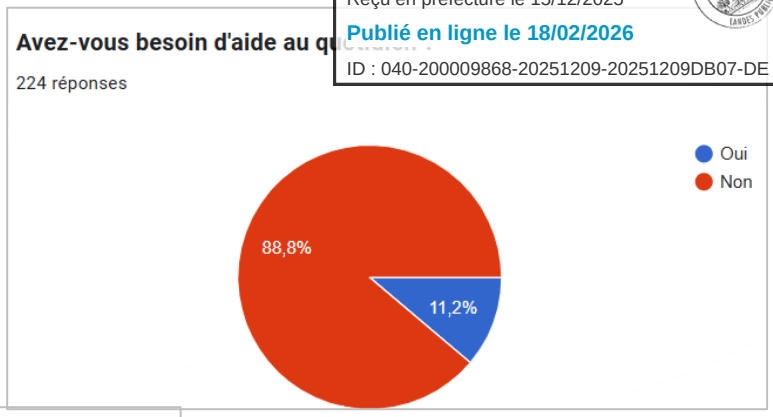

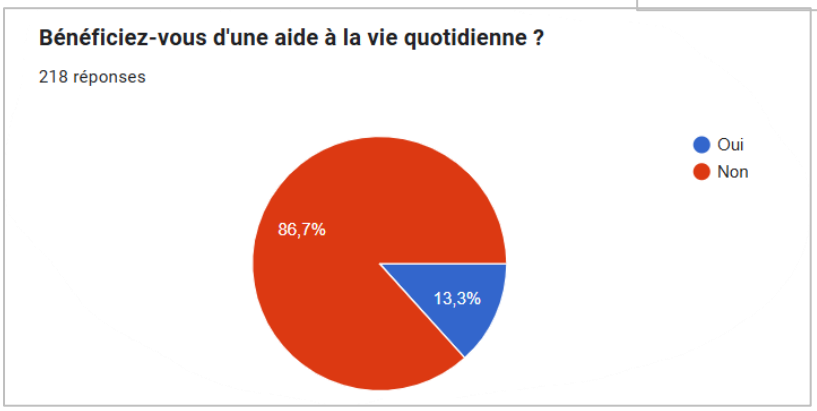

Concernant leur vie quotidienne :

- 86.7 % ne bénéficient pas d'une aide ;
- 13.3 % en bénéficient.

Mobilité et déplacement

A propos de leurs déplacements

- 91.3 % des répondants sont autonomes ;
- 8.7 % ne le sont pas.

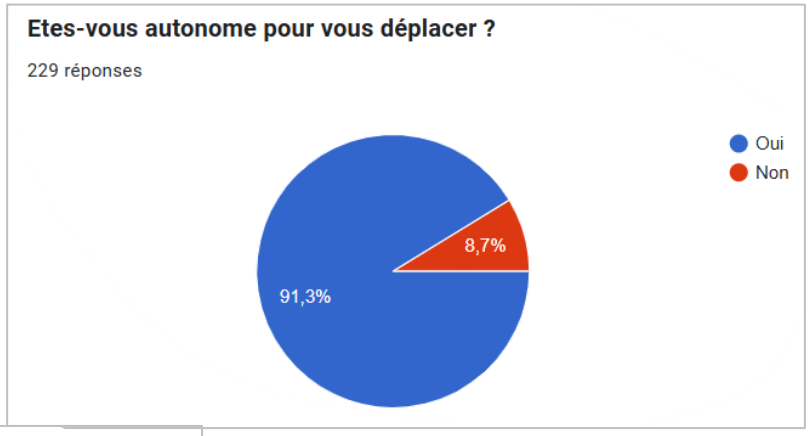

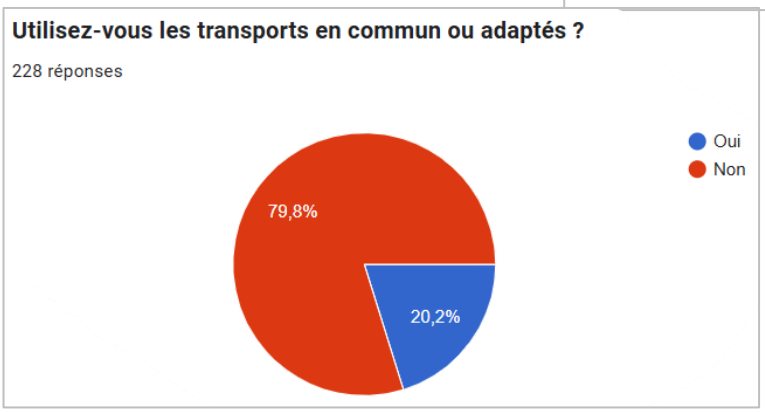

A propos des transports en commun ou adaptés :

- 79.8 % des répondants déclarent ne pas les utiliser ;
- 20.2 % déclarent les utiliser.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux :

- 87.3 % des répondants ne rencontrent pas de difficulté ;
- 12.7 % rencontrent des difficultés.

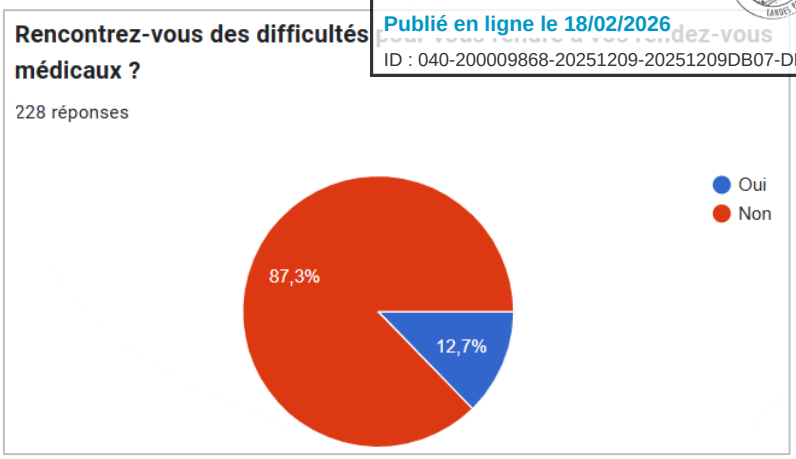

Accès aux soins et prévention

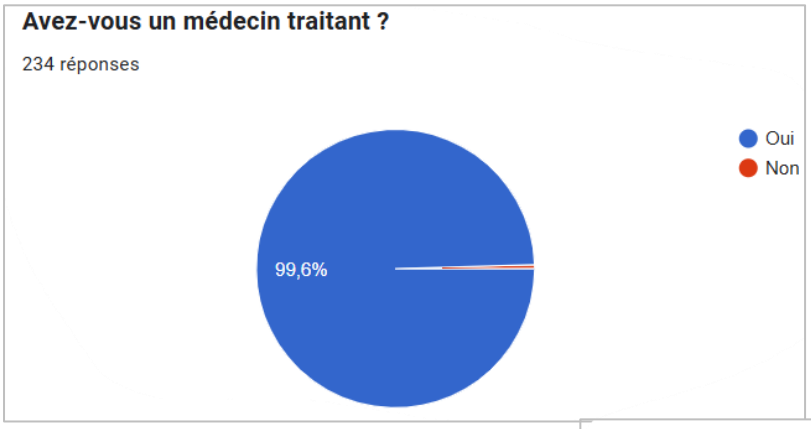

Concernant le fait d'avoir un médecin traitant :

- 99.6 % des répondants sont concernés.

A propos de l'accès aux professionnels de santé :

- 76.9 % des répondants déclarent ne pas avoir de difficulté ;
- 23.1 % déclarent en avoir.

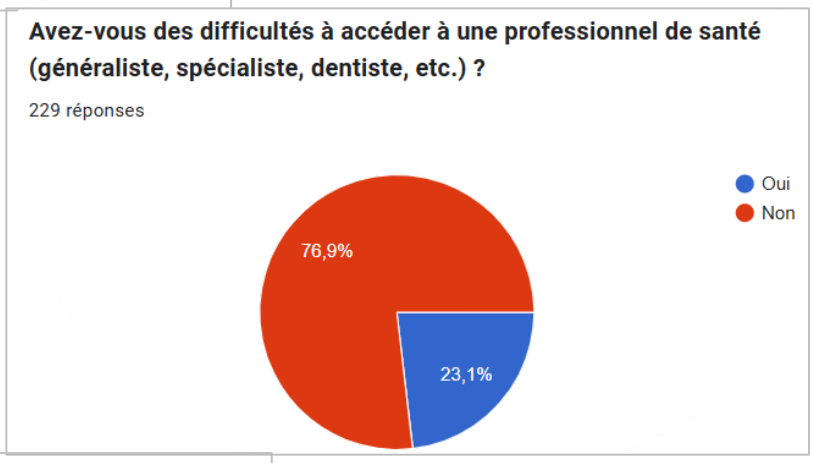

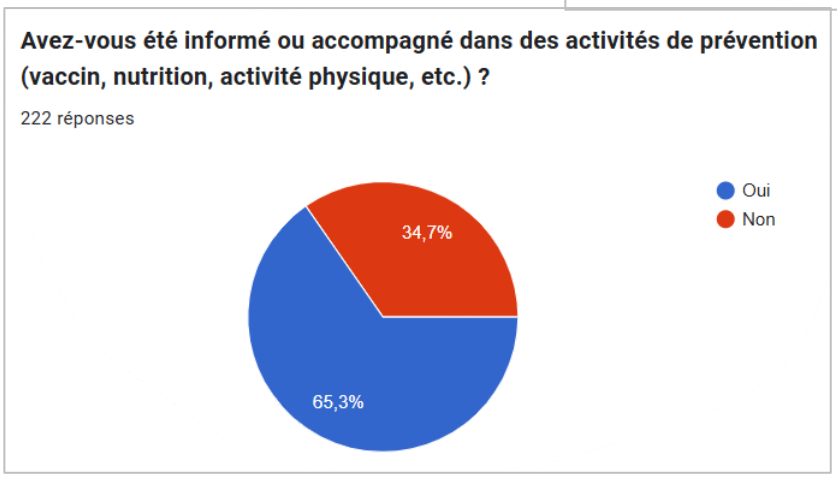

En matière de prévention :

- 65.3 % déclarent avoir été informés ou accompagnés ;
- 34.7 % déclarent ne pas l'avoir été.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Vie sociale, loisirs et isolement

Sur le fait de participer à des activités sociales, culturelles ou sportives :

- 72 % répondent positivement ;
- 28 % répondent négativement.

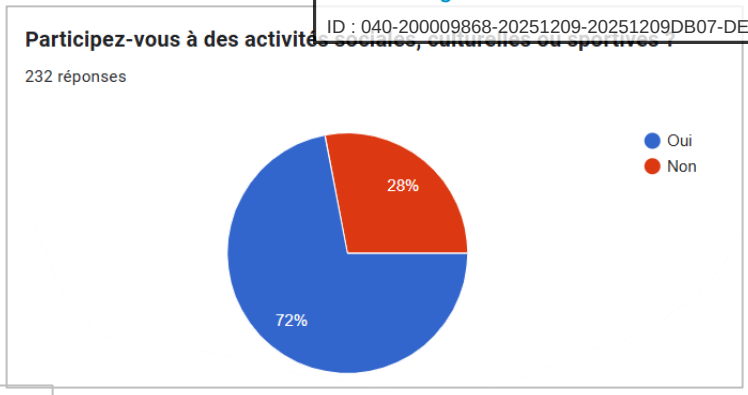

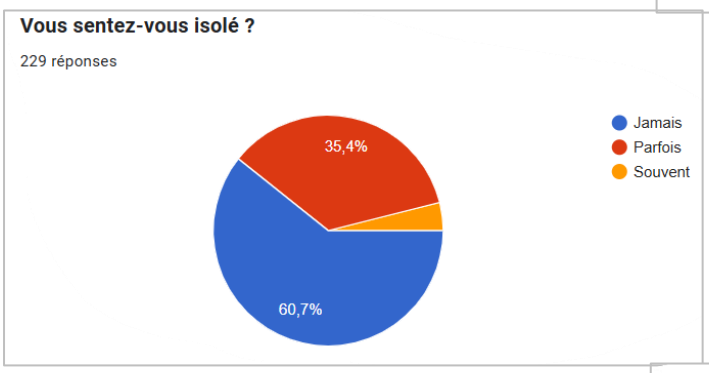

A la question de se sentir isolé :

- 60.7 % répondent « jamais » ;
- 35.4 % répondent « parfois » ;
- 3.9 % répondent « souvent ».

Sur le fait de se sentir entouré :

- 62.3 % répondent « souvent » ;
- 30.6 % répondent « parfois » ;
- 6.8 % répondent « jamais ».

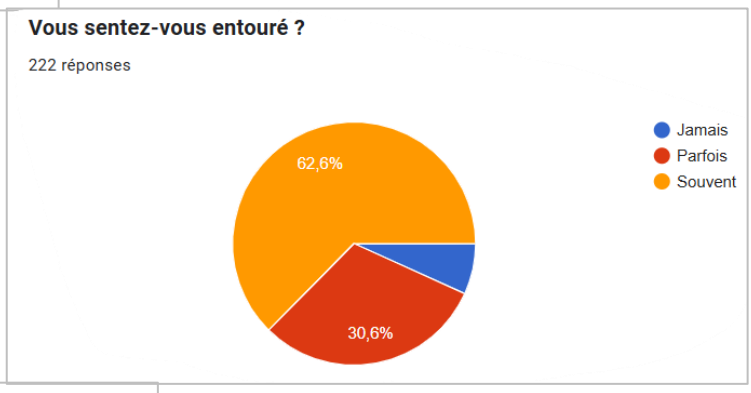

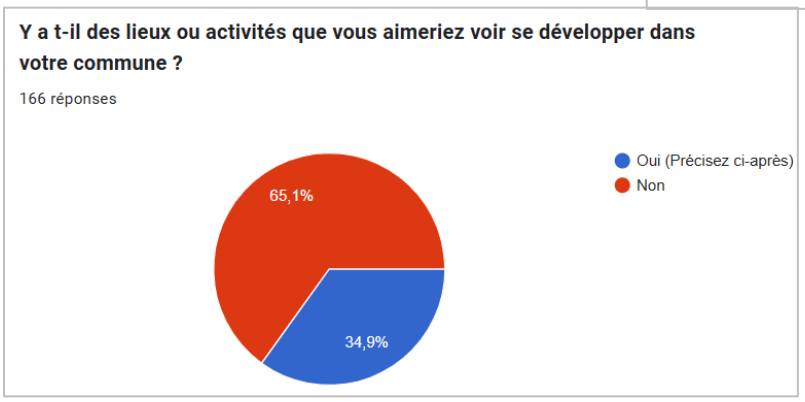

A propos de lieux ou activités qu'ils aimeraient voir se développer dans leur commune :

- 65.1 % des répondants répondent négativement ;
- 34.9 % répondent positivement.

<u>Les lieux précisés le cas échéant :</u>

Des activités physiques et sportives adaptées à leurs situations (dont bancs pour faire des pauses lors de la marche). Certaines structures sportives et culturelles (piscine, bibliothèque, médiathèque, théâtre, le tour du lac de Soustons en sentier pédestre, pistes cyclables complémentaires, centre de balnéo, salle de concert). Des lieux de commerce et convivialité (cafés, épiceries, lieu ouvert à tous pour échanger). De nouvelles activités sur place (yoga, danse de salon, tennis, paddle, tennis de table, tai chi chuan, cinéma, expositions, échecs, chant, piano, cours de langue, cours de peinture, spectacles). Une association de transport solidaire (comme Roulons solidaires). Une recyclerie et des activités manuelles. Un club photo. Une maison des associations. Une maison de citoyens (intergénérationnalité). Jardins partagés. Une offre culturelle plus étoffée à l'année. Un groupe musical (chant, rock n'roll). Une maison de santé. Des sorties à la journée avec des découvertes variées (nature, entreprises, culture, escapades)

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Feedback et suggestions

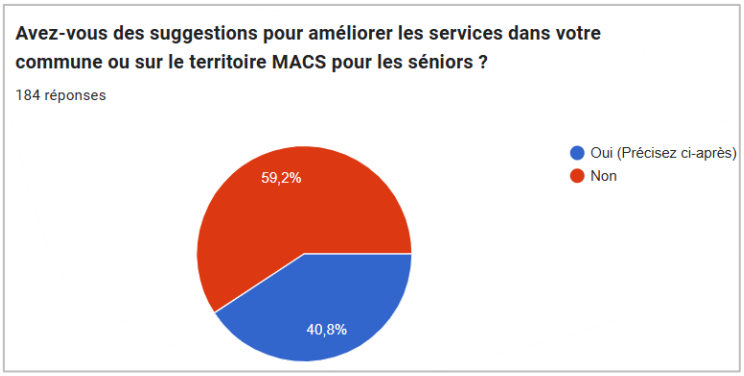

A propos de l'amélioration des services dans votre commune ou sur le territoire :

- 59.2 % des répondants n'ont pas de suggestions ;
- 40.8 % en ont.

<u>Les suggestions exprimées :</u>

Développer les moyens de transport (offres, réseau, fréquence, navettes pour les seniors) y compris solidaires (asso et covoiturage), adaptés et propres (ex : passage de la navette plage à l'électrique), l'intermodalité et le réseau de voies douces. Mettre en place un ramassage des déchets verts. Développer l'offre de commerce de proximité dans les villages et/ou maintenir les commerces existants. Développer une offre pour les travaux dans le jardin et la maison. Disposer d'une meilleure écoute de la part de la mairie. Développer l'offre de spécialités médicales (ex : dentaire, parodontie, dermato). Créer une brochure papier et numérique avec l'offre de services et les contacts. Faciliter l'accès au logement. Penser à la qualité de vie hors saison. Créer des résidences seniors. Accompagner les personnes âgées par rapport aux risques liés aux abonnements (prélèvements bancaires) ou aux abus, à l'accès aux services et à l'utilisation d'internet. Être davantage à l'écoute des résidents notamment vis-à-vis de leur besoin de sécurité sur la voie publique. Proposer davantage d'aide à la personne. Développer une offre de restauration plus accessible. Développement les places de stationnement dans les centres villes. Développement une meilleure communication à propos des évènements. Développer le lien entre les habitants. Développer l'intergénérationnalité (ex : EHPAD/écoles, temps de repas à la cantine). Proposer des sorties groupées (ex : cinéma, randos gourmandes). Développer les visites de compagnie auprès des seniors et passer davantage de temps avec eux lors de la distribution des colis de Noël.

Sur le besoin de partager autre chose ou des besoins spécifiques :

- 82.3 % n'ont rien à ajouter ;
- 17.4 % ont d'autres choses à dire.

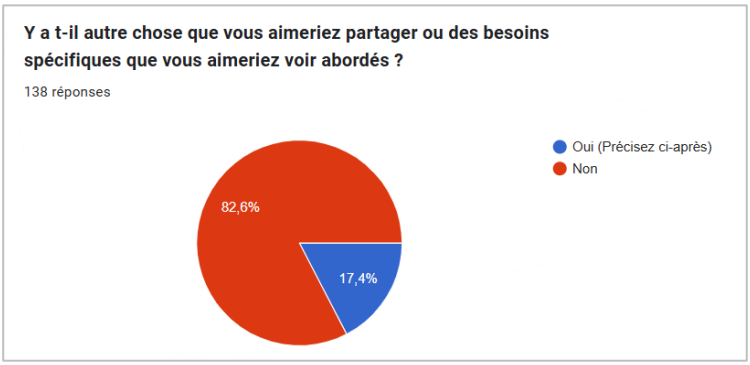

<u>Le cas échéant, les expressions formulées :</u>

L'intégration des nouveaux habitants au sein du territoire (identité du territoire et liens). Une mutuelle accessible financièrement pour couvrir les frais dentaires, les frais liées à la vue et à l'audition. Mettre à profit les expériences des seniors pour du conseil en développement ou dans le cadre d'un conseil local de citoyens. Temporiser les développements jugés excessifs et inadaptés, pour préserver l'environnement. Développer des parcs de jeux pour les enfants et du mobilier urbain pour les seniors (bancs ombragés). Développer des activités et structures aquatiques adaptées aux personnes âgées. Pouvoir participer aux choix de la communauté de communes en matière de politiques publiques. Développer les rencontres et réunions de quartier. Soutenir les retraités avec de petites pensions. Développer l'offre de logements sociaux et l'accès global au logement. Adapter les services et dispositifs administratifs aux personnes âgées avec des personnels consciencieux. Proposer de l'aide au jardinage. Être à l'écoute des besoins de sécurité des seniors (dont abus et arnaques). Créer un numéro vert personnes âgées.

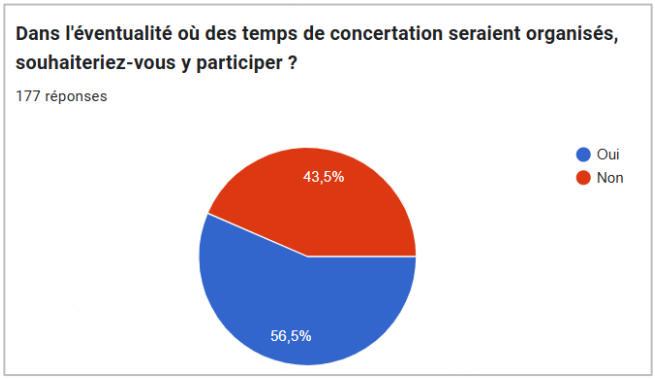

Si des temps de concertation étaient organisés :

- 56.5 % souhaiteraient y participer ;
- 43.5 % ne le souhaiteraient pas.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Enquête auprès des partenaires de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud

L'analyse des besoins sociaux d'un Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) est un acte réglementaire et obligatoire. Il permet d'orienter les politiques sociales de façon justes et pertinentes sur tout un territoire regroupant plusieurs communes. Dans ce cadre, le CIAS de MACS a souhaité être accompagné par le Centre de Gestion de la fonction publique des Landes.
En leur qualité d'acteur essentiel dans le champ du social et du médico-social, il est apparu important d'organiser une consultation spécifique des partenaires œuvrant au sein du territoire, afin de mieux appréhender les problématiques, les difficultés rencontrées, leurs besoins.
Ce questionnaire constitue une première étape consultative, le travail de diagnostic pourra être enrichi de temps d'échange permettant d'élaborer des propositions visant à améliorer la cohésion sociale sur l'ensemble des 23 communes de la Communauté de commune MACS.

77 questionnaires ont été complétés

La structure d'appartenance

Les structures d'appartenance représentent :

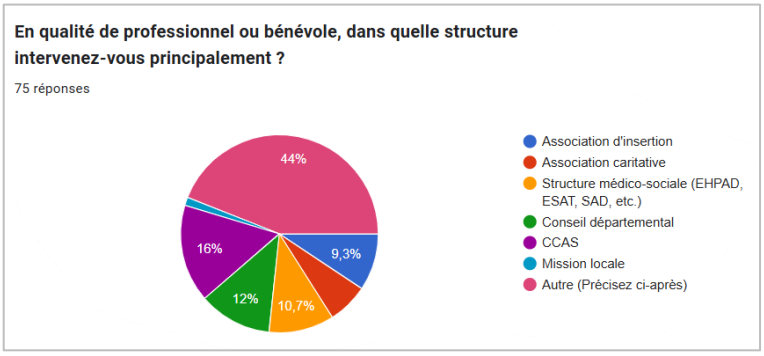

- Les CCAS à 16 % ;
- Le Conseil départemental à 12 % ;
- Une structure médico-sociale à 10.7 % ;
- Une association d'insertion à 9.3 % ;
- Une association caritative à 6.7 % ;
- La Mission locale à 1.3 % ;
- Un autre type de structure à 44 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

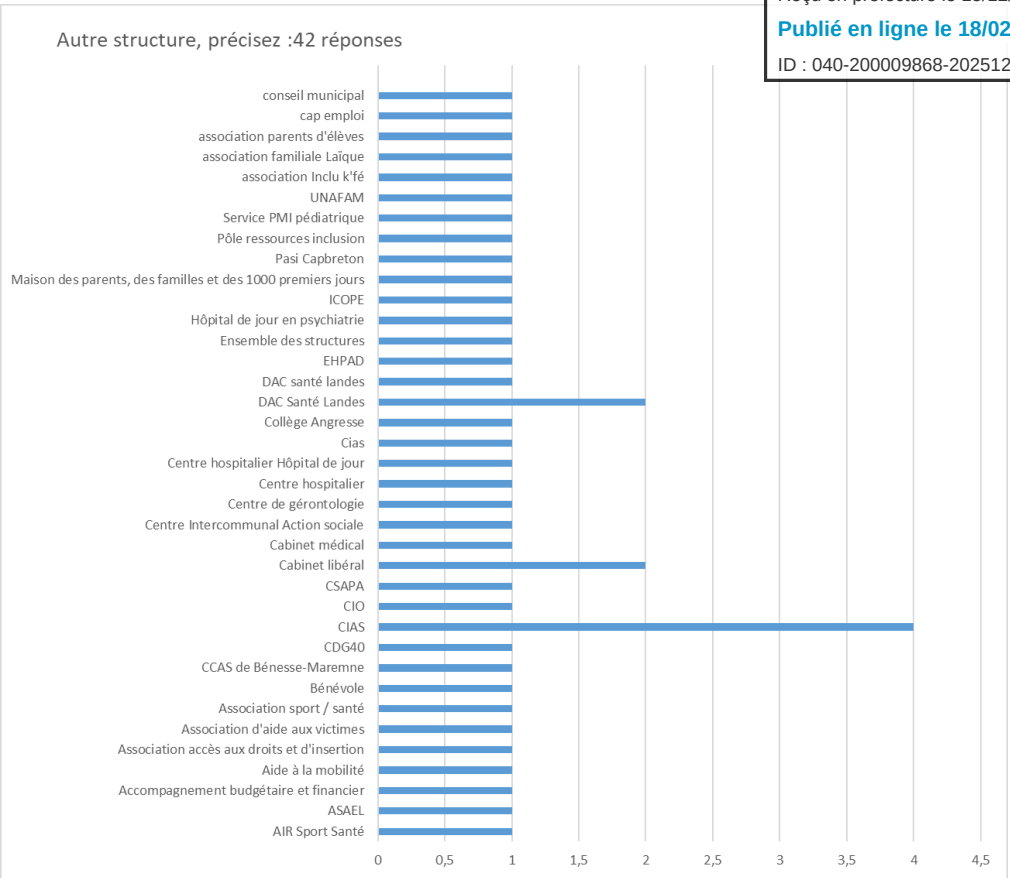

<u>Les autres types de structure précisés :</u>

Principalement le CIAS, les cabinets libéraux, le DAC Santé Landes. La diversité des réponses est à la mesure du tissu présent sur le territoire.

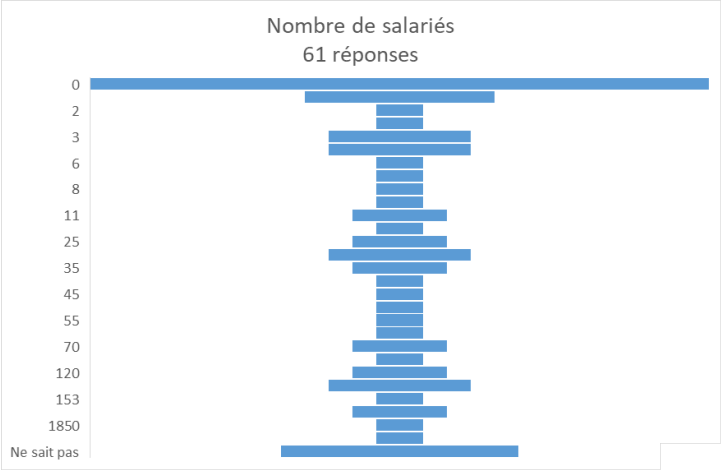

Nombre de salariés des structures représentées :

En majorité, les structures ne comptent aucun salarié mais uniquement des bénévoles.

Nombre de bénévoles des structures représentées :

La majorité des répondants (27) signalent qu'il n'y a aucun bénévole dans leur structure. 7 répondants signalent qu'il y en a 10, 4 qu'il y en a 20, et 3 qu'il y en a 15. Une des structures représentées compte jusqu'à 130 bénévoles.

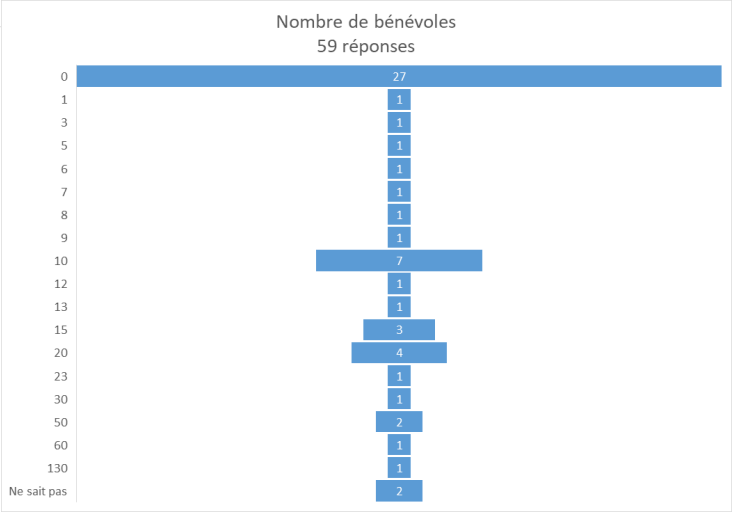

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

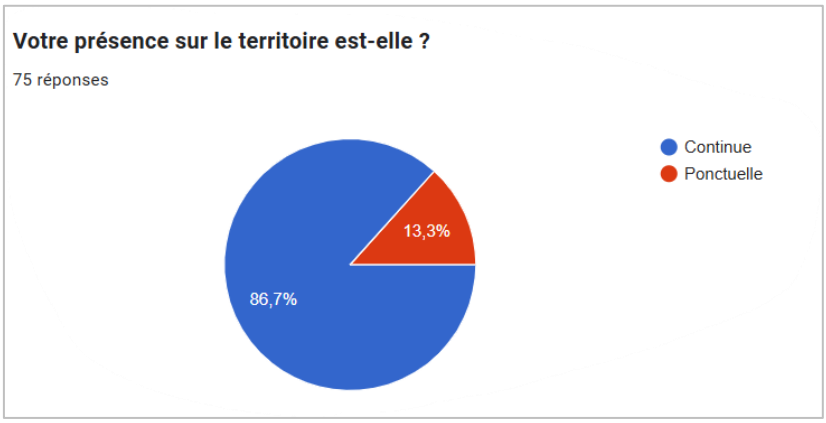

En terme

- 86.7 % signalent qu'il s'agit d'une présence continue ;
- 13.3 % d'une présence ponctuelle.

Les problématiques émergentes en matière de logement

En matière d'accès au logement les personnes accompagnées :

- Pour 83.3 % des répondants, présentent des difficultés ;
- Pour 16.7 %, n'en présentent pas.

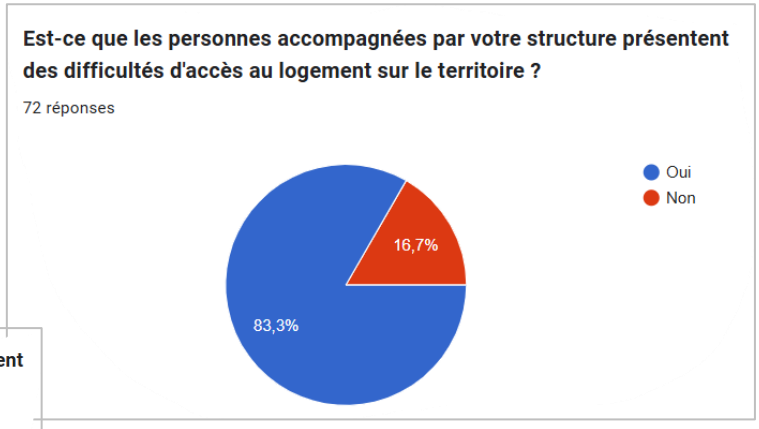

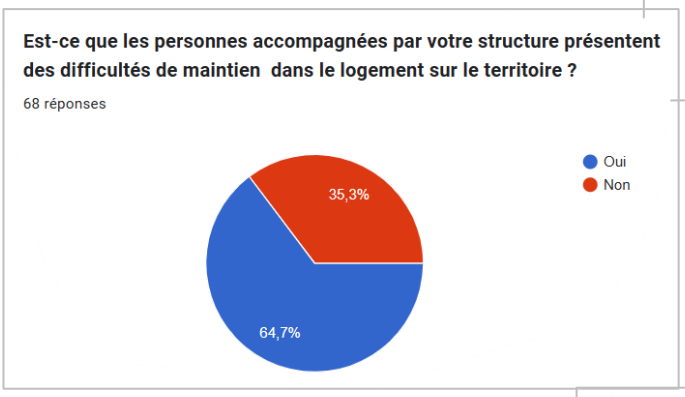

En matière de maintien dans leur logement les personnes accompagnées :

- Pour 64.7 % des répondants, présentent des difficultés ;
- Pour 35.6 %, n'en présentent pas.

Concernant les outils nécessaires aux acteurs pour accompagner les publics :

- Ils les ont majoritairement pour les jeunes ;
- Ils ne les ont pas majoritairement pour les personnes sans logement, les personnes victime de violence intrafamiliale et les personnes migrantes.

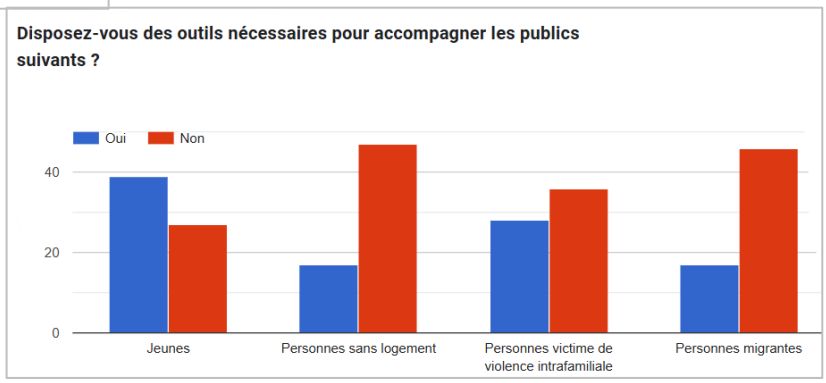

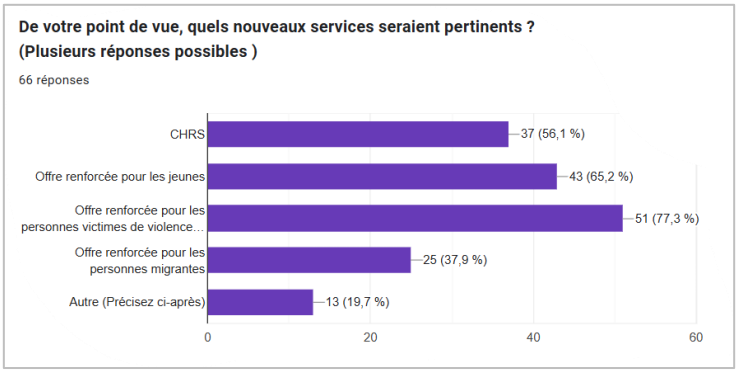

Les services jugés pertinents :

- Une offre pour les victimes de VIF à 77.3 % ;
- Une offre pour les jeunes à 65.2 % ;
- Un CHRS à 56.1 % ;
- Une offre pour les personnes migrantes à 37.9 % ;
- Une autre offre à 19.7 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les autres offres précisées : Pour les aidants familiaux en souffrance. Pour les personnes atteintes de troubles du spectre autistique avec et sans hébergement. Pour les travailleurs saisonniers. Pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Pour faciliter le retour à l'emploi. Pour les situations de séparation. Une offre plus adaptée pour les gens du voyage. Une offre de soin psy et pédo psy pour les jeunes et adolescents. Une offre de transport dans le cadre des consolidations des parcours de soins. Une offre pour accueillir l'ensemble des problématiques petite enfance, enfance et jeunesse. Un renforcement des moyens du 115. Une offre renforcée pour les droits des étrangers.

Les problématiques émergentes en matière de précarité

Concernant la précarité :

- 90 % des répondants observent une augmentation des situations ;
- 10 % n'observent pas d'augmentation.

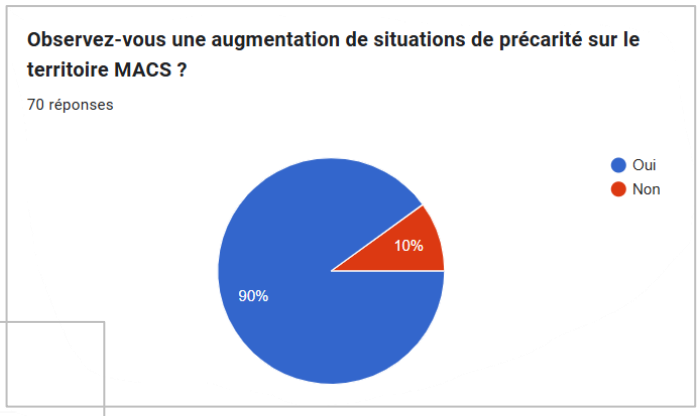

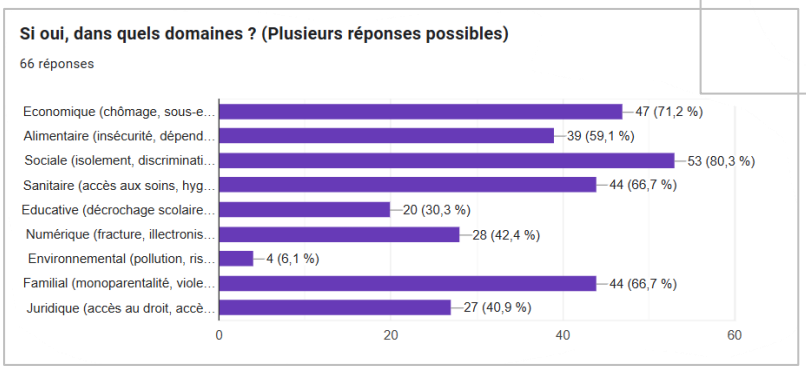

Ces observations concernent :

- La précarité sociale à 80.3 % ;
- La précarité économique à 71.2 % ;
- La précarité sanitaire à 66.7 % ;
- La précarité familiale à 66.7 % ;
- La précarité alimentaire à 59.1 % ;
- La précarité numérique à 42.4 % ;
- La précarité juridique à 40.9 % ;
- La précarité éducative à 30.3 % ;
- La précarité environnementale à 6.1 %.

En matière d'augmentation du nombre de personnes ne pouvant plus vivre de leurs revenus :

- 76.1 % des répondants en font l'observation ;
- 23.9 % ne la font pas.

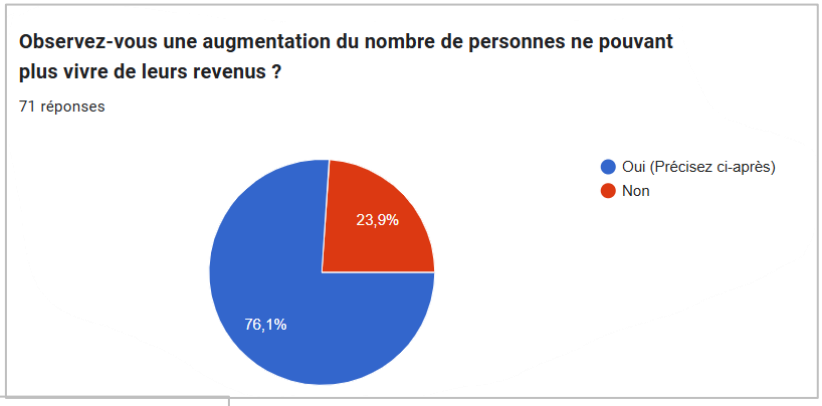

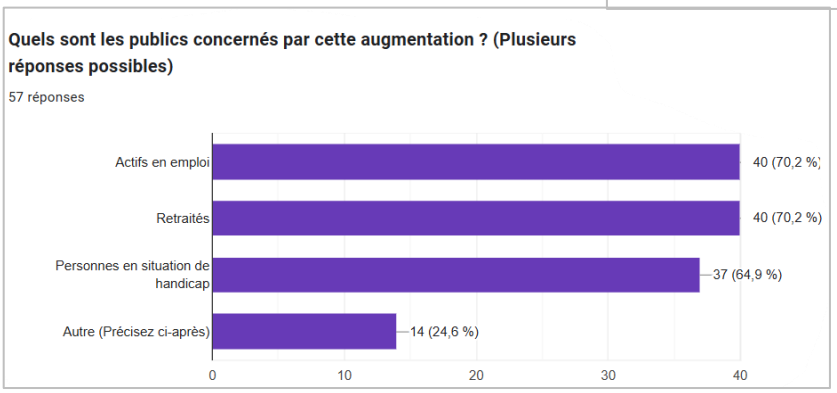

Les publics concernés :

- Les actifs en emploi à 70.2 % ;
- Les retraités à 70.2 % ;
- Les personnes en situation de handicap à 64.9 % ;
- Un autre public à 24.6 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les autres publics concernés mentionnés :

Les jeunes, les personnes avec minima sociaux, les familles monoparentales, les demandeurs d'emploi, les familles monoparentales, les personnes migrantes, les personnes avec une ALD, les personnes en EHPAD, les personnes SDF, les personnes avec des difficultés administratives, les personnes en emploi précaire.

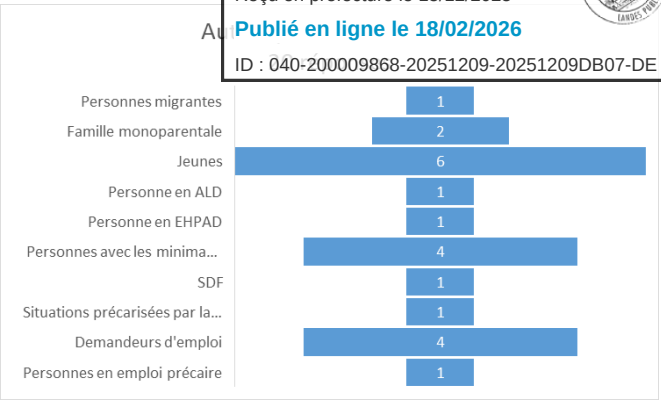

Les problématiques émergentes en matière d'emploi

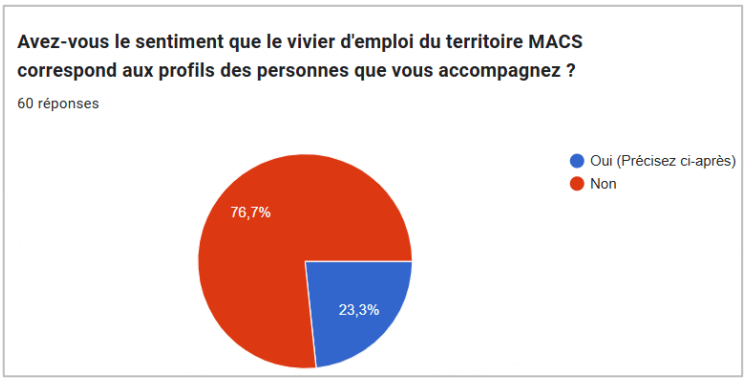

A propos de l'adéquation entre le vivier d'emploi et les profils des personnes accompagnées :

- 76.7 % des répondants n'ont pas ce sentiment sur le territoire MACS ;
- 23.3 % ont ce sentiment.

Lorsqu'ils ont ce sentiment, ils précisent :

Grâce à l'offre d'emplois saisonniers et aux emplois opérationnels demandant peu de qualification. Grâce aux moyens individuels de locomotion des personnes et à leur souplesse quant aux types d'emploi recherchés.

Les personnes qu'ils accompagnent :

- Présentent des difficultés d'accès à l'emploi sur le territoire, pour 72.6 % ;
- Ne présentent pas ces difficultés pour 27.4 %.

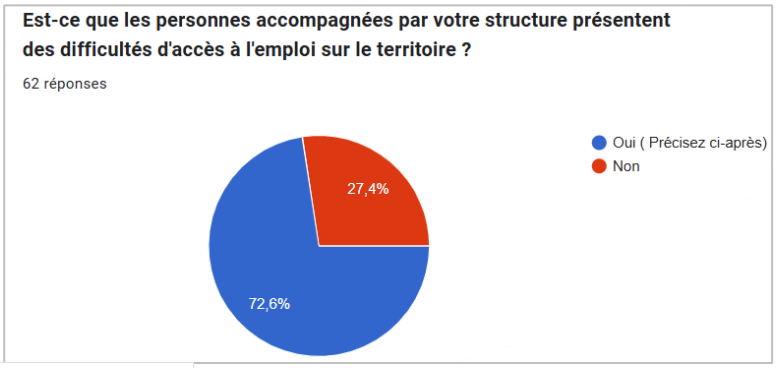

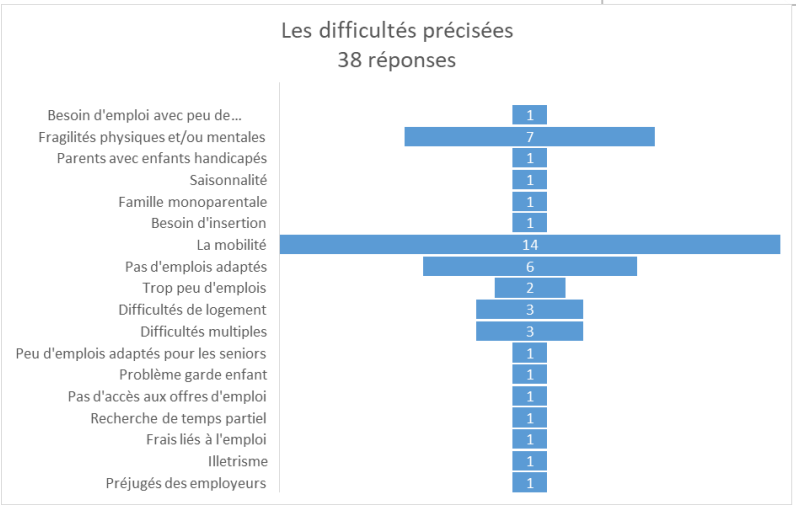

Les difficultés précisées le cas échéant :

La mobilité, les fragilités, le manque d'emplois adaptés aux handicaps, les difficultés liées au logement, la multiplication de difficultés, le manque d'emploi dont ceux avec peu de qualification. Le fait d'avoir un enfant en situation de handicap. La dimension saisonnière du territoire. Le fait d'être monoparent. Le besoin d'avoir un poste en insertion. Le manque d'emplois accessibles aux seniors. Les problèmes de garde d'enfant. Le fait de pas pouvoir accéder aux offres d'emploi. La recherche d'un travail à temps partiel. Les frais liés à l'emploi. L'illettrisme. Les préjugés de certains employeurs.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les freins à l'emploi observés concernent :

- La mobilité à 82.5 % ;
- Le logement à 69.8 % ;
- L'état de santé à 49.2 % ;
- La qualification à 38.1 % ;
- L'illettrisme à 19 % ;
- Un autre frein à 15.9 %.

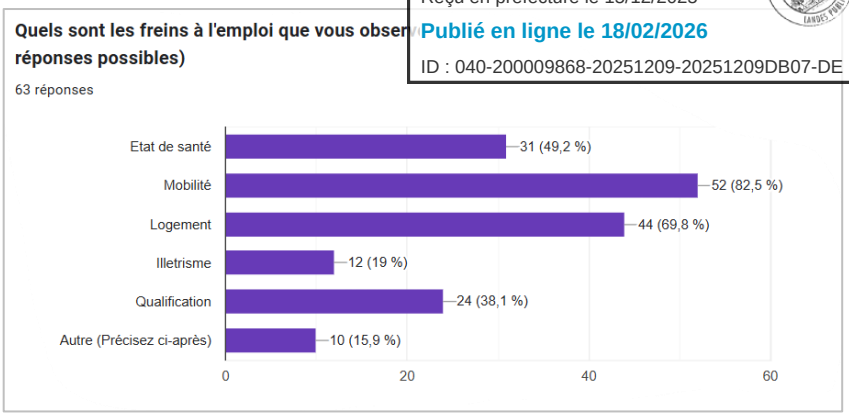

<u>Les autres freins précisés :</u>

Problèmes de garde d'enfant. Proximité de l'âge de la retraite. Exigences particulières. Inadéquation avec les qualifications et diplômes. Manque de connaissance du milieu professionnel. Le manque d'accompagnement. Les horaires atypiques des emplois disponibles. Être allophone ou ne pas maîtriser suffisamment le Français. Le manque de diversification des emplois.

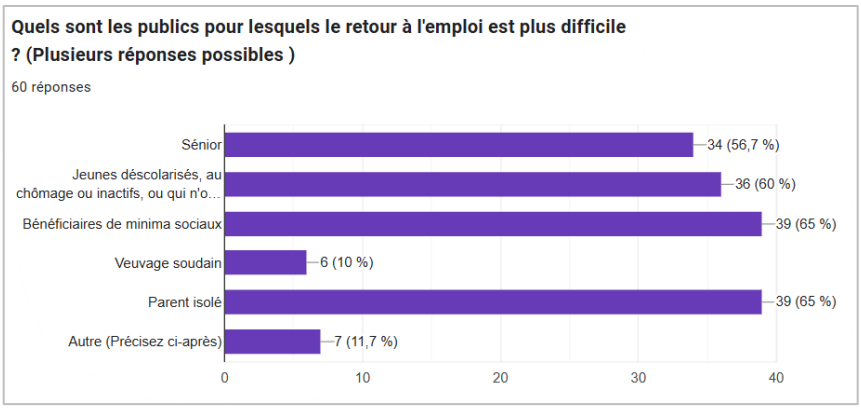

Les publics les plus en difficulté en matière de retour à l'emploi :

- Les bénéficiaires des minima sociaux à 65 % ;
- Les parents isolés à 65 % ;
- Les jeunes déscolarisés, sans formation, au chômage ou inactifs à 60 % ;
- Les seniors à 56.7 % ;
- Les personnes soudainement veuves à 10 % ;
- Un autre public à 11.7 %.

<u>Les autres publics précisés</u> : Les personnes avec des problèmes de santé. Les personnes avec une RQTH. Les situations de handicap. Les seniors avec des minima sociaux. Les personnes migrantes.

<u>Les outils semblant manquer au sein du territoire :</u>

Des offres de logement. Du logement pour les jeunes. Des moyens pour la mobilité ainsi qu'un taxi social. Des moyens d'accompagnement adaptés aux situations. Des offres de garde d'enfant adaptées. Un outil de centralisation des offres d'emploi sur le territoire et un point d'accueil. Une meilleure connaissance des dispositifs. De l'accompagnement et des soins en matière de santé mentale. Davantage de lien entre les acteurs du social et du médicosocial. Plus de moyens pour lutter contre l'illettrisme et pour maîtriser le Français. Un accompagnement et une sensibilisation des employeurs (aux diverses situations dont handicap et personnes étrangères). Davantage d'emplois adaptés avec un accompagnement. Une méthodologie de prise en compte de l'évolution des profils.

Les problématiques émergentes en matière de mobilité

Les personnes accompagnées présentent des difficultés d'accès à la mobilité :

- Oui selon 79.7 % des répondants ;
- Non selon 20.3 % d'entre eux.

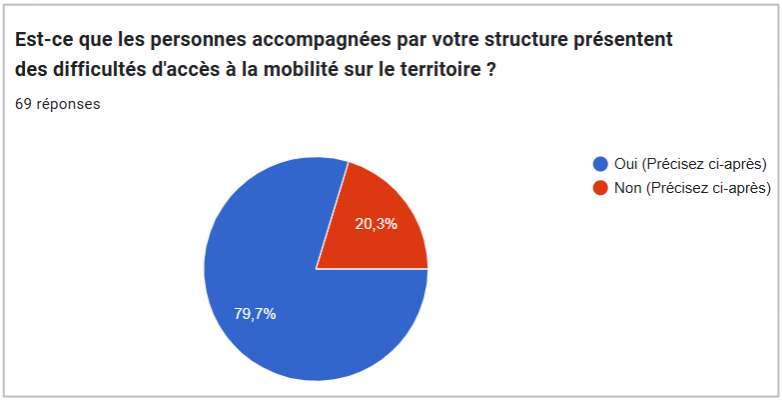

<u>Les arguments précisés :</u>

L'absence de véhicule personnel. Les frais liés à l'acquisition d'un véhicule. Des moyens de transports publics encore restreints dans les zones rurales. Une offre de transport existante avec Yego à étoffer et à adapter aux besoins des personnes. L'absence de véhicules adaptés. Le fait de ne pas avoir le permis et/ou de ne pas pouvoir le passer.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

L'éloignement géographique par rapport aux services. Les situations de handicap, de fragilité médicale et de vieillesse. Une offre de transport social à étoffer au sein du territoire. Des TER [illegible] ne permet pas relier le territoire aux agglomérations voisines. Les personnes migrantes qui arrivent en France sans le permis de conduire.

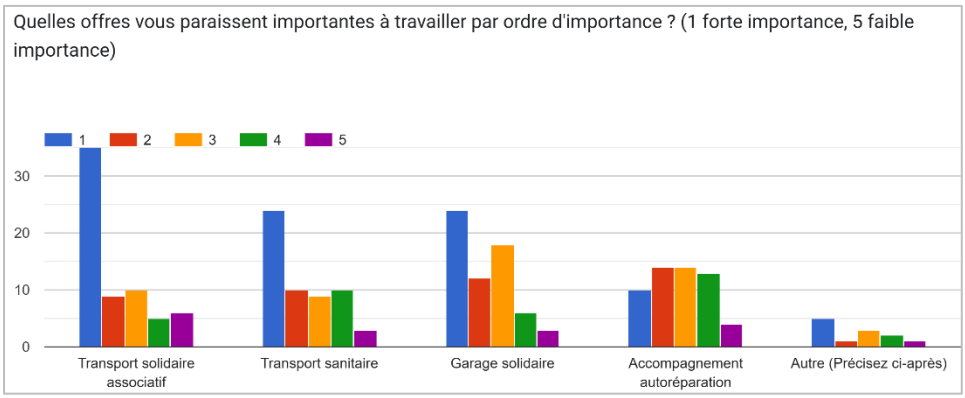

Par ordre d'importance les types d'offre à prioriser :

- Un transport associatif solidaire ;
- Un garage solidaire ;
- Un transport sanitaire ;
- Un accompagnement à l'autoréparation ;
- Un autre type.

<u>Les autres types précisés :</u> Le développement du transport ferroviaire et une adaptation des tarifs. Le prêt de véhicule. La recyclerie de véhicules. L'aide au permis. Une auto-école sociale. Du transport solidaire à la demande. Un transport pour les personnes âgées. La sensibilisation des employeurs. Un diagnostic objectif des situations. De l'aide au frais de déplacement notamment pour accéder aux soins. De l'aide au transport pour faire des courses ou pratiquer des loisirs. Une sécurisation des transports. Des ateliers de code de la route pour les personnes étrangères et/ou pratiquant mal le Français.

Les problématiques émergentes en matière d'accès aux droits

Parmi les personnes accompagnées :

- 60.9 % des répondants détectent des situations de non recours aux droits ;
- 39.1 % n'en détectent pas.

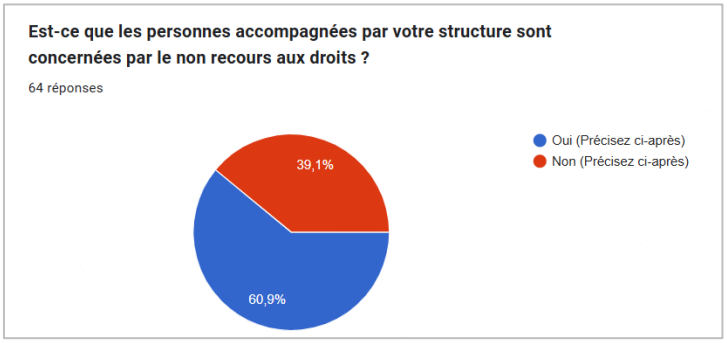

<u>Les arguments précisés</u> : L'illectronisme et l'absence d'accès aux outils numériques. La perte des documents administratifs. Le manque d'information et le non accès aux services. Le manque de connaissance. Le fait de ne pas être régularisé. Les problèmes de mobilité. Le fait d'être sans domicile fixe. Le fait de ne pas réaliser certaines démarches (ex : déclaration fiscale). Les troubles cognitifs. Le manque d'informations disponibles en dehors du numérique. Freins psychologiques liés à la peur. Le manque de formation des personnels d'accueil.

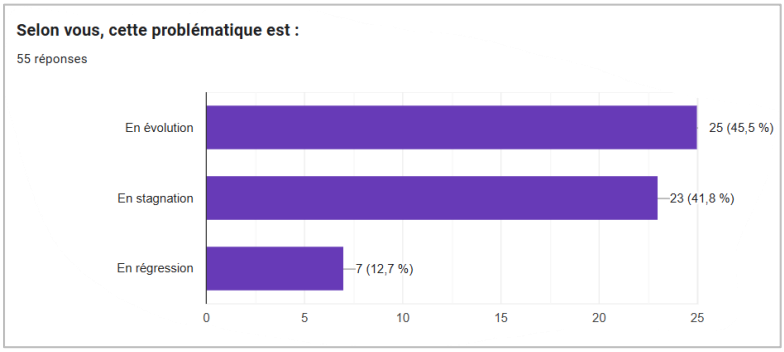

Cette problématique :

- Evolue à la hausse pour 45.5 % des répondants ;
- Stagne pour 41.8 % ;
- Régresse pour 12.7 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les publics concernés sont :

- Les seniors à 60.3 % ;
- Les personnes en situation de handicap à 58.6 % ;
- Les personnes sans domicile à 43.1 % ;
- Les familles à 41.4 % ;
- Les jeunes à 37.9 % ;
- Un autre public à 5.2 %.

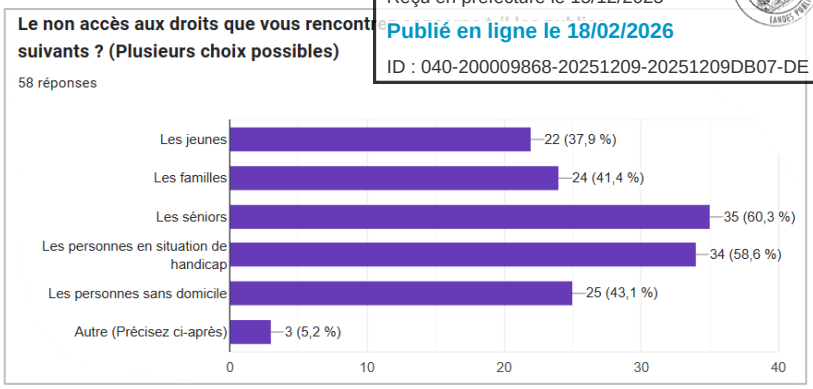

<u>Les autres publics précisés :</u>

Les personnes migrantes. Les personnes en situation de précarité financière. Les actifs. Les personnes allophones ou ne maîtrisant pas la langue française. Les familles monoparentales. Potentiellement, l'ensemble des habitants des communes.

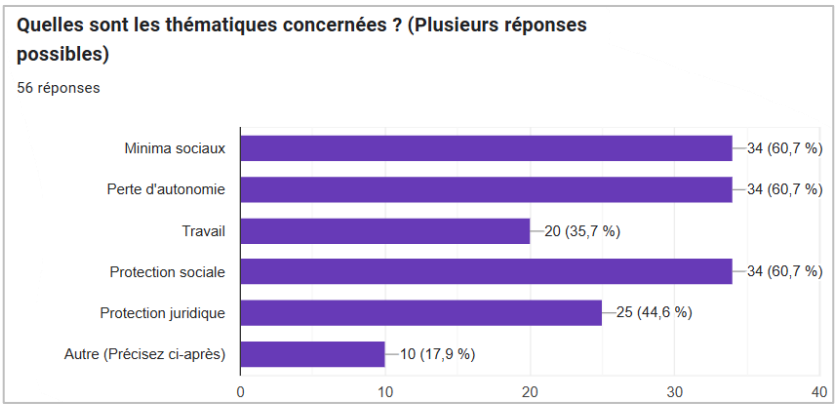

Selon les répondants, les thématiques concernées sont :

- La protection sociale à 60.7 % ;
- Les minima sociaux à 60.7 % ;
- La perte d'autonomie à 60.7 % ;
- La protection juridique à 44.6 % ;
- Le travail à 35.7 % ;
- Une autre thématique à 17.9 %.

<u>Autres thématiques précisées :</u>

L'accès aux soins. L'accès à l'alimentation. L'aménagement du logement. L'inclusion en situation de handicap. Les accompagnements à la vie quotidienne (courses, démarches administratives, mobilité, etc.). Les droits liés au logement. Les droits liés à l'accès à l'emploi. Des prestataires choisissant les situations les plus rentables (ex : taxis).

Les raisons du non recours aux droits, selon les répondants sont :

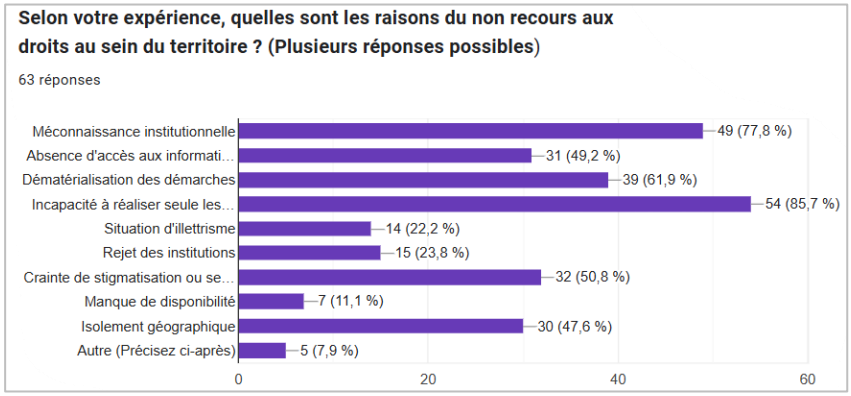

- L'incapacité à réaliser seul les démarches à 85.7 % ;
- La méconnaissance institutionnelle à 77.8 % ;
- La dématérialisation des démarches à 61.9 % ;
- La crainte de stigmatisation ou le sentiment de honte à 50.8 % ;
- L'absence d'accès aux informations à 49.2 % ;
- L'isolement géographique à 47.6 % ;
- Le rejet des institutions à 23.8 % ;
- Les situations d'illettrisme à 22.2 % ;
- Le manque de disponibilité à 11.1 % ;
- Une autre raison à 7.9 %.

<u>Les autres raisons précisées</u> : Les problèmes liés à la mobilité (absence de transport). Le besoin d'améliorer la capacité des équipes à accueillir des besoins importants. Le manque de lisibilité des droits et la complexité du système juridique. La situation particulière des demandeurs d'asile. L'isolement social. Le manque de maîtrise de la langue française.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les problématiques émergentes en matière de violences intrafamiliales

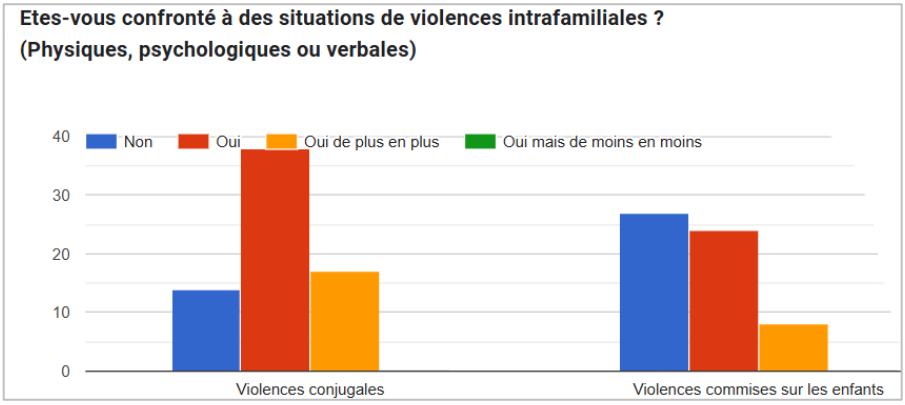

Concernant le fait d'être confrontés à des situations de violences intrafamiliales, les partenaires :

- Répondent majoritairement oui et puis oui de plus en plus, pour les violences conjugales ;
- Répondent davantage oui que non (en cumulant oui et oui de plus en en plus), pour les violences commises sur les enfants.

Par rapport à la détection des situations :

- La moitié des partenaires estime ne pas être suffisamment formée.

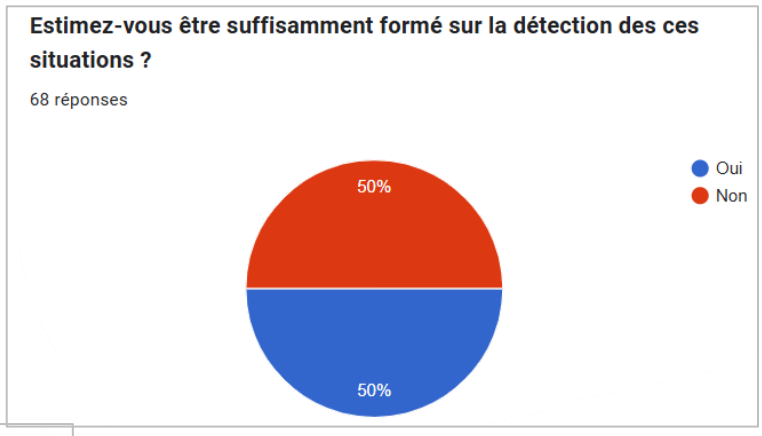

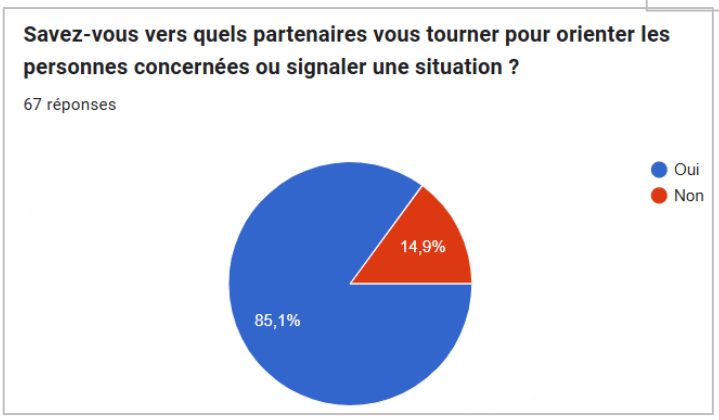

En matière d'orientation des personnes concernées :

- 85.1 % des partenaires savent vers qui se tourner ;
- 14.9 % ne le savent pas.

Les problématiques émergentes concernant les jeunes

La situation des jeunes :

- Se dégrade selon 71.2 % des répondants ;
- Ne se dégrade pas selon 28.8 %.

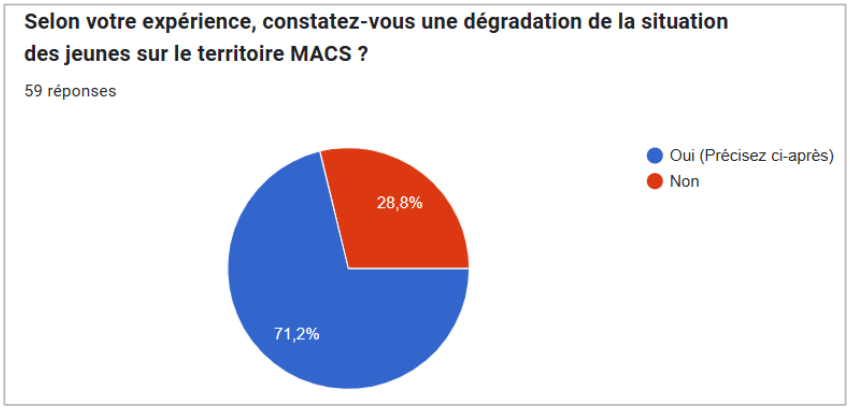

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

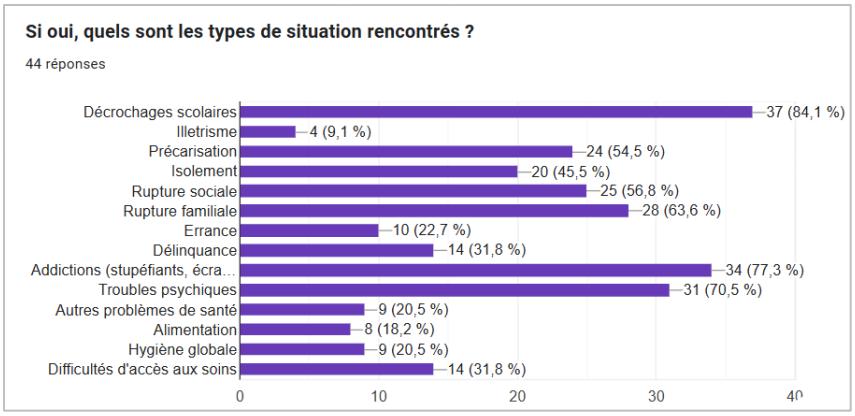

Les situations rencontrées concernent :

- Les addictions à 77.3 % ;
- Les troubles psychiques à 70.5 % ;
- Les ruptures familiales à 63.6 % ;
- La rupture sociale à 56.8 % ;
- La précarisation à 54.5 % ;
- L'isolement à 45.5 % ;
- La délinquance à 31.8 % ;
- Les difficultés d'accès aux soins à 31.8 % ;
- L'errance à 22.7 % ;
- D'autres problèmes de santé à 20.5 % ;
- L'hygiène globale à 20.5 % ;
- L'alimentation à 18.2 % ;
- L'illettrisme à 9.1 %.

Les répondants font ces constats depuis :

- Trois ans, à 38.6 % ;
- Plus de cinq ans, à 22.7 %,
- Deux ans, à 22.7 % ;
- Cinq ans, à 13.6 % ;
- Un an, à 2.3 %.

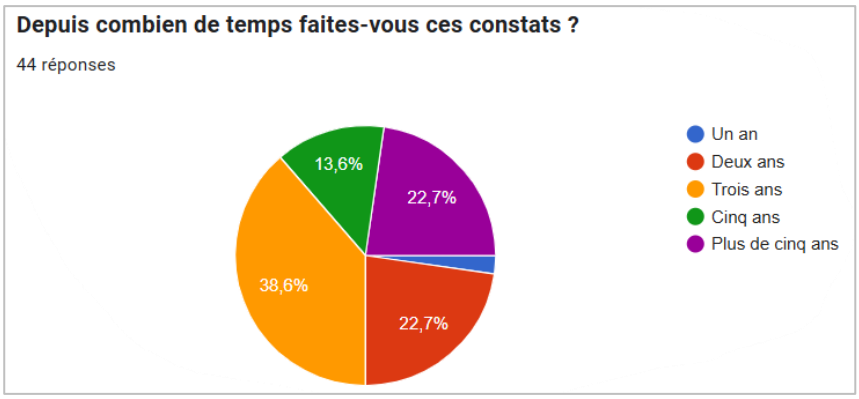

Les problématiques émergentes concernant les seniors

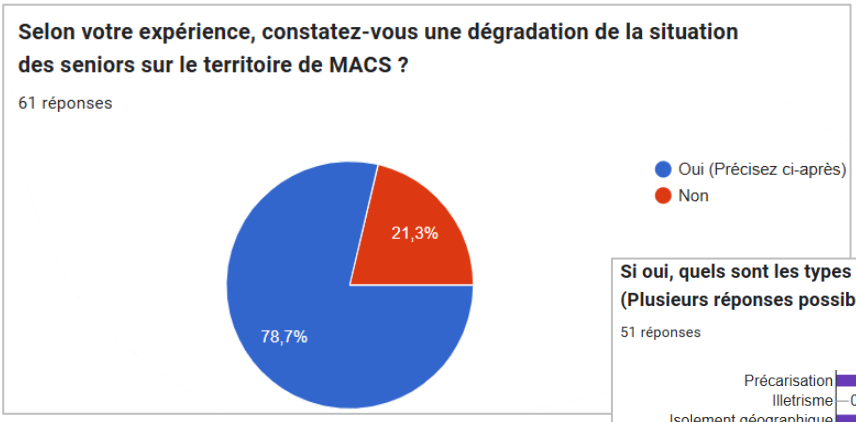

La situation des seniors :

- Se dégrade selon 78.7 % des répondants ;
- Ne se dégrade pas selon 21.3 % d'entre eux.

Les types de situations rencontrés concernent :

- L'isolement social à 80.4 % ;
- L'isolement familial à 72.5 % ;
- Les difficultés d'accès au numérique à 68.6 % ;
- Les difficultés d'accès à la mobilité à 60.8 % ;
- Les difficultés de se maintenir au domicile à 60.8 % ;

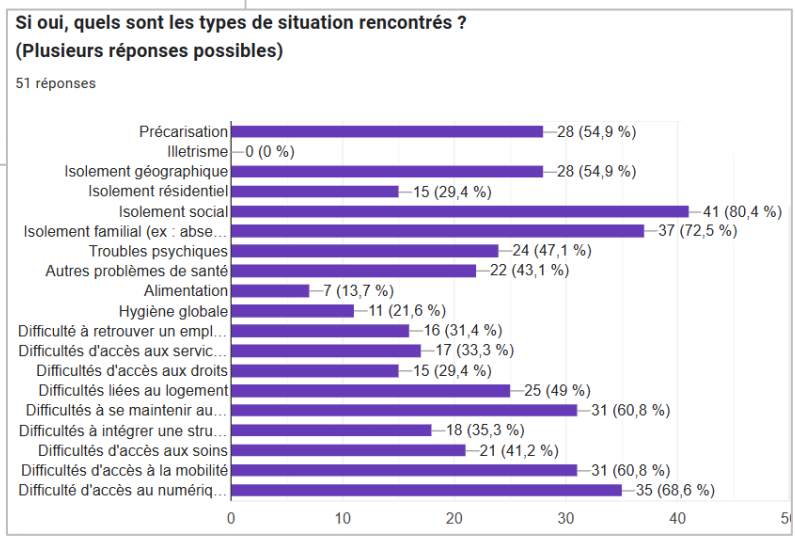

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

- La précarisation à 54.9 % ;
- L'isolement géographique à 54.9 % ;
- Les difficultés liées au logement à 49 % ;
- Les troubles psychiques à 47.1 % ;
- Les autres problèmes de santé à 43.1 % ;
- Les difficultés d'accès aux soins à 41.2 % ;
- Les difficultés à intégrer une structure à 35.3 % ;
- Les difficultés d'accès aux services à 33.3 % ;
- Les difficultés à trouver un emploi à 31.4 % ;
- L'isolement résidentiel à 29.4 % ;
- L'hygiène globale à 21.6 % ;
- L'alimentation à 13.7 %.

Les répondants font ce constat depuis :

- Cinq ans, à 26.1 % ;
- Trois ans, à 26.1 % ;
- Plus de cinq ans, à 21.7 % ;
- Deux ans, à 19.6 % ;
- Un an, à 6.5 %.

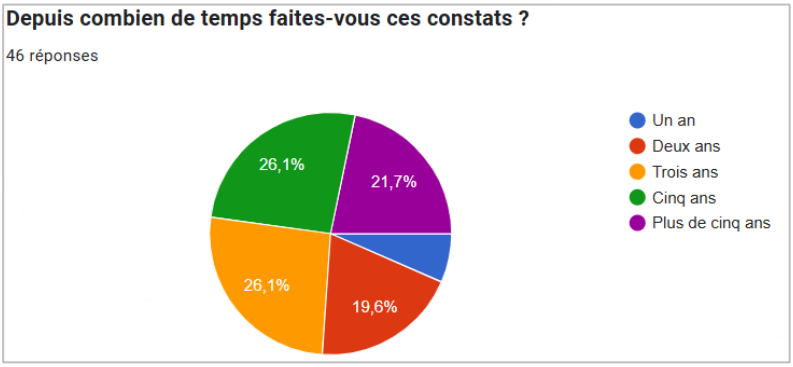

Les problématiques émergentes concernant les personnes en situation de handicap

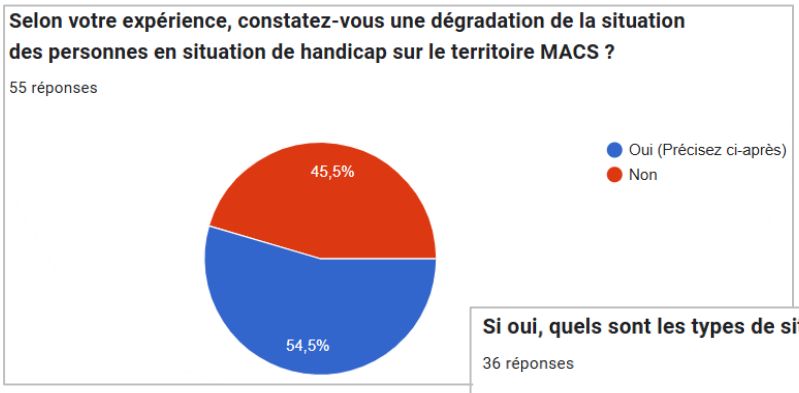

La situation des personnes présentant un handicap :

- Se dégrade selon 54.5 % des répondants ;
- Ne se dégrade pas selon 45.5 %.

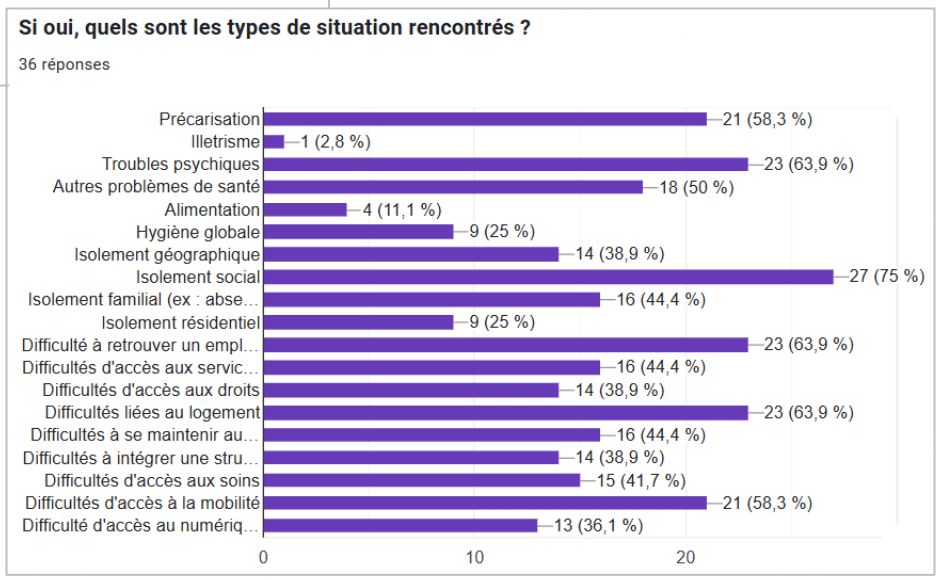

Les types de situations rencontrés concernent :

- L'isolement social à 75 % ;
- Les troubles psychiques à 63.9 % ;
- La difficulté à retrouver un emploi à 63.9 % ;
- Les difficultés liées au logement ;
- La précarisation à 58.3 % ;
- Les difficultés d'accès à la mobilité à 58.3 % ;
- Les autres problèmes de santé à 50 % ;
- L'isolement familial à 44.4 % ;
- Les difficultés d'accès aux services à 44.4 ù ;
- Les difficultés d'accès aux soins à 41.7 % ;
- L'isolement géographique à 38.9 % ;
- Les difficultés d'accès aux droits à 38.9 % ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

- Les difficultés à intégrer une structure à 38.9 % ;
- Les difficultés d'accès au numérique à 36.1 % ;
- L'isolement résidentiel à 25 % ;
- L'hygiène globale à 25 % ;
- L'alimentation à 11.1 % ;
- L'illettrisme à 2.8 %.

Les répondants font ces constats depuis :

- Plus de cinq ans, à 44.7 % ;
- Trois ans, à 26.3 % ;
- Cinq ans, à 13.2 % ;
- Deux ans à 13.2 % ;
- Un an, à 2.6 %.

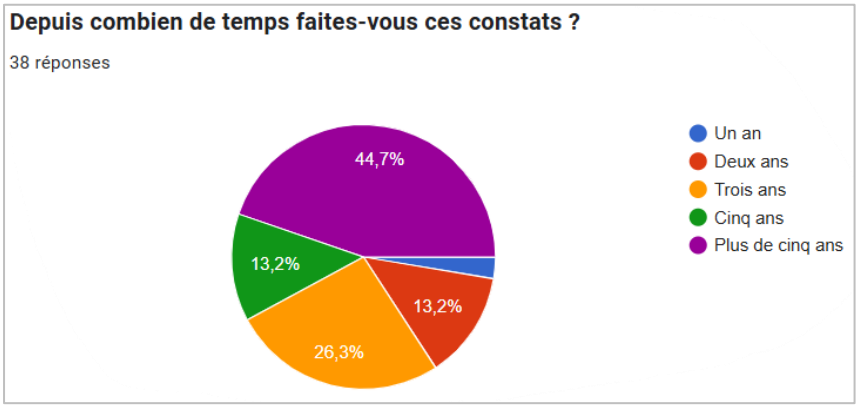

Les problématiques émergentes en matière de cohésion sociale

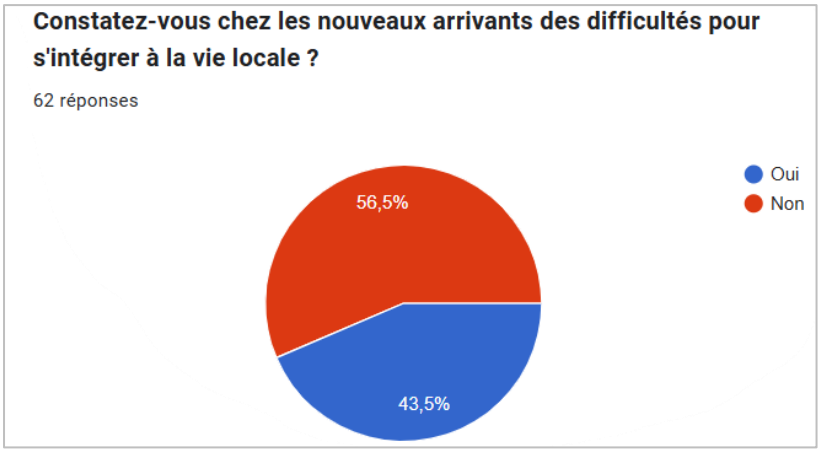

A propos de l'intégration à la vie locale des nouveaux arrivants :

- 56.5 % des répondants ne constatent pas de difficultés ;
- 43.5 % en constatent.

<u>Les suggestions formulées pour favoriser leur inclusion :</u>

Un accueil de la commune pour présenter les services et structures existants. Proposer des espaces de rencontre et des activités pour favoriser les liens. Créer des lieux de vie sociale. Proposer plus d'informations adaptées et accessibles (y compris papier) sur les associations et activités. Une meilleure communication (efficace et ciblée). Promouvoir le tissu associatif. Travailler la question du logement comme fossé entre les résidents et nouveaux arrivants. Sensibiliser sur la question des différences et de la tolérance, sur l'interculturalité. Il faut qu'ils en aient envie (individualisme).

Sur l'existence de lieux favorisant la mixité sociale et/ou intergénérationnelle :

- 70.6 % répondent positivement ;
- 29.4 % répondent négativement.

<u>Les lieux existants précisés :</u>

Les associations dans leur diversité. Les structures d'insertion. Les lieux comme la Passerelle à Soustons (Maison des citoyens). Les lieux de culture comme les médiathèques. Les accueils de nouveaux habitants. Les lieux d'accueil des publics (EHPAD, crèches, centres de loisirs, etc.). Les logements intergénérationnels. Les événements (festifs, caritatifs, scolaires, etc.). Les lieux de balade et de visite (ex : lacs, marais d'Orx, plages). Les associations d'insertion comme Voisinage. Les logements sociaux intégrés dans des ensembles mixtes. Les événements sportifs et culturels. Tous les lieux de service public.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

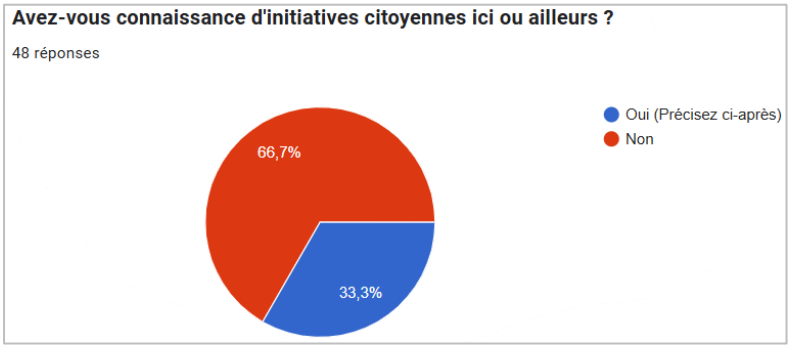

Sur le territoire [illegible]

- 66.7 [illegible] connaissance d'initiative citoyenne ;
- 33.3 % en ont connaissance.

<u>Les initiatives mentionnées :</u>

- Le ramassage de déchets sur les plages, dans les forêts, etc. Les contrats de service civique. La livraison solidaire de courses. Les repas de la solitude et les boîtes de Noël. La Nuit du handicap à Saubion. Les marches contre le Cancer. Les épiceries solidaires et le transport solidaire. Les plantations d'espaces verts type de micro forêt. Les jardins partagés. Les recycleries. Le bénévolat dans sa mixité (ex : participation de personnes allophones).

En matière d'implication des habitants de la vie locale :

- 51.7 % des répondants en ont moyennement le sentiment ;
- 44.8 %, peu ;
- 1.7 %, pas du tout ;
- 1.7 %, beaucoup.

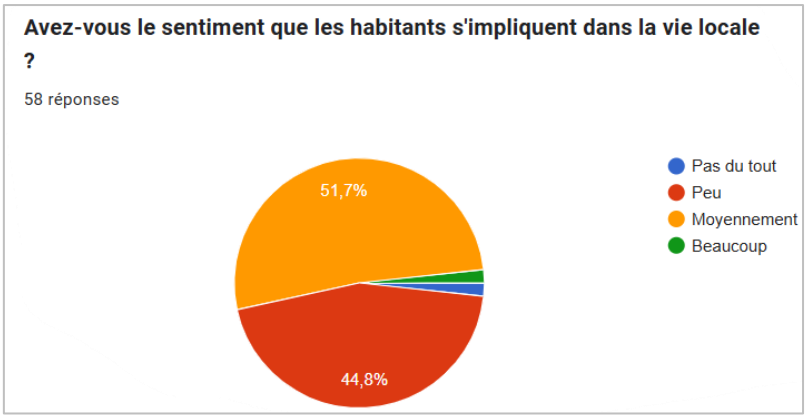

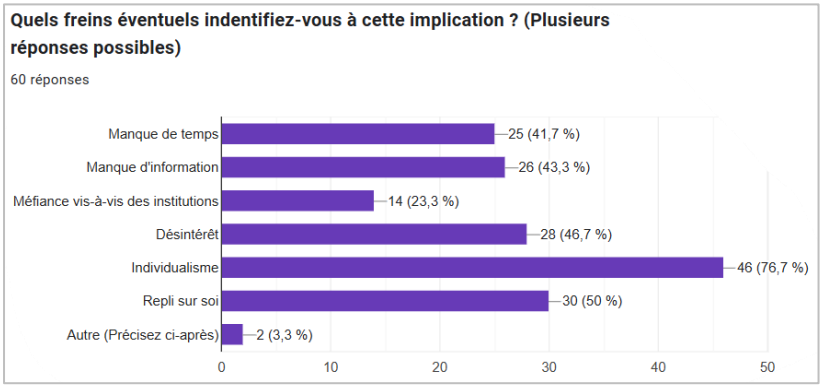

Les freins identifiés concernent :

- L'individualisme à 76.7 % ;
- Le repli sur soi à 50 % ;
- Le désintérêt à 46.7 % ;
- Le manque d'information à 43.3 % ;
- Le manque de temps à 41.7 % ;
- La méfiance vis-à-vis des instituions à 23.3 % ;
- Un autre type de frein à 3.3 %.

<u>Les autres types de frein précisés :</u> Le regard de l'autre, la communication insuffisante, la lourdeur des structures créées. Le coût de la vie. Les difficultés liées à la mobilité.

Les répondants observent un isolement accru chez :

- Les seniors à 67.3 % ;
- Les parents isolés à 57.7 % ;
- Les personnes en situation de handicap à 46.2 % ;
- Les jeunes à 30.8 % ;
- Les personnes migrantes à 23.1 %.

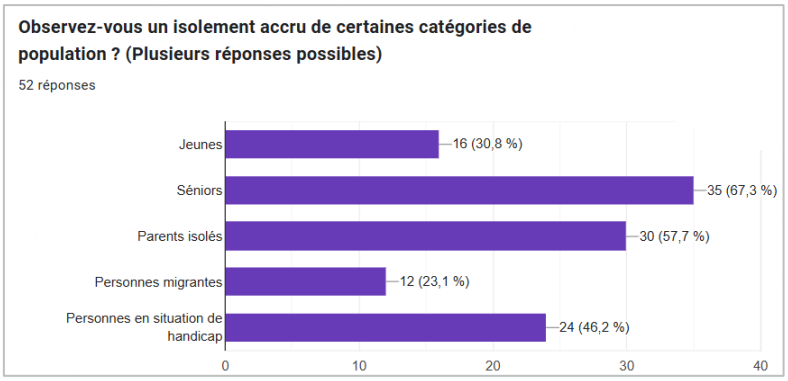

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les secteurs où sont faites ces observations :

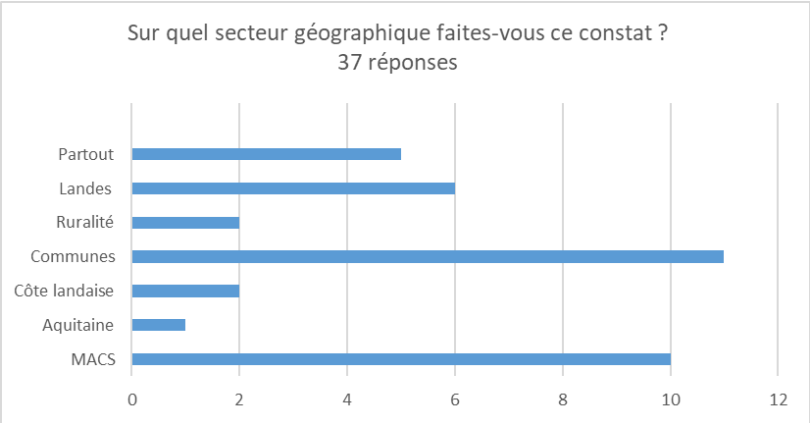

- Dans les Landes ;
- Sur l'ensemble du territoire de MACS ;
- Dans les Landes ;
- Partout ;
- Dans les zones rurales ;
- Sur la côte landaise ;
- En Aquitaine.

<u>Les contextes où les répondants font ces constats</u> : Le milieu professionnel. Au contact des personnes. Par rapport aux démarches entreprises par les publics. L'invisibilisation de certains publics. Dans le cadre d'accompagnements. Dans le milieu associatif caritatif. En échangeant avec d'autres professionnels. Par les réseaux sociaux. Dans le cadre des difficultés de maintien à domicile. Via les associations de parents d'élèves (peu d'implication des parents). Via les demandes des administrés. Via les rendez-vous avec les usagers. Lors d'échanges avec les élus municipaux. Dans le cadre de participations à la tenue des élections. Les difficultés des associations pour renouveler les bureaux et le bénévolat. Lors d'entretiens linguistiques.

Les espaces ou actions favorables au lien social sont :

- Les animations culturelles à 81 % ;
- Les animations sportives à 69.8 % ;
- Les cafés associatifs à 65.1 % ;
- Les fêtes de quartier à 63.5 % ;
- Les jardins partagés à 63.5 % ;
- Les fêtes scolaires à 41.3 % ;
- Autre chose à 7.9 %.

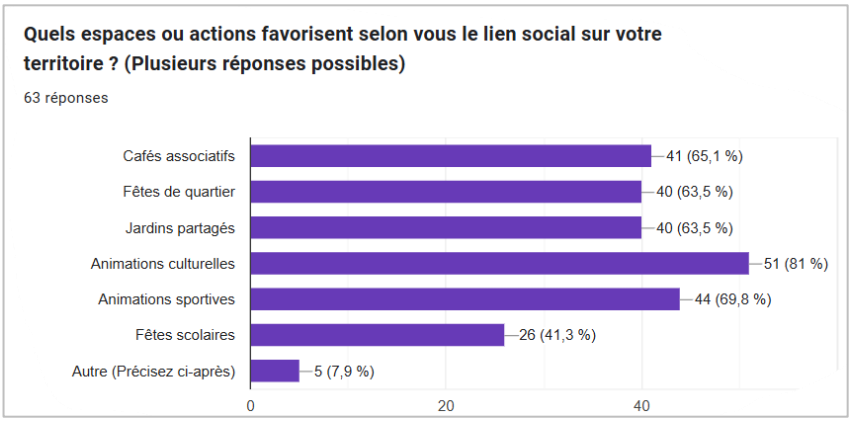

<u>Les autres espaces ou actions mentionnées</u> : Les fêtes de village et les fêtes autour du patrimoine (ex : fête de la mer). Les animations de la semaine bleue et les thés dansants. Les espaces de vie sociale. Les travaux d'intérêts généraux et les formations associées. Les diverses portes ouvertes. Les associations répondants aux besoins. Les repas festifs à prix bas.

Les problématiques émergentes en matière de pratiques professionnelles

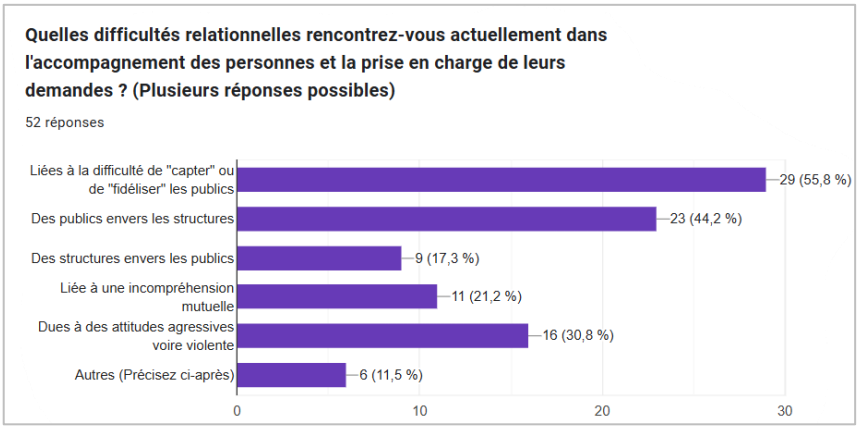

Les difficultés relationnelles actuelles :

- Sont liées à la difficulté de « capter » ou « fidéliser » les publics, à 55.8 % ;
- Concernent les publics envers les structures, à 44.2 % ;
- Sont dues à des attitudes agressives voire violentes, à 30.8 % ;
- Sont liées à une incompréhension mutuelle, à 21.2 % ;
- Concernent les structures envers les publics, à 17.3 % ;
- Sont d'un autre type, à 11.5 %.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les autres types précisés : les problèmes psychologiques et les addictions. La pr[illegible] consumérisles. Le manque de temps et de personnel. La concurrence des offres privées. Pouvo[illegible] des familles. Le manque de concertations entre les services. La nécessité de se déplacer jusqu'aux diverses structures. Le manque de solution.

Les avis des répondants sur des pistes d'améliorations :

- Aller vers les publics.
- Avoir des lieux ressources au sein du territoire.
- Plus et mieux communiquer.
- La formation et la mise en réseau des professionnels.
- La création d'un service inclusif territorial.
- Un lieu unique de permanences pour une proximité avec les usagers et avec autres professionnels concernés (travailler en cohésion).
- Favoriser la bienveillance des contacts.
- Avoir un agent à temps plein pour le CCAS.
- Une meilleure connaissance mutuelle entre structures et publics.

Les difficultés techniques actuelles d'accompagnement concernent :

- Le manque de ressources humaines à 62.3 % ;
- Le manque de formation des personnels à 39.3 % ;
- Le manque de ressources matérielles à 37.7 % ;
- La méconnaissance partenariale à 37.7 % ;
- Le manque d'adaptation des pratiques à 34.4 % ;
- Des ressources existantes mais inadaptées à 29.5 % ;
- Une autre difficulté à 6.6 %.

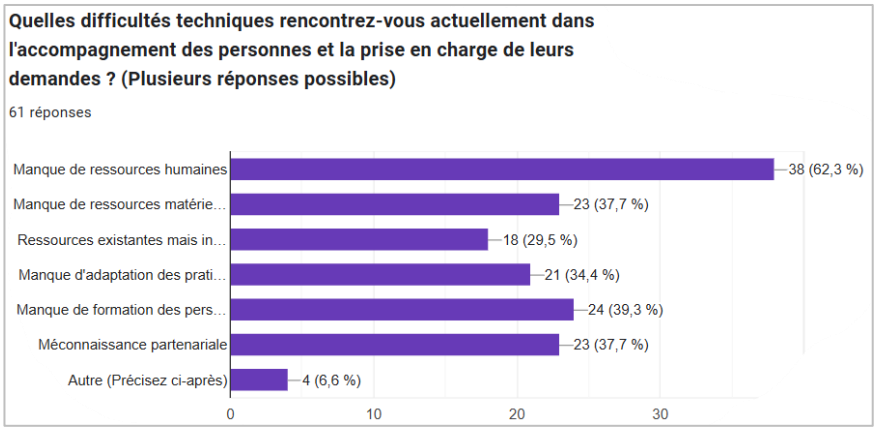

Les autres difficultés précisées : Le manque de ressources financières. Les problèmes liés à la mobilité. Certains partenaires font défaut parfois. Des structures privées non accessibles à l'ensemble de la population. Le fait que du personnel peu qualifié soit livré à lui-même face à des usagers à cran. La méconnaissance entre le médical, le paramédical et le social. L'absence de local adapté. Le manque de logements sociaux.

Les avis sur des pistes d'amélioration : Développer la formation des personnels, les rencontres partenariales, les actions communes entre structures. Adapter l'offre de transport actuelle avec des plages horaires plus importantes et constantes. Travailler une cartographie des ateliers de prévention à l'échelle départementale. Développer plus de structures adaptées types ESAT et SIAE.

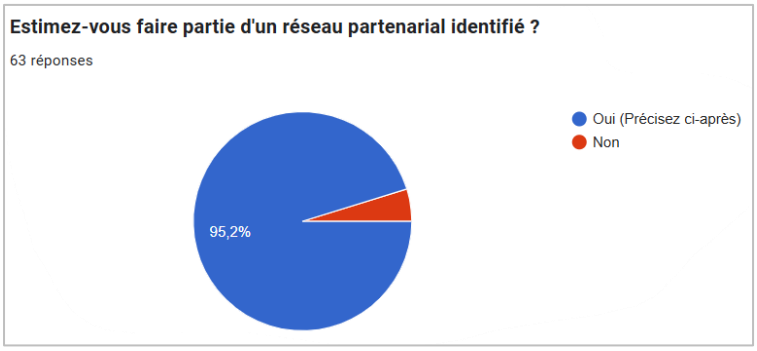

En matière partenariale :

- 95.2 % des répondants estiment faire partie d'un réseau identifie.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les types de réseaux concernés :

- Le réseau institutionnel à 81.5 % ;
- Le réseau associatif à 40 % ;
- Un réseau informel de professionnels à 40 % ;
- Un réseau thématique à 35.4 % ;
- Un autre type de réseau à 4.6 %.

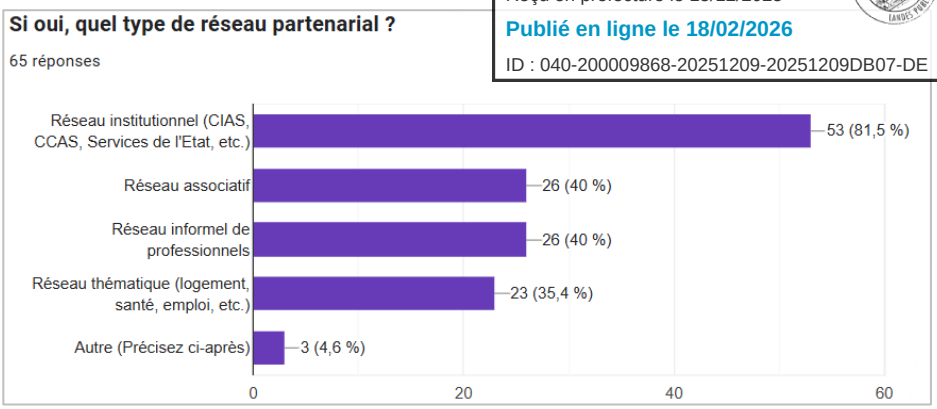

<u>Les autres types de réseaux précisés :</u>

Réseau concernant les violences intra familiales. Une CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé). Réseau des Centres de loisirs. Le réseau petite enfance. Les thématiques de l'emploi, du social et du handicap. Le réseau PEP'S.

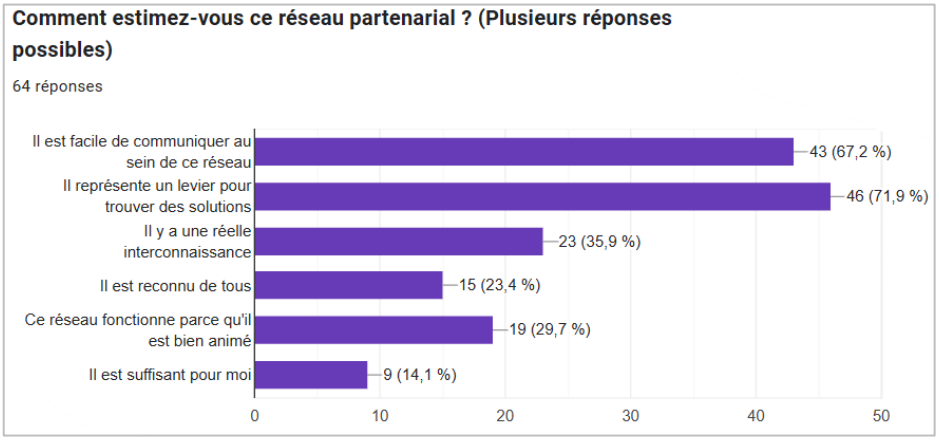

Concernant leur réseau, les répondants estiment :

- Qu'il représente un levier pour trouver des solutions à 71.9 % ;
- Qu'il est facile d'y communiquer à 67.2 % ;
- Qu'il y a une réelle interconnaissance à 35.9 % ;
- Qu'il fonctionne grâce à sa bonne animation à 29.7 % ;
- Qu'il est reconnu de tous à 23.4 % ;
- Qu'il est suffisant pour eux à 14.1 %.

<u>Les avis formulés sur des pistes d'amélioration :</u>

Améliorer la communication (quantitativement et qualitativement). Connaître les missions de chacun. Travailler dans la transparence et se mettre à la disposition de ses partenaires. Officialiser le réseau et le piloter avec un référent territorial. Renforcer et consolider l'existant sans créer de nouveaux dispositifs. Faire remonter au réseau les situations complexes et difficiles (ruptures de parcours, cas psychiatriques, sujets âgés) pour créer un guide de bonnes pratiques. Pouvoir toucher, en plus des référents, leurs collaborateurs.

A propos de temps de travail partenariaux :

- 39.6 % y participent ponctuellement ;
- 37.5 % souvent ;
- 19.6 % très souvent ;
- 3.6 % jamais.

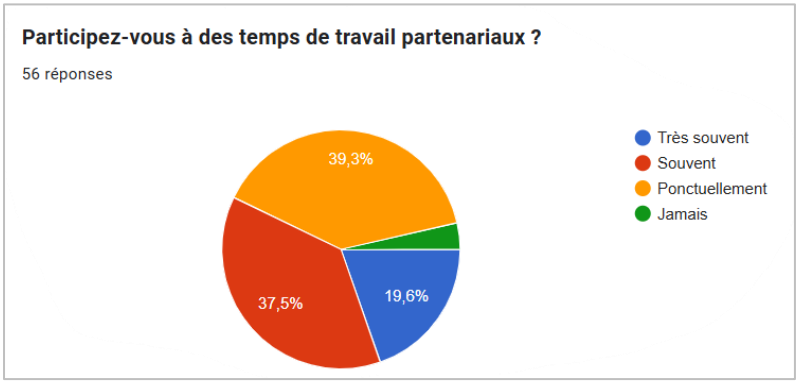

<u>Les raisons évoquées à propos de leur participation :</u> Une meilleure prise en charge des usagers dans leurs besoins. Maintenir le lien. Adapter les pratiques. Être connu et intégré. Des temps qui sont organisés régulièrement. L'échange constructif d'informations. Favorise la co-construction. Utile dans la recherche de financement et de ressources en général. Pouvoir solliciter les partenaires pour prendre le relai dans l'accompagnement.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

<u>Les raisons évoquées à propos de leur non-participation :</u> Le manque de temps et des disponibilités. Des horaires qui ne sont pas adaptés. Temps d'échanges qui ne portent pas sur les missions exercées. [illegible]

Les secteurs thématiques d'intervention des répondants

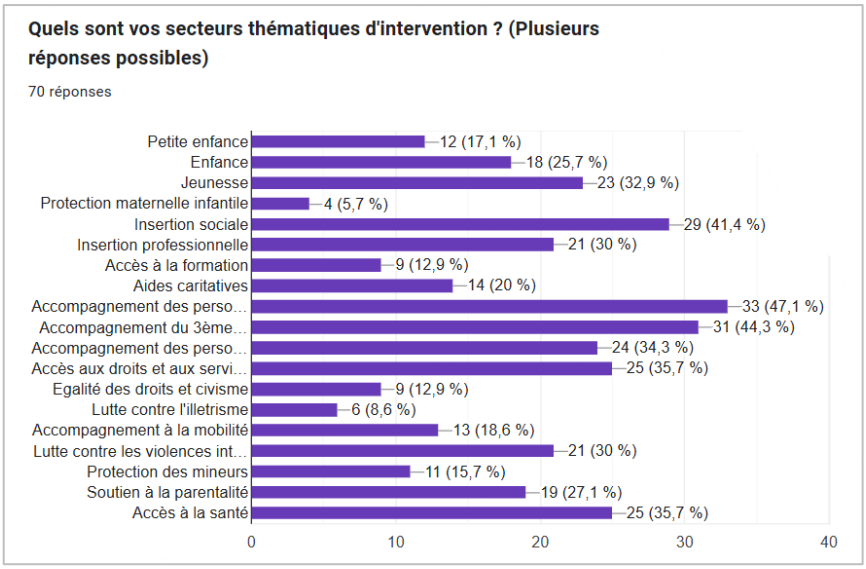

Les secteurs les moins représentés sont : La protection maternelle infantile. L'accès à la formation. Les aides caritatives. L'égalité des droits et le civisme. La lutte contre l'illettrisme. L'accompagnement à la mobilité. La protection des mineurs. Le soutien à la parentalité.

Les secteurs géographiques couverts.

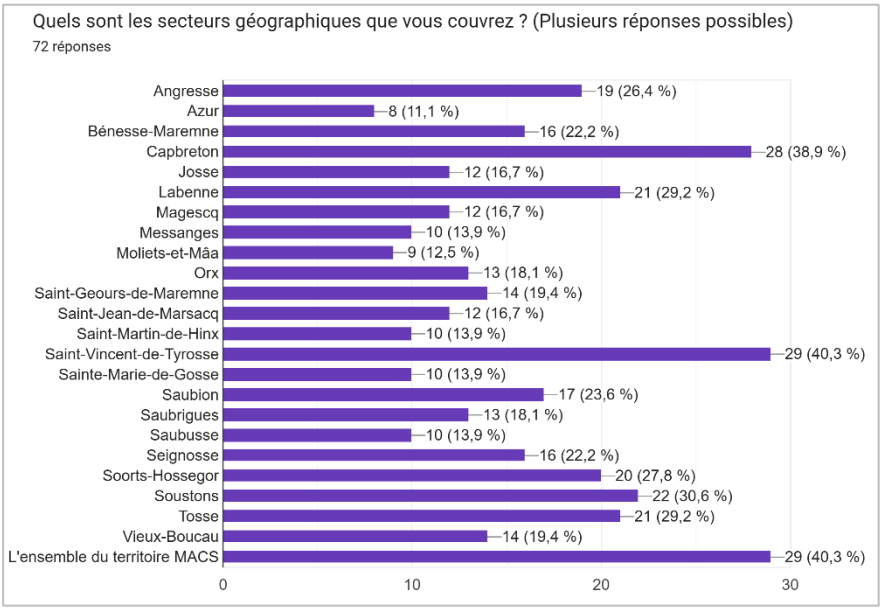

Malgré une couverture de l'ensemble des secteurs, les plus représentés sont : Angresse, Bénesse-Maremne, Capbreton, Labenne, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saubion, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tosse, et le territoire MACS dans son ensemble.

Feedback et suggestions

A propos d'éventuelles suggestions :

- 45.5 % des répondants en ont à formuler.

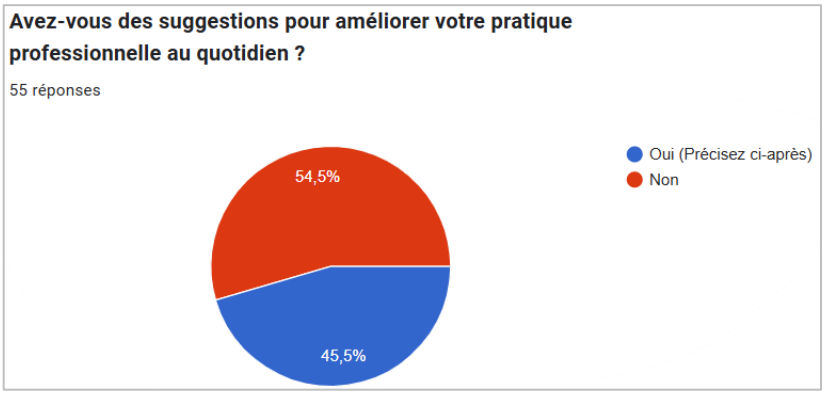

<u>Les suggestions précisées :</u>

Développer des formations en continu. Mettre en place de la veille sur les dispositifs. Etoffer le réseau et sa coordination. Développer davantage de rencontres entre partenaires et professionnels, notamment pour partager les problématiques. Développer l'aide à la mobilité. Accroître et adapter la communication à propos de l'existant. Développer une équipe mobile d'évaluation

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

psychiatrique notamment pour les personnes âgées. Mettre en place un réfé[illegible] soutenir les associations. Faire une analyse objective des problématiques d'insertion. Dispos[illegible] Pouvoir consolider les équipes en place notamment pour partager les tâches et disposer de plus de temps. Avoir un interlocuteur unique auprès des instituions publiques. Développer les solutions d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Développer un Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale.

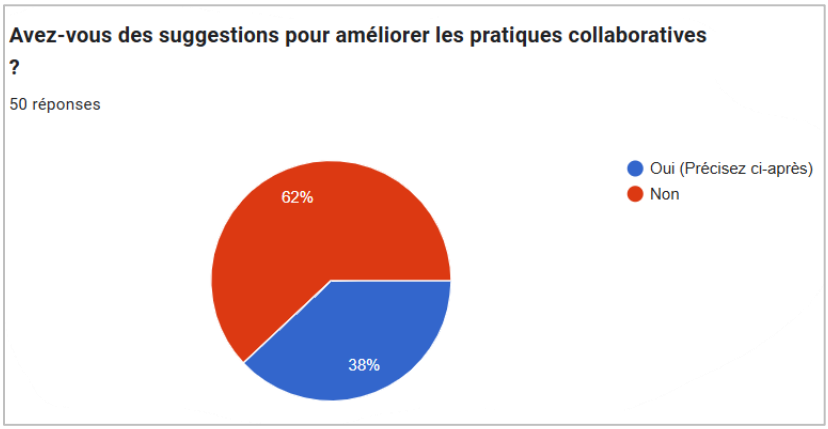

Pour améliorer les pratiques collaboratives :

- 38 % des répondants ont des suggestions.

<u>Les suggestions précisées :</u>

Mieux se connaître (missions et services), créer plus de liens et de rencontres. Disposer de temps de réflexion thématique en favorisant le lien humain. Disposer de davantage d'informations et accroître la communication. Se coordonner autour des usagers. Revoir les horaires des transports en commun. Développer la formation des encadrants. Installer une mise en réseau autour de l'inclusion. Développer lorsque nécessaire l'« aller vers ». Eviter de créer de nouvelles instances. Être en contact avec les agents de terrain travaillant avec le public.

- 32.4 % des répondants souhaitent partager d'autres éléments.

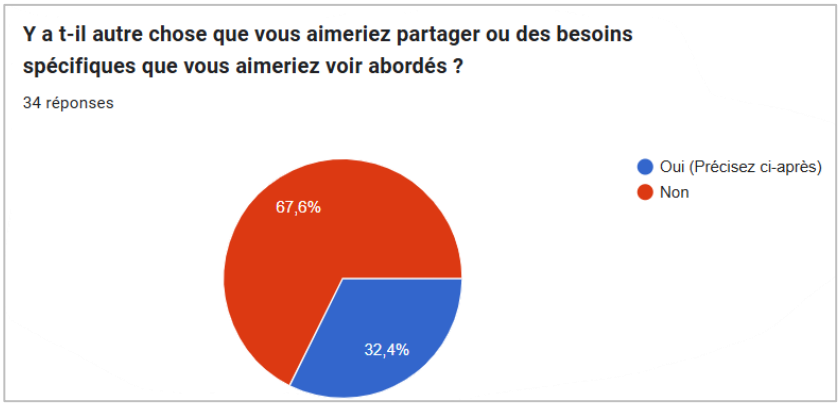

Ces éléments supplémentaires partagés :

L'accès au logement et à la mobilité sont deux problématiques majeures dont dépendent énormément de situations. Ne pas oublier les structures scolaires dans les rencontres thématiques. Le logement d'urgence en cas de VIF. Développer le logement pour les jeunes. Communiquer sur l'offre de services sur le territoire (dont EHPAD). Le développement de l'emploi à temps partiel comme solution pour certaines personnes. Analyser et mesurer objectivement avant de faire. Prendre en compte la problématique de l'augmentation de frais de soin (même en cas d'ALD) et tout ce que cela génère. Pouvoir être plus au fait des situations de handicap dans les communes. Développer le soutien à la parentalité et aux familles en particulier monoparentales.

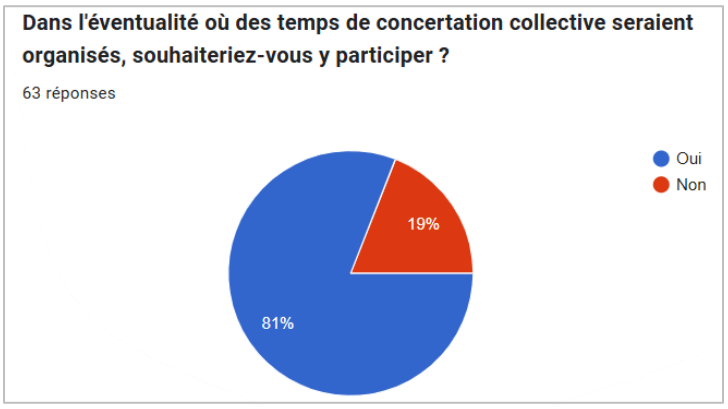

En cas de temps de concertation collective organisés :

- 81 % des répondants souhaiteraient y participer.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Lexique

A

L'allocation pour adulte handicapé (AAH) permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées de plus de 20 ans (ou de plus de 16 ans, s'il n'est plus considéré comme étant à charge pour le bénéfice des prestations familiales.) et jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 % à 79 %. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Actifs : La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Actifs occupés : Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi). Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : - exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; - aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; - être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Âge atteint : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance.

Âge révolu : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire

Allocataires CAF : Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les CAF gèrent deux types de prestations : - Les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attributionsont fixés nationalement (ex : allocations familiales, allocation logement, etc.) - Des aides d'action sociale (aides financières individuelles, interventions de travailleurs sociaux, …), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse. Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales.

B

Bas niveaux de formation : Sont considérées comme de bas niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, n'ayant aucun diplôme, ou ayant un Certificat d'études primaires, un Bepc ou un brevet des collèges. La population scolarisée est exclue.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

C

Les catégories socioprofessionnelles (« CSP »), ou plus exactement selon la terminologie de l'Insee les « professions et catégories socioprofessionnelles » (« PCS ») constituent un classement de la population en grands ensembles cohérents : six catégories d'actifs, auxquelles il convient d'ajouter les retraités et une catégorie « divers », regroupant les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiants, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs sont divisées en fonction de plusieurs critères : le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont : agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Chômeurs : Il existe deux définitions du chômage. La première est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Un chômeur est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même une heure),se trouve disponible dans les 15 jours et recherche activement un emploi. La seconde est celle du ministère de l'emploi : elle comptabilise les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories. Il s'agit donc d'une définition administrative.

Pôle emploi enregistre les demandeurs d'emploi en trois principales catégories :

- Catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.

- Catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.

- Catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent.

(1) Le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

Clap (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) : système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Contrats précaires : Sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salariés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

La CSS (complémentaire santé solidaire) non participative (ancienne CMU-C), et la CSS participative (ancienne ACS)

D

Déciles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie…, les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er décile (resp. 9e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10% des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie…

E

L'écart interdécile est la différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le neuvième décile est le revenu le plus faible des 10% les plus aisés, le premier décile est le revenu le plus élevé des 10% les plus pauvres.

Emplois stables : Nous considérons en emploi stable les salariés à temps complet et sans limitation de durée (CDI ou fonction publique).

F

Une famille monoparentale est constituée d'un adulte isolé ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). L'adulte est dans 90% des cas la mère.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Par « enfant » on entend les personnes à charge âgées de moins de 25 ans. On ne considère que les enfants célibataires.

Une famille nombreuse est une famille comprenant au moins trois enfants de moins de 25 ans.

H

Hauts niveaux de formation : Sont considérées comme de hauts niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, de niveau bac + 2 et plus. La population scolarisée est exclue.

I

Impôts directs : Ensemble des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), taxe d'habitation (TH), contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

L'indice de vieillissement des générations âgées rapporte la population âgée de 60 à 74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Cet indicateur permet d'appréhender, sans réaliser de projections de populations, l'évolution programmée de la population âgée et ainsi le vieillissement à venir de la population. En effet, le rapport entre ces deux générations donne une idée du remplacement des générations pour la décennie suivante. Plus ce rapport est élevé, plus la génération des 60-74 ans est importante par rapport à la génération des 75 ans et plus, et plus la population des personnesâgées est susceptible d'augmenter dans la décennieà venir. Et inversement, plus ce rapport est faible, plus la population des 75 ans et plus est susceptible de diminuer dans la décennie à venir. Cet indicateur est surtout significatif pour les comparaisons entre territoires. En effet, il ne prend pas en compte les taux de mortalité (l'intégralité de la génération des 60-74 ans n'atteindra pas l'âge de 75 ans et plus),ni les migrations susceptibles d'intervenir sur la décennie. Il doit être considéré avant d'autant plus deprécautions si le territoire comprend des structures d'accueil des personnes âgées.

Iris signifie « Ilots regroupés pour l'information statistique ». C'est la plus petite division territoriale statistique définie par l'Insee. Un Iris résidentiel regroupe toujours environ 2 000 habitants. En ville, un Iris correspond à peu près à l'idée la plus commune du « quartier ». Il peut être de superficie très différente selon la densité de population.

L

Les logements du secteur social selon l'Insee, sont :

- Les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;

- Les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM. Remarque : Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font partie des logements du secteur social.

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : - proposé à la vente, à la location ; - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; - en attente de règlement de succession ; - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; - gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

M

Médiane : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie…, la médiane (D5 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales.

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux.

Remarque : les personnes vivant dans des habitations mobiles, les mariniers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs dont un spécifique aux départements d'outre-mer (Dom). Le RSA qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple : - les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ; - les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés - AAH) ; - les personnes âgées (minimum vieillesse).

N

Naissances : Les statistiques annuelles, concernant les naissances domiciliées, sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'évènement est celui du domicile de la mère.

Niveau de vie : Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Nouveaux arrivants : Les nouveaux arrivants sur la commune correspondent aux populations nouvellement arrivées sur la commune. Le recensement de la population considère comme immigrants les personnes qui résident sur la commune et n'y résidaient pas 5 ans auparavant quel que soit leur parcours résidentiel intermédiaire.

P

Petites résidences principales : Ce sont les résidences principales composées de 1 ou 2 pièces. Sont dénombrées les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m²) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, ...

La population « comptée à part», comprend les personnes qui habitent hors de la commune, mais qui y ont garde une residence : les étudiants qui poursuivent leurs études dans une autre ville, les militaires ou personnes âgées qui ont conservé un logement mais qui ne vivent plus dans la commune notamment.

La population « municipale » comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, où les personnes en habitat mobile, etc.

La Population non scolarisée comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

La population totale d'une commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La somme des populations totales des communes n'est pas équivalente à la population française, car elle comprend des doubles comptes. Un étudiant « compté à part », par exemple, peut être enregistré dans deux communes à la fois au sens de la population totale, une fois dans la commune de ses parents, une fois là où il étudie. Seule la population municipale est dite « sans double compte » : la somme est égale à la population totale.

Prestations sociales : Ensemble des prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation de parent isolé, allocation de solidarité aux personnes âgés).

Q

Quartiles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie…, les quartiles (au nombre de 3 : de Q1 à Q3) sont les valeurs qui la partagent en 4 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er quartile (resp. 3e quartile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 25 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie…

R

Ratio aidants / aidés : De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

Une résidence principale est un logement,occupé de façon permanente et à titre principalpar un ménage, le nombre de ménages est donc égal à celui des résidences principales. Le nombre de résidences principales comprend les logements ordinaires (voir ci-dessus), mais aussi toutes les autres formes de logements (foyers, habitat de fortune, roulotte, etc.).

Résidence secondaire ou occasionnelle : La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées. Les résidences secondaires correspondent aux logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques. Les logements occasionnels regroupent les logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

Le revenu fiscal par unité de consommation divise le revenu global du ménage par un nombre de parts baptisées « unités de consommation », ce qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente, en prenant en compte leur composition. Les parts ne sont pas toutes de même taille. Selon le système utilisé par l'Insee, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Les allocataires bénéficiant d'un **revenu garanti** sont des allocataires percevant au moins une des prestations parmi les allocations suivantes : RSA, AAH, RSO.

Le revenu médian d'une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, etc.) est celui qui partage cette population en deux, autant gagnent moins, autant gagnent davantage.

RSA (Revenu de solidarité active) : Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine et le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre- mer, cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

S

Sédentaires : Au recensement de la population les sédentaires sont les populations qui résidaient sur la même commune 5 ans auparavant.

Seuil de pauvreté : Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

Sirene (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) : Ce système dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Le solde migratoire est la différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, pour une année donnée.

Le solde naturel correspond à la différence entre les naissances et les décès.

T

La taille moyenne des ménages reflète le nombre de personnes vivant par ménage (ou résidence principale).

Taux de pauvreté : Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Taux de polarisation de l'emploi : Le taux de polarisation rapporte le nombre d'emplois situés sur la commune, au nombre d'actifs occupés (ayant un emploi) résidant sur la commune. Un taux proche de zéro caractérise une commune résidentielle, qui ne dispose que de très peu d'emplois. Un taux nettement supérieur à un caractérise une ville qui attire chaque jour un nombre élevé d'actifs occupés. Il y a équilibre lorsque le taux est égal à un. Dans ce cas, les départs quotidiens vers le lieu de travail sont équivalents en volume aux arrivées quotidiennes d'actifs occupés, ou tous les emplois sont occupés par des actifs de la commune (pas de départs et pas d'arrivées).

Le taux estimé de fécondité est le rapport entre la moyenne des naissances au cours des trois dernières années et la population féminine âgée de 15 à 44 ans (en âge d'avoir des enfants). Il diffère de l'indice conjoncturel de fécondité calculé par l'Insee.

Temps partiel : La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

U

L'unité de consommation permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille différente en prenant en compte leur composition. L'Insee utilise la méthode de calcul suivante : le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part entière (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Z

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessairepour occuper les emplois offerts.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Les sources de données exploitées

Données de l'INSEE via Cabestan (Cabinet Compas) :

Les âges
- Enfance et adolescence
- Jeunes et adultes
- Personnes âgées
- Petite enfance

Conditions de vie
- Logement, hébergement

Démographie
- Les ménages et les familles
- Les mobilités résidentielles
- Le solde naturel et le solde migratoire

Revenus
- L'exclusion (sociale, économique)
- Les niveaux de vie, pauvreté et précarité

Les caractéristiques socioéconomiques
- Les actifs
- Les mobilités quotidiennes pour travailler

Les ressources du territoire
- Insertion et formation
- Les établissements actifs
- L'emploi

Agence régionale de santé :
- L'offre de soin (unités et densités)
- L'âge des soignants

CAF des Landes :
- Les bénéficiaires des prestations légales
- Les Allocataires des prestations légales

Maison Landaise des Personnes Handicapées :
- Les bénéficiaires des prestations légales
- Les droits ouverts en cours de validité
- Les nouvelles demandes d'ouverture de droits

Observatoire de l'emploi Nouvelle Aquitaine :
- Les demandeurs d'emploi en fin de mois
- Les données relatives au chômage
- Les données relatives aux offres d'emploi, aux recrutements et aux profils des demandeurs

Observatoire des fragilités du Grand Sud :
- Les bénéficiaires de la CSS participative
- Les bénéficiaires de la CSS non participative
- Le nombre de personnes en affection de longue durée

Mission Locale des Landes :
- Les jeunes accompagnés
- Les actions menées

XL Habitat :
- Le patrimoine de logements collectifs et individuels
- La situation des ménages occupants
- Les demandes et les attributions

Conseil Départemental des Landes
- Les bénéficiaires de l'APA en établissement
- Les bénéficiaires de l'APA à domicile
- Les bénéficiaires de la téléalarme

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MACS Centre Intercommunal d'Action Sociale Maremne Adour Côte-Sud

Portrait de territoire réalisé dans le cadre de l'Analyse des besoins sociaux de la population de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, à la demande de son Centre Intercommunal d'Action Sociale

Personnes à contacter :
Marlène Rouquette
marlene.rouquette@cdg40.org
05 58 85 81 73 - 06 28 92 62 52

Sandrine Lassoureille
sandrine.lassoureille@cdg40.org
06.74.95.50.64

Jérôme Lafittau
jerome.lafittau@cdg40.org
06 27 01 68 43

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Appel à Projet 2026

Développer les actions de prévention sur le territoire landais pour préserver l'autonomie des seniors

DOSSIER DE CANDIDATURE

Titre du projet : ZOU'MACS

I. IDENTIFICATION DE VOTRE STRUCTURE

Nom :	CIAS MACS- Service Autonomie à Domicile (SAD)
Statut juridique :	Collectivité territoriale
Adresse du siège social :	allée des camélias BP44 40230 Saint Vincent de Tyrosse
Téléphone :	05.58.77.23.96
Courriel :	cias@cc-macs.org
N° SIRET/SIREN :	200 009 868 000 15
Code APE :	88.99B

II. IDENTIFICATION DU RESPONSABLE ET DE LA PERSONNE CHARGE DU DOSSIER

LE REPRESENTANT LEGAL	
Le(a) président ou autre personne désignée par les statuts	
Nom Prénom :	Pierre FROUSTEY
Fonction :	Président
Téléphone :	05.58.77.23.23
Courriel :	cias@cc-macs.org
LA PERSONNE CHARGEE DU DOSSIER	
Nom Prénom :	Delphine GALIN
Fonction :	Responsable pôle Développement Social Territorial
Téléphone :	06.07.85.72.04
Courriel :	delphine.galin@cias-macs.org

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

III. COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE N-1 DE LA STRUCTURE (uniquement pour les associations et organismes)

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 – ACHATS		**RESSOURCES PROPRES (autofinancement)**	
Achat de matière et fournitures		**70 – VENTE DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES (dont participation des bénéficiaires)**	
Achat de matériel, équipement		**74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION** *(Préciser si accordée ou sollicitée)*	
Prestations de services			
Autres, (préciser) :			
61 – SERVICES EXTERIEURS			
Locations			
Entretiens et réparations			
Assurances			
Documentation			
Autres, (préciser) :		*Région :*	
62 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS		*Département (s) :*	
Honoraires et intervenants extérieurs		*Commune (s) :*	
Publicité, publications		*CNASEA (emplois aidés) :*	
Déplacements, missions et réceptions		*Autres (préciser) :*	
Frais postaux et télécommunications			
Divers (préciser) :			
64 – CHARGES DE PERSONNEL		**75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	
Personnel affecté à l'action (hors coordination) :		*Cotisations (adhérents)*	
Rémunérations		*Produits divers de gestion courante*	
Charges sociales			
Personnel affecté à la coordination :			
Rémunérations			
Charges sociales			
AUTRES CHARGES (préciser) :		**AUTRES PRODUITS (préciser)**	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION**	
Dépenses d'investissement		*Subvention d'investissement*	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
CHARGES	**MONTANT**	**PRODUITS**	**MONTANT**
86- Emplois des contributions volontaires		**87- Contribution volontaires en nature**	
Secours en nature		*Bénévolat*	
Mise à disposition de biens et prestations		*Prestations en nature*	
Personnel bénévole		*Dons en nature*	
TOTAL		**TOTAL**	

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

IV. PRESENTATION DU PROJET

Axe dans lequel s'inscrit le projet

☐ Amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles

♈ Coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile

☐ Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie

☐ Développement d'autres actions collectives de prévention

♈ Lutte contre l'isolement

.....

Thématique du projet : Cochez la thématique correspondante

☐ **Accès aux équipements et aides techniques individuelles**

☐ **Actions de prévention collectives :**

a. Santé globale et bien vieillir

- ☐ Nutrition
- ☐ Mémoire
- ☐ Sommeil
- ☐ Activités physiques et atelier équilibre/prévention des chutes
- ♈ Bien-être et estime de soi
- ☐ Prévention bucco-dentaire
- ☐ Prevention de la dépression/du risque suicidaire
- ☐ Autres actions

b. Prévenir la perte d'autonomie évitable, accompagner les moments de transition et porter une attention particulière aux moments de rupture

- ☐ Préparation à la retraite
- ☐ Habitat et cadre de vie (dont sécurisation et adaptation du domicile)
- ☐ Accès aux droits

c. Lutte contre l'isolement

- ☐ -Usage du numérique
- ♈ -Lien social
- ☐ Mobilité
- ☐ -formation des bénévoles

d. Autres actions collectives de prévention :

- ☐ Autres actions

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

☐ **Actions de prévention individuelles :**

- ☐ Accompagnement des personnes isolées
- ☐ Par un SAD aide et soin
- ☐ Par un SAD aide

☐ **Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants**

- ☐ Sensibilisation
- ☐ Formation
- ☐ Soutien psycho social
- ☐ Prévention santé

Diagnostic, contexte local, genèse du projet (citer les sources et argumenter) :

Les personnes faisant appel au SAD du CIAS (1025 en 2024) ont majoritairement de faibles ressources (pour 60% d'entre elles) et relèvent d'une prise en charge dans le cadre d'une perte d'autonomie (pour 70% d'entre elles).
Ces signaux de fragilité les mettent à l'écart de l'offre de service seniors, proposée par les communes ou les clubs du 3ème âge du territoire MACS.
Face à ce constat, en 2017, a été élaborée une offre dédiée aux personnes vulnérables et fragiles en perte d'autonomie accompagnée par le SAD. A partir de 2019, cette offre s'est ouverte aux aidants familiaux, dans le droit fil du plan « bien vieillir dans les Landes », pour leur permettre un temps de répit récréatif, en même temps que la personne aidée, qui elle est prise en charge par les auxiliaires autonomie accompagnatrices.
Le CIAS, en sa qualité « d'assemblier » des acteurs, défini dans le projet de territoire MACS, au regard de l'analyse des besoins sociaux en cours de réactualisation et du diagnostic réalisé dans le cadre du futur Contrat Territorial de l'Autonomie, a jugé nécessaire de renforcer sa proximité avec les partenaires de l'offre séniors pour fluidifier les parcours de prise en charge par des rencontres accompagnées des différents publics autour d'activités conjointes, permettant une meilleure connaissance réciproque des lieux de vie et une déconstruction des représentations (Habitat Inclusif Séniors, EHPAD)

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Objectifs de l'action (au regard du diagnostic, du contexte local, de la genèse du projet)

Objectifs généraux de l'action

- Rompre l'isolement
- Entretenir l'autonomie cognitive et sensorielle
- Favoriser les relations interpersonnelles
- Maintenir le lien social
- Développer l'ouverture aux aidants

Objectifs opérationnels

- Proposer des sorties accompagnées en dehors du domicile pour réduire l'isolement
- Permettre la rencontre et l'instauration de nouveaux liens interpersonnels
- Favoriser l'implication des participants dans des activités variées adaptées
- Remobiliser les personnes les plus fragiles, accompagnées par le SAD
- Développer la capacité et la liberté d'agir
- Proposer des espaces de répit et d'apprentissage aux aidants
- Favoriser la participation des auxiliaires autonomie en besoin de diversification d'activité, soutenant la qualité de vie au travail
- Favoriser le travail en équipe.

Territoire ciblé à l'échelle des EPCI (Etablissement Publics de Coopération Intercommunale) :

Les 23 Communes du territoire de MACS :
Saint-Vincent-de-Tyrosse, Seignosse, Saint-Jean-de-Marsacq, Josse, Moliets-et-Maâ, Soorts-Hossegor, Saubion, Orx, Azur, Bénesse-Maremne, Capbreton, Angresse, Labenne, Soustons, Messanges, Saubusse, Tosse, Saint-Geours-de-Maremne, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Vieux-Boucau, Saubrigues, Magescq

Public cible :

Personnes accompagnées par le Service Autonomie à Domicile et leurs aidants

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Descriptif de l'action : présenter la description du projet, détailler les modalités de mise en œuvre (nombre de séances, nombre de participants, durée, fréquence, intervenants…), la méthodologie et les outils pédagogiques utilisés, les supports de communication -
Justifier le choix des méthodes

Sur la base de l'exploitation des questionnaires de satisfaction, des capacités des personnes ciblées par cette action et des ressources locales identifiées, le programme de l'année est élaboré par un auxiliaire autonomie du service en concertation avec la responsable du pôle Développement Social Territorial.

La programmation 2026 sera sous le thème de la culture, puissant levier contre l'isolement. En effet, la culture combine plaisir, partage, apprentissage, mobilisation cognitive et sensorielle, inclusion et reconnaissance sociale.

Il est prévu 9 animations d'une durée de 4 à 6 heures, 1 à 2 fois par mois à compter de mars 2026 pour un groupe de 7 personnes accompagnées par le SAD et leurs aidants, différentes à chaque animation. Le contenu prévisionnel des animations est défini pour l'année 2026 comme suit :

- festival Bulle de Labenne
- découverte du casque de réalité virtuelle
- conte
- médiation musicale avec Pôle Sud de MACS
- médiation danse avec le pôle Danse de MACS (La Marensine)
- médiation animale avec les Jardins de l'Humanité
- spectacle de Clown « PARPAING »
- une sortie cinéma/restaurant
- un atelier de sophrologie

Les intervenants sont choisis sur la base de compétences adaptées au public visé.

Pour permettre une large participation, la programmation se doit d'être attractive pour donner envie aux bénéficiaires du SAD de participer, notamment les personnes les plus fragiles. Certaines personnes fortement isolées, souvent en perte d'autonomie avancée, en lien avec des parcours ou des contextes de vie complexes, ne vont pas spontanément appeler le CIAS pour s'inscrire. Pour parvenir à toucher ce public très isolé ou en grande difficulté, des actions de repérage spécifiques sont mises en œuvre, en lien avec les professionnels du SAD notamment les Auxiliaires Autonomie, les coordinatrices du service, les infirmiers libéraux et l'ensemble des acteurs du territoire dont les CCAS. Une fois ces personnes repérées, des actions individuelles personnalisées au cours des interventions du SAD (plan d'aide) sont organisées pour parvenir à réactiver leurs envies et les accompagner progressivement vers l'extérieur. Cela peut être mené de concert avec l'aidant, la coordination du SAD, l'auxiliaire autonomie et les autres intervenants du domicile. L'auxiliaire autonomie demeure le pivot central de cette mobilisation.

Nous veillons à toucher le maximum de bénéficiaires pour que cette action soit profitable à un plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle des arbitrages peuvent être faits quand une personne s'inscrit sur toutes les animations.

Le programme est adressé par courrier, chaque semestre. Les inscriptions se font en appelant l'accueil du CIAS. C'est soit directement le bénéficiaire du SAD qui appelle, soit l'auxiliaire autonomie. L'agent d'accueil procède au remplissage du document de participation, sur la base de 7 places. Lorsque les 7 places sont pourvues, les autres inscriptions se font en liste d'attente, en cas de désistement, afin de garantir un nombre de 7

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

participants à chaque animation.

Avant chaque atelier, le bénéficiaire inscrit est appelé par l'auxiliaire autonomie, référent de l'action, pour vérifier son adhésion et sa disponibilité. Les modalités du rendez-vous à domicile sont définies pour que la personne soit prête au moment de l'arrivée du minibus à son domicile.

Un lien est fait avec les référents de secteur du service pour adapter la planification des prestations à domicile et éviter ainsi des inquiétudes inutiles en cas d'absence du bénéficiaire.

Deux auxiliaires autonomie encadrent chaque atelier. Début 2026, un appel à volontariat auprès des 122 auxiliaires autonomie du service sera organisé pour composer le binôme professionnel, partie prenante du projet pour assurer la co-animation et les accompagnements, ce qui leur permet de diversifier leurs activités contribuant à la qualité de vie au travail. Les deux auxiliaires autonomie présents peuvent également intervenir dans les accompagnements aux sanitaires, l'aide à la prise de repas et peuvent également procéder à des changes, si nécessaire. Les compétences d'une auxiliaire autonomie seront également mobilisées en 2026 pour l'animation d'un atelier. En effet, comédienne de métier, elle animera un spectacle de clown.

Le transport des participants est assuré sur l'aller et le retour.
Chaque participant est véhiculé de son domicile au lieu d'animation. Si les déplacements sont complexes, les auxiliaires autonomie présents mobilisent les moyens mis à disposition pour permettre à la personne de se déplacer en toute sécurité (canne, déambulateur, fauteuil roulant). Le véhicule utilisé est un minibus de 9 places équipé PMR. Parfois un peu trop haut pour certains bénéficiaires, malgré les équipements d'aide installés, l'auxiliaire autonomie aide le participant, qui en a besoin, à monter dans le minibus.

Les ateliers sont gratuits pour les participants.

En 2026, il est prévu de poursuivre la coopération avec l'EHPAD "la chênaie" de Saint Vincent de Tyrosse (CCAS) et avec l'Habitat Inclusif Sénior de Orx (SOLIHA Landes) pour organiser des rencontres des deux publics (domicile/EHPAD-domicile/habitat inclusif), permettant une déconstruction des représentations et un accompagnement de l'évolution des projets de vie du domicile vers un autre lieu de vie (conventions établies).

Depuis 2023, un questionnaire de satisfaction, adapté aux personnes fragiles, a été élaboré. Il est rempli par chaque participant à la fin de chacun des ateliers, ce qui permet d'évaluer la portée de l'atelier et réajuster les suivants, si nécessaire. L'auxiliaire autonomie peut aider un participant en difficulté d'écriture à le remplir. Le questionnaire de satisfaction sera maintenu en 2026.

<u>Communication</u>:

- réalisation d'un flyer, chaque semestre, à destination des personnes accompagnées par le SAD transmis par courrier
- distribution du flyer aux auxiliaires autonomie, relais d'informations sur le terrain
- communication sur le contenu des actions à l'occasion des réunions d'équipe et de service

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Partenariats envisagés :

- Services de MACS: Pôle Sud, La Marensine
- Les Jardins de l'Humanité de Saint Vincent de Tyrosse
- Hébergement nature et bien-être de Soustons
- 23 CCAS du territoire
- EHPAD de Saint Vincent de Tyrosse : animation partagée (convention)
- SOLIHA Landes: animation partagée (convention)
- Intervenants spécialisés

Critères et indicateurs d'évaluations du projet :

Pour rappel, l'évaluation se conçoit dès la conception du projet
Préciser dans cet encart les outils utilisés pour l'évaluation quantitative et qualitative ainsi que la mesure d'impact du projet
Spécifier les résultats attendus du projet

Critères d'évaluation

Adaptation aux besoins spécifiques : L'action tient-elle compte des limitations physiques, sensorielles ou cognitives des participants ?
Réponse aux besoins identifiés : L'action correspond-elle aux attentes et aux besoins réels des participants (isolement, santé, autonomie) ?
Personnalisation : L'action permet-elle une prise en compte individuelle des participants ?
Lutte contre l'isolement : L'action favorise-t-elle les échanges, la création de liens sociaux ?
Amélioration de la qualité de vie : L'action a-t-elle un impact positif sur le moral, la santé, l'autonomie des participants ?
Implication des participants : Les participants sont-ils associés à l'évaluation et à l'amélioration de l'action ?
Implication des accompagnants : Les auxiliaires autonomie se sont-elles mobilisées pour assurer le binôme ?

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Indicateurs

- **Nombre de participants** : nombre de bénéficiaires touchés, taux de participation
- **Diversité des participants** : répartition par commune, par GIR, par âge,
- **Satisfaction des participants** : retours verbaux, témoignages
- **Taux de satisfaction** : résultats des questionnaires
- **Taux de désistement**
- **Coût par participant**
- **Nombre d'auxiliaires autonomie volontaires**
- **Nombre d'auxiliaires autonomie impliquées**

Méthodes de collecte de données

- **Questionnaires de satisfaction**
- **Analyse des données administratives (fréquentation, budget)**
- **Bilan collectif avec les auxiliaires autonomie (grille d'analyse)**

Résultats attendus

- **Atelier qualitatif adapté aux participants**
- **Moment de régénérescence tant pour les participants que pour les professionnels**
- **Climat de sérénité propice aux partages et au prendre soin**
- **Satisfaction des participants**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Observations complémentaires :

1- Depuis 2023, la conception et la mise en œuvre sont assurées exclusivement par des professionnels du domicile (auxiliaire autonomie), avec l'appui de la responsable du pôle Développement Social Territorial du CIAS.
Cette organisation permet une plus grande valorisation des professionnels du domicile, un meilleur repérage des personnes isolées et une plus grande capacité de mobilisation des personnes, dans la proximité, garantissant une participation plus ciblée.
Cette organisation sera pérennisée en 2026, tant sa pertinence a été démontrée au bénéfice des personnes accompagnées par le SAD.
De plus, cette disposition permet une plus juste valorisation des heures mobilisées pour cette action.

2- Le cofinancement de la Conférence des financeurs est essentiel pour permettre une poursuite de cette action par le CIAS.

V. CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début de l'action : AVRIL 2026

Date de fin de l'action : DECEMBRE 2026

VI. FINANCEMENT

Avez-vous déjà perçu des financements dans le cadre de la conférence des financeurs :

Si oui : OUI
En quelle année : 2025
Montant reçu : 5 000€

Avez-vous sollicité d'autres financements pour ce projet :

- ☐ par une autre conférence des financeurs (préciser le montant) :
- ☒ par un autre financeur pour ce projet (préciser le montant) : CIAS

La CFPPA se donne le droit de refuser une demande si la démarche de co-financement n'est pas clairement identifiée dans le projet.

Pour toute demande complémentaire adressée aux structures partenaires (CARSAT, MSA, AGIRC-ARRCO, ARS), il est demandé de transmettre en annexe le dossier de candidature de la CFPPA en complément du dossier spécifique à chaque structure.

Montant du financement sollicité auprès de la Conférence des Financeurs :

……5 000……..€

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

VII. BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Préciser la période prise en compte : AVRIL A DECEMBRE 2026

Tous les postes doivent être détaillés (nature et montant)

CHARGES LIEES AU PROJET	MONTANT	PRODUITS LIES AU PROJET	MONTANT
60 – ACHATS		**RESSOURCES PROPRES (autofinancement)**	
Achat de matière et fournitures	200	**70 – VENTE DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES (dont participation des bénéficiaires)**	
Achat de matériel, équipement		**74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION** *(Préciser si accordée ou sollicitée)*	
Prestations de services	2 200	*Montant subvention demandée à la Conférence des Financeurs*	5 000
Autres, (préciser) :			
61 – SERVICES EXTERIEURS		ARS	
Locations		CARSAT	
Entretiens et réparations		MSA	
Assurances		AGIRC-ARRCO	
Documentation		*Région :*	
Autres, (préciser) :		*Département (s) :*	
62 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS		*Commune (s) :*	
Honoraires et intervenants extérieurs		*Autres (préciser) CIAS*	2 500
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions	500	*:*	
Frais postaux et télécommunications	223		
Divers (préciser) :			
64 – CHARGES DE PERSONNEL		**75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	
Personnel affecté à l'action (hors coordination) :		*Cotisations (adhérents)*	
Rémunérations	2 573	*Produits divers de gestion courante*	
Charges sociales			
Personnel affecté à la coordination :			
Rémunérations	1804		
Charges sociales			
AUTRES CHARGES (préciser) :		**AUTRES PRODUITS(préciser)**	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION**	
Dépenses d'investissement		*Subvention d'investissement*	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**TOTAL DES PRODUITS D'INVESTISSEMENT**	
TOTAL DES CHARGES LIEES AU PROJET	**7 500**	**TOTAL DES PRODUITS LIES AU PROJET**	**7 500**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
CHARGES	**MONTANT**	**PRODUITS**	**MONTANT**
86- Emplois des contributions volontaires		**87- Contribution volontaires en nature**	
Secours en nature		*Bénévolat*	
Mise à disposition de biens et prestations		*Prestations en nature*	
Personnel bénévole		*Dons en nature*	
TOTAL		**TOTAL**	

Explication des postes de dépenses :

Achat de matière et fournitures : achat de denrées pour les goûters

Prestations de services : casque réalité virtuelle, conteuse, médiation animale/musicale/danse, spectacle clown, sophrologie, cinéma, repas au restaurant

Frais postaux et télécommunications: envoi postal du programme chaque semestre, valorisation des outils numériques pour la préparation

Déplacements, missions et réceptions : frais de déplacement du minibus pour le transport des participants

Rémunérations hors coordination : salaire des auxiliaires autonomie sur la base de 128 heures annuelles

Rémunération coordination :

- salaire de l'auxiliaire autonomie en charge de l'organisation de l'action sur la base de 20 heures annuelles
- salaire des auxiliaires autonomie pour la réalisation du bilan sur la base de 10 heures annuelles
- salaire de la responsable du pôle DST pour l'ingénierie (rédaction projet, bilan, préparation et supervision) sur la base de 25 heures annuelles

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

DOSSIER DE CANDIDATURE

À LA 13ème ÉDITION DE LA PALME DE L'INITIATIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle :
Organisée par l'association "Générations" des étudiants du Master Communication et Générations de l'Université Bordeaux Montaigne, cette cérémonie a pour objectif de célébrer et de promouvoir des projets intergénérationnels qui encouragent les échanges et la transmission entre les générations. Pour cette 13e édition, un thème spécifique a été sélectionné : celui de la **photographie**.

Tout candidat en accord avec ce thème bénéficiera d'une mise en avant particulière. **Il est important de souligner que cette initiative n'enlève en aucun cas la valeur ou l'importance des autres thématiques.**

L'intergénérationnel fait référence aux interactions et aux liens qui se créent entre les différentes générations. Selon Mentré (1920), une génération est définie comme un groupe d'individus issus de diverses familles, partageant une mentalité commune et appartenant à une période spécifique. Ces relations intergénérationnelles sont cruciales pour favoriser la transmission des savoirs, des expériences et des valeurs entre les différentes tranches d'âge, renforçant ainsi la cohésion sociale et le partage interculturel.

La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle est un événement annuel qui vise à récompenser les personnes, les projets ou les structures, engagés dans la promotion et le renforcement des liens entre les différentes générations. Cette initiative permet de mettre en avant les actions intergénérationnelles, de mettre en valeur les acteurs et les structures impliqués dans ce domaine, et d'encourager la mise en place de nouveaux projets similaires. En tant que l'un des rares concours en France dédié aux initiatives intergénérationnelles, La Palme offre une visibilité aux projets qui favorisent le vivre ensemble et contribuent à l'harmonie sociale.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

PALME DE L'INITIATIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

DOSSIER DE CANDIDATURE
-
La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle 2025

Les projets lauréats de La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle ont l'opportunité de recevoir diverses récompenses, tant financières que non-financières, en fonction du prix qui leur est décerné :

- Le Prix du jury : 500 euros
- Le Prix de l'initiative locale : 300 euros
- Coup de cœur des étudiants : un outil de communication réalisé par les étudiants de première année du Master Communication et Générations : étude des publics sous la direction de professionnels de la communication durant le premier semestre de l'année 2026.

Le calendrier (Mise à jour à la date du 10/09/2025) :

1. Inscriptions des candidats : du 10 septembre au 19 octobre 2025 à 18h.
2. Présélection des candidats : du 20 octobre au 31 octobre 2025.
3. Vote du jury : du 6 au 18 novembre 2025.
4. Rencontre jury : 20 novembre 2025
5. Vote des étudiants : du 2 novembre au 16 novembre 2025.
6. Cérémonie de La Palme de l'initiative intergénérationnelle : 4 décembre 2025.

ISIC INFO COM

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

PALME DE L'INITIATIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

DOSSIER DE CANDIDATURE
-
La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle 2025

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

→ Votre structure :

Nom de la structure :

Centre Intercommunal d'Action Sociale Maremne Adour Côte Sud (CIAS MACS)

Statut de la structure (association, entreprise, collectivité etc.) :

Collectivité territoriale

Secteur d'activité de la structure :

Maintien à domicile
Accueil et Accompagnement des Gens du Voyage
Developpement Social Territorial

Nom du responsable de la structure :

Anne DUPUY, directrice du CIAS

Adresse :

allée des Camelias BP44 40230 Saint Vincent de Tyrosse

Adresse mail de la structure :

cias@cc-macs.org

Numéro de téléphone :

05 58 77 23 96

Site Internet :

cc-macs.org

ISIC INFO COM

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

PALME DE L'INITIATIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

DOSSIER DE CANDIDATURE
-
La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle 2025

FORMULAIRE DE CONTACT

→ Votre projet :

Nom et fonction d'un des responsables porteurs du projet :
GALIN Delphine

Numéro de téléphone direct de la personne :
06.07.85.72.04

Adresse mail directe de la personne :
delphine.galin@cias-macs.org

Lieu(x) de déploiement du projet :
23 communes du territoire MACS

Vos réseaux sociaux :
Instagram : ccmacs40
Facebook : MACS, Communauté de communes
LinkedIn : MACS, Communauté de communes

Saisissez du texte ici

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

PALME DE L'INITIATIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

DOSSIER DE CANDIDATURE
-
La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle 2025

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Intitulé et description de l'action : présentez le nom de votre action ainsi qu'une brève description de ses objectifs et de ses activités principales.*

Le dispositif "PARTAGEONS UN TOIT!", (hebergement intergénérationnel) conçu par les acteurs locaux et porté par un service public, est une vraie innovation sociale dans le Département des Landes. Il a vocation à renforcer l'offre d'hébergements d'insertion sur le territoire et à soutenir le maintien à domicile des personnes âgées en proposant un hébergement qualitatif par une selection fine des hébergeurs et un accompagnement de la personne logée dans son parcours d'insertion par le logement.
10 étapes clé définissent ce dispositif: répérage, examen de la proposition,évaluation des conditions d'accueil, agrément, mise en relation, définition des règles de vie et contrat d'hébergement, suivi mensuel/médiation, café des hébergeurs, renouvellement contrat, fin hébergement/bilan

Date de démarrage de l'action : indiquez quand votre action a été initiée.*

JANVIER 2024

Action intergénérationnelle : Expliquez dans quelle mesure votre action favorise les interactions et les échanges entre les différentes générations ?*

La cohabitation intergénérationnelle facilite les temps d'échange riches et conviviaux, la transmission des savoirs, la veille réciproque, la prévention de l'isolement et du repli sur soi, la mobilisation des capacités physiques et cognitives, l'estime de soi.
De plus, la personne hébergée, à travers cette expérience, peut développer une vocation professionnelle pour les métiers du grand âge, métiers en forte tension.

Donnez un ou plusieurs exemples.*

C'est l'histoire d'un homme, Frédéric, en emploi précaire, enchainant des contrats saisonniers; qui dormait sous une tente dans un endroit de fortune, en rupture avec les démarches admnistratives trop complexes pour lui. Il a croisé le chemin d'une assistante sociale qui a proposé sa candidature au dispositif PARTAGEONS UN TOIT!. Elisabeth, 67 ans, l'a accueilli comme il était, avec bienveillance et sans jugement. Cabossé par la vie, il ne croyait plus à rien et surtout pas en l'autre. Sa rencontre avec Elisabeth lui a permis de changer peu à peu son regard, au travers du jardinage, des moments de guitare, dans le jardin, loin des regards et de la pression sociale. Elisabeth a partagé avec lui son histoire, son regard confiant sur la vie malgré les épreuves, son espérance et son désir de vie. Frédéric s'est métamorphosé physiquement. Il a pris soin de lui, s'est saisi de l'accompagnement proposé par SOLIHA.
Aujourd'hui, il vit dans son appartement du parc social. Il rend visite régulièrement à Elisabeth et repense au chemin parcouru, grâce à elle, à l'assistante sociale et à SOLIHA.

* Question obligatoire

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

DOSSIER DE CANDIDATURE
-
La Palme de l'Initiative
Intergénérationnelle 2025

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Engagements de la structure : mettez en avant les valeurs et les engagements de votre structure en matière d'intergénérationnel.*

Le CIAS développe ses missions en direction des personnes vulnérables pour un territoire plus solidaire et inclusif.
L'intergénérationnel se met en oeuvre au travers de plusieurs actions ou dispositifs:
- maintien à domicile: PARTAGEONS UN TOIT, ZOU'MAGS
- accompagnement des gens du voyage: Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
Les valeurs et engagements du CIAS reposent sur plusieurs piliers clés: le respect mutuel, la transmission, l'inclusion, la solidarité et l'innovation.

Concordance avec le thème de cette année "La Photographie" : expliquez-en quoi votre action s'inscrit dans le cadre de ce thème.

La photographie est un outil puissant pour nourrir les liens intergénérationnels, car elle permet de partager et transmettre les émotions, des souvenirs à travers les âges
La photographie permet de ressentir les rencontres dans l'approche du non verbal, de rentrer à l'intérieur des liens qui s'expriment et se nouent, de traduire ces moments d'intimité du lien social
La photographie a évolué au fil de l'histoire. C'est aussi un excellent vecteur d'échange de compétences (nouvelles technologies et histoire de la photographie) qui renforce la complicité et l'estime de soi

Originalité de l'action : argumenter sur l'originalité de votre projet par rapport aux initiatives similaires ?*

L'originalité de notre projet se démontre par:
- le portage pour un service public
- la création sur mesure de ce dispositif au niveau local avec l'appui de 24 acteurs du territoire
- l'accompagnement professionnalisé proposé tant du sénior hébergeur que de la personne hébergée
- l'évolution permanente pour s'adapter aux besoins

Impact positif sur la communauté : présentez un exemple d'impact positif que votre action a eu sur votre communauté.*

Les personnes hébergées ayant bénéficié de ce dispositif expriment leur grande satisfaction car cette mise à l'abri bienveillante leur aura permis de reprendre confiance et construire durablement un relogement pérenne.
Les séniors mettent en avant la mission sociale du dispositif et la richesse de cette présence dans leur quotidien, avec le soutien du service accompagnateur., qui est très rassurant pour eux.

* Question obligatoire

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

PALME DE L'INITIATIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

DOSSIER DE CANDIDATURE
-
La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle 2025

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Perspectives d'évolution : décrivez les évolutions que vous envisagez pour votre action dans les 24 prochains mois.*

Le comité de pilotage qui se réunit plusieurs fois par an évalue en continu la portée du dispositif et décide des évolutions nécessaires pour répondre aux besoins du territoire. Dans ce cadre, il est envisagé, maintenant que le dispositif est structuré, d'élargir les critères selon les modalités suivantes:

- pour les hébergeurs: permettre à des couples ou personnes seules actives, dont les enfants ont quitté le domicile, de pouvoir devenir hébergeur, selon les modalités d'agrément définies
- pour les personnes hébergées: initialement prévu pour des personnes seules en situation d'emploi, le public hébergé pourra être ouvert à des monoparents, des jeunes en stage, des saisonniers

La dimension intergénérationnelle sera donc élargie.

Partenaires et soutiens : précisez les éventuels partenaires, soutiens ou mécènes qui appuient votre action.*

24 acteurs du territoire composent le comité de pilotage: communes, département, hébergeurs
Le Département des Landes et le CIAS MACS financent cette action

Utilisation du budget en cas de victoire : décrivez comment vous envisagez d'utiliser les 500 euros, si votre action remporte la Palme de l'Initiative Intergénérationnelle.*

Cette enveloppe permettra de financer la réalisation de photographies professionnelles, qui seront remises aux personnes hébergeurs et aux personnes volontaires pour tracer cette expérience de vie et de rencontre.

Comment avez-vous connu La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle (réseaux, bouche-à-oreille, autre)?*

Le service communication accueille une stagiaire de l'école MASTER de Bordeaux.
Cette dernière, ayant pris connaissance du projet, a contacté le CIAS pour lui proposer de faire acte de candidature.

Vous pouvez ajouter toutes informations complémentaires que vous souhaitez porter à notre connaissance.

Les accompagnements sont assurés par SOLIHA Landes, qui bénéficient d'une expérience solide en matière d'accompagnement des seniors et des personnes en situation de précarité.
Ils sont supervisés par le CIAS et en particuliers par la responsable du pôle Développement Social Territorial, sous la direction de la directrice du CIAS.

* Question obligatoire

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

PALME DE L'INITIATIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

DOSSIER DE CANDIDATURE
-
La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle 2025

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Je certifie exactes les informations renseignées dans les champs ci-dessus.

Date : 16/10/25

Nom, fonction et signature : Anne DUPUY, directrice du CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MACS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

PALME DE L'INITIATIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

DOSSIER DE CANDIDATURE
-
La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle 2025

AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné.e Madame, Monsieur .....DUPUY Anne..... autorise l'équipe de la Palme de l'Initiative Intergénérationnelle 2025 à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographie pour la promotion et la communication de la Palme de l'Initiative Intergénérationnelle à titre gratuit.

Fait à : Saint Vincent de Tyrosse Le : 16/10/25
Signature :

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MACS

AUTORISATION DE DIFFUSION DES VISUELS DU PROJET

Je soussigné.e Madame, Monsieur .....Anne DUPUY, directrice du CIAS..... (adresse mail).....anne.dupuy@cias-macs.org. (numéro de téléphone)....06.33.68.50.88. autorise à reproduire et à diffuser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif et pour le monde entier, les photographies me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports pour la promotion et la communication de de la Palme de l'Initiative Intergénérationnelle à titre gratuit.

Fait à : Saint Vincent de Tyrosse Le : 16/10/25
Signature :

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MACS

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier. Je m'engage à fournir toute information complémentaire en cas de besoin.
J'atteste que le projet et son utilisation, tels que décrits ci-dessus, ne violent aucune loi ou règlement applicable.

Fait à : Saint Vincent de Tyrosse Le : 16/10/25

Nom, fonction et signature de la personne dûment habilitée à faire concourir la structure candidate : Anne DUPUY, directrice du CIAS

ISIC INFO COM

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les porteurs de projet sont informés que les données personnelles renseignées sur le formulaire d'inscription et dans le dossier de candidature sont traitées aux fins d'organisation du présent concours auquel ils ont consenti à participer. Leurs données personnelles (nom, prénom) peuvent également être diffusées au public aux fins de communication et de promotion des projets présentés au concours.
Les données personnelles seront communiquées aux organisateurs et leurs partenaires, au Jury ainsi qu'aux prestataires techniques et juridiques nécessaires à l'organisation de La Palme de l'Initiative Intergénérationnelle.

Les éventuels transferts de données effectués vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne se font en respectant les règles spécifiques qui permettent d'assurer la protection et la sécurité des données à caractère personnel.
Les personnes peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, en adressant leur demande à l'adresse électronique suivante :

candidature.palmeintergene@gmail.com

Merci d'avoir rempli ce dossier de candidature. Pour que votre dossier soit complet, merci de **signer le règlement de la Palme et de nous le retourner**. Une fois cette étape accomplie, nous vous contacterons pour en accuser bonne réception et vous informer des prochaines étapes de la Palme de l'Initiative Intergénérationnelle.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Analyse des besoins sociaux du territoire Maremne Adour Côte Sud

Réunion du 2nd Comité de pilotage
Maitre d'ouvrage: CIAS MACS

23 octobre 2025

Marlène ROUQUETTE _ CDG40
Delphine GALIN _ CIAS MACS

MACS Centre Intercommunal d'Action Sociale Maremne Adour Côte-Sud

CDG40 CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Mot d’accueil de Monsieur le Président, Pierre FROUSTEY

MACS
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Maremne Adour Côte-Sud

CDG 40
CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Sommaire

- La lettre de mission
- Rappel du calendrier
- Un outil de pilotage
- Un outil d'aide à la décision
- La méthodologie sur mesure
- Un Portrait de territoire: une photographie
- Des exemples de convergences
- Hypothèses des élus
- Les premiers signaux à approfondir
- Les enjeux à concerter
- Echanges avec les membres du COPIL

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Lettre de mission

- Rappel de l'obligation légale
- Portrait de territoire : photographie des besoins
- Portée de l'ABS:
  - ✓ Politiques de MACS et de son CIAS-MACS
  - ✓ Politiques des COMMUNES de MACS
- Cadre d'intervention: portage CIAS avec le soutien du Centre de Gestion des Landes
- Méthodologie: développement du volet concertation avec les habitants, les partenaires, les CCAS, les services de l'EPCI et du CIAS : tant pour la partie diagnostic que pour l'analyse partagée

MACS Centre Intercommunal d'Action Sociale Maremne Adour Côte-Sud

CDG 40 CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Rappel du calendrier et des prochaines étapes

Premier temps de la démarche

Février 2025
1er Comité de pilotage
+ Constitution du Groupe projet étude qualitative

→

Mars-Juin 2025
Phase d'observation dont collecte et intelligence collective

→

Octobre 2025
2ème Comité de pilotage
Présentation des résultats de l'observation

Deuxième temps de la démarche

Juin 2026
Reprise de l'ABS
3ème Comité de pilotage : choix des 3 thématiques

→

Septembre 2026
Analyse partagée sur les 3 thématiques

→

Octobre 2026
4ème Comité de pilotage
Validation de l'analyse partagée

Octobre-Novembre 2026
Restitution plénière de la démarche

MACS Centre Intercommunal d'Action Sociale Marensin Adour Côte-Sud
CDG 40 CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Au-delà du cadre légal : un outil de pilotage

…Avec une portée politique multiple : EPCI, son CIAS et les communes

CDG 40
CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Outil d'aide à la décision

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

L'analyse des besoins sociaux est une démarche intégrée, positionnée à la croisée :

➢ **<u>des documents de référence</u>**
- Projet de territoire
- SCOT

➢ **<u>des programmes opérationnels</u>**
- PLUi
- PLH
- CLS
- CTA
- CTG
- Schéma de l'enseignement supérieur

➢ **<u>des études</u>**
- MOUS
- Logement des jeunes
- Mobilité
- Logement saisonnier

MACS Centre Intercommunal d'Action Sociale Maremne Adour Côte-Sud

CDG 40 CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Une méthodologie sur mesure

- **Elaboration du portrait de territoire de MACS et des communes: données statistiques**

- **- Etude qualitative**
  - Constitution d'un groupe projet (7 CCAS: Angresse, Capbreton, Josse, Labenne, Saint Vincent de Tyrosse, Soustons et Vieux-Boucau) :
    - ✓ Enquête population : 837 participants
    - ✓ Enquête partenaires : 77 participants

- **Une concertation préalable au 2ND COPIL avec :**
  - Les CCAS :
    - ✓ Atelier le 26 juin 2025
    - ✓ Une consolidation en réunion des CCAS le 16/10/25
  - Rencontre avec la coordinatrice CLS/CTA du CIAS et les chefs de services de l'EPCI: Habitat, Mobilité, Petite Enfance/Famille

MACS Centre Intercommunal d'Action Sociale Maremne Adour Côte-Sud
CDG 40 CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Le portrait de territoire : une photographie

Les publics

la petite enfance et la jeunesse, les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes en difficulté ou en situation de précarité

Les thématiques

démographie, logement, ressources, précarité, activité économique, chômage, santé, mobilité, offre de services, etc.

Des indicateurs présentés sous forme de :
- tableaux,
- graphiques ou
- cartographies

Des analyses dans le temps
→ **évolution de la situation**

Des analyses dans l'espace
→ **comparaison avec d'autres territoires**

Des données dites « froides » qui sont confrontées à des éléments de ressentis issus des enquêtes effectuées auprès de la population et des partenaires

Des exemples de convergences

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Mobilité

- Faire évoluer le service public
- Mieux informer
- Soutenir le développement de l'offre territoriale
- Mieux aménager le territoire (équipement arrêt autobus, mobilier piste cyclable, déploiement de places de stationnement PMR, etc.)

Jeunes adultes

- Créer des outils de dialogue avec les jeunes pour définir les attentes et les besoins

Les acteurs du territoire

- Renforcer le travail en réseau
- Outiller les acteurs. Exemple : relation d'aide
- Clarifier le « Qui Fait Quoi »
- Déployer le « Aller-Vers »

MACS Centre Intercommunal d'Action Sociale Maremne Adour Côte-Sud

CDG 40 CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Hypothèses des élus

Le ressenti des élus exprimé lors du 1er COPIL ABS	Les éléments recueillis dans la phase de collecte
Logement o Manque de logements adaptés à l'évolution des situations familiales o Manque d'une offre adaptée pour les jeunes o Besoin d'un parcours résidentiel étoffé	Parc figé : parcours résidentiel impacté (le coût des loyers et les garanties exigées) L'impact des séparations familiales Accès au foncier + occupation limitée des sols
Augmentation de la précarité observée quel que soit l'âge, forte préoccupation concernant les jeunes	Les moins de 30 ans cumulent un taux de pauvreté plus fort et des difficultés à s'insérer Forte augmentation globale des écarts de niveaux de vie Notion de précarité à ne pas négliger : ménages juste au dessus du seuil de pauvreté
Grande précarité: o Combien de personnes sans abri o Quels sont leurs besoins?	Domiciliations en évolution • 11 communes/23 (chiffres consolidés ou partiels) • 104 en 2020; 175 en 2024 Besoins: Logement, hygiène, alimentation, emploi

MACS Centre Intercommunal d'Action Sociale Maremne Adour Côte-Sud
CDG 40 CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Hypothèses des élus

Le ressenti des élus exprimé lors du 1er COPIL ABS	Les éléments recueillis dans la phase de collecte
Séniors: le maintien à domicile, la cohabitation au sein des EHPAD entre les personnes ayant différents niveaux d'autonomie, les habitats inclusifs (financement CD40 forfait aide vie partagée?), non recours aux droits, besoin transports médicaux et du quotidien	Vieillissement de la population Inégalités de niveaux de vie Eloignement de la sphère familiale Dématérialisation des démarches : non recours aux droits Les difficultés à comprendre qui fait quoi et vers qui aller
Accompagnement à la parentalité : faible mobilisation aux actions proposées dans les communes, faible utilisation des familles en précarité aux modes de garde collectifs (accueil de loisirs…), quelle aide aux devoirs par les enseignants?, évolution de la cellule familiale, monoparentalité en évolution: isolement, quel réseau d'entraide pour les monoparents?	Difficulté à « capter » les familles les plus en difficulté Multiplicité de freins parfois cumulatifs Monoparentalité : assumer à la fois l'emploi, le logement, les trajets, la garde des enfants, etc. = équation difficile à tenir en termes de temps et de disponibilité Préoccupations liées à la santé mentale des enfants

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Hypothèses des élus

Le ressenti des élus exprimé lors du 1er COPIL ABS	Les éléments recueillis dans la phase de collecte
Oisiveté des jeunes dans certaines communes : o Incivilités, petite délinquance à évaluer? o Baisse du nombre de jeunes inscrits dans les clubs sportifs o Santé mentale, rupture dans les parcours o Renforcer les actions en direction des lycées	- Difficulté à entrer en contact avec eux, en particulier les plus isolés (où vont-ils, que font-ils?) - Volatilité du public jeune : comprendre pour s'adapter - Dégradation de la santé en particulier mentale + addictions - Décrochage en matière de scolarisation et formation - Inégalités marquées - Signaux de dégradation de leur situation - Situations d'isolement : ruptures familiales et repli

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Hypothèses des élus

Le ressenti des élus exprimé lors du 1er COPIL ABS	Les éléments recueillis dans la phase de collecte
Personnes en situation de handicap: quelles politiques inclusives? Manque de structures adaptées sur le territoire	- Manque d'accessibilité des espaces publics dont voierie, pas assez de logements et d'emplois adaptés - Précarité Isolement social + freins psy - Difficultés d'accès aux droits et à la santé : mobilité + dématérialisation + isolement social - Vieillissement et handicap - Cloisonnement des prestations - Les difficultés liées à la notion de handicap
Augmentation importante de la population: o Intégration des nouveaux arrivants- Comment mieux les accueillir en qualité de futurs citoyens engagés pour les communes et le territoire ? o Nécessité de faire autrement, de développer l'offre dans tous les domaines en innovant, exigences des habitants, identifier les manques	- Faire évoluer les relations avec la population - Ne pas forcément faire plus, mais différemment : changement de prisme + travail en transversalité (simplifier, clarifier) - Besoins des acteurs de proximité : être mieux informés, mieux outillés, mieux formés + davantage de transversalité et de codéveloppement - Problématiques complexes ne pouvant pas trouver de solutions simples : enjeu du travail collaboratif des acteurs pour répondre à la complexité des situations

Les premiers signaux à approfondir

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

L'accès au logement sous forte tension

Les difficultés multiples des acteurs

Le vieillissement de la population

Risque de perte de cohésion sociale

La difficulté à toucher le public jeune

Le creusement des écarts des conditions de vie

Certains publics invisibles ou invisibilisés

Les enjeux à concerter

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Pour un développement durable du territoire :

Enjeux démographiques et sociaux

- **Vieillissement, autonomie et équilibre territorial** : pression sur les services d'accompagnement, risque de modification du modèle de développement économique
- **Attractivité et maintien des populations** : parcours résidentiel, emploi des jeunes, lien logement/emploi/mobilité, précarité des jeunes
- **Lutte contre l'isolement** : lien social, réseaux d'entraide, espaces de rencontre, intergénérationnel
- **Accompagnement des familles** : soutien à la parentalité
- **Santé mentale et prévention** : jeunes et aidants, violences intrafamiliales

Enjeux économiques et d'inclusion

- **Précarité et inégalités**: creusement des écarts de niveaux de vie, inégalités territoriales, précarisation invisible dont alimentaire, précarité infantile et des jeunes, accès aux droits
- **Accès aux services et inclusion** : accessibilité du territoire, inclusion numérique

Enjeux de cohésion sociale

- **Coordination des politiques publiques** : manque observatoire social, effet silos, évaluation de l'impact des actions
- **Participation citoyenne :** implication, co-construction des réponses
- **Accompagnement des acteurs et consolidation du réseau :** complémentarité, boîte à outils

Echanges avec les membres du COPIL

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Des choix budgétaires devront être faits lors du prochain mandat pour accompagner l'évolution des besoins sociaux du territoire:

- La subvention d'équilibre versée au CIAS devra permettre de soutenir le maintien à domicile;
- La politique du logement d'une façon générale devra rester la thématique forte du prochain mandat, l'offre en matière de logements d'urgence devra être une priorité;
- La jeunesse, au regard des évolutions démographiques apparait comme une priorité.

La durée entre deux ABS , au regard de la dynamique du territoire apparait comme trop importante pour permettre un suivi régulier des évolutions sociales du territoire. Il faudra envisager un mode opératoire permettant une actualisation des données (création d'un observatoire du territoire, par exemple).

L'intelligence artificielle est un vrai bouleversement sociétal, qu'il faudra intégrer dans les futures politiques publiques. D'une façon générale la dématérialisation des différentes démarches devra être accompagnée afin de ne pas accentuer les exclusions, et le non recours aux droits.

Une vigilance doit être apportée **sur le déploiement des résidences autonomie**. Effet de mode ou véritable besoin des séniors, les 3 résidences autonomie prévues sur le territoire, tout comme les Habitats Inclusifs Sénior, devront permettre d'évaluer la pertinence de ces types d'habitat et la réelle appropriation par les seniors du territoire MACS.

L'accessibilité des espaces (voirie, bâtiment, aménagements divers, mobilier urbain) est un vrai sujet très attendu de la population.

La participation citoyenne est difficile à mobiliser si les modalités habituelles de consultation ne sont pas revisitées. Il est possible de capitaliser sur des expériences conduites sur le territoire. Le « Aller Vers » permet de collecter d'autres points de vue qui enrichissent la vision globale et qui peuvent rendre plus légitimes les prises de décision des élus.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié en ligne le 18/02/2026
ID : 040-200009868-20251209-20251209DB07-DE

Merci de votre attention et de votre participation

20 février 2025

Marlène ROUQUETTE - CDG40
Delphine GALIN –CIAS MACS

Contact :
marlene.rouquette@cdg40.org/06 28 92 62 52
delphine.galin@cc-macs.org/06.07.85.72.04

MACS
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Maremne Adour Côte-Sud

CDG40
CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE